

République et canton de Genève

Rapport
de gestion du
Conseil d'Etat
2017

Table des matières

	Conseil d'Etat	3
	Réalisations par politiques publiques.....	20
A	Formation.....	21
B	Emploi	34
C	Action sociale.....	36
D	Personnes âgées.....	39
E	Handicap	41
F	Environnement	43
G	Aménagement et logement	51
H	Sécurité et population.....	62
I	Justice (Pour cette politique publique, se reporter au rapport d'activité du Pouvoir judiciaire)	
J	Mobilité.....	70
K	Santé.....	75
L	Economie	87
M	Finance et impôts.....	92
N	Culture, sports et loisirs	99
O	Autorités et gouvernance	102
P	Etats-majors et prestations de moyen	115
Q	Energie	123
	Organigrammes.....	125

Conseil d'Etat

Au cours de la quatrième année de la législature 2013-2018, le Conseil d'Etat a poursuivi la mise en œuvre de ses principaux objectifs de législation, notamment la réduction du déficit structurel du canton, la 3^{ème} réforme de la fiscalité des entreprises sur le plan cantonal et la nouvelle répartition des tâches entre les communes et le canton. Un objectif prioritaire supplémentaire a été lancé suite à l'évolution sur les marchés financiers liés à l'application des taux négatifs et des baisses de perspectives de rendement, à savoir la recapitalisation à 80% de la caisse de retraite des employés de l'Etat de Genève (CPEG).

La 3^{ème} réforme de la fiscalité des entreprises a été refusée par le peuple suisse en février 2017. Le canton de Genève a immédiatement été impliqué par la Confédération dans les réflexions pour l'élaboration d'un nouveau projet fédéral, dont pourraient être retirés les points qui ont cristallisé l'opposition du peuple. La position de notre canton était renforcée par le fait que le projet élaboré en 2016 par le Conseil d'Etat pour la mise en œuvre de cette législation répondait déjà à ces principales préoccupations. Durant toute l'année 2017, le Conseil d'Etat s'est investi au niveau fédéral pour l'élaboration de cette réforme, désignée désormais par l'acronyme PF17. Dans le cadre de la procédure de consultation menée à l'automne, la table ronde convoquée par le Conseil d'Etat a répondu favorablement, à une large majorité, au projet fédéral. La priorité pour Genève est de parvenir à supprimer les régimes fiscaux inéquitables entre entreprises étrangères et entreprises suisses, à un taux permettant à notre canton de conserver son attrait pour des dizaines de milliers d'emplois à forte valeur ajoutée, ceci dans un contexte où nos voisins Vaudois ont choisi d'abaisser leur taux dès 2019, et où les Etats-Unis d'Amérique viennent d'adopter début décembre 2017 une réforme fiscale abaissant de 35% à 20% le taux d'impôt sur les sociétés. Pour y parvenir, Genève doit impérativement obtenir de la Confédération des compensations pour les pertes fiscales qui ne pourront être évitées les premières années. Le Conseil d'Etat est toutefois confiant que cette réforme jouera un rôle de dynamisant pour l'emploi et donc pour les recettes fiscales de notre canton et de notre pays.

Les investissements pour leur part se poursuivent au rythme ambitieux de près de 800 millions de francs par an, notamment au

profit de la mobilité (chantier du Léman Express, améliorations routières, dépôt TPG «En Chardon», démarrage du chantier de la route des Nations), du secteur de la formation (achèvement de la nouvelle Ecole de commerce Raymond-Uldry), de la culture et des loisirs (participation du canton à la future Nouvelle Comédie, démarrage du chantier de la nouvelle Plage des Eaux-Vives).

Sur le plan de la Genève internationale, après les votes favorables de la Confédération et de l'Assemblée générale de l'ONU qui ont toutes deux approuvé les crédits pour la rénovation du Palais des Nations, devisée à près de 837 millions de francs, l'année 2017 aura vu la fusion effective par absorption du Centre international de Genève par la FIPOI, dotée de crédits d'investissement pour des prêts de quelque 89.6 millions de francs. Ces votes, en plus des évolutions du projet d'aménagement «Jardin des Nations», constituent des avancées majeures pour la consolidation du destin international de Genève, en application des articles 106 et 147 de la Constitution genevoise.

Fin 2016, le Conseil d'Etat a alerté le Grand Conseil à propos de l'aggravation de la sous-capitalisation de la caisse de retraite des employés de l'Etat de Genève (CPEG). En partie en raison de l'application, depuis 2015, de taux négatifs par la Banque Nationale pour contrer le renchérissement du franc suisse, le taux de capitalisation avait baissé à quelque 57%, alors qu'il aurait dû progressivement atteindre 60% en 2020, et 80% en 2052. Pour que l'autorité de surveillance nationale accorde à la CPEG l'autorisation de fonctionner selon le principe de capitalisation partielle, cette situation exige de trouver rapidement des solutions de financement et de restructuration, sans quoi le comité de la caisse pourrait être contraint d'adopter des mesures d'assainissement brutales, conduisant à de nouvelles baisses de prestations pouvant dépasser 15% pour les futurs rentiers. C'est pourquoi le Conseil d'Etat, conformément à ses engagements pris fin décembre 2016 devant le Grand Conseil, a présenté en septembre 2017 son projet de réforme ambitieuse de la CPEG. Inspiré par des solutions trouvées dans des cantons comparables (Berne notamment), le projet de loi propose de recapitaliser immédiatement la CPEG au taux de 80%, sans attendre 2052, principalement par un mécanisme de « prêt simultané ». Ce mécanisme conduit à une

reconnaissance de dette de l'Etat à l'égard de la CPEG (pour environ 4 milliards de francs), correspondant à la moitié de sa dette tacite actuelle (la différence entre les engagements de prévoyance de la CPEG, de plus de 20 milliards, et sa fortune, environ 12 milliards). Cette dette devra être amortie au rythme de 100 millions par an sur 40 ans, et portera un intérêt équivalent au taux technique (2,5% à ce jour), soit également 100 millions. Cette solution permet de réduire l'actuel taux de cotisation, et s'accompagne d'une répartition plus équilibrée de cette cotisation entre l'employeur et les employés (58%/42%, au lieu de 66%/33% à ce jour), ce qui conduit à un impact pour l'Etat d'environ 127 millions de francs.

Le coût total de cette réforme serait donc, la première année, de 73 millions nets pour l'Etat, et diminuerait progressivement en fonction de l'amortissement de cette dette. Simultanément, le projet de loi propose, comme la plupart des institutions de prévoyance, de passer du régime de primauté des prestations à celui de primauté des cotisations. Ce système offre en effet plus de réactivité et permet d'ajuster rapidement les cotisations et les prestations pour éviter les déséquilibres majeurs dans lesquels la caisse se trouve aujourd'hui. Une réforme d'autant plus pertinente que la primauté de prestations n'offre aujourd'hui plus qu'une sécurité illusoire, puisque sans apport de liquidités supplémentaires, la CPEG peut se trouver contrainte de diminuer drastiquement les rentes de ses futurs retraités. Le projet de loi doit toutefois être adopté (référendum compris) encore courant 2018 pour permettre à l'autorité fédérale de surveillance de rendre sa décision.

Priorité 1 : Consolider les bases de la prospérité du canton

1. Gérer les conséquences du frein à l'immigration en tenant compte des particularités du canton

Le canton de Genève a poursuivi son engagement pour une mise en œuvre du nouvel article constitutionnel sur l'immigration (121a Cst.) qui permette de préserver l'accord sur la libre circulation des personnes et maintenir ainsi des conditions-cadre favorables à la croissance économique et à la création d'emplois.

Lors des procédures de consultation fédérale et dans le cadre des travaux au niveau intercantonal, le Conseil d'Etat a œuvré pour une mise en œuvre de la loi d'application du 121a Cst. qui

correspond à la réalité économique et réponde à des critères d'efficacité et d'efficience. Les mesures déployées doivent être en adéquation avec les besoins des employeurs et des demandeurs d'emploi. L'obligation d'annonce des postes vacants, telle que prévue par le Conseil fédéral, provoquera une charge administrative importante tant pour les entreprises que pour l'administration publique. Dès lors, cette mesure ne doit s'appliquer qu'en cas d'écart important du taux de chômage d'une catégorie professionnelle par rapport à la moyenne et sur une population suffisamment ciblée.

Le Conseil d'Etat a pris acte du droit de proposition des cantons. Il souligne le caractère facultatif de cette disposition qui doit permettre de prendre en considération les fortes disparités régionales en matière d'emploi. Dans le respect des critères prévus dans l'ordonnance, les cantons demeurent libres d'effectuer leur propre appréciation complémentaire de la situation.

L'arc lémanique a des besoins élevés, mais aussi spécifiques, en termes de main-d'œuvre étrangère, européenne ou en provenance des Etats tiers. En complément de ses interventions auprès des autorités fédérales et des instances intercantionales, le canton a mené une action d'envergure avec Bâle-Ville et Zurich, en tant que grandes places économiques, pour solliciter de la Confédération une augmentation des contingents des ressortissants des Etats tiers permettant d'engager des spécialistes hautement qualifiés qui ne peuvent pas être recrutés sur le marché du travail local. Le Conseil d'Etat a pris acte avec satisfaction de la décision du Conseil fédéral d'augmenter les contingents pour 2018.

Les inquiétudes exprimées le 9 février 2014 concernaient le marché du travail au sens large et notamment les questions de risque de sous-enchère salariale ou de concurrence déloyale. Les mesures permettant de mobiliser le potentiel de main d'œuvre indigène ne répondent pas à cette problématique. Le Conseil d'Etat estime qu'il convient d'apporter une réponse globale au vote du 9 février 2014. Il a donc poursuivi son engagement au niveau fédéral pour une optimisation du dispositif des mesures d'accompagnement, dans le respect du fédéralisme et du partenariat social.

2. Unifier la fiscalité des entreprises

Le chantier majeur de la réforme de l'imposition des entreprises a été marqué, début 2017, par le rejet du projet fédéral en votation populaire.

Suite à ce rejet, un organe de pilotage de la Confédération et des cantons a été constitué pour relancer rapidement les travaux et élaborer les lignes directrices de la nouvelle loi relative à l'imposition des entreprises (PF17). Le responsable genevois des finances, M. Serge Dal Busco, y a été désigné aux côtés de trois homologues alémaniques pour représenter les intérêts des cantons. Après avoir auditionné tous les acteurs concernés par cette réforme (partis politiques suisses, cantons, villes et communes, associations économiques et syndicales), ce groupe de pilotage a transmis ses recommandations, en juin de la même année, au Conseil fédéral.

Ce dernier a élaboré, durant l'été, un avant-projet de loi qu'il a mis en consultation le 6 septembre. Cet avant-projet se fonde, pour l'essentiel, sur les recommandations de l'organe de pilotage. Le Conseil fédéral a toutefois décidé que la part des cantons au produit de l'impôt fédéral direct serait relevée à 20,5 %, au lieu de 21,2 % comme le recommandait l'organe de pilotage. Cette décision limite la marge de manœuvre des cantons et conduirait, si elle devait être confirmée, à une perte d'une quinzaine de millions pour le canton de Genève. Nonobstant cet élément, le projet cantonal genevois reste parfaitement compatible avec les lignes directrices adoptées par le Conseil fédéral.

En parallèle de son implication directe au sein du groupe de pilotage fédéral, le Conseil d'Etat a décidé au niveau cantonal, en juin 2017, de réactiver les travaux de la table ronde. Pour rappel, cette table ronde rassemble, autour d'une délégation composée de trois membres de l'exécutif, les groupes politiques représentés au Grand Conseil, les communes, la Ville de Genève ainsi que les milieux syndicaux et patronaux. Cette table ronde s'est réunie à trois reprises entre juin et décembre 2017. Elle a notamment alimenté les réflexions du Conseil d'Etat dans le cadre de la consultation du département fédéral des finances sur l'avant-projet de loi fédérale soumis à l'automne.

Le département des finances a également tenu la commission fiscale du Grand Conseil régulièrement informée de l'avancement des travaux fédéraux.

Le Conseil fédéral entend transmettre le message au Parlement sur le PF17 durant le printemps 2018. Le projet pourrait ainsi être

adopté par les Chambres lors de la session d'automne de la même année. Le Conseil d'Etat souhaite mener les travaux au niveau cantonal en parallèle de ceux qui seront menés au sein des Chambres fédérales, de manière à pouvoir garantir une entrée en vigueur rapide du projet cantonal. La table ronde a ainsi soutenu, lors de sa séance du 17 novembre 2017, la proposition de la délégation du Conseil d'Etat visant à redémarrer, début 2018, les travaux au sein de la commission fiscale du Grand Conseil.

3. Défendre et promouvoir le rôle et la mission de la Genève internationale

Le 24 février 2017, le Grand Conseil a adopté la résolution 820 pour la poursuite des mesures de soutien à la Genève internationale. Cette résolution invite notamment le Conseil d'Etat à «mettre en œuvre les 31 mesures telles que définies dans les six axes de soutien à la Genève internationale présentées dans le RD 1137» du 9 mars 2016.

Le Conseil d'Etat s'est ainsi concentré sur la réalisation des mesures présentées dans le RD 1137. Il a notamment veillé à la mise en œuvre des lois adoptées en 2016 et concernant la Genève internationale : contrat de prestations avec le CAGI, prêts à l'ONU et à l'OMS au travers de la FIPOI, absorption de la Fondation pour le Centre international de Genève par la FIPOI et transfert du domaine de la Pastorale à la FIPOI. La FIPOI a par ailleurs été réorganisée et sa gestion optimisée afin de répondre aux attentes de ses fondateurs, le canton et la Confédération.

L'action du Conseil d'Etat a aussi été marquée par l'engagement de la police au cours de nombreuses négociations internationales de haut niveau qui ont eu lieu à Genève, par la contribution à l'accueil de plusieurs organisations non gouvernementales et par le soutien à divers projets d'information sur les activités et l'impact de la Genève internationale.

4. Préserver la mission de service public de l'aéroport international de Genève et lui donner les moyens d'adapter son infrastructure à l'évolution de l'aéronautique et des exigences environnementales

L'année 2017 a vu le démarrage du chantier de la nouvelle Aile Est, dont le projet total, avec les aménagements alentours, s'élève à plus de

600 millions de francs, intégralement financés par l'établissement. En vue d'assurer une stabilité financière à long terme et d'éviter des problèmes de fonds propres ou de trésorerie, Genève Aéroport a contracté un emprunt obligataire sur dix ans, à des conditions très favorables.

Pour sa part, le Conseil d'Etat a poursuivi et terminé les négociations avec le Conseil fédéral concernant le plan sectoriel d'infrastructure aéronautique (PSIA). Ce plan se positionne comme un plan directeur, indiquant la prévision de croissance du trafic et des passagers, ainsi que les courbes de bruit déterminantes pour les autorisations de construire dans notre canton. Les négociations ont permis de trouver une solution innovante, qui préserve les intérêts économiques de Genève, tout en prenant pleinement en compte les effets négatifs produits par l'aéroport, notamment en matière de bruit et de pollution de l'air ou encore de trafic routier.

D'un point de vue plus opérationnel, la direction générale a été renouvelée en grande partie. Après l'arrivée du nouveau directeur général fin 2016, deux des directeurs en place sur trois sont partis, donnant l'occasion de remodeler la direction générale, en adéquation avec les besoins actuels de l'institution. Cela s'est notamment traduit par la réorientation de certains projets, en particulier en vue d'améliorer la qualité de l'accueil et de l'organisation des démarches pour les passagers. En effet, les infrastructures arrivant à saturation, il a fallu prévoir des aménagements structurels, comme l'élargissement du terminal principal, afin d'absorber l'augmentation du volume des passagers.

5. Renforcer la formation et viser une certification pour chaque jeune

Dans le cadre de cette législature, le Conseil d'Etat s'est fixé comme priorités le renforcement de la formation et la recherche d'une certification pour chaque jeune, ainsi que le développement d'une école la plus inclusive possible pour répondre aux besoins différenciés des élèves, quels que soient leurs difficultés, leurs talents et leur origine sociale. Les grands projets en cours convergent vers ces objectifs et concernent tous les degrés d'enseignement. Les moyens engagés pour la formation visent ainsi à assurer une école de qualité tout en répondant à l'augmentation du nombre d'élèves dans les différents degrés d'enseignement.

Viser une certification pour chaque jeune s'inscrit également dans la perspective de la nouvelle constitution qui prévoit l'obligation de se former jusqu'à 18 ans. Pour mémoire, 550 mineurs décrochent chaque année. Durant l'année 2017, d'intenses travaux ont été menés pour définir la mise en œuvre de cette norme constitutionnelle qui concernera les jeunes décrocheurs annuels qu'il s'agira de maintenir en formation et les jeunes ayant déjà décroché, pour lesquels un retour en formation devrait être prévu.

En parallèle, une attention particulière est portée aux parcours de formation, notamment pour les élèves en difficultés ou grande fragilité, en améliorant les transitions, souvent sources d'échec ou d'abandon. Tenir compte des fragilités dès le début du cursus scolaire a pour but d'agir le plus en amont possible afin d'éviter à terme une rupture de formation qui intervient le plus souvent au secondaire II. L'acquisition et la maîtrise des objectifs d'apprentissage fondamentaux durant l'enseignement obligatoire, notamment celui de la lecture à l'école primaire, sont des éléments clefs pour la réussite d'un parcours de formation. Il s'agit ainsi de tendre à corriger, dès les premières années d'école, les inégalités de chance de réussite scolaire, notamment par le renforcement du soutien pédagogique.

Promouvoir la formation professionnelle, mieux orienter les élèves vers cette voie à travers l'orientation et l'information au cycle d'orientation, soutenir les entreprises formatrices afin d'augmenter le nombre de places d'apprentissage disponibles dans le canton participent aussi à la réalisation de cet objectif. A cet effet, le Conseil d'Etat a adopté en 2015 un plan d'action pour valoriser l'apprentissage dont les premiers effets sont encourageants, notre canton ayant enregistré depuis 2016 une hausse sensible du nombre de contrats d'apprentissages signés ainsi que des certificats de fin de formation obtenus (certificat fédéral de capacité et attestation fédérale de formation professionnelle).

Conformément au plan d'action pour l'école inclusive, les efforts ont été poursuivis pour élargir et déployer des dispositifs favorisant le maintien des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap en école et en formation ordinaires ainsi que ceux destinés aux enfants et jeunes issus de la migration, en particulier les primo-arrivants allophones.

6. Encourager le partenariat social et renforcer la lutte contre le dumping salarial et les abus

Une lutte efficace contre la sous-enchère salariale et la concurrence déloyale implique des mesures ciblées sur les secteurs à risque. Le Conseil de surveillance du marché de l'emploi (CSME), commission tripartite cantonale chargée de la politique générale du marché du travail, a sollicité en 2017 la reconduction des contrats-type de travail (CTT) avec salaires minimaux impératifs dans les secteurs de l'économie domestique, de l'esthétique et du transport de choses pour compte de tiers.

Sur décision du CSME, le secteur du second œuvre a été couvert pendant quelques mois en 2017 par un CTT afin de protéger les entreprises et les travailleurs du risque de sous-enchère et de la concurrence déloyale. Le CTT a été abrogé sitôt le secteur régi à nouveau par une convention collective de travail (CCT) étendue, ce qui démontre la rapidité de réaction et la souplesse du dispositif. Constatant le vide d'extension dans le secteur du commerce de détail et la situation de sous-enchère abusive et répétée, le CSME a demandé l'édiction d'un CTT dans ce secteur jusqu'à ce qu'il soit à nouveau régi par une convention collective de travail étendue.

L'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) a aussi mené ou initié trois procédures d'extension de CCT. Au 31 décembre 2017, le canton compte 139 CCT en vigueur, dont 28 de force obligatoire, et cinq CTT avec salaires minimaux impératifs (économie domestique, esthétique, transports de choses pour le compte de tiers, monteurs de stand, commerce de détail). Plus de la moitié des salariés genevois sont couverts par une convention collective de travail (CCT) ou un contrat-type de travail (CTT).

L'inspection paritaire des entreprises, mise sur pied en mai 2016, a poursuivi son déploiement en 2017, après avoir concentré ses premiers efforts sur les secteurs des échafaudages, des garages, du transport de choses pour compte de tiers et des café-restaurants en étroite coopération avec l'OCIRT et les commissions paritaires concernées. Ce nouvel acteur dans le dispositif de surveillance du marché du travail permet de renforcer la surveillance dans l'ensemble des secteurs.

Le Conseil d'Etat a adopté une modification du règlement sur la passation des marchés publics

visant à empêcher le recours illimité au travail temporaire sur les marchés de construction. Ce nouveau dispositif, initié dans le cadre de discussions entre partenaires sociaux, complète la réglementation sur la sous-traitance et répond à la volonté du Conseil d'Etat de promouvoir des conditions de travail exemplaires sur les chantiers publics.

Enfin, les autorités de surveillance du marché du travail maintiennent une observation renforcée des conditions de stage, suite à la validation par le CSME de critères permettant de définir si une situation de stage est problématique ou non.

7. Favoriser le retour en emploi des chômeurs

Sur l'ensemble de l'année, le taux de chômage moyen a baissé dans le canton de Genève : il est de 5,3%, contre 5,5% en 2016 et 5,6% en 2015. Sur le plan suisse, le taux a diminué de 0,1 point par rapport à 2016. Comme l'an dernier, Genève ne détient pas le taux de chômage le plus élevé de Suisse, malgré une hausse des inscriptions au chômage, un marché du travail toujours plus attractif et concurrentiel, et une croissance du PIB particulièrement faible.

La politique de l'office cantonal de l'emploi (OCE), axée sur la gestion des compétences des chômeurs, sur les indicateurs de résultats fédéraux du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et sur l'incitation des employeurs à recruter localement, s'est révélée efficace.

En 2017, le SECO a publié les résultats des cantons pour 2016. C'est la première fois depuis leur existence que Genève connaît une progression deux ans de suite. Selon les enquêtes menées la même année par le SECO, le taux de satisfaction global des employeurs à l'égard de l'OCE se monte à 79%, alors que la moyenne nationale se situe à 73%. En outre, près de 80% des demandeurs d'emploi déclarent être globalement satisfaits des prestations de service de l'office régional de placement (ORP). Ils ont notamment relevé l'efficacité du processus d'inscription, la clarté des instructions données et la qualité du suivi accordé par les conseillers en personnel.

Grâce à la collaboration et l'engagement des services des ressources humaines de l'Etat, des institutions de droit public et des entités subventionnées, l'engagement de personnes inscrites à l'OCE reste en progression au sein du petit et du

grand Etat. La même tendance est observée au sein des entreprises du secteur privé et des communes genevoises.

En parallèle, plusieurs modifications réglementaires en faveur des chômeurs sont entrées en vigueur en novembre 2017. En particulier, l'abaissement du taux de cotisation actuel à l'assurance cantonale en cas de maladie ou accident (PCM) de 3% à 2% et la réduction du délai d'attente en vigueur de cinq jours à deux jours pour pouvoir percevoir les indemnités maladie ou accident. En outre, les femmes enceintes et les assurés ayant retrouvé une capacité de travail pendant au moins trois mois depuis l'ouverture de leur délai-cadre au chômage peuvent toucher des prestations pour cause de maladie ou accident, quand bien même les causes de la maladie ou de l'accident étaient antérieures à l'affiliation aux PCM.

Par ailleurs, le département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé a déposé un projet de modification de la loi cantonale en matière de chômage en vue d'introduire une nouvelle mesure cantonale : l'allocation de premier emploi (APE). Ce projet de loi, adopté par le Conseil d'Etat, est actuellement en mains du Grand Conseil. L'APE est destinée aux jeunes chômeurs de plus de 18 ans et de moins de 30 ans, arrivés au terme de leur formation et en difficulté pour trouver un premier emploi.

Priorité 2 : Réformer le fonctionnement de l'Etat et maîtriser la dette

8. Réformer la répartition des tâches entre les communes et le canton

L'article 133 de la constitution genevoise exige que, dans le cadre du délai général fixé pour sa mise en œuvre au 31 mai 2018, la loi fixe la répartition des tâches entre les communes et le canton. Cette répartition doit être régie par les principes de «proximité, de subsidiarité, de transparence et d'efficacité».

Après l'adoption, en septembre 2015 par le Grand Conseil, de la loi-cadre établissant les principes de cette répartition des tâches (LRT - A 2 04), la commission des affaires communales, régionales et internationales du Grand Conseil (CACRI) a traité en 2016 les deux premiers trains de lois d'application de cette réforme, qui sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2017, concernant les politiques suivantes :

- parascolaire;
- aide aux personnes âgées;

- financement des locaux décentralisés de l'imad et de l'Hospice général;
- réglementation du trafic à caractère local;
- soutien à la culture.

L'année 2017 aura donc vu l'entrée en vigueur de la nouvelle répartition des tâches en matière de culture, entre les communes et le canton. Cette loi renforce les dispositifs de concertation prévus par la loi sur la culture et déploie une stratégie de cofinancement des arts de la culture. Elle a aussi permis de préserver les institutions culturelles subventionnées par le canton des baisses de subvention imposées à l'ensemble des autres subventionnés. La cohérence des politiques des communes et du canton doit être renforcée par la participation, au sein des commissions d'attribution communales et cantonales, de représentants de toutes les entités concernées. Sur ces nouvelles bases, le canton pourra préparer en vue de la prochaine législature la concertation visant, conformément à la loi sur la culture, à fixer les axes stratégiques de la politique culturelle.

Le fonds de régulation, en service depuis janvier 2016, permet d'assurer le transfert des ressources du canton vers les communes et réciproquement pour les tâches concernées. Une bascule fiscale devra intervenir lorsque les montants transitant par ce fonds auront atteint une taille critique suffisante, au fur et à mesure de transferts qui pourront être décidés à tout moment dans le cadre de la loi sur la répartition des tâches.

En 2017, le Grand Conseil a examiné et adopté le projet de loi répartissant les tâches en matière de sport, qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Cette loi vise d'une part à clarifier la responsabilité du canton pour le pilotage d'infrastructures majeures comme le Stade de Genève, le pôle football et la future patinoire, celle des communes pour les autres infrastructures, à coordonner les soutiens en matière de sport d'élite et de sport populaire, et assure désormais la mise à disposition gratuite des salles de sport entre communes et canton.

Toutes ces étapes ont pu se réaliser en concertation avec les communes. L'année 2017 a permis également au Conseil d'Etat d'intensifier le dialogue avec les communes directement concernées par un bâtiment du cycle d'orientation, en vue d'un transfert de la gestion de ces bâtiments aux communes. Les communes restant divisées sur cet objet, le Conseil d'Etat a suspendu ces discussions pour accorder la priorité à des objets sur lesquels un accord

pouvait être espéré à plus court terme. La concertation s'est donc poursuivie dans d'autres politiques publiques, notamment la gestion de la mobilité de quartier, l'entretien du réseau routier, l'aide aux personnes sans-abri, les grandes institutions culturelles.

A ce stade, cette concertation permet d'entrevoir la possibilité d'un accord début 2018 sur la mobilité de quartier. Sur les autres chantiers, le Conseil d'Etat observe un raidissement des positions. Il en est ainsi du dossier important des cycles d'orientation (qui pourrait conduire à renforcer les compétences communales dans un secteur où elles sont avérées, à savoir la gestion des bâtiments de l'école obligatoire), même si plusieurs communes ont sur ce dossier montré en 2017 des ouvertures. Il en est aussi ainsi du dossier de l'entretien des routes, qui pourrait également supposer des transferts d'actifs et de ressources importants. Plus connu du public, le dossier du Grand Théâtre. Le Conseil d'Etat a effectivement dû suspendre ses négociations avec la Ville de Genève sur un transfert de la responsabilité politique et financière du subventionnement du Grand Théâtre, de l'OSR et de la Bibliothèque de Genève (BGE), négociations qui se heurtaient à trop d'incertitudes et trop peu de clarté sur la gestion, la situation financière et organisationnelle, en particulier du Grand Théâtre et de la BGE, où l'on attend un rapport de la Cour des comptes. Ces réflexions devront toutefois être reprises une fois que la Ville de Genève aura réglé les problèmes internes de gestion, de gouvernance et de statut du personnel. Le Conseil d'Etat a par contre déposé fin 2017 un projet de loi visant à confirmer la responsabilité conjointe du canton et de la Ville de Genève s'agissant du subventionnement de la fondation de l'Orchestre de la Suisse Romande, qui est depuis très longtemps assuré à parts égales par le canton et la Ville.

9. Réformer la fiscalité communale et la péréquation intercommunale

Le Conseil d'Etat a reporté le projet de refonte globale de la fiscalité communale (principe de l'imposition sur la commune de domicile) afin de donner la priorité à la répartition des tâches et à la réforme fiscale PF 17. Cela dit, le mode de fiscalité actuelle (perçue en partie sur la commune où s'exerce l'activité lucrative) reste problématique à plusieurs égards. D'une grande complexité, ce système (unique en Suisse) pénalise les communes accueillant des habitants, au profit de celles hébergeant des emplois. Les contribuables sont par ailleurs en grande partie dépourvus d'influence sur les évolutions de la fiscalité communale, puisqu'ils

ne peuvent voter que sur celle de leur commune de domicile, et non sur celle de la commune où ils exercent leur activité lucrative.

En attendant une réforme plus fondamentale, le Conseil d'Etat a toutefois soutenu les efforts des communes pour atténuer très légèrement les écarts de ressources entre les communes les plus aisées et les autres. Le Grand Conseil a ainsi adopté en 2017 la loi réformant la péréquation intercommunale. Les communes consacreront 1,5% de leurs ressources à la péréquation intercommunale dès 2018, et 2% dès 2019, contre 1% aujourd'hui.

10. Maîtriser la dette

Le Conseil d'Etat a fait de la maîtrise du niveau de la dette une priorité centrale de son programme de législature. Son action dans ce sens a été maintenue en 2017, en particulier au travers de la maîtrise des charges, de la priorisation des investissements et d'une meilleure valorisation des actifs. Dans ce cadre, le Conseil d'Etat a mis en œuvre les mesures suivantes :

- Amélioration du résultat de fonctionnement : un nouveau plan d'assainissement d'une trentaine de mesures a été proposé par le Conseil d'Etat dans le cadre du plan financier quadriennal 2018-2021. Ce plan se fonde sur une recherche d'équilibre entre les mesures impactant les revenus et celles qui concernent les dépenses. Il s'appuie également sur une réflexion consistant à se demander où le canton de Genève effectue des tâches que les autres cantons ne fournissent pas, et à identifier des cas spécifiques dans lesquels le canton n'engrangerait pas des revenus. Les mesures qui ont pu être chiffrées à ce jour améliorent le résultat du compte de fonctionnement prévisionnel en 2021 d'un montant d'environ 300 millions de francs. Cette amélioration est réalisée pour moitié par des améliorations de revenus et pour moitié par des diminutions de charges.
- Priorisation des investissements : les arbitrages menés au début 2017 par le Conseil d'Etat dans le cadre de l'élaboration du plan décennal des investissements 2018-2027 ont abouti à l'adoption d'une enveloppe de projets prioritaires de 7,1 milliards de francs nets. L'exercice a permis, sur la base d'analyses et d'études récentes, de redimensionner des projets, d'ajuster la planification de certains autres, voire de reporter ou d'abandonner ceux qui ne répondaient pas aux besoins sur la période considérée.

Les investissements sont ainsi fixés de manière à ce que leur niveau reste financièrement supportable.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a pu à nouveau profiter en 2017 de l'évolution des taux d'intérêt et des conditions avantageuses de financement, pour consolider la durée moyenne de la dette et réduire son coût. Les intérêts de la dette financière de l'Etat de Genève ne s'élèvent ainsi plus qu'à 180 millions de francs en 2017 contre encore 199 millions en 2016.

11. Élaborer des pistes de nouveaux revenus

Dans son programme de législature, le Conseil d'Etat s'est fixé comme objectif d'engager des réformes afin de viser l'équilibre des comptes de l'Etat et la maîtrise de la dette. Pour contribuer à atteindre cet objectif, en sus des nombreuses mesures visant à contrôler la croissance des charges et à améliorer l'efficacité de l'administration, il a proposé des nouvelles recettes à même de permettre de financer les tâches de l'Etat.

Cet engagement s'est concrétisé par l'adoption d'un plan de mesures, dont plusieurs visent à acquérir de nouveaux revenus entre les exercices 2015 et 2019. Les nouvelles mesures qui ont déployé leurs effets sur l'exercice 2017 concernent essentiellement le domaine fiscal. Il s'agit de :

- la mesure visant l'instauration d'un plafond à 500 francs en matière de déductibilité des frais de déplacement, qui devrait rapporter +36,8 millions de francs en 2017. Elle devait être introduite dès l'exercice 2016. Cependant, une décision de la chambre constitutionnelle sur un recours contre la loi instituant cette mesure a conduit à décaler sa mise en vigueur au 1^{er} janvier 2017;
- deux mesures prises à l'administration fiscale, consistant en l'engagement de taxateurs afin de permettre le traitement optimal des déclarations des contribuables supplémentaires et en la création d'un service de régularisation traitant les nombreuses déclarations spontanées. Ces mesures améliorent les recettes de l'Etat de 9 millions en 2017 et permettront de faire progresser les revenus fiscaux de 155 millions d'ici 2019.

Pour mémoire, plusieurs mesures avaient déjà pris effet en 2015 et 2016, dont notamment

l'optimisation des relations TVA au sein de l'Etat, l'engagement de cinq contrôleurs fiscaux supplémentaires (+10 millions de recettes fiscales à terme), les projets de réorganisation au sein de l'office cantonal de la population et de la migration associés à une augmentation de revenus (+4,7 millions), la vente du bâtiment Beau-Séjour à la caisse de pension de l'Etat de Genève (plus-value de 3,7 millions) et l'augmentation des moyens de la sécurité internationale, couverte par un financement fédéral (+2,6 millions), et de ceux de la sécurité aéroportuaire, intégralement financée par Genève Aéroport (+4,6 millions).

12. Rendre l'administration plus agile

Le Conseil d'Etat a franchi un pas décisif pour la modernisation de l'administration en déposant le 11 octobre 2017 un projet de loi sur le traitement dans la fonction publique. Ce texte vise la mise en œuvre du projet de nouveau Système Compétences, Rémunération, Evaluation (SCORE). Il s'applique à 45'000 personnes de l'Etat et des établissements publics concernés par l'actuelle loi concernant le traitement et les diverses prestations alloués aux membres du personnel de l'Etat et des établissements hospitaliers. SCORE permet de mettre à jour un système d'évaluation des fonctions datant de 1974 en tenant compte de l'évolution des métiers et des formations.

La volonté de réduire les lourdeurs administratives s'est traduite par la poursuite d'actions en faveur de la diminution du nombre de directives, de l'allègement de contrôles et du développement de relations de confiance entre les différents échelons hiérarchiques. Plusieurs entités ont ouvert la possibilité aux personnes intéressées de renoncer à l'enregistrement automatique du temps de travail. Le télétravail a poursuivi son développement. D'autres projets en cours visent à renforcer la formation des cadres, faciliter la mobilité interne et réduire l'absentéisme de longue durée.

La consultation menée en 2016 auprès de l'ensemble du personnel de l'Etat sur l'efficacité de l'administration a continué de déployer ses effets en 2017. Cette opération sans précédent avait amené 948 collaboratrices et collaborateurs à émettre quelque 3'000 idées et propositions pour éviter des lourdeurs administratives, faire des économies ou procurer de nouvelles recettes. L'office du personnel de l'Etat et les directions départementales des ressources humaines ont traité et analysé 325 suggestions ayant trait à la gestion des ressources humaines. Ce processus a contribué à l'avancement et à

l'enrichissement de projets concernant l'organisation du travail, la formation, la rémunération ou encore la qualité de vie au travail.

Le 18 octobre 2017, le Conseil d'Etat a inauguré le nouveau site internet officiel de l'Etat. Entièrement réalisé à l'interne, le nouveau site est résolument orienté vers la facilitation des démarches des usagers et la réponse à leurs attentes (voir sous réalisations par politique publique – O).

13. Prestations nouvelles : pas de nouvelles charges sans ressources

Ce principe est directement lié aux objectifs de maîtrise des finances publiques du canton. Le Conseil d'Etat l'a appliqué dès la première année de la législature en ne prévoyant de prendre des décisions induisant des charges supplémentaires que lorsque celles-ci peuvent être compensées par des ressources nouvelles ou par d'autres économies.

C'est ainsi que la hausse des charges résultant de choix politiques, qui visent notamment à garantir de bonnes conditions pour la délivrance des prestations publiques, a pu être entièrement compensée grâce aux résultats de la poursuite et du renforcement des mesures d'économie et d'efficience engagée dès le début de la législature.

Les nombreuses mesures prises en 2015, 2016 et 2017 induisent un effet positif durable de près de 360 millions qui améliorera également tous les budgets futurs.

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat a indiqué qu'il déposerait courant 2018 un projet de loi visant à abaisser la charge de sa participation à la péréquation intercantonale. Cette charge a atteint en 2017 la somme de 399 millions de francs, et elle est exclusivement liée à la force contributive de la population genevoise (le taux d'imposition est sans impact, puisque cette force contributive est calculée en fonction du rendement par habitant de l'impôt fédéral direct). Etant donné que les communes bénéficiaient autant que le canton de cette capacité contributive, le Conseil d'Etat estime nécessaire que les communes participent à cet effort de solidarité confédérale, au prorata de leur participation aux recettes publiques, à savoir environ 20%.

14. Meilleure gouvernance pour les régies publiques autonomes

Le Grand Conseil a adopté en 2017, plus de trois ans après son dépôt par le Conseil d'Etat

(le 14 février 2014), le projet de loi 11391 sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP) (A 2 24).

Le projet de loi, dont les enjeux avaient déjà été résumés dans le rapport de gestion 2014, permettra dès la prochaine législature de désigner les autorités de gouvernance de ces entités selon des règles plus transparentes et efficaces.

15. Chaîne sécuritaire : concentrer la répression sur les criminels

La troisième édition de la politique criminelle commune (2016-2018) fournit le cadre général de l'action répressive. L'accent est mis sur la collaboration entre la police et divers offices, notamment l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail pour le contrôle du personnel de sécurité des établissements publics, ainsi que pour la lutte contre le travail au noir et la traite d'êtres humains, l'office cantonal de la population et des migrations pour la lutte contre la fraude documentaire et la mise en œuvre des expulsions judiciaires prononcées, ainsi que la direction générale des véhicules pour les sanctions administratives visant plus spécifiquement les conducteurs consommateurs de stupéfiants.

Dans le cadre de la lutte contre la criminalité informatique, le déploiement des moyens offerts par la loi d'investissement pour la lutte contre la criminalité informatique et la cybercriminalité (L 11788) progresse selon le calendrier prévu. Parallèlement, les ressources spécialisées affectées à la Brigade de criminalité informatique augmentent. Au niveau préventif, un projet visant à sensibiliser les entreprises et la population aux risques informatiques et aux mesures de sécurité est en voie de finalisation.

Mis sur pied en 2016, le groupe «fugitifs» de la police judiciaire, dont la mission est d'arrêter ceux qui tentent de se soustraire à la poursuite pénale, enregistre de beaux succès.

Les efforts, menés avec l'appui de la Cour des comptes et visant à maîtriser la génération d'heures supplémentaires, ont amené à adapter plus adéquatement les horaires des services opérationnels à la typologie et au rythme de l'activité délinquante ou de troubles à la tranquillité et à la sécurité publiques.

De son côté, l'office cantonal de la détention (OCD) a facilité le rapatriement des délinquants

par des échanges institutionnalisés d'information ou la mise à disposition de places de détention administrative.

S'agissant du processus d'évaluation de la dangerosité, l'OCD a veillé à la stricte application de la directive concernant l'octroi d'autorisations de sortie aux personnes condamnées. Parallèlement, les nouvelles compétences en matière d'allègement pour les personnes condamnées à des crimes visés par l'article 64 du code pénal (internement) ont été déployées. Par ailleurs, la loi d'application du code pénal suisse a vu l'introduction d'un devoir d'informer entre le personnel médical thérapeutique et le personnel pénitentiaire.

Parallèlement, les travaux d'adaptation faisant suite à la décision du législateur fédéral de réintroduire, au 1^{er} janvier 2018, les courtes peines privatives de liberté et de définir de nouvelles conditions de la semi-détention, du travail d'intérêt général et de la surveillance électronique (bracelet électronique), qui sont des modalités d'exécution des peines offrant une alternative à la détention, ont aisément été finalisés.

16. Approfondir les liens au sein de l'agglomération

Le projet d'agglomération franco-valdo-genevois regroupant en plus du canton de Genève, la Ville de Genève, le District de Nyon, le canton de Vaud, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et le Pôle métropolitain du Genevois français (anciennement ARC – Syndicat mixte), a fêté en 2017 ses dix ans d'existence. Ainsi, trois générations successives de Projet d'agglomération contenant la liste des infrastructures de mobilité candidates à un cofinancement fédéral ont été déposées auprès de la Confédération, avec pour les deux premières générations l'attribution d'une subvention de près de 200 millions de francs chacune.

La troisième génération du Projet d'agglomération, déposée fin 2016, porte sur un montant global de travaux de 623 millions d'investissement sur la période 2019-2022. Les premiers résultats de son évaluation ont été rendus publics en janvier 2018. Le Conseil d'Etat a manifesté son incompréhension à propos de cette première évaluation, qui voit l'enveloppe générale consacrée par Berne à la politique d'agglomération fondre d'un tiers, et celle consacrée à notre région de 186 et 204 millions pour les deux premiers projets d'agglomération, à seulement 39 millions pour celui-ci. Le Conseil

d'Etat se mobilisera donc auprès des autorités fédérales pour que les besoins légitimes de la région soient pris en considération, en particulier s'agissant d'infrastructures de transport comme le tram des Nations et les infrastructures de transport public transfrontalières.

Parallèlement, les mesures inscrites dans les générations précédentes continuent de se concrétiser. Parmi les réalisations les plus marquantes, la construction des interfaces du futur Léman Express se poursuit avec l'inauguration de la gare de Lancy-Pont-Rouge en décembre 2017. Les travaux des interfaces de Carouge-Bachet et d'Annemasse ont, eux, débuté en juin. Les tronçons de la voie verte d'agglomération sont progressivement mis en service. La construction du premier tram transfrontalier du Grand Genève a commencé avec, en janvier 2017, le démarrage des travaux pour la partie Annemassienne et, en octobre, les travaux préparatoires au niveau de la douane de Moillesulaz, en vue d'une mise en service prévue fin 2019. Enfin, plusieurs chantiers ont démarré, notamment l'aménagement de la place des Particules, au niveau du CERN, et la requalification de la route de Suisse en avril 2017, et le bus à haut niveau de service entre Gex et Cornavin au deuxième semestre 2017.

Ainsi, à fin 2017, près de 60% des mesures du projet d'agglomération de première génération sous maîtrise d'ouvrage cantonale sont réalisées ou en cours de travaux. Parallèlement, environ 60% des subventions fédérales ont été versées.

Priorité 3 : Développer nos ambitions collectives et améliorer la qualité de vie

17. Renforcer la mixité sociale des quartiers

Le Conseil d'Etat a pris l'engagement de renforcer la mixité sociale au sein des quartiers. L'objectif est ainsi de construire pour toutes les catégories de la population. Il s'agit concrètement de répondre aux besoins en logement en fonction des moyens et attentes différenciées de chaque catégorie d'habitants. En particulier, la priorité du gouvernement est donnée à la construction de logements pour la classe moyenne.

La mixité sociale est garantie par l'art. 4A de la loi générale sur les zones de développement (LGZD) qui précise les catégories de logement à

respecter dans les zones de développement. Le constat de déséquilibre territorial, combiné à la péremption programmée au 31 juillet 2017 de cet article, rendait sa révision indispensable. Le Conseil d'Etat a ainsi adopté un projet de loi qui propose une importante simplification du dispositif. La proportion des catégories de logements à construire a été revue pour répondre aux besoins de la population genevoise dans son ensemble tout en tenant compte de sa diversité.

La nouvelle répartition prévoit 1/3 du programme au moins pour des logements d'utilités publiques (LUP) destinés aux personnes les plus démunies du canton. Ce pourcentage épouse l'objectif quantitatif de parvenir à un socle de LUP de 20% du parc locatif genevois. Un autre 1/3 au minimum du programme doit être destiné à des logements locatifs pour la classe moyenne, qui a été particulièrement mal servie ces dix dernières années en matière de logements construits. La moitié de ces logements seront en principe réalisés par des maîtres d'ouvrage d'utilité publique afin de garantir à cette catégorie de la population une stabilité des loyers sur le long terme. Le solde du programme de logement est laissé au libre choix de celui qui le réalise (propriété par étage ou locatif).

La mixité sociale du projet Praille Acacias Vernet (PAV) a également été renforcée avec la révision de la «Loi PAV». Dans ce périmètre, le Conseil d'Etat a décidé de rééquilibrer la proportion entre nouveaux logements et nouveaux emplois à un ratio 2/1 correspondant à environ 12'400 logements et 6'200 emplois, par rapport au ratio 1/1 initial correspondant à environ 10'500 nouveaux logements et autant d'emplois. La répartition entre logements locatifs et propriété privée a également été revue. Le Conseil d'Etat a décidé d'introduire une part de PPE, jusque-là inexistante. Cette mesure permet d'améliorer sensiblement l'équilibre des plans financiers des opérations immobilières. Les prix de vente des PPE en droits de superficie distincts et permanents (DDP) seront contrôlés par le canton qui reste propriétaire des terrains, évitant ainsi les mécanismes de spéculation. Le nombre de logements LUP reste lui inchangé.

18. Loger la population

Le plan directeur cantonal 2030 (PDCn 2030) est le document de référence en matière de politique d'aménagement pour le canton, les communes et, pour certains domaines, la Confédération. Il traduit la vision que les autorités cantonales ont de l'avenir de notre territoire.

Il identifie et priorise les projets à réaliser, tant en matière d'urbanisation, de mobilité ou d'espace rural. Il coordonne également l'ensemble des politiques publiques qui ont une incidence territoriale. La première version du PDCn 2030 a été adoptée par le Grand Conseil en 2013 et approuvée par le Conseil fédéral en 2015. Elle permet de répondre aux besoins de logements et confirme, comme le demande la constitution cantonale, le dessein d'une agglomération compacte, multipolaire et verte.

En 2017, une première mise-à-jour du PDCn 2030 a été lancée. Celle-ci vise à adapter le plan directeur cantonal aux nouvelles directives fédérales accompagnant l'entrée en vigueur de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT1) afin de lever certaines réserves émises par la Confédération lors de son approbation. Pour répondre à ces réserves, essentiellement liées au dimensionnement de la zone à bâtir et à la protection des surfaces d'assolement, soit les meilleures terres agricoles, le canton est tenu de minimiser les emprises sur la zone agricole et de mieux tirer parti des secteurs constructibles. Cette mise-à-jour fait l'objet d'une première phase d'enquête publique (organisations concernées et population) suivie d'une phase de consultation des communes et des territoires voisins qui s'est achevée en juin 2017. Une nouvelle version du plan directeur cantonal tenant compte du résultat de l'enquête publique et de la consultation sera présentée courant 2018.

Les projets urbains se concrétisent à l'image du PDCn 2030 qui fixe le cadre d'un développement urbain maîtrisé en combattant l'étalement et en mettant l'accent sur une densification de qualité. La première pierre du quartier des Adrets à Pont Rouge a été posée. En 2019, ce quartier accueillera 640 logements, à un jet de pierre de la nouvelle gare de Pont Rouge et du futur quartier d'affaires développé par les CFF.

Le Conseil d'Etat a également adopté, sur le site des Vernets, le premier plan localisé de quartier (PLQ) du grand projet Praille Acacias Vernets qui représente un potentiel de réalisation d'environ 1500 nouveaux logements, dont 300 logements d'étudiants ainsi qu'une école, des commerces et des équipements publics (crèche, espace à vocation socioculturelle et centre d'action sociale). Avec plus de 12'000 nouveaux logements, le PAV représente le plus grand potentiel d'habitation du canton. Pour que ce projet puisse se réaliser de façon cohérente et efficace, le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi créant la Fondation PAV. Sa mission sera

de libérer le foncier actuellement occupé par quelque 1'600 entreprises en rachetant principalement des droits de superficie distincts et permanents. Elle pourra ensuite les remettre à disposition de projets urbains de logements, d'espaces publics ou d'activités sous la forme de nouveaux DDP.

La réalisation du grand projet des Cherpines a également connu une nouvelle étape avec la signature d'une convention entre le canton et les communes de Confignon et Plan-les-Ouates. Par cette convention, le canton renforce son engagement à l'égard des communes en matière de mobilité, élément-clé de la réussite du projet. A chaque étape, la réalisation de ce futur quartier sera ainsi accompagnée de mesures de transport spécifiques qui assureront le bon fonctionnement du quartier et des secteurs alentours en matière de mobilité. Pour ce faire, le canton s'engage à réaliser le prolongement de la ligne 15 du tramway depuis les Palettes, pour une mise en service au moment de la livraison des quelques 1000 premiers logements du quartier du Rolliet, à l'horizon 2021.

Lancé en 2016, le plan d'action en faveur des coopératives d'habitation déploie aujourd'hui ses premiers résultats : 90'681 m² de surfaces brutes de plancher ont été attribuées par le canton, pour un potentiel d'environ 900 logements. A terme, ce sont dix-sept coopératives qui seront bénéficiaires de droits à bâtir dans sept périmètres répartis sur quatre communes : Clos-Belmont et Soret-Rod (Genève), Communaux d'Ambilly pour deux périmètres (Thônex), Grands-Esserts (Veyrier), ainsi que Chapelle-Gui et Marbriers (Lancy).

La zone villa (zone 5) accueille elle aussi de nouveaux logements. De 2014 à 2017, 415 demandes d'autorisation de construire ont été déposées en zone 5, pour près de 2400 logements. Cette densification spontanée pose un certain nombre de questions en matière de qualité et de gestion du territoire. A la demande des communes, le canton a élaboré un guide qui propose une méthode pour favoriser le développement harmonieux de cette zone, sans nuire à la qualité patrimoniale et en préservant l'autonomie des propriétaires et des autorités communales. La méthode fera l'objet d'une évaluation d'ici deux ans.

L'année 2017 devrait connaître une tendance similaire aux deux années précédentes avec plus de 2'000 logements annuels construits sur le canton.

19. Améliorer la qualité de vie urbaine

La dynamique d'amélioration de la qualité de vie urbaine résulte d'un ensemble de mesures concrètes. Le Conseil d'Etat encourage ainsi l'organisation régulière de concours d'architecture, stimulant la réflexion sur la diversité des formes urbaines. Ces concours confirment la longue tradition d'ouverture à la concurrence, puisque, depuis six ans, la moitié des lauréats proviennent de l'extérieur du canton. Au même titre, la réforme du plan localisé de quartier vise une plus grande diversité et adaptabilité des projets. Enfin, la qualité est également garantie grâce à la concertation, rendue obligatoire par la nouvelle constitution. La concertation est outil précieux pour répondre à un vrai défi : faire de l'urbanisme avec des gens et des entreprises sur place. Un projet d'urbanisme participatif à large échelle a été lancé en janvier 2017 par l'Etat de Genève et la ville de Carouge. L'image du futur quartier de Grosselin au PAV, à prédominance de logements et proche du centre de Carouge, est alimentée très en amont par des citoyens et des acteurs du PAV. Des ateliers participatifs ont été organisés et un Forum citoyen a été lancé. Ce dernier imagine la vie dans ce futur quartier avec des groupes de travail. Il organise également des débats et des événements publics. Le Forum a vocation à accompagner toute la transformation du quartier. Les résultats des ateliers seront présentés au premier trimestre 2018.

Dans le cadre de la construction de nouveaux quartiers, le Conseil d'Etat souhaite donner une place de choix aux espaces verts publics, notamment parcs, promenades et coulées vertes. A ce titre, il s'engage à créer près de 600'000 mètres carrés de nouveaux espaces verts publics. Le Conseil d'Etat est convaincu que la densification n'est supportable qu'à condition qu'il existe des espaces de respiration, des zones de rencontre et de détente pour les habitants. Cette volonté se retrouve dans les PLQ puisque les espaces verts représentent 50% de leur surface totale.

Les objets patrimoniaux bâtis ou naturels participent également à la qualité de vie. La nécessité de faire un travail de recensement patrimonial en amont de toute planification territoriale est essentielle tout comme sa valorisation dans les projets de construction. La campagne 2017 du recensement architectural du canton a porté sur les communes de Collex-Bossy, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Puplinge, Thônex et Vandoeuvres. Les résultats des communes de Meyrin et Vernier ont été

présentés en 2017. L'inventaire complet des 4133 bâtiments sera accessible sur internet dans le courant de l'année 2018.

La prise en compte de la vie nocturne est également une composante de la qualité de vie en milieu urbain. Le Conseil d'Etat a adopté une stratégie de planification et de mise en œuvre de lieux culturels, festifs et nocturnes. Cette stratégie est guidée par trois principes : diversifier l'offre et les usagers, rééquilibrer les lieux entre centre et périphérie et valoriser les potentiels urbains existants afin de développer des projets en partenariat avec les collectivités publiques, les privés et les acteurs de la nuit. Cette thématique est désormais pleinement intégrée dans le développement urbain du canton et reconnue dans sa dimension transversale. Les nombreux acteurs peuvent à présent s'appuyer sur cette stratégie pour proposer des projets pilotes sur des secteurs en pleine mutation, recycler des bâtiments existants et créer des lieux temporaires ou pérennes.

En outre, un environnement urbain de qualité passe par des mesures affirmées en matière de production agricole locale, de qualité de l'air, de protection contre les nuisances sonores, de protection de la nature et de sécurité de proximité. La qualité des produits agricoles genevois à travers le label GRTA garantit la fraîcheur, la diversité et le goût des produits, le respect de l'environnement et le refus des plantes et animaux génétiquement modifiés. Une agriculture de proximité assure un lien de confiance entre les agriculteurs et les consommateurs et réduit le transport des marchandises. La traçabilité permet non seulement de contrôler la filière de production mais aussi de maîtriser la visibilité des produits du champ à l'assiette. L'équité, quant à elle, garantit un revenu correct du travail agricole.

Lorsque certaines conditions météorologiques sont réunies, la pollution de l'air s'accumule. Elle peut alors affecter la santé, les personnes sensibles étant les plus exposées. Pour qu'elles puissent adapter au mieux leur comportement, des informations actualisées sur les concentrations des différents polluants sont mises à la disposition du public, notamment sur le site de l'Etat ou sur l'application smartphone. De plus, en cas pic de pollution, un dispositif d'alerte de la population et d'information aux médias est activé. De la même façon, une stratégie liée à l'électromobilité a vu un développement significatif en proposant le développement du réseau

genevois de bornes de recharge publiques et gratuites ainsi que des places de parking destinées spécifiquement à la recharge de véhicules. A cet égard, le Conseil d'Etat encourage l'essor de l'électromobilité qui œuvre pour une meilleure qualité de l'air, mais également à réduire fortement le bruit des véhicules dans le contexte urbain. Pour mener à bien la lutte contre les nuisances sonores, un important programme d'assainissement des axes de circulation les plus bruyants a été mis en œuvre, ainsi que l'implantation de revêtements phonoabsorbant toujours plus performants.

La nature genevoise se caractérise par sa proximité avec l'agglomération : elle permet ainsi à une importante population de se ressourcer à faible distance, mais elle induit également des pressions importantes sur les milieux. L'Etat de Genève intervient en faveur de la biodiversité par le biais de plans de gestion spécifiques qui existent tant pour le lac, que les cours d'eau, les sites protégés ou encore la forêt. Le Conseil d'Etat veille à encourager la réalisation de projets tels que la promenade des lucanes avec son parcours entre ville et campagne, la création de potagers urbains, la réalisation de préaux fleuris ou encore l'élaboration d'une forêt-jardin pour la cueillette sauvage.

20. Préparer le vieillissement de la population et l'évolution des besoins des personnes handicapées

Développer les structures intermédiaires

Conformément aux recommandations du rapport d'évaluation de l'exploitation des unités d'accueil temporaire de répit (UATR), la création de lits UATR dans les EMS s'est poursuivie en 2017 par deux ouvertures: l'une à l'EMS Foyer Saint-Paul en juin et l'autre à la Résidence La Louvière en juillet. Ainsi, en 2017, le canton offrait 43 lits de court séjour en UATR. Quelque 38 lits sont gérés par l'Institution genevoise de maintien à domicile et cinq en EMS. Le déploiement progressif sur plusieurs années de nouveaux lits va se poursuivre.

Conformément aux recommandations du rapport d'évaluation de l'exploitation des unités d'accueil temporaire médicalisé (UATM) et au rapport de planification sanitaire 2016-2019, trois lits supplémentaires de court séjour médicalisé sont venus compléter l'offre de sept lits existant à Onex depuis 2014.

S'agissant des immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA), trois nouveaux

immeubles ont été réalisés en 2017 offrant 125 logements supplémentaires. Par ailleurs, vingt projets ont été suivis par le département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé et inscrits dans le plan financier quadriennal 2017-2020. Ils permettront, s'ils aboutissent, la création de plus de 800 logements d'ici à 2023. Enfin, seize avant-projets sont également à l'étude, incluant la création de deux foyers de jour.

De même, l'appartement «Intera», exploité en commun par les HUG et les EPI, a ouvert ses portes en mai 2017. Il permet d'accueillir sept résidents souffrant de handicap mental sur le site de Belle-Idée pour une transition vers un foyer après un séjour hospitalier.

Soutenir les proches aidants

Le Conseil d'Etat a adopté le programme cantonal de soutien aux proches-aidants en septembre 2017. Ce programme définit quatre objectifs et onze actions concrètes dont certaines ont déjà été réalisées. Au nombre de ces dernières, la réalisation d'une ligne d'accueil téléphonique pour les proches aidants (Proch-info) ainsi que la réalisation d'une action intercantonale en faveur des proches aidants, déroulée à Genève sur une semaine entière au début novembre.

Renouveler la planification hospitalière

Les travaux pour la prochaine planification hospitalière ont commencé en 2017 pour aboutir dès 2019 à un changement de modèle basé sur la classification des prestations hospitalières déjà adoptée par la majorité des cantons. Cette nouvelle planification hospitalière sera incluse dans la prochaine planification sanitaire 2020 - 2023. Le travail sur les bases statistiques nécessaires à la suite des discussions a quant à lui démarré en décembre 2017.

Soutenir les soins à domicile

Le Conseil d'Etat a soutenu la priorité au maintien à domicile dans la prise en charge des patients. Il a ainsi augmenté de quelque 6,2 millions de francs au budget 2017 par rapport aux comptes 2016 l'indemnité de l'Institution genevoise de maintien à domicile (imad). Au total, il a augmenté de 4,2% le nombre d'heures de soins à domicile qu'il a financé auprès des entités subventionnées pour arriver à un total de près de 750'000 heures de soins à domicile cofinancées par l'Etat.

Augmenter le nombre de lits d'EMS

Deux nouveaux établissements médicaux sociaux (EMS) ont vu le jour en 2017, Stella et la

Coccinelle. Au total, quelque 134 lits de plus en EMS ont été mis à disposition des personnes âgées.

Innover dans les prises en charges

Le canton a poursuivi sa volonté d'innover dans la prise en charge médicales en améliorant la collaboration entre les acteurs de la santé. Il a notamment réalisé le plan de soins partagé pour les patients complexes grâce au dossier électronique MonDossierMédical.ch. Il a également piloté le rapport d'un groupe de travail qui doit servir de base à des projets de Maison de santé pour améliorer la prise en charge en amont de l'hôpital et soutenir au niveau médical le maintien à domicile et les interventions non planifiées (urgences).

Développement de l'offre et amélioration de la qualité de vie pour les personnes handicapées

Afin de répondre aux enjeux majeurs de la politique genevoise en faveur des personnes en situation de handicap et de leurs proches, liés d'une part au vieillissement des personnes en situation de handicap et d'autre part à l'augmentation du nombre de cas de handicap psychique ainsi qu'à l'exclusion sociale de ces personnes, plusieurs axes stratégiques sont mis en œuvre par le biais de projets concrets.

Ainsi, en 2017, le troisième volet des projets développés par les Etablissements publics pour l'intégration (EPI) et les Hôpitaux universitaires de Genève a été concrétisé par l'ouverture d'une seconde structure intermédiaire sur le site de Belle-Idée, baptisée «Intera». Par ailleurs, des structures d'accueil, tels que la surélévation de l'immeuble des EPI à la route de Chêne, l'aménagement des combles de Thônex (EPI), la réaffectation de l'hôtel Mote (EPI) pour accueillir des personnes présentant des troubles psychiques, la création de foyers d'hébergement pour personnes vieillissantes au sein de la SGIPA ou encore le projet «pôle seniors» d'Aigues-Vertes sont toujours en cours d'élaboration.

Situés à la croisée des politiques du handicap et de la santé, ces axes stratégiques visent à adapter l'offre à l'évolution des besoins pour ces personnes, en soutenant une approche à la fois socio-éducative et médico-thérapeutique, en développant des modes de prise en charge répondant à l'évolution des besoins identifiés et au parcours de vie des personnes handicapées, et en reconnaissant et valorisant le potentiel des personnes en situation de handicap afin de favoriser leur autonomie.

21. Renforcer le soutien à la famille, à l'enfance et à la jeunesse

L'intégration, le suivi éducatif et le soutien aux familles constituent des priorités inscrites dans la nouvelle constitution genevoise. En janvier 2017, le Conseil d'Etat a adopté le projet de loi sur l'enfance et la jeunesse. Remplaçant la loi de 1958, ce nouveau texte vise à ancrer dans une base légale mise à jour les prestations destinées aux enfants, aux jeunes et à leurs familles et délivrées par le département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP), en collaboration avec ses partenaires au sein de l'Etat, des communes et des organismes publics et privés.

Il regroupe les missions centrales de la politique pour l'enfance et la jeunesse fondée sur la protection, le soutien à la parentalité, la prévention et la promotion de la santé, l'encouragement ainsi que la participation. L'ensemble de ces missions répond à une finalité, celle de favoriser le développement harmonieux de chaque enfant et jeune afin qu'il s'intègre et participe à la vie sociale, culturelle, civique, politique et économique.

Le projet de loi a été examiné par la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport et devrait être adopté par le Grand Conseil au début de l'année 2018.

Le Conseil d'Etat a également poursuivi les efforts engagés en faveur de l'éducation spécialisée afin d'éviter tant que possible les hospitalisations sociales et permettre de créer de nouvelles places d'accueil en foyer. En parallèle, des campagnes de communication pour recruter des familles d'accueil avec hébergement ont été menées avec succès.

Dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention, un plan d'action a été élaboré, qui définit les lignes d'action prioritaires du service de santé de l'enfance et de la jeunesse et du service dentaire scolaire en fonction des publics visés. En outre, les projets d'accueil individualisés ont été mis en œuvre et permettent à des enfants avec des besoins spécifiques, en raison d'une maladie ou d'un handicap, de suivre une scolarité la plus normale possible. Enfin, le programme de prévention et de lutte contre le (cyber)harcèlement, débuté à la rentrée 2016, a permis à un grand nombre d'établissements scolaires d'être sensibilisés, formés au repérage et à la prise en charge rapide des situations.

En octobre 2017, le Conseil d'Etat a adopté le projet de loi sur l'accueil préscolaire. Il vise à répondre aux articles inscrits dans la constitution pour adapter l'offre de places d'accueil de jour pour les enfants en âge préscolaire aux besoins. Fruit des travaux menés par le DIP en étroite collaboration avec l'association des communes genevoises, avec l'appui de l'observatoire cantonal de la petite enfance (OCPE-SRED), il prévoit notamment : le développement de l'offre de places d'accueil afin d'atteindre un taux d'offre d'accueil adapté aux besoins; des mesures de soutien pour favoriser l'accueil préscolaire de tous les enfants, y compris ceux avec des besoins spécifiques; conformément à la constitution, une participation financière du canton répartie selon un mécanisme tenant compte de la richesse des communes et de leur effort en matière d'accueil préscolaire; enfin, la création d'une fondation de droit public, placée sous la surveillance du Conseil d'Etat, en charge de gérer le fonds pour l'accueil préscolaire, de soutenir la coordination et la planification de l'accueil préscolaire et rassemblant le canton, les communes et les employeurs.

Enfin, le canton et les communes ont poursuivi l'élaboration du projet de loi traduisant les articles constitutionnels sur l'accueil à journée continue.

22. Coordonner l'engagement de l'Etat en matière culturelle et sportive

Durant cette législature, le Conseil d'Etat s'est fixé l'objectif de coordonner l'engagement de l'Etat en matière culturelle et sportive, dans le but de favoriser dans ces domaines l'accès à un large public et de contribuer au rayonnement régional et international de Genève.

Pour s'inscrire dans cette perspective, dès janvier 2017, les services cantonaux de la culture et du sport ont été rassemblés au sein de l'office cantonal de la culture et du sport. La réunion de ces deux domaines d'activités, avec un lien renforcé aux loisirs, participera notamment à l'élaboration d'une offre d'accès et de formation mieux coordonnée pour tous les habitants du canton; et particulièrement les jeunes en combinant des activités proposées sur temps scolaire et extra-scolaire.

Avec l'entrée en vigueur de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT-2), l'année 2017 a vu se concrétiser des changements importants pour la culture à Genève. Le canton est désormais en charge de l'ensemble des subventions et fonds généraux

destinés à la diffusion, à la politique du livre, à l'accès à la culture et au financement de certaines institutions de rayonnement extra-cantonal. Par ailleurs, ont été transférés à la Ville de Genève les financements d'une trentaine d'institutions et manifestations dites «intermédiaires» de la Fondation d'art dramatique (y compris le fonctionnement de la future Nouvelle Comédie) ainsi que des fonds généraux de soutien à la création.

Les travaux concernant la répartition des institutions d'intérêt stratégique se sont poursuivis durant l'année sans aboutir encore à un accord sur le Grand Théâtre et la Bibliothèque de Genève. En revanche, un projet de loi a été adopté pour confirmer, en l'état, le statut de l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) comme tâche conjointe du canton et de la Ville de Genève. Cette institution au rayonnement international incontesté est appelée, à échéance relativement brève, à intégrer la future Cité de la musique, aux côtés de la Haute école de musique.

Dans le domaine du sport, les travaux engagés avec les communes au sujet de la répartition des tâches ont abouti à l'adoption d'un projet de loi approuvé par le Grand Conseil en juin 2017 et entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Il confirme la compétence prioritaire des communes notamment pour le soutien aux équipes d'élite, pour la construction d'infrastructures sportives, pour l'accueil et l'organisation de manifestations sportives et le soutien aux associations sportives. Le canton, de son côté, assumera pleinement le soutien à l'élite individuelle (notamment Team Genève) et à la relève élite, de même que les programmes J+S (Jeunesse et sport), lesquels s'inscrivent dans le cadre de la loi fédérale sur l'encouragement du sport et de l'activité physique, et le dispositif sport-art-étude. De même, le canton est seul compétent pour le pilotage de trois infrastructures sportives majeures, à savoir le Stade de Genève, le futur Pôle football et la future patinoire du Trèfle-Blanc. Le canton et la Ville de Genève collaboreront sur les associations faïtières. Enfin, les communes resteront chargées de promouvoir la pratique individuelle du sport, le canton lui apportant son appui en approuvant les mesures proposées en faveur des jeunes et des seniors.

Enfin, le canton a poursuivi la planification des équipements sportifs, en particulier pour le développement du projet de nouvelle patinoire sur le site du Trèfle-Blanc et du projet pôle football sur la commune du Grand-Saconnex.

23. Réaliser les infrastructures prioritaires

Le Conseil d'Etat a pris acte fin septembre 2017 du rapport du Conseil consultatif Traversée du lac, composé de représentants des communes, des partis politiques et de la société civile, recommandant un franchissement du lac en tunnel-pont-tunnel. Il a également déposé un projet de loi de crédit d'investissement au Grand Conseil en juillet 2017 pour financer la première étape des études d'avant-projet.

Plusieurs projets routiers majeurs ont pu avancer au cours de l'année 2017, avec le début des travaux pour la route des Nations, le dépôt d'un projet de loi de crédit d'investissement pour la réalisation des infrastructures routières de Genève Sud, ainsi que le démarrage des études d'avant-projet pour le barreau de Montfleury en lien avec la future jonction autoroutière de Vernier-Canada et le développement de la ZIMEYSAVER, la plus grande zone industrielle du canton, et pour le boulevard des Abarois afin de desservir le Grand projet urbain de Bernex.

Le projet d'élargissement de l'autoroute de contournement, piloté par l'Office fédéral des routes, se poursuit en bonne coordination avec les services du canton. Les travaux de la jonction du Grand Saconnex débuteront fin 2018.

L'avancement global du CEVA a dépassé les 85% à fin 2017, avec notamment le percement du tunnel de Champel au mois de juin. La nouvelle gare de Pont Rouge est devenue la première à être mise en service lors du changement d'horaire de décembre 2017. Dès mi-2018, elle sera desservie par un train tous les ¼ d'heure aux heures de pointe de et vers Coppet. Une première section de la voie verte a été ouverte à fin 2017 entre Eaux-Vives et Chêne-Bourg, et les travaux se poursuivent pour une mise en service de l'ensemble du tracé jusqu'à Annemasse au printemps 2018. À fin 2017, la prévision des coûts finaux reste stable et les risques ont fortement diminué. L'objectif de mise en service complète du réseau Léman Express reste, à ce stade, fixé à fin 2019, malgré les procédures en cours sur les mesures de protection contre les vibrations et le bruit solidien.

Les études d'avant-projet concernant l'extension souterraine de la gare de Cornavin suivent leur cours. De plus, le canton a notamment exigé, dans le cadre de la consultation fédérale de l'étape d'aménagement 2030-35 de l'infrastructure ferroviaire, la mise au ¼ d'heure de

la ligne Genève – La Plaine, qui permettra également la réalisation de la halte de Châtelaine.

Concernant l'avancement des différentes infrastructures tram, l'autorisation de construire pour le prolongement du tram de Bernex jusqu'à Vailly est entrée en force en juin 2017, avec un démarrage des travaux prévu au deuxième semestre 2018, pour une mise en service à fin 2020. Suite à l'enquête publique pour le prolongement de la ligne 15 vers St-Julien, les oppositions sont en cours de traitement et le démarrage des travaux jusqu'à la ZIPLO est désormais prévu pour fin 2019. Les travaux de la plateforme de Moillesulaz ont, quant à eux, débuté fin septembre pour une mise en service du prolongement du tram vers Annemasse prévue d'ici à fin 2019.

Enfin, plusieurs mesures du projet d'agglomération cofinancées par la Confédération ont vu leur travaux démarrer en 2017 : le tunnel entre la halte de Champel et les HUG, le réaménagement de la route Suisse ou encore l'esplanade des particules au niveau du CERN.

24. Aller vers la société à 2000 W

Le canton de Genève et la Confédération s'engagent dans le tournant énergétique visant simultanément à réduire nos besoins en énergies fossiles et à affranchir la Suisse du nucléaire, sans toutefois augmenter la dépendance du canton à l'égard de la production énergétique étrangère. Il s'agit par ce biais d'atteindre à long terme la société à 2000 watts sans nucléaire, qui vise à diviser par trois la consommation énergétique globale et à développer les énergies renouvelables pour couvrir $\frac{3}{4}$ des besoins. Cette transition comprend plusieurs axes : la maîtrise et diminution de la consommation d'énergie électrique et thermique, le développement des énergies renouvelables et la mobilisation des acteurs publics et privés.

Le premier bilan de la politique énergétique, présenté en automne 2017, a confirmé l'atteinte des objectifs du Conseil d'Etat. En matière d'énergie thermique fossile, l'objectif du canton, en adéquation avec celui de la Confédération, est une baisse de - 29% d'ici 2020 de la consommation de ce type d'énergie par habitant (base 2000). Cet objectif a été atteint en 2016 déjà, avec une diminution de - 29,3%. Cette évolution positive s'explique par la mise en place de mesures à la fois contraignantes (l'obligation d'assainir les bâtiments les moins performants, l'assainissement des simples vitrages, l'obligation d'efficacité des grands consommateurs ainsi que la performance énergétique des nouveaux bâtiments) mais aussi volontaires,

encouragées notamment grâce aux subventions du canton et du programme bâtiments de la Confédération.

En matière d'électricité, l'objectif contenu dans la conception générale de l'énergie de diminuer de - 2% la consommation l'électricité par habitant d'ici 2020 (base 2000) est également atteint. Après une hausse constante de la consommation par habitant entre 2000 et 2010, celle-ci n'a cessé de baisser pour atteindre - 6,8% en 2016 (- 4,6% en Suisse). Cette baisse s'explique d'une part par les mesures concrètes de politique énergétique comme les obligations d'efficacité faites aux grands consommateurs ou le programme eco21, mené en partenariat avec les Services Industriels de Genève (SIG) et d'autre part, par un ralentissement de la croissance économique et l'augmentation de la population. A noter que la consommation d'électricité de l'ensemble du canton a baissé de - 5% entre 2010 et 2016, malgré une augmentation de la population de + 7%.

En matière de production d'énergie renouvelable, le Conseil d'Etat a renforcé son action dans le cadre du programme GEothermie2020. Les SIG ont lancé à Satigny le premier forage exploratoire de moyenne profondeur. Si le potentiel est confirmé, le canton disposera alors d'une source d'énergie locale, renouvelable et performante à même d'accompagner le développement territorial du canton. Par ailleurs, l'engagement du Conseil d'Etat et des SIG en faveur du développement des énergies renouvelables permet au canton de Genève de tourner définitivement le dos aux énergies fossiles pour son électricité. Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'énergie électrique fournie par les SIG aux ménages et aux entreprises genevoises est 100% renouvelable et indigène.

L'année 2017 aura été marquée par un montant exceptionnel de 25 millions de francs de subventions en faveur de l'assainissement énergétique des bâtiments. Les propriétaires ont répondu à l'appel puisque la totalité du montant a été engagée.

En ce qui concerne les bâtiments de l'Etat, les dépenses énergétiques ont été inférieures au budget. Les actions d'efficacité énergétique se sont poursuivies. Trois centrales photovoltaïques ont notamment été réalisées en collaboration avec les SIG et les travaux liés au chauffage à distance dans le secteur Jonction ont débuté. De nombreuses toitures d'établissements scolaires ont été rénovées pour améliorer notamment l'isolation thermique des bâtiments.

RÉALISATIONS PAR POLITIQUES PUBLIQUES

A Formation

A01 Enseignement obligatoire et orientation

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Harmonisation scolaire - Plan d'études romand (PER)

Afin de répondre à la loi fédérale sur l'encouragement du sport et de l'activité physique et en cohérence avec les grilles horaires de l'enseignement primaire et des autres cantons romands, une troisième période d'éducation physique a été introduite pour les élèves de 9CO des regroupements 1 et 2. Cette mesure sera généralisée dans le cadre de la modification de la grille horaire du nouveau cycle d'orientation (nCO) à l'horizon 2019.

Les nouveaux moyens d'enseignements romands (MER), en lien avec le plan d'études romand, se déploieront jusqu'en 2022. Durant l'année 2017, ont été introduits les MER pour l'allemand en 8P, pour les sciences humaines et sociales (histoire et géographie) en 7P-8P, pour l'anglais en 10CO et en 11CO et pour les sciences de la nature (biologie et physique) en 9CO et 10CO. En histoire et en géographie, des séquences pédagogiques élaborées au niveau romand sont expérimentées en 10CO en vue de leur prochaine introduction.

Dans le cadre du plan d'action mathématiques et sciences de la nature (MSN), les travaux se poursuivent en vue de valoriser les mathématiques et les sciences - en particulier auprès des filles - et de favoriser l'orientation vers les filières scientifiques, en renforçant la cohérence du parcours de formation ainsi que des pratiques d'évaluation des élèves et en développant l'offre de formation continue : dans cette optique, l'enseignement des démarches mathématiques et scientifiques a été adaptée en 10CO et 11CO et ces enseignements renommés «mathématiques : développements» et «démarches scientifiques et modélisation». Au primaire, plusieurs activités sont proposées aux élèves pour la promotion des disciplines scientifiques et techniques. La lutte contre les stéréotypes de genre est intégrée à toutes les actions menées dans le cadre du plan MSN.

L'offre d'enseignement d'une troisième langue nationale au CO a par ailleurs été étendue grâce à l'ouverture de six cours facultatifs d'italien, proposés aux élèves débutants, moyens et avancés dès la rentrée 2017.

Evaluations

Les travaux d'harmonisation des épreuves cantonales de l'école primaire et des évaluations communes du cycle d'orientation (EVACOM) se poursuivent en 2017-2018. Ces travaux, en lien avec la réflexion intercantonale autour de la production d'outils standardisés d'évaluation, visent à permettre la comparaison des résultats de volées successives et à identifier la proportion d'élèves n'atteignant pas les attentes fondamentales du plan d'études romand à la fin des trois cycles de l'enseignement obligatoire (4P, 8P, 11CO). De plus, dès 2017, des «tests d'attentes fondamentales» (TAF) remplaceront les anciens «trons communs» des EVACOM de français et de mathématiques. Ceux-ci testent la maîtrise des connaissances et compétences fondamentales exigées au terme du CO. Ces tests feront l'objet d'une évaluation non chiffrée (indication du nombre de points obtenus et mention de la maîtrise des attentes fondamentales testées) et constitueront, le cas échéant, un des éléments pris en compte pour l'admission en école professionnelle à plein temps. D'autres éléments tels que des tests pratiques ou des entretiens de candidature viendront compléter les résultats obtenus aux TAF pour que l'ESII puisse sélectionner les candidats retenus pour l'entrée en apprentissage à plein temps.

Ecole inclusive

Conformément aux objectifs fixés dans le programme de législature pour développer une école la plus inclusive possible, les travaux se sont poursuivis cette année, avec notamment:

- En matière de soutien et d'aménagements scolaires, une nouvelle directive ainsi qu'une procédure sont entrées en vigueur à la rentrée 2017 et concernent non seulement les élèves souffrant de troubles «dys» (dyslexie-dysorthographe, dyscalculie, dysgraphie, dyspraxie), mais d'une façon plus générale les élèves à besoins spécifiques. Il s'agit de la première étape d'un travail qui

se poursuit en vue de définir le cadre des adaptations scolaires pour la rentrée 2018.

- A la rentrée 2017, six nouvelles équipes pluridisciplinaires, composées d'enseignants spécialisés, d'éducateurs, de logopédistes, de psychologues, d'infirmières et de psychomotriciens, destinées à favoriser le maintien des élèves dans l'enseignement primaire régulier, ont été déployées à l'enseignement primaire. Ce qui porte à neuf le nombre d'établissements qui en sont dotés (voir aussi sous A03).
- Depuis la rentrée 2017, sept nouveaux enfants, issus du centre d'intervention précoce en autisme (CIPA), bénéficient d'un accompagnement pour leur intégration à l'école primaire (voir aussi sous A03).
- Une évaluation de la disponibilité des locaux et de la distribution géographique des élèves de l'enseignement spécialisé est réalisée en vue de déployer des dispositifs de l'enseignement spécialisé au sein des établissements réguliers. Cette première étape vise à esquisser une planification à long terme et donnera lieu à une phase de concertation avec les communes et les institutions subventionnées.
- Les dispositifs d'accueil scolaire pour les primo-arrivants allophones ont été renforcés et diversifiés pour répondre notamment à l'augmentation des demandes d'asile depuis 2015 ainsi qu'aux besoins identifiés (scolarité antérieure inexistante, syndromes post-traumatiques, accès complexe à l'apprentissage, conditions d'existence fragilisées, discriminations, etc.).
- Conformément aux obligations fédérales, les travaux d'élaboration du concept cantonal de pédagogie spécialisée ont avancé au sein de groupes de travail constitués de représentants des milieux professionnels et des associations de parents. Une fois adopté par le Conseil d'Etat, le projet devrait être mis en œuvre à la rentrée 2018.
- Les travaux concernant l'article constitutionnel sur la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18) ont mis en évidence la nécessité de renforcer le processus de suivi de l'élève et de transmission d'informations entre les enseignements secondaires I et II, notamment pour le suivi des élèves de 11ème en difficulté.

Information et orientation scolaire et professionnelle (IOSP)

Les adaptations du dispositif d'IOSP, découlant notamment du projet de loi 11961, ont abouti à un premier train de mesures à la rentrée 2017, dont la présentation systématique en 11CO par les psychologues conseillers en orientation scolaire et professionnelle des possibilités de formation au secondaire II. En 2018, de nouveaux ajustements seront réalisés aux niveaux du contenu et de l'organisation de cet enseignement. Le portfolio du choix professionnel sera remplacé par des séquences pédagogiques élaborées au plan cantonal.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Mercredi matin

Deux ans après l'introduction du mercredi matin d'école, un premier rapport sur le suivi de la mise en œuvre du nouvel horaire scolaire avait été réalisé au printemps 2016. En 2017, le service de la recherche en éducation (SRED) a été mandaté pour évaluer l'impact de l'introduction du mercredi matin et des différentes mesures mises en place dans l'enseignement primaire sur les compétences et la réussite des élèves. Les résultats seront publiés en 2018.

Nouveau cycle d'orientation (nCO)

Les travaux relatifs à l'analyse des effets du nCO se poursuivent, notamment à travers le monitoring des mesures de soutien. Une analyse du SRED est en cours pour caractériser les parcours des élèves avant et après la réforme et analyser les mesures de pédagogie différenciées mises en œuvre par la réforme et leur effet sur la réussite des élèves.

Gestion du flux des migrants

Afin de pouvoir mieux accueillir les nombreuses arrivées d'élèves issus de la migration, le nombre de classes d'accueil a été augmenté et de nouveaux dispositifs de prises en charge expérimentés, comme la scolarisation à plein temps dans certaines classes d'accueil au primaire et des classes d'alphabétisation au cycle d'orientation.

GO-Apprentissage

GO-Apprentissage, projet pilote cofinancé par la Confédération, a pour objectif d'augmenter le taux d'élèves s'orientant vers un apprentissage dual à la fin du CO. Dans les 4 établissements où le projet est implanté, ce taux est, pour

l'année 2016-2017, de 5,4% alors qu'il est de 2,4% dans les autres établissements. Les effets de GO-Apprentissage, déployés essentiellement auprès des élèves de CT et de LC, montrent qu'il est possible d'augmenter de façon significative le nombre d'élèves débutant un apprentissage dual directement après le CO.

A02 Enseignement secondaire II et formation continue

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Formation obligatoire jusqu'à 18 ans

L'année 2017 a été marquée par les travaux consacrés à l'entrée en vigueur de la norme constitutionnelle sur la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18) à la rentrée scolaire 2018. A Genève, 10 à 15% des jeunes gens interrompent prématurément leur formation avant d'avoir pu obtenir un diplôme. FO18 vise l'inclusion de ces jeunes dans un cursus de formation qualifiant ou pré qualifiant et se composera de deux volets principaux : d'une part, maintenir les jeunes en rupture dans le système de formation, d'autre part, favoriser le retour en formation de ceux l'ayant quitté avant 18 ans.

Ouverture de l'école de commerce Raymond-Uldry

L'école de commerce Raymond-Uldry a ouvert ses portes à la rentrée 2017 et accueille près de 850 élèves. Sise à la route de Frontenex, cette école dispense les différentes formations commerciales, duale ou à plein-temps, et héberge l'école supérieure d'informatique de gestion.

L'école de commerce Raymond-Uldry constitue un nouveau modèle où convergent la valorisation de la formation professionnelle et la volonté d'aller vers une école plus inclusive. En plus des filières habituelles proposées dans les écoles de commerce, le nouvel édifice offre une quarantaine de places d'apprentissage. Encadrés par leurs formateurs, ces jeunes effectueront sur place des tâches nécessaires au fonctionnement de l'école. Il accueille également dans ses murs une structure dépendant de l'enseignement spécialisé et permet aux jeunes de suivre des stages de pré-qualification.

Ce bâtiment présente ainsi la particularité de disposer également d'un «restaurant d'application», la cafétéria, qui sert les repas aux apprenti-e-s et aux membres du corps enseignant. La production des repas est assurée par une quinzaine d'apprenti-e-s des différents métiers de la restauration (principalement cuisinier-ère, employé-e en intendance, spécialiste en restauration collective) qui sont encadrés par des professionnels du centre de formation professionnelle Service, hôtellerie et restauration.

L'ouverture de cette nouvelle école a nécessité une réorganisation partielle des bâtiments : l'école de commerce des Bougeries a été fermée et les locaux ainsi libérés sont désormais dévolus aux formations du centre de formation professionnelle Santé, social. En outre l'annexe de l'école de commerce Nicolas-Bouvier à la rue Lissignol a été libérée et abrite désormais le service de l'accueil du secondaire II (ACCES II), autrefois situé au 4^{ème} étage du CO des Coudriers.

Plan d'action du Conseil d'Etat en faveur de l'apprentissage

Le plan d'action du Conseil d'Etat en faveur de l'apprentissage a atteint ses premiers objectifs en termes d'augmentation des effectifs. Pour la deuxième année consécutive, plus de 2'200 contrats d'apprentissage ont été signés. Quant au nombre d'apprentis employés à l'Etat, il est passé de 198 en 2013 à 265 en 2017. Ce plan permet aussi de diversifier l'offre de places d'apprentissage avec l'ouverture de nouvelles formations telles qu'agent de transports publics; agent relation client et acousticien en systèmes auditifs. Les entités du Grand Etat ont été sollicitées et une centaine de places d'apprentissage supplémentaires sont attendues. Par ailleurs, le projet GO Apprentissage continue de faire ses preuves et le projet d'allégement des charges administratives jusqu'ici imposées aux entreprises a été bien accueilli.

Qualification des adultes

Afin de faire face à la demande toujours plus forte de qualification des adultes, le Conseil d'Etat a créé une *task force* destinée à mobiliser des ressources interdépartementales pour accueillir et former des adultes en quête d'une qualification professionnelle.

Le crédit complémentaire accordé par la commission des finances et les moyens octroyés par la Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue ont permis de répondre à la demande de formation dans les domaines du nettoyage, de l'horlogerie et du polissage. L'Hospice Général et le Bureau de l'intégration des étrangers financent le coût des formations pour leur public respectif engagé dans le dispositif Qualifications+.

Par ailleurs, les moyens supplémentaires attribués à Qualifications+ ont permis de réduire fortement le temps d'attente pour l'analyse du dossier d'admission au dispositif Qualifications+ (une semaine d'attente contre trois mois auparavant) et de diminuer le nombre de candidats en attente qui est passé de 653 à 58 en l'espace de quatre mois.

La *task force* a considéré que l'urgence était de pouvoir garantir que les titres délivrés par les programmes visant la qualification de demandeurs d'emploi correspondaient bien aux attentes des entreprises des secteurs concernés. De plus, une réflexion a été engagée sur la mise en place d'un observatoire et sur la définition d'indicateurs de suivi de ce programme. La finalisation de ces travaux sera confiée au groupe pour le développement de la politique de formation continue à des fins professionnelles.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

	2015-2016	2016-2017	2017-2018 (15.11.2017)		
	15.11.2015	15.11.2016	total	filles	garçons
Enseignement obligatoire (primaire)	33'791	34'132	34'844	17'068	17'776
Office médico-pédagogique ⁽¹⁾	1'805	1'835	1'904	599	1'305
Regroupements spécialisés et DIAMS	406	406	393	140	253
Institutions publiques	936	980	1'054	303	751
Institutions subventionnées	463	449	457	156	301
Enseignement obligatoire (cycle d'orientation)	13'127	13'236	13'207	6'604	6'603
Enseignement secondaire II	24'099	24'323	24'659	12'185	12'474
- Elèves et apprentis en école	17'256	17'305	17'451	9'225	8'226
Collège de Genève ⁽²⁾	8'146	8'241	8'201	4'720	3'481
Ecole de Culture Générale ⁽³⁾	3'873	3'718	3'823	2'363	1'460
CFP commerce ⁽³⁾	2'515	2'667	2'768	1'030	1'738
CFP construction	434	426	396	52	344
CFP technique	745	724	744	64	680
CFP arts	563	539	544	361	183
CFP nature et environnement	248	240	245	106	139
CFP santé-social	597	627	618	496	122
CFP service et hôtellerie / restauration	43	40	17	9	8
E.S.I.G.	92	83	95	24	71

	2015-2016	2016-2017	2017-2018 (15.11.2017)		
	15.11.2015	15.11.2016	total	filles	garçons
- Maturité professionnelle post-cfc ou post-diplôme (MP2)	316	275	316	131	185
Maturité commerciale / Economie et services	237	206	258	109	149
Passerelle ECD maturité commerciale	1	-	-	-	-
Autres maturités professionnelles	78	69	58	22	36
- Apprentis à temps partiel scolarisés à Genève (système dual)	4'845	4'835	4'890	1'981	2'909
CFP commerce	1'950	1'913	1'890	1'089	801
CFP arts appliqués	68	64	64	44	20
CFP construction	1'032	982	983	39	944
CFP service et hôtellerie / restauration	436	451	463	182	281
CFP technique	640	610	595	51	544
CFP nature et environnement	111	105	96	19	77
CFP santé-social	608	710	799	557	242
- A.C.P.O. (service)	433	595	635	193	442
- C.T.P.	390	397	421	140	281
- Ecoles pour adultes	859	916	946	515	431
Collège pour adultes	316	334	342	180	162
E.C.G pour adultes	543	582	604	335	269
TOTAL	72'822	73'526	74'614	36'456	38'158

Effectifs d'élèves et d'étudiants enregistrés dans la nBDS au 15 novembre 2015, 2016 et 2017 - Source : Service de la recherche en éducation.

(1) Sans les mesures de soutien de l'enseignement spécialisé (SPES)

(2) Y compris les classes d'accueil.

(3) Y compris les classes d'accueil et d'insertion professionnelle, les compléments de formation et les maturités spécialisées.

A la rentrée 2017, les effectifs de l'enseignement secondaire II ont continué à augmenter bien que de manière moins marquée que les années précédentes.

Apprentissage dual

Le nombre total de contrats d'apprentissage signés en 2017 – filières certificat fédéral de capacité (CFC) et attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) – s'élève à 2'296, ce qui constitue un record pour notre canton. Le pôle santé et social connaît la plus forte augmentation. L'offre de formation se diversifie et une classe d'agents relation client a été ouverte au collège et école de commerce Emilie-Gourd.

Cette année, le taux de réussite a été particulièrement remarquable : 86,3% des apprentis de la filière duale ont réussi leurs examens de fin d'apprentissage et plus de 3'087 personnes ont obtenu leur CFC ou leur AFP.

Ecole supérieure de bande dessinée et d'illustration

Première école dans ce domaine en Suisse, l'école supérieure de bande dessinée et d'illustration a été ouverte à la rentrée 2017 et

est rattachée au centre de formation professionnelle arts. D'une durée de deux ans, cette formation professionnelle débouchera sur le titre de designer diplômé ES en communication visuelle. Elle sera spécifiquement orientée vers la bande dessinée et l'illustration, mais elle développera également le dessin de presse, le reportage dessiné, la narration, le scénario et l'animation.

Information scolaire et professionnelle (ISP)

Durant l'année scolaire, une quarantaine de Zooms métiers et de Zooms entreprises ont réuni 2'500 participant-e-s (dont environ 70% provenant du CO et de l'ES II) et près de 230 intervenant-e-s venus présenter quelque 150 métiers et formations. Plus de 800 élèves en provenance du CO, du CTP et d'ACCES II ont également bénéficié de séances d'information et de préparation aux stages, en particulier. L'information destinée au public passe par divers supports - journaux, sites web, réseaux sociaux - avec plus de 100 articles publiés, près de 205'000 visites du site de la Cité des métiers (env. 617'000 pages consultées) et plus de 1'000 tweets postés (vu chacun 10'400 fois en moyenne).

Cap Formations

Le dispositif Cap Formations s'est renforcé avec l'arrivée de l'Hospice général qui participe désormais également au fonctionnement du dispositif, en plus de l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue et de l'office cantonal de l'emploi. Ce guichet unique reçoit les jeunes de 15 à 25 ans en rupture de formation. En 2016-2017, plus de 2'200 jeunes ont été suivis et 73% d'entre eux ont pu retourner en formation. 20% des jeunes reçus ont en dessous de 18 ans.

Cité des métiers

La Cité des métiers du Grand Genève connaît un succès toujours grandissant. Plus de 45'000 personnes ont pu bénéficier de prestations soit à la Cité des métiers sise à Plainpalais, soit dans les différents centres associés. Les recrutements en direct reçoivent un écho très favorable des entreprises. Plus de 141 entreprises ont proposé 523 places d'apprentissage pour 2'222 entretiens organisés. Trente-deux ateliers ont été organisés pour plus de 420 sessions ainsi que d'autres événements, fréquentés par plus de 10'500 personnes, tels que le printemps de l'apprentissage, portes ouvertes, Zoom métiers.

A03 Suivi éducatif et soutien aux familles

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Equipes pluridisciplinaires

Après une phase pilote de deux ans, le concept de déploiement des équipes pluridisciplinaires a été validé pour une mise en œuvre progressive pour l'ensemble des établissements primaires du canton dès la rentrée 2017. C'est ainsi que l'office médico-pédagogique (OMP) et le service de santé de l'enfance et de la jeunesse ont pu détacher des ressources dans neuf établissements (dont les trois pilotes) à la rentrée 2017. Ces différents professionnels travaillent en étroite collaboration avec le corps enseignant afin d'apporter le meilleur soutien possible à tous les élèves de l'enseignement régulier (voir aussi sous A01).

Inclusion scolaire d'enfants avec troubles du spectre de l'autisme

Les centres d'intervention précoce en autisme (CIPA) offrent une prise en charge intensive et individualisée à des enfants atteints d'un trouble du spectre autistique dès l'âge de 12 mois. Le CIPA travaille principalement avec un modèle de prise en charge comprenant une vingtaine d'heures d'intervention personnalisées par semaine sur une période de 2 ans. Les excellents résultats permettent à 75% des enfants sortant du CIPA à l'âge de 4 ans d'intégrer l'école régulière.

Le programme «CIPA Inclusion» facilite cette intégration, via l'accompagnement en classe par une psychologue formée en autisme : il a démarré à la rentrée 2016 avec quatre enfants accueillis dans deux écoles du canton. Depuis la rentrée 2017, sept nouveaux enfants sont entrés dans le projet. Actuellement ce sont donc onze enfants accueillis dans quatre établissements de l'école régulière (Champs-Fréchet, Contamines, Chandieu, Lachenal) qui bénéficient de cet accompagnement (voir aussi sous A01).

Promotion et prévention - plan d'action

Le pôle promotion de la santé et prévention, qui comprend le service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) et le service dentaire scolaire, s'est doté d'un plan d'action pour les quatre à cinq ans à venir. Il comporte quatre axes : promotion d'un environnement scolaire favorable à la santé, acquisition de connaissances et de

compétences en matière de santé, réduction des facteurs de risques d'atteintes à la santé et prévention des maladies et amélioration de la pertinence et la qualité des interventions du pôle. Il sera décliné chaque année en un plan annuel de mise en œuvre basé sur une analyse itérative des résultats obtenus et des nouveaux besoins.

Déploiement du plan harcèlement

Le déploiement général du programme de prévention et de lutte contre le harcèlement débuté à la rentrée 2016 se poursuit. 29 établissements supplémentaires ont suivi la formation mise en place notamment par le SSEJ. Par ailleurs, deux tiers environ des établissements formés les années précédentes ont déjà mis en œuvre leurs plans d'action respectifs. Les établissements formés sont nombreux (près des 2/3) à avoir organisé des activités de prévention auprès des élèves autant que des parents et près de la moitié d'entre eux ont établi un groupe de prévention structuré.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Interventions du SSEJ

Le SSEJ propose la vaccination des élèves de 9CO contre l'hépatite B et contre le papillomavirus. En 2016-17, 1'286 élèves de 9CO ont reçu une vaccination complète contre le papillomavirus, proposée également aux garçons depuis l'an dernier, et 674 ont été vaccinés contre l'hépatite B.

Les projets d'accueil individualisé qui permettent à des enfants avec des besoins spécifiques d'accompagnement et de soutien, en raison d'une maladie ou d'un handicap, de suivre une scolarité la plus normale possible, sont en augmentation régulière (2'110 en 2016-17). A cet égard, les situations sont de plus en plus complexes, avec en particulier une augmentation conséquente du nombre de diabètes chez les très jeunes enfants (environ trente nouveaux cas par an).

Le nombre de situations de maltraitance est globalement stable mais leur complexité augmente, impactant la charge de travail des infirmières et médecins du SSEJ.

En 2017, le SSEJ a pratiqué 22'017 dépistages systématiques de la vue et 17'491 dépistages systématiques de l'ouïe et le service dentaire scolaire 32'854 dépistages de caries et autres problèmes bucco-dentaires auprès des enfants scolarisés.

Protection des mineurs

Un nouveau foyer de huit places, destiné aux placements d'urgence, a été ouvert par la fondation officielle de la jeunesse : il permet d'augmenter l'offre de places de ce type afin de répondre aux besoins importants dans le canton.

L'accueil première intervention a été sollicité à 3'058 reprises. La plupart des situations ont été orientées par un seul contact. 928 situations ont abouti à l'ouverture d'un dossier.

1'580 signalements pour des mineurs en danger ont été adressés au service de protection des mineurs (SPMi) (1'391 en 2016 et 1'158 en 2015).

Les intervenants en protection de l'enfance du SPMi ont assuré le suivi de 7'086 enfants durant l'année (1'551 nouveaux et 2'222 classés) en proposant différentes mesures éducatives et de soutien à la parentalité. Par ailleurs, 1'073 mineurs ont bénéficié d'un placement et 481 mineurs ont bénéficiés de prestations éducatives déléguées.

Education spécialisée

Les campagnes régulières de communication pour recruter des familles d'accueil avec hébergement ont permis cette année d'enregistrer une quinzaine de demandes d'autorisations de nouvelles familles d'accueil, dont une partie est en cours d'évaluation. En dépit de cela ainsi que de l'ouverture d'un nouveau foyer d'urgence et d'autres mesures, on recense encore en décembre 2017 des hospitalisations sociales d'enfants et de jeunes. Le budget 2018 permettra d'ouvrir de nouvelles places dans un nouveau foyer, de renforcer le soutien aux familles d'accueil et, en collaboration avec les HUG, de pérenniser l'unité mobile de soutien aux foyers et aux mineurs qui y sont accueillis dans les situations les plus difficiles.

Pédagogie spécialisée

Durant l'année 2017, le secrétariat à la pédagogie spécialisée (SPS) a pris 6'144 décisions qui ont notamment permis à plus de 4'000 mineurs de bénéficier d'une prestation de logopédie et plus de 700 d'une prestation de psychomotricité. L'ensemble des prestations financées par le SPS a amené ce dernier à traiter près de 24'000 factures, pour un montant proche de 24 millions de francs.

A la suite des changements de critères d'accréditation des thérapeutes indépendants en

logopédie et psychomotricité depuis novembre 2014, et à l'arrêt quasiment complet des installations de nouveaux cabinets, le SPS a dû veiller à la continuité de la prise en charge des enfants au bénéfice d'un traitement. Pour la deuxième année, on constate une stabilisation des coûts dans ce domaine.

Troubles psychiques et des apprentissages

Troubles psychiques et des apprentissages chez les mineurs	2015	2016	2017	Variation moy. 2016-2017 *
Nbre d'enfants et adolescents traités	7'047	7'401	7'119	-282 (-3,8%)
Nbre de nouveaux cas	3'272	3'101	3'277	+176 (+5,7%)
Nbre total de séances	79'371	75'115	76'347	+1'232 (+1,6%)
Nbre de traitements intensifs:				
- traitements individuels	3'712	4'355	3'814	-541 (+12,4%)
- traitements groupes	257	378	473	+95 (+25,1%)

*Hygie, le nouveau système d'information de l'OMP a été mis en production au 1^{er} janvier 2015. La fiabilité de l'estimation pour 2015 est relative.

Le nombre d'enfants traités dans les consultations de l'office médico-pédagogique subit une légère diminution, mais le nombre de nouvelles situations accueillies progresse de 5,7%.

Au sein des cycles d'orientation, les psychologues détachés ont rencontré davantage de jeunes, soit 19% en moyenne de l'ensemble des élèves, une proportion en légère augmentation (18% en 2016) : cette année, 14'237 entretiens ont été menés pour un total de 2'549 élèves.

Le nombre total de séances dispensées est en légère augmentation. Quant aux traitements intensifs proposés aux enfants et adolescents, ceux en groupe augmentent significativement, alors que ceux en individuel diminuent sensiblement.

On constate que les thérapeutes accueillent presque autant d'usagers et dispensent toujours plus de séances, ceci sans augmentation de ressources. Il faut noter que l'évolution toujours marquée du nombre de nouvelles demandes impacte vraisemblablement le nombre de traitements intensifs qu'il est possible de proposer en individuel.

A04 Hautes écoles

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

O-LEHE

Avec l'approbation par le Conseil fédéral de la révision totale de l'ordonnance sur la loi fédérale

sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE), la -LEHE est intégralement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017. La nouvelle ordonnance (O-LEHE) règle les modalités de la procédure de reconnaissance du droit aux contributions pour les hautes écoles et les autres institutions du domaine des hautes écoles. L'O-LEHE règle également les dispositions d'exécution relatives à la répartition, au calcul et au versement des contributions de base (dont l'élaboration a fortement impliqué les gouvernements cantonaux), les contributions d'investissements et aux participations aux frais locatifs ainsi que les contributions à des infrastructures communes. Enfin, l'O-LEHE fixe les détails concernant les contributions liées à des projets. Celles-ci permettent à la Confédération et aux cantons de soutenir de manière ciblée des mesures prises par les hautes écoles dans des domaines d'importance nationale, tels que la lutte contre la pénurie de personnel qualifié, l'encouragement de la relève, le développement des profils ou l'égalité des chances.

Comité gouvernemental de la HES-SO

Lors de sa séance du 22 juin 2017, le Comité gouvernemental a nommé, jusqu'au 30 juin 2019, Mme Anne Emery-Torracinta à la fonction de présidente du Comité gouvernemental, haute instance de surveillance politique de la HES-SO en même temps qu'organe de pilotage stratégique de la HES-SO. Cette désignation permettra à Genève de développer au mieux sa position dans le réseau des hautes écoles de la HES-SO et de garantir la représentation de celle-ci au sein de la Conférence suisse des hautes écoles.

Durant l'année 2017, le Conseil d'Etat s'est également saisi de bon nombre de modifications du dispositif normatif régissant le fonctionnement du paysage des hautes écoles cantonales. Par ailleurs, le Conseil d'Etat a voté le projet d'extension de la Haute école de santé-HEdS sur le site de Champel. Ce projet permettra de réunir, dès 2022, toutes les filières santé de la HEdS et également d'augmenter la capacité d'accueil de l'école. Dans cette perspective et dans l'attente du nouveau bâtiment, il est prévu que la HEdS augmente progressivement ses effectifs : + dix étudiants à la rentrée 2017, puis trente étudiants supplémentaires à chaque rentrée.

Bâtiments

HES-SO Genève

En septembre 2017, une partie de la Haute école d'art et de design-HEAD a intégré le

nouveau bâtiment des Charmilles mis à disposition gratuitement. Le nouveau campus de la HEAD devrait être finalisé en 2020 et permettra de créer un pôle d'excellence en art et design mais aussi d'organiser des événements culturels de grande envergure.

Par ailleurs, le concours international d'architecture pour une nouvelle Cité de la Musique s'est achevé par la désignation d'un lauréat en octobre 2017. Regroupant à la fois des locaux pour l'enseignement de la Haute école de musique-HEM mais également pour les activités de l'Orchestre de la Suisse Romande, dont notamment une salle de concert de 1700 places, cet établissement, prévu pour 2022, deviendra un pôle culturel fort.

Université de Genève

En juin 2017, le Conseil d'État a transmis au Grand Conseil le projet de loi ouvrant le crédit d'investissement pour la rénovation d'Uni Bastions. Débutant en 2019 et devant s'achever en 2026, ce projet devra renouveler toutes les installations et salles dédiées à l'enseignement et la recherche, regrouper les bibliothèques et également mettre en valeur des éléments architecturaux et patrimoniaux des édifices historiques de ce campus.

IHEID

L'Institut de hautes études internationales et du développement s'est engagé, grâce au soutien d'une fondation privée, dans la construction sur les hauteurs du Petit-Saconnex, d'un bâtiment comprenant une résidence étudiante, le siège de Médecins sans frontières et des logements pour fonctionnaires internationaux.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Université de Genève

Gouvernance

L'université poursuit la mise en œuvre de la convention d'objectifs 2016-2019. Ce texte fait s'entrecroiser des objectifs propres et des objectifs définis en lien avec les différentes politiques publiques de l'Etat de Genève, telles que celles liées à la formation, à l'emploi, à l'environnement, à la sécurité et à la population, à la santé et à l'économie. L'université a en effet déterminé, avec les sept départements de l'Etat, des projets novateurs à forts impacts sociétaux dont les résultats dépassent l'académie et concernent le développement du canton, comme par exemple le développement des formations dans le domaine du numérique, en lien notamment

avec le Big Data (économie, astrophysique et santé personnalisée) ou encore le renforcement du domaine de la médecine de premier recours et de la médecine personnalisée.

Effectifs

L'université compte 16'530 étudiant-e-s, inscrit-e-s dans neuf facultés et quatorze centres et instituts interfacultaires couvrant les sciences, les arts et les lettres.

Formation

L'université propose 26 programmes de bachelors, 103 masters et 34 MAS (maîtrises d'études avancées), 82 doctorats et 318 programmes de formation continue.

En outre, les MOOCs (Massive Open Online Courses) comptent au total 532'277 inscrits, dont 271'698 apprenants actifs et 40'518 ayant complété un cours.

Recherche

L'Université de Genève a gagné cinq places par rapport à 2016 dans le ranking de Shanghai. Au 53^e rang, elle se hisse ainsi en deuxième position des hautes écoles suisses, après l'école polytechnique fédérale de Zurich et juste avant l'université de Zurich. En outre, la revue Nature a publié cette année un Nature Index Innovation, dans lequel l'Université de Genève figure au 21^e rang mondial, classée ainsi première institution de Suisse et troisième hors Etats-Unis.

Service à la cité

Les cours, conférences et événements publics connaissent un grand succès et attirent fréquemment plus de 600 participants.

L'université développe par ailleurs une offre très dense à destination du jeune public, des élèves et des enseignants. Plus de 25'000 d'entre eux ont bénéficié des activités et ressources pédagogiques proposées par la haute école.

Formation continue

L'université compte environ 350 programmes certifiants de formation continue.

Institut de hautes études internationales et du développement-IHEID

Gouvernance

Le Conseil de fondation de l'IHEID a signé, pour la période 2017-2020, deux conventions séparées mais identiques du point de vue du contenu, l'une avec la Confédération, l'autre avec le canton de Genève. Les priorités pour la période

2017 à 2020 sont les suivantes : densifier les compétences de l'IHEID dans le champ des études du développement et des relations internationales; viser 1 000 étudiants, sélectionnés sur dossier et inscrits à l'IHEID parmi des candidats provenant du monde entier; renforcer les partenariats académiques; contribuer, avec l'Université de Genève et les autres hautes écoles et institutions universitaires suisses, au renforcement du réseau suisse pour les études internationales à Genève-SNIS; continuer à renforcer les liens avec la Genève internationale. A ce sujet, il faut relever que l'IHEID collabore avec plus de 34 organisations internationales et 250 organisations non gouvernementales.

Effectifs

Le nombre total d'étudiant-e-s est de 898, dont 575 de master et 323 de doctorat.

Formation

L'Institut offre deux programmes interdisciplinaires et six programmes disciplinaires. En outre, il propose des programmes conjoints en Suisse et dans le monde avec huit partenaires. Trois programmes conjoints et un nouveau double Master en santé globale sont organisés en collaboration avec l'Université de Genève. Au total, l'IHEID compte 45 partenariats académiques en Suisse et dans le monde.

Recherche

L'IHEID abrite, avec l'ouverture récente du nouveau Centre Albert Hirschman sur la démocratie, neuf centres et programmes de recherche contribuant à l'analyse des grands problèmes du monde contemporain.

Service à la cité

L'Institut a organisé plus de 350 manifestations cette année, dont un certain nombre en partenariat avec des organisations internationales et des missions permanentes.

Formation continue

Les formations continues certifiantes au nombre de vingt, comprennent dix programmes certifiants, dix programmes courts. S'y ajoutent des programmes sur mesure, ainsi qu'un programme de formation pour les assistants d'enseignement.

HES-SO Genève

Gouvernance

L'activité de la HES-SO Genève est désormais définie par une convention d'objectifs quadriennale 2017-2020, ratifiée le 9 mars 2017. Avec

cette convention, les sept cantons partenaires formalisent avec la HES-SO les enjeux que l'institution devra relever au cours des quatre prochaines années dans les domaines de la formation, de la recherche appliquée et du développement ainsi que la politique institutionnelle et des contributions à la société. Avec plus de 21'000 étudiants, la HES-SO est la deuxième plus grande haute école après l'Université de Zurich.

Par ailleurs, l'année 2017 a été marquée par l'entrée en vigueur, le 16 mars, d'un règlement sur le personnel de la HES-SO Genève lui conférant le statut d'employeur à part entière. Grâce à l'intégration complète dans le règlement des dispositions relatives à la nouvelle typologie des fonctions du personnel d'enseignement et de recherche édictées sur le plan intercantonal par le comité gouvernemental de la HES-SO, la HES-SO Genève sera notamment plus attractive sur le marché de l'emploi, pourra mettre en place une politique de relève soucieuse de l'égalité des chances et élargir son ancrage professionnel dans la réalisation de ses missions de formation et de recherche.

De plus, la HES-SO GE s'est dotée en octobre dernier d'un comité d'éthique et de déontologie commun à cette dernière et à l'Université de Genève. Cette instance, dont les membres ont été nommés par le Conseil d'Etat, est indépendante.

En outre, le 13 décembre 2017, le Conseil d'Etat a adopté un règlement relatif à la formation complémentaire à un titre du degré secondaire II dans le domaine de la santé ou «modules complémentaires santé». Dès la rentrée 2018-2019, et au vu du fort nombre de candidats, le règlement permettra de prioriser les candidats sur la base du titre et du domicile.

Enfin, le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi approuvant les nouveaux statuts de la Fondation de droit public Haute école de musique – Conservatoire supérieur de musique de Genève (HEM-CSMG). Intégrée à la HES-SO Genève et placée sous sa surveillance, le Conseil de fondation de la HEM-CSMG exerce les compétences des conseils académiques existant dans chaque école de la HES-SO Genève.

Effectifs

A la rentrée 2017, la HES-SO Genève compte 5'178 étudiant-e-s et 364 dans les modules complémentaires, maturités spécialisées.

Formation

La HES-SO Genève propose 27 filières bachelors et 20 filières masters.

Recherche appliquée et développement

Le montant des projets de recherche appliquée et de développement (Ra&D) menés par la HES-SO Genève s'est élevé à 14,5 millions en 2017; celui des prestations de services aux tiers a été de 4,9 millions en 2017.

Formation continue

78 formations continues certifiantes ont été offertes en 2016.

A05 Enseignement spécialisé

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Dispositifs pour l'inclusion

Pour permettre à des élèves à besoins éducatifs particuliers d'être inclus dans l'enseignement régulier, les dispositifs suivants ont été déployés :

- Le soutien pédagogique en enseignement spécialisé (SPES) offre un appui à la scolarité par un enseignant spécialisé détaché dans la classe et permet ainsi à des élèves en situation de handicap de poursuivre leur scolarité dans l'enseignement régulier. Ce dispositif inclusif est en fort développement, puisqu'une centaine d'élèves disposent de SPES depuis la rentrée scolaire 2017, soit deux fois plus d'élèves que l'année précédente.
- Un autre dispositif, le dispositif inclusif d'enseignement spécialisé, a été mis en place à la rentrée 2017. Il concerne douze élèves en situation de handicap scolarisés dans trois établissements de l'école primaire. Les élèves sont répartis à raison de trois élèves par classe, tout en bénéficiant d'un encadrement pluridisciplinaire intensif dispensé par du personnel pédagogique et thérapeutique spécialisé.
- Le projet éducatif individualisé est un instrument qui permet d'évaluer, selon une approche individualisée, les compétences éducatives et scolaires de chaque élève de l'enseignement spécialisé, de fixer des objectifs, puis d'en mesurer l'atteinte. Après un travail d'informatisation de l'outil, la réalisation d'une phase de test, d'accompagnement et de formation, l'instrument a été

déployé et est maintenant en vigueur dans toutes les structures de l'office médico-pédagogique.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Nouvelles structures de l'enseignement spécialisé

L'office médico-pédagogique (OMP) poursuit son chemin vers l'inclusion, avec un nombre de places en classes intégrées en continue progression: douze places supplémentaires en moyenne chaque année (depuis 4 ans) pour des élèves à l'école primaire et 21 dans les cycles d'orientation.

En particulier, à la rentrée 2017, les structures intégrées ou inclusives suivantes ont été ouvertes:

- pour les élèves de 4 à 12 ans: classe intégrée à l'EP des Ouches, DIES (EP Cropettes, EP Lignon, EP Châtelaine);
- pour les élèves de 13 à 15 ans: classe intégrée au CO de la Golette;
- pour les plus de 15 ans: intégration du centre d'enseignement spécialisé et de formation pratique (CESFP) à l'école de commerce Raymond Uldry.

A cela s'ajoutent l'ouverture à Conches du centre médico-pédagogique Les Pléiades et la transformation du regroupement de classes spécialisées de l'EP de Pâquis-centre en DIAMS (dispositif d'intégration et d'apprentissage mixtes).

A06 Programme transversal à la politique publique A

A06.01 Médias, technologie et documentation pour l'enseignement

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

L'équipement informatique et audiovisuel des établissements secondaires I et II a été complété, mettant fin aux disparités existant jusque-là entre anciens et nouveaux bâtiments. Chaque salle de classe (hormis certaines salles spéciales) dispose maintenant d'un système de projection interactif, remplaçant avantageusement les rétroprojecteurs et complétant les autres moyens à disposition. Par ailleurs, la rentrée 2017 a été marquée par l'ouverture de

l'école de commerce Raymond-Uldry qui comprend une infrastructure informatique importante (plus de 850 ordinateurs).

Au degré primaire, les efforts ont porté sur les nouveaux établissements (Chandieu) et ceux qui ont été rénovés (Bois-Gourmand, Chancy, Crêts-de-Champel, Puplinge, Pinchat, Satigny-Village, Satigny-Mairie, Val d'Arve). Ces écoles sont équipées avec les nouveaux standards – tableau blanc interactif et tablettes numériques – permettant une meilleure intégration des technologies dans l'enseignement et l'atteinte des objectifs prévus dans ce domaine dans les plans d'études.

Une attention particulière a été portée à la prévention des «cyberdangers» pour les élèves de tous degrés, avec la création de messages qui s'affichent sur les ordinateurs pédagogiques, la réalisation d'une affiche «ma vie numérique» et la mise en place de formations dispensées sur demande des directions d'écoles.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Pour suivre l'évolution des demandes et du contexte, la formation continue délivrée par le service écoles médias a opéré une profonde mutation : une partie des cours sont maintenant en ligne et peuvent être suivis à distance ou selon une modalité hybride, à distance et en présence.

Enfin, quelque 500 documents vidéos retraçant un demi-siècle d'histoire de l'audiovisuel au DIP a été mis en ligne à la disposition du public, donnant ainsi une deuxième vie à ce patrimoine de l'institution scolaire.

A06.02 Service de médiation scolaire (SMS Le Point)

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Dans le cadre du dispositif transversal vie et climat scolaire, et en collaboration avec le service de santé de l'enfance et de la jeunesse-SSEJ, le SMS Le Point a maintenu en priorité son action de mise en œuvre du programme cantonal de prévention et de lutte contre le harcèlement à l'école. Le déploiement généralisé du programme est prévu sur une période de trois ans (voir sous A03).

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Parallèlement, le SMS le Point a poursuivi ses actions d'accompagnement et d'intervention en matière de climat relationnel, de gestion de

conflit et de crise auprès des établissements scolaires du primaire, du cycle d'orientation ainsi que du secondaire II.

A06.03 Autorisation et surveillance de l'enseignement privé

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Le règlement relatif à l'enseignement privé a été mis en conformité, à la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'instruction publique. Des adaptations ont été jugées nécessaires et se déploieront sur les années à venir, en particulier concernant la surveillance des écoles privées relevant du niveau tertiaire.

Le service de l'enseignement privé a participé au groupe de travail relatif à la mise en œuvre de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18), pour toutes les questions concernant les écoles privées et leur implication dans le processus.

Les discussions avec l'association genevoise des écoles privées se poursuivent régulièrement. En 2017, elles ont touché plus particulièrement les sujets suivants : collaboration entre l'enseignement public et l'enseignement privé pour les élèves à besoins spécifiques, admission au DIP des élèves issus des écoles privées, épreuves cantonales dans les écoles privées, accès au matériel et aux prestations du DIP par les écoles privées, accès aux salles de gymnastique.

PRESTATIONS OPERATIONNELLES

Le service de l'enseignement privé a poursuivi son mandat d'autorisation et de surveillance de l'enseignement privé à Genève par : l'octroi de quatre nouvelles autorisations d'exploiter; la reconduction de leur autorisation à sept écoles dans leurs trois premières années d'activité, le retrait de sept autorisations (cessation d'activité ou structures ne répondant plus aux dispositions), l'émission de deux préavis à l'intention de l'OFPC et l'instruction d'une demande ne nécessitant pas d'autorisation d'exploiter ou n'ayant pas abouti. Le nombre d'écoles privées recensées à fin 2017 se monte à 186.

En réponse à une recommandation du service d'audit interne, la procédure d'inspection des écoles privées de scolarité obligatoire a fait, et fait toujours, l'objet d'une révision. Un nouvel outil informatique (formulaire LimeSurvey) a été mis en place pour réaliser les rapports d'inspection, en vue de permettre la standardisation des

questions-réponses, la réalisation de statistiques comparatives entre les écoles et une planification des visites basée sur la gestion des risques.

A06.04 Service de la recherche en éducation

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Dans le cadre de ses obligations légales et de ses missions, le service de la recherche en éducation a réalisé l'ensemble de ses prestations en produisant :

- les statistiques fédérales et cantonales dans le domaine de la formation avec, pour ces dernières, le label «statistique publique»;
- les prévisions cantonales d'effectifs d'élèves;
- les repères et indicateurs statistiques (mise à jour et actualisation);
- des résultats de recherche portant, notamment, sur l'impact de la réforme du nouveau cycle d'orientation sur la trajectoire des élèves, les profils et trajectoires des diplômés du bois à Genève ainsi que les représentations stéréotypées des filles et des garçons à l'égard des mathématiques et des sciences naturelles;
- l'évaluation en cours de projets et d'innovations liés à l'école inclusive (classes intégrées, classes d'accueil d'élèves primo-arrivants allophones).

Comme l'an passé, le SRED a développé les prestations de l'observatoire cantonal de la petite enfance en complétant les statistiques de référence sur l'accueil préscolaire collectif et familial, nouvellement reconnues par le label «statistique publique », et en menant une enquête d'envergure sur les pratiques de tarification auprès de l'ensemble des communes genevoises (publiée en décembre 2017). Une nouvelle enquête sur les besoins et les préférences des familles en matière d'accueil préscolaire sera lancée en 2018.

Dans le cadre de l'observatoire du décrochage scolaire, le SRED a élaboré et produit une version pilote d'un ensemble d'indicateurs du décrochage de la formation couvrant ce phénomène complexe depuis l'interruption jusqu'au retour en formation.

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Enseignement régulier

Mesuré par les résultats aux évaluations communes, le taux d'élèves atteignant le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales (en référence au plan d'étude romand) est globalement dans la cible pour l'enseignement primaire et le cycle d'orientation. L'introduction des tests d'atteinte des attentes fondamentales en fin de 11^{ème} pour les mathématiques sur l'année scolaire 2016-2017 a permis d'affiner les valeurs calculées. Ces tests sont déployés au français et à l'allemand durant l'année scolaire 2017-2018. Aussi, les résultats des premiers tests nationaux sur les compétences fondamentales mathématiques qui ont eu lieu en juin 2016 pour les élèves de 11^{ème} permettront de situer les élèves genevois par rapport aux élèves des autres cantons.

Les conditions d'encadrement et le nombre d'élèves par classe dans l'école obligatoire sont globalement conformes aux conditions cadre définies pour l'enseignement primaire et pour le cycle d'orientation. Toutefois et après réorientations de fin d'année, les mesures d'économies mises en place à la rentrée scolaire 2016 entraînent une croissance du taux de classes du cycle d'orientation dont le nombre d'élèves dépasse les maxima réglementaires.

Les efforts réalisés en termes de promotion des filières scientifiques se reflètent dans la croissance du taux de filles inscrites en section littéraire-scientifique profil science en 10^{ème} du cycle d'orientation et du taux de filles scolarisées en «option spécifique» physique et application des mathématiques au collège.

Les indicateurs en lien avec la revalorisation de la formation professionnelle sont légèrement inférieurs aux cibles fixées mais globalement en amélioration par rapport à 2016. On relève en particulier l'augmentation du taux de réussite aux premiers examens d'apprentissage et l'augmentation du nombre de places d'apprentissage en voie duale (les contrats signés atteignent un plus haut historique). Si le taux d'entrée en formation professionnelle duale à l'issue du cycle d'orientation est inférieur aux attentes, il faut relever les résultats prometteurs du dispositif GO apprentissage avec un doublement du taux d'entrée en apprentissage dual pour les élèves des quatre collèges pilotes.

Le taux de jeunes retournés en formation suite à un passage à Cap Formation s'améliore nettement par rapport à 2016 alors que le taux de réussite des élèves en provenance de Cap Formation à l'issue de leur première année de retour à l'enseignement secondaire II se maintient à plus 80%.

Enseignement spécialisé

La proportion d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés inclus dans l'enseignement régulier est globalement supérieure par rapport à l'année 2016 mais en deça des cibles fixées pour 2017.

Avec l'ouverture de nouvelles structures intégrées à l'enseignement régulier à la rentrée 2016, la proportion d'élèves de l'enseignement spécialisé scolarisés dans les bâtiments de l'enseignement régulier s'améliore par rapport à 2016 et dépasse la cible 2017.

La mise en œuvre progressive de l'école inclusive vise notamment à accroître année après année l'intégration des élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés dans l'enseignement régulier.

Suivi éducatif et soutien aux familles

Après une forte croissance en 2016, le nombre de places en familles d'accueil avec hébergement augmente de manière plus modérée. La médiatisation des campagnes de recrutement, le renforcement de l'encadrement et la mobilisation à poursuivre la formation de base avec les HES, participent à l'augmentation sensible de familles d'accueil reconnues.

Le temps moyen d'attente entre une demande de placement et une décision de placement n'atteint pas la cible et se stabilise par rapport à 2016. Il en est de même pour le taux de placement hors-urgences dans des institutions d'éducation spécialisée dont le délai écoulé entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à un mois.

Cet état de fait illustre l'extrême tension du dispositif de placement. L'ouverture en 2018 d'un nouveau foyer comptant 8 places supplémentaires pour l'accueil des bébés et petits enfants jusqu'à 5 ans devrait contribuer à réduire les temps d'attente.

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

B Emploi

B01 Réinsertion des demandeurs d'emploi

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

En 2017, la transformation digitale de l'office cantonal de l'emploi (OCE) s'est notamment concrétisée par la mise à disposition de JobIn, la première plateforme en Suisse de formation en ligne pour les candidats à l'emploi. Adaptée aux supports mobiles et conçue avec le soutien de spécialistes en ressources humaines et d'employeurs du canton, cette application facilite et accélère les démarches liées à la recherche d'emploi. Tous les candidats peuvent en bénéficier dès l'inscription au chômage dans notre canton. L'innovation genevoise JobIn est considérée comme un projet pilote par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Ses possibilités d'évolution à d'autres activités que la formation sont multiples. Elles ne sont toutefois réalisables qu'avec le soutien du SECO.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Sur l'ensemble de l'année 2017, 20'622 personnes se sont inscrites à l'OCE, alors que 21'522 en sont sorties (désinscriptions).

Mesures de marché du travail (MMT) pour les chômeurs durant leur délai-cadre fédéral

Les chiffres correspondent aux décisions de MMT.

	2015	2016	2017
PEF/STARE			
- AIT	266	444	373
- Stages	1'056	1'096	1'156
- EE	95	106	122
- ETFI*	554	490	514
- PETF	1'040	1'082	954
- AFO	65	68	74
- Semo	507	472	536
Total	3'613	3'758	3'729
Reclassement	2'853	2'913	3'785
Cours	13'679	13'613	9'343
Total	20'015	20'284	16'857
*nombre de demandeurs d'emploi concernés	528	479	497

Abréviations :
PEF : programmes emploi-formation.
STARE : stages de réinsertion.
AIT : allocation d'initiation au travail.
EE : entreprises d'entraînement.
ETFI : emplois temporaires fédéraux individuels.
PETF : programmes d'emplois temporaires fédéraux.
AFO : allocation de formation.
Semo : semestre de motivation.

Nombre de postes vacants annoncés à l'OCE

	2015	2016	2017
	7'106	7'570	7'757

Placement de chômeurs en fin de droit (ayant épuisé leur droit aux indemnités fédérales)

	2015	2016	2017
Placements en ARE	482	288	263
Placements en EdS	82	100	115

Abréviations :
ARE : allocation de retour à l'emploi.
EdS : emploi de solidarité.

Le dispositif des EdS a permis le placement de 115 personnes entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017, date à laquelle 645 personnes étaient sous contrat EdS.

Attribution du label 1+ pour tous (pour la lutte contre le chômage de longue durée et pour les candidats à l'emploi en difficulté)

	2015	2016	2017
Nouvelles entreprises labellisées	35	57	47
Nouveaux partenaires labellisés		4	3

Contrôle des procédures de licenciements collectifs

	2015	2016	2017
Licenciements collectifs annoncés	126	91	65
Entreprises concernées	84	65	47
Nombre de personnes licenciées	1'684	1'620	1'113

Indemnisation des entreprises en situation de chômage partiel

	2015	2016	2017
Dossiers traités	150	178	145
Dossiers admis (en tout ou partie)	114	125	110
Dossiers rejetés	36	53	35
Employés effectivement indemnisés ¹⁾	259	365	202

¹⁾Nombre mensuel moyen d'employés indemnisés. Ces chiffres ne peuvent être comparés aux lignes précédentes qui portent sur des valeurs annuelles.

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Le montant alloué pour les mesures cantonales en 2017 s'élève à 53,75 millions de francs.

Le changement de pratiques dans l'octroi des ARE, introduit en 2015 afin de mieux répondre aux besoins du marché, a à nouveau généré, comme l'année précédente, des dépenses moins importantes que prévues.

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport relatif aux comptes de fonctionnement.

C Action sociale

C01 Accès à l'assurance-maladie

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Garantie de l'affiliation à l'assurance-maladie

Le service de l'assurance-maladie (SAM) a envoyé 24'185 lettres (29'618 en 2015 et 25'397 en 2016) aux personnes ayant élu domicile ou ayant annoncé une naissance à Genève en 2017, afin de contrôler leur affiliation au système d'assurance-maladie suisse (LAMal). Cette démarche a entraîné 3'389 affiliations d'office. Dans le cadre des accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'Union européenne, le SAM a envoyé 13'279 (16'149 en 2015 et 13'863 en 2016) lettres de contrôle d'affiliation aux travailleurs frontaliers exerçant une activité lucrative à Genève dans le but de connaître leur choix de système d'assurance-maladie applicable (affiliation au système d'assurance-maladie suisse ou français). 8'622 frontaliers (8'315 en 2015 et 8'469 en 2016) ont fait valoir leur droit d'option et ont choisi de s'assurer en France. A ce jour, 2'896 (4'276 en 2015 et 3'166 en 2016) ont fait le choix de s'assurer en Suisse selon la LAMal.

Subsides aux assurés

La contribution de l'Etat à la réduction individuelle des primes d'assurance-maladie constitue un élément important d'une politique sociale équitable.

Le nombre de personnes ayant perçu des subsides couvrant la totalité de leur prime d'assurance-maladie (plafonnée à la prime moyenne cantonale) ou une partie de cette dernière est de :

	2015	2016	2017
Personnes bénéficiaires de l'aide sociale (subside 100%)	20'452	21'528	22'524
Personnes bénéficiaires de prestations complémentaires AVS-AI (subside 100%)	26'006	24'117	24'278
Personnes bénéficiaires de prestations complémentaires AVS-AI (subsides partiels) ¹⁾	-	2'076	2'223
Personnes ayant droit à un subside partiel ²⁾ en fonction de leur revenu déterminant unifié (RDU) (subside partiel)	61'460	62'718	58'213
Total	107'918	110'439	107'238

¹⁾ La loi 11540, entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2016, prévoit d'accorder un montant correspondant uniquement à la différence entre la prime moyenne cantonale (PMC) et l'excédent de ressources pour les personnes qui n'ont droit à aucune prestation complémentaire mais dont l'excédent de ressources est inférieur à la PMC.

²⁾ En 2017, le subside partiel calculé en fonction du RDU est de 30, 70 ou 90 francs par mois pour les adultes, 261 francs pour les jeunes adultes et 100, 75 ou 65 francs pour les enfants à charge.

Les prestations versées se montent ainsi, pour chaque catégorie, à :

En francs	2015	2016	2017
Personnes bénéficiaires de l'aide sociale (subside 100%)	83'614'103	94'620'089	101'122'239
Personnes bénéficiaires de prestations complémentaires AVS-AI (subside 100%)	142'300'747	147'363'654	148'857'641
Personnes bénéficiaires de prestations complémentaires AVS-AI (subsides partiels)	-	3'891'559	9'033'680
Personnes ayant droit à un subside partiel en fonction de leur revenu déterminant unifié (RDU) (subside partiel)	62'298'016	66'765'539	64'218'262
Total	288'212'866	312'640'841	323'231'822

Recouvrement des assurés-maladie débiteurs

En application de l'article 64a LAMal, 52'464 dossiers débiteurs ont été traités par le SAM en 2017 (62'466 en 2015 et 59'775 en 2016) et le montant total payé au titre du contentieux s'élève à 55'240'576 francs (39'281'206 en 2015 et 40'135'764 en 2016). Selon cet article, les actes de défauts de biens et les titres équivalents sont gérés par les assureurs-maladie, qui doivent restituer aux cantons 50% des montants récupérés auprès des assurés. En 2017, un montant de 867'136 francs a été versé au SAM par les assureurs-maladie dans ce cadre (675'583 francs en 2016).

C02 Soutien à la famille

Allocations familiales

Après plusieurs années d'augmentation du taux de cotisation consécutivement à la mise en œuvre de l'IN 145, le taux de cotisation des allocations familiales 2017 s'est stabilisé à son niveau de 2016, soit 2,45%.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Prestations complémentaires familiales

Les prestations complémentaires familiales ont continué à voir leur nombre de bénéficiaires augmenter (1'507 dossiers pour 5'208 bénéficiaires à fin 2017 contre 1'380 dossiers pour 4'902 bénéficiaires à fin 2016, soit une augmentation de près de 9,2%). Ces prestations permettent de favoriser l'intégration et le maintien sur le marché du travail et d'éviter un recours aux prestations de l'Hospice général pour des familles actives.

	2015	2016 ¹⁾	2017 ¹⁾
Dossiers (en cours au 31 décembre)	1'249	1'380	1'507
Nombre de bénéficiaires	4'330	4'902	5'208
Montants versés au titre des PCFam (CHF)	12'991'528	15'031'179	16'762'028
Montants versés au titre de l'aide sociale (CHF)	4'284'935	4'395'654	5'012'905

¹⁾ Depuis 2015, les montants tiennent compte des restitutions de l'année qui sont déduites des dépenses suite aux nouvelles règles comptables introduites avec le passage au modèle de compte harmonisé (MCH2). En 2017, les restitutions de l'année en cours s'élèvent à 1'832'390 francs pour les PC FAM et 703'297 francs pour l'aide sociale.

Avance et recouvrement de pensions alimentaires

Le volume d'activité du service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) est resté stable en 2017 par rapport aux années précédentes. La révision des dossiers irrécouvrables s'est poursuivie, ce qui a sensiblement impacté le taux de recouvrement du service.

Comme l'année précédente, le SCARPA a eu davantage recours au dépôt de plaintes pour recouvrer les sommes dues par les débiteurs, la procédure de réquisition de poursuite n'apportant pas les résultats attendus.

Le SCARPA a par ailleurs participé aux travaux relatifs à l'élaboration de l'ordonnance fédérale sur l'aide au recouvrement des créances d'entretien du droit de la famille.

	2015	2016	2017
Dossiers (en cours au 31 décembre)	3'086	3'260	3'257
avec avances	629	592	606
sans avances	2'457	2'668	2'651
Pensions facturées (CHF)	21'033'820,28	20'018'606,00	19'938'589,50
Avances payées (CHF)	5'896'500,70	5'577'745,02	5'468'615,91
Encaissements s/pensions (CHF)	10'281'525,13	9'865'822,00	9'695'991,08
Taux recouvrement s/pensions	60,84%	60,98%	61,09%

C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Insertion et aide sociale individuelle

Le service de réinsertion professionnelle (SRP) de l'Hospice général, chargé de l'insertion professionnelle des bénéficiaires de l'aide sociale considérés comme proches du marché de l'emploi a suivi en 2017 en moyenne 1'370 personnes par mois.

Le dispositif de réinsertion professionnelle a été ajusté en 2017, notamment pour répondre aux constats formulés dans l'évaluation finale de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI).

Rapport sur la pauvreté

Suite à la publication du premier rapport sur la pauvreté dans le canton de Genève, des travaux ont été menés pour établir une feuille de route et un plan d'action, contenant les jalons d'un plan cantonal de lutte contre la pauvreté.

Système d'information du revenu déterminant unifié (SI RDU)

La loi sur le revenu déterminant unifié (LRDU) impose aux services qui octroient des prestations sociales sous condition de ressources de le faire selon un ordre précis (hiérarchie des prestations). Aussi, si une demande de prestation en amont de la prestation demandée n'a pas obtenu de décision alors que le demandeur y est éligible, le service concerné ne peut pas prendre de décision. Il doit renvoyer le demandeur auprès du service délivrant la prestation en amont afin qu'il obtienne une décision.

En moyenne, en 2017, près de 14'000 consultations de dossiers ont été réalisées chaque mois dans le système d'information du revenu déterminant unifié (SI RDU) et près de 220 collaborateurs (trices) de l'administration cantonale se sont connecté(e)s chaque mois au SI RDU, dont 85 l'ont utilisé quotidiennement.

Suite à la création en 2015 de «Mon Espace RDU» sur les e-démarches, ce sont plus de 50'000 personnes qui ont été inscrites en 2017 (contre 8'000 en 2016) afin de pouvoir obtenir en ligne leur attestation ou télécharger le formulaire d'annonce de changement de situation économique. Quant à la démarche anonymisée en ligne proposée en 2015 également, ce sont 5'170 personnes qui ont demandé l'envoi par courrier postal de leur attestation RDU ou d'un formulaire d'annonce de changement de situation (contre 3'500 en 2016).

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

A l'instar de l'année précédente, l'année 2017 a vu un accroissement du nombre de bénéficiaires avec soutien financier par rapport à 2016 (+ 4,1% à fin décembre). Il en va de même pour le nombre de dossiers sans aide financière (- 5%).

Action sociale (situation au 31.12)	2015	2016	2017
Dossiers d'aide sociale et financière (ASF)	11'985	12'520	13'035
	+8%	+4%	+4%
Dossiers d'accompagnement social	1'697	1'731	1'639
Nombre de dossiers totaux	13'682	14'251	14'674
Nombre de personnes suivies	22'262	23'237	24'034
	+7%	+4%	+3%
Total des prestations sociales versées (en mio de francs)	266	284,8	305
		+7%	+7%

C04 Protection des personnes adultes sous tutelle et sous curatelle

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Le nombre de mandats actifs suivis par le service de protection de l'adulte (SPAd) sur mandat du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) a augmenté de 13% en 2017.

Nonobstant une charge de travail conséquente, le SPAd a poursuivi, d'une part, la formation continue des collaborateurs visant à renforcer leurs compétences métiers, et d'autre part, sa réorganisation avec, en particulier, la mise en place d'un système de contrôle de gestion et de divers outils de contrôle des comptes des personnes protégées et plus largement des prestations du service pour un meilleur respect des échéances.

Le SPAd a également poursuivi la révision de ses procédures et processus de travail avec le double objectif de gagner en efficacité et d'harmoniser les pratiques.

Curatelles d'adultes

Chiffres clés	2015	2016	2017
Dossiers actifs & en cours de clôture	2'811	2'994	3'098
Nouveaux mandats	369	432	482
Opérations financières (nombre)	324'563	365'035	394'461

C05 Actions en matière d'asile et de migration

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Requérants d'asile et réfugiés statutaires

Le nombre d'arrivées de nouveaux demandeurs d'asile a fortement diminué en 2017 (- 33,5 %).

La baisse de la pression sur le dispositif d'hébergement collectif de l'Hospice général s'est

traduit par la fermeture de cinq abris de protection civile, un seul étant encore opérationnel au 31 décembre 2017.

L'accent a pu être mis sur l'intégration et l'insertion professionnelle des personnes titulaires d'un permis F ou B, ainsi que sur l'accueil des réfugiés admis dans le cadre du programme de *Resettlement* décidé par la Confédération.

Asile (situation au 31.12)	2015	2016	2017
Nombre de personnes prises en charge	6'532	6'673	6'471
<i>Evolution N-1</i>	+25%	+2%	-3%
- dont assistées et logées	5'120	5'384	5'219
- dont logées seulement	1'412	1'289	1'252
Nombre d'arrivées sur l'exercice	2'646	1'742	1'185
Nombre de sorties	1'332	1'611	1'387
Prestations nettes versées (en mio de francs) après subvention SEM	32	42,3	35,1
	+31%	+32%	-17%

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Concernant les subsides aux assurés (C01), l'augmentation globale du montant des subsides de 3,4% constatée entre 2016 et 2017 découle d'une part, de l'évolution des primes (prime moyenne cantonale passée de 524 francs en 2016 à 554 francs en 2017, pour les adultes) et d'autre part, de l'accroissement du nombre de personnes au bénéfice d'un subside 100% (personnes bénéficiaires de l'aide sociale et de prestations complémentaires). Aussi, le montant total des subsides alloués est de 323'231'822 francs en 2017.

Concernant les assurés débiteurs, l'augmentation de 27,3% du montant versé entre 2016 et 2017 est due au raccourcissement du délai de la procédure de poursuite nécessaire à l'obtention par les assureurs d'un acte de défaut de biens.

Cela a eu pour conséquence une augmentation du nombre d'actes de défaut de biens délivrés et donc du contentieux à payer.

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

D Personnes âgées

D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Encadrement médico-social des personnes âgées

Les établissements médico-sociaux (EMS) sont passés en 2017 de la direction générale de l'action sociale à la direction générale de la santé (DGS) du DEAS. Un nouveau secteur a été créé dans le service de la planification et du réseau de soins de la DGS.

Les contrats de prestations 2014-2017 des 51 entités exploitant des EMS à Genève sont échus. A l'issue de cette période, on constate un écart du prix de pension de 70 francs entre le prix le plus bas (195 francs) et le prix le plus haut (265 francs). Il était de 116 francs, sous l'égide des précédents contrats de prestations. La diminution de cet écart répond aux objectifs de la loi sur la gestion des établissements pour personnes âgées, du 4 décembre 2009 (LGEPA) (J 7 20).

Les contrats de prestations ont été renouvelés pour exploiter quelque 54 sites d'EMS pour la période 2018-2021. A noter que le dernier né ouvrira ses portes en 2018. Les contrats tiennent compte de la variation de la charge en soins pour le calcul de la subvention au titre de la participation cantonale aux coûts des soins selon la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMAL), ainsi que de l'adaptation du prix de pension à la charge des résidents.

Le groupe de travail tripartite (Etat, Fegems, EMS) a finalisé ses travaux d'uniformisation de la présentation de la comptabilité analytique d'exploitation, qui permettra de disposer d'une répartition comptable uniforme selon les trois sources de financement des EMS (assurances maladie, pensions et forfaits journaliers et subvention de l'Etat), ainsi que d'une base de données fiable pour de nouveaux indicateurs financiers et statistiques.

A la suite d'un mouvement social, une étude sur l'externalisation et la sous-traitance des prestations socio-hôtelières a été réalisée début

novembre dans tous les EMS. Un groupe de travail pluridisciplinaire (Etat, Fegems, Agems, EMS, partenaires sociaux) a été constitué et doit proposer une redéfinition des bonnes pratiques et des usages en la matière.

Optimisation de la gestion du flux d'information (disponibilités en EMS)

L'outil informatique Gestplace, qui a pour objectif d'optimiser les flux d'information des HUG vers les EMS lors d'une recherche de place pour un patient éligible pour un hébergement en long séjour, a été déployé en 2017 à tous les EMS et à tous les services hospitaliers des HUG.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

En 2017, le canton a versé 128'985'735 francs de subvention directe à 53 EMS, pour un total de 4'051 lits de long séjour au 31 décembre.

Les subventions directes liées aux contrats de prestations 2014-2017 versées par le canton se montent à 495'955'254 francs.

L'évolution du nombre de lits provient de :

- +60 lits à Stella et +60 lits à La Coccinelle;
- +14 lits à La Terrassière, +1 lit à La Provvidenza et +2 lits à La Maison de la Tour;
- -2 lits aux Châtaigniers et -1 lit aux Franchises (suppression de chambres à deux lits),

soit la création de 134 lits par rapport à l'année 2016.

Un lit d'unité d'accueil temporaire de répit (UATR) a été créé à La Louvière et un autre à Saint-Paul.

Chiffres-clés	2015	2016	2017
Nombre d'établissements (reconnus LAMal)	51	51	53
dont :			
- nouveaux	0	1	2
- fermetures	0	1	-
Subvention versée (CHF)	122'638'580	122'306'063	128'985'735
Nombre de lits en EMS (au 31.12)	3'813	3'919	4'501
dont nombre de lits court séjour (au 31.12)	2	3	5
Taux d'occupation moyen des lits long séjour	99,29%	98,95%	98,25% ¹⁾

¹⁾ taux d'occupation moyen au 30 novembre 2017.

La tendance des trois premières années du contrat de prestation 2014-2017 se confirme avec un taux d'occupation moyen des lits de long séjour de 98,70%.

D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Délivrance de prestations complémentaires fédérales PCF AVS			
	2015	2016	2017 ¹⁾
Prestations versées (CHF)	242'240'756	243'222'608	244'736'208
Dossiers au 31.12	10'043	10'049	10'062
Délivrance de prestations complémentaires cantonales PCC AVS			
	2015	2016	2017
Prestations versées (CHF)	62'515'944	62'387'449	61'056'284
Dossiers au 31.12	8'838	8'845	8'754
Aides complémentaires pour les personnes âgées (assistance)			
	2015	2016	2017
Prestations versées (CHF)	4'447'545	4'683'589	4'737'804
Dossiers au 31.12	216	221	229

¹⁾ Depuis 2015, les montants tiennent compte des restitutions de l'année qui sont déduites des dépenses suite aux nouvelles règles comptables introduites avec le passage au modèle de compte harmonisé (MCH2). En 2017, les restitutions de l'année en cours s'élèvent à 5'527'536 francs pour les PCF, à 1'955'886 francs pour les PCC et à 50'426 francs pour l'aide sociale.

Courant 2017, le mode de recensement des dossiers a été revu. La précédente méthode impliquait de dénombrer les dossiers touchant des prestations et/ou des remboursements de frais médicaux (ci-après FM). Cette méthode présentait l'inconvénient de recenser des dossiers ne touchant plus de prestations du SPC mais bénéficiant de remboursements FM. En effet, un bénéficiaire du SPC peut présenter des demandes de remboursement FM jusqu'à 15 mois après la fin du droit aux prestations. Les données 2015 et 2016 ont également été retraitées selon cette approche.

Aussi bien pour les prestations complémentaires fédérales que cantonales, le nombre de dossiers est resté relativement stable entre 2016 et 2017 (progression de 0,13% pour les prestations complémentaires fédérales/PCF et de 1% pour les prestations complémentaires cantonales/PCC).

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

En ce qui concerne la politique D01, et plus particulièrement l'objectif visant à retarder l'entrée en EMS des personnes âgées, l'âge moyen d'entrée en EMS (85,9 ans) pour la période du 31 mai au 31 octobre 2017 est supérieur de plus deux ans à la cible de 83,3 ans. Ce résultat est bon; des fluctuations importantes sont cependant possibles.

La durée moyenne de séjour en EMS des résidents décédés entre le 31 octobre 2016 et le 31 mai 2017 était de 3,1 ans. Cette durée

très proche de la cible (3,3 ans) est stable. Elle indique qu'une réduction supplémentaire de la durée moyenne de séjour sera très difficile à obtenir.

Concernant la mise en œuvre et la conduite des actions en faveur des personnes âgées (D01), les subventions versées sont de 127'568'503 francs.

Le résultat 2017 de la politique D02 est inférieur de près de 19,5 millions au budget du fait d'une surestimation de l'évolution du coût moyen par dossier dans la préparation du budget 2017.

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

E Handicap

E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Prise en charge des personnes handicapées dans les EPH

Quinze établissements pour personnes handicapées (EPH) sont actifs dans le domaine de l'accueil des personnes handicapées et sont au bénéfice d'une autorisation d'exploiter délivrée par le département. En 2017, le canton a versé 171'183'720 francs de subventions à ces quinze institutions pour un total de 2'692 places d'accueil au 31 décembre 2017.

76 nouvelles places ont été créées dans les établissements durant l'année 2017.

La commission cantonale d'indication (CCI) permet d'orienter les personnes en situation de handicap nécessitant un encadrement vers la solution de prise en charge la plus adaptée. En 2017, la direction générale de l'action sociale, en collaboration avec la CCI, a continué le travail de mise à jour des informations contenues dans la base de données, notamment pour les prestations en atelier, afin d'améliorer le suivi des demandes d'indication. Cet outil constitue un support important et améliore la connaissance (notamment statistique) de ce domaine pour les placements en EPH.

La CCI a rendu 152 décisions d'indication au cours de l'année 2017.

Convention intercantonale relative aux institutions sociales

La convention intercantonale relative aux institutions sociales, à laquelle le canton de Genève a adhéré au 1^{er} janvier 2008, fixe des règles de compensation des coûts entre cantons pour les séjours extra-cantonaux en institution. Pour les placements, dans ses propres institutions, de personnes adultes en provenance d'autres cantons, la compensation financière en faveur de l'Etat de Genève se monte en 2017 à 1'669'612 francs (1'700'647 francs en 2016).

En 2017, plusieurs projets novateurs ont été planifiés et mis en œuvre afin de répondre aux problèmes des listes d'attente de personnes handicapées ainsi qu'au vieillissement de ces personnes:

- il s'agit notamment du projet pilote d'accompagnement à domicile visant à éviter, à différer les entrées et à permettre les sorties des établissements accueillant des personnes handicapées (EPH), de bénéficiaires PC avec un degré d'autonomie suffisant ;
- il s'agit aussi de l'ouverture de huit places d'urgence temporaires visant à répondre aux situations d'attente urgentes, et de l'aboutissement du troisième projet EPI/HUG ayant permis l'ouverture de la seconde structure intermédiaire appelée «Intera» ;
- il s'agit enfin du développement de structures d'accueil tel que la surélévation de l'immeuble des EPI à la route de Chêne, l'aménagement des combles de Thônex (EPI), la réaffectation de l'hôtel Mote (EPI) pour accueillir des personnes présentant des troubles psychiques, la création de foyers d'hébergement pour personnes vieillissantes au sein de la SGIPA ou encore le projet «pôle seniors» d'Aigues-Vertes.

E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées

Le soutien financier individuel aux personnes en situation de handicap se manifeste à travers les rentes et prestations versées par l'assurance-invalidité et par les prestations complémentaires fédérales et cantonales.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Le nombre de dossiers concernant des personnes en situation de handicap à domicile ou en établissement a augmenté, puisqu'il est passé de 6'793 en 2016 à 6'956 en 2017 pour les prestations complémentaires cantonales AI, et a également augmenté pour les prestations complémentaires fédérales AI, puisqu'il est passé de 6'793 en 2016 à 6'905 en 2017.

Délivrance de prestations complémentaires fédérales - PCF AI			
	2015	2016	2017 ¹⁾
Prestations versées (CHF)	133'636'765	142'078'776	146'263'801
Dossiers au 31.12	6'485	6'793	6'905
Délivrance de prestations complémentaires cantonales - PCC AI			
	2015	2016	2017
Prestations versées (CHF)	67'852'401	71'390'305	72'904'313
Dossiers au 31.12	6'557	6'793	6'956
Aides complémentaires pour les rentiers AI (assistance)			
	2015	2016	2017
Prestations versées (CHF)	1'370'363	1'135'935	1'265'675
Dossiers au 31.12	145	139	148

¹⁾ Depuis 2015, les montants tiennent compte des restitutions de l'année qui sont déduites des dépenses suite aux nouvelles règles comptables introduites avec le passage au modèle de compte harmonisé (MCH2). En 2017, les restitutions de l'année en cours s'élèvent à 3'030'029 francs pour les PCF, à 1'590'489 francs pour le PCC et à 154'707 francs pour l'aide sociale.

Courant 2017, le mode de recensement des dossiers a été revu. La précédente méthode impliquait de dénombrer les dossiers touchant des prestations et/ou des remboursements de frais médicaux (ci-après FM). Cette méthode présentait l'inconvénient de recenser des dossiers ne touchant plus de prestations du SPC mais bénéficiant de remboursements FM. En effet, un bénéficiaire du SPC peut présenter des demandes de remboursement FM jusqu'à 15 mois après la fin du droit aux prestations. Les données 2015 et 2016 ont également été retraitées selon cette approche.

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Concernant la mise en œuvre et la conduite des actions en faveur des personnes handicapées (E01), les subventions versées sont en adéquation au budget.

Le résultat 2017 de la politique E02 est supérieur de près de 4,8 millions en lien avec l'augmentation du nombre des dossiers et du coût moyen par dossier.

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

F Environnement

F01 Protection de l'environnement

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Programme GEothermie 2020

Trois ans après le démarrage du programme et les premiers résultats de la prospection, les premiers résultats concrets ont été obtenus et le premier forage d'exploration est en cours de réalisation sur la commune de Satigny. La nouvelle orientation du programme consistant à prendre en compte tous les types de géothermies, des projets de géothermie sur nappes ont pu être développés. Le monitoring sismique est aujourd'hui pleinement opérationnel et permettra de mieux appréhender la sismicité naturelle sur le territoire. Parallèlement, les bases légales sont engagées : la loi sur les ressources du sous-sol a été adoptée par le Conseil d'Etat et son règlement d'application est en cours de rédaction.

Améliorer la qualité de l'air à Genève

Dans le prolongement des travaux transfrontaliers sur la qualité de l'air à l'échelle du Grand Genève (projets Interreg G²AME et PACT'Air), le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi ouvrant la voie à l'établissement de la circulation différenciée en cas de pics de pollution. A l'instar de ce qui se pratique dans plusieurs villes européennes, les véhicules seront identifiés par un macaron selon leurs performances environnementales et des restrictions de circulation pourront s'appliquer en cas de pics de pollution. Tous les véhicules circulant sur les secteurs de restriction seront concernés, y compris les véhicules pendulaires. Il s'agit d'une mesure novatrice en Suisse qui viendra renforcer le dispositif déjà en place en supplantant le principe de la circulation alternée.

Sur le long terme, la mise en œuvre de la Stratégie de protection de l'air 2030 s'est concrétisée par la conception d'un nouveau plan de mesures OPair.

Parallèlement, les travaux au sein du Grand Genève se sont poursuivis et ont débouché sur l'adoption par les instances transfrontalières d'un plan d'action transfrontalier pour la qualité de l'air, conformément aux objectifs du programme Interreg PACT'Air. Ce plan d'action

a fait l'objet d'une signature formelle de toutes les parties lors des Assises européennes de la transition énergétique à Genève en janvier 2018.

Stratégie pour le développement de l'électromobilité

Le Conseil d'Etat a adopté en juin 2017 sa Stratégie de l'électromobilité 2030. Ce document novateur crée les conditions-cadres nécessaires au développement de la mobilité individuelle électrique dans le canton. Il s'agit d'un enjeu important pour Genève qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à s'affranchir de sa dépendance aux énergies fossiles et à améliorer la qualité de vie de la population grâce à l'amélioration de la qualité de l'air et une diminution des émissions sonores dues au trafic routier. Ainsi, l'objectif de 10% de véhicules électriques en 2030 dans le parc cantonal est entériné. Parallèlement, onze mesures d'incitation sont mises en place particulièrement dans le domaine fiscal, de la circulation routière, de l'équipement en bornes de recharge (140 bornes de recharge sont disponibles à Genève), de construction dans les nouveaux bâtiments et de sensibilisation/information sur le thème de l'électromobilité.

Atteindre 50% de recyclage en 2017

La mise en place de deux mesures phares devrait permettre d'atteindre l'objectif de 50% du taux de recyclage des déchets urbains avec d'une part la collecte des déchets organiques des ménages par le biais du kit la «petite poubelle verte», qui obtient des résultats très satisfaisants, et d'autre part, la fin de la gratuité du ramassage des déchets urbains des entreprises par les communes. Une directive relative à la fin de ces tolérances communales a été transmise à l'ensemble des communes et différentes démarches ont été entreprises pour les accompagner dans cet objectif commun, comme un atelier d'échanges, qui s'est tenu en janvier 2018 ou la mise à disposition, pour le printemps prochain, d'une foires aux questions à l'intention des communes qui n'auront pas encore mis en place la gestion différenciée. Le taux de recyclage de 2017 sera connu fin mars 2018.

Monitoring de la performance environnementale de l'Etat

Le Conseil d'Etat a adopté le rapport de performance environnementale, qui mesure l'effet des

activités de l'Etat sur l'environnement. On y constate que les actions entreprises par les services de l'Etat, spécialement l'office des bâtiments, la direction générale du génie civil ou encore la direction générale des systèmes d'information en faveur d'une diminution des impacts environnementaux portent lentement leurs fruits.

Sensibiliser la population aux problématiques environnementales

La campagne d'information sur les risques liés aux substances dangereuses « Pour des travaux sans danger » s'est poursuivie et intensifiée en 2017. Près de 8'000 personnes ont été sensibilisés et plus de 15'000 visiteurs ont consulté le site internet disponible en huit langues. Enfin, 2017 marque la fin de l'exposition interactive Exp'Air qui a permis à plus de 18'000 élèves du canton d'être sensibilisés sur les enjeux de la qualité de l'air. En matière de sensibilisation, quatre sessions des « jeudis de l'environnement » ont été organisées, événements trimestriels et gratuits d'information sur des thématiques liées à l'environnement, qui ont rassemblé environ 300 professionnels genevois.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

La direction générale de l'environnement a conduit un programme de remise à niveau de la surveillance des entreprises par la mise en place d'un véritable inspectorat. Ainsi, l'analyse de la mise à jour des rapports succincts demandés en 2016 a débouché sur un accroissement des visites de contrôle dans les entreprises et la production régulière de décisions d'assainissement au sens de l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM). Des installations dangereuses sont en voie d'assainissement comme par exemple les sites du Muséum d'histoire naturelle, de la patinoire des Vernets ou encore des Laiteries Réunies. Ces installations mettent en œuvre des substances dangereuses pour la population et l'environnement (alcool pour la conservation des collections ou ammoniacque pour la réfrigération) qui dépassent les seuils de l'OPAM. La réduction des quantités utilisées grâce aux assainissements prévus permettront de développer les quartiers environnants (Cherpines, caserne des Vernets) avec un niveau de risques maîtrisé.

La direction générale de l'environnement a élaboré conjointement avec l'office de l'urbanisme

une directive réglant les rôles et les responsabilités en matière de coordination entre l'aménagement du territoire et la protection contre les risques d'accidents majeurs. Les dossiers des plans localisés de quartier sont désormais instruits avec des règles claires, ce qui accélère et fluidifie les procédures.

Enfin, comme par le passé, les activités se sont déployées dans de nombreux domaines, en application de plus de cinquante textes légaux et réglementaires fédéraux et cantonaux dans le domaine de l'environnement.

F03 Gestion des eaux

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Projet parc/plage/port des Eaux-Vives

Après les travaux préparatoires réalisés durant l'été 2017, le chantier, inauguré en septembre 2017, suit le planning prévu. Les nouvelles fouilles archéologiques sur le site de la Grange vont débiter et les premiers résultats sont attendus pour le printemps 2018. Ces travaux de fouilles ont pu être intégrés au planning général sans entraîner de retard sur l'ouverture de la plage. Il est prévu de démarrer au deuxième trimestre la mise en forme du terrain pour la création de la grève de la plage.

Protection contre les inondations de la Ville de Genève

Les caractéristiques géographiques de Genève, où une forte densité de population et d'infrastructures cohabite avec un lac et de nombreux cours d'eau, induisent que l'on s'intéresse plus particulièrement aux risques liés aux crues. Suite à la crue centennale de l'Arve du mois de mai 2015, un rapport a été établi et le canton a pu lancer plusieurs projets de protection en 2017. Certains sont en cours de réalisation comme celui de la protection d'un bâtiment à Sierne en rive gauche de l'Arve et d'autres sont en procédure d'autorisation et seront probablement réalisés en 2018 (Sentier des Saules).

Planifications stratégiques cantonales dans les domaines des éclusées, du charriage et de la renaturation

Suite aux décisions d'assainissement prises par le canton concernant les éclusées et la migration piscicole, les exploitants ont travaillé à

l'élaboration de variantes qu'ils doivent soumettre d'ici le premier trimestre 2018 à l'administration cantonale.

Travaux rivières selon le programme de renaturation 2014-2018

Les études d'avant-projet de la quatrième étape de renaturation de l'Aire - tronçon frontière – Certoux - se sont terminées. L'objectif est de démarrer les travaux courant 2019. Les chantiers de remise à ciel ouvert du Nant d'Avril, le long de la route du Mandement et l'aménagement du Rhône à la Plaine le long de la route de Challex se sont poursuivis et devraient se terminer au 1^{er} semestre 2018 avec les plantations et la réalisation de mobiliers urbains. Enfin, le projet de renaturation/sécurisation du village de Puplinge contre les inondations du Foron a abouti: un dossier équilibré et accepté par les nombreux propriétaires riverains a été déposé en autorisation de construire. L'intégration de la mise à ciel ouvert de l'Aire et de la Drize dans le secteur Praille-Acacias-Vernets se poursuit; un schéma général est maintenant largement admis et prend forme dans deux PLQ en cours d'élaboration (enquête technique).

PRESTATIONS OPÉRATIONELLES

Plans d'actions issus des grandes planifications

Les planifications cantonales et communales en matière de gestion intégrée des eaux se sont achevées en 2016 : plus de 1500 actions découlent de ces planifications, dont une grande partie doit être mise en œuvre par les communes et les SIG. Il s'agit entre autre des actions concernant les réseaux d'assainissement issues des plans régionaux d'évacuation des eaux (PREE). Après l'élaboration des plans d'actions des secteurs Seymaz et Aire-Drize en 2015 et 2016, la DGEau a établi en 2017 les plans d'actions du Rhône et du Nant d'Avril pour la période 2018-2022. Les actions concernées touchent en particulier à l'amélioration des réseaux d'assainissement, à la gestion des eaux pluviales, à la renaturation et à la protection des biens et des personnes.

Fonds intercommunal d'assainissement (FIA)

L'augmentation des investissements communaux en matière d'assainissement des eaux secondaires observée depuis la mise en œuvre du FIA en janvier 2015 se confirme et a permis d'approuver 127 demandes de financement

pour un montant total de 52 millions de francs d'investissement.

Actions transfrontalières

La Communauté transfrontalière de l'eau a été active sur la mise à jour de l'inventaire des ressources permettant l'approvisionnement en eau, ainsi que sur les actions combinées permettant de diminuer l'émission de micropolluants et d'en améliorer le traitement. Afin de renforcer la collaboration transfrontalière dans le domaine de la protection des cours d'eaux et contre les crues, le Conseil d'Etat a approuvé le contrat de territoire du bassin versant du Foron (Chablais genevois). Ce nouveau contrat se situe dans le prolongement du contrat de rivières du Foron, signé en 2004 par les autorités suisses et françaises. Il permettra la concrétisation de dix-neuf actions destinées à améliorer la sécurité des riverains suisses et français le long du Foron et à favoriser la qualité biologique de la rivière.

Traitement des micropolluants

Le fonds de la Confédération pour le subventionnement du traitement des micropolluants dans les stations d'épuration les plus importantes du pays a été instauré au 1^{er} janvier 2016. Dans ce contexte, l'office fédéral de l'environnement a confirmé son accord de principe pour le subventionnement d'un traitement conjoint des effluents des stations de Vilette et d'Annessmass. La finalisation de ce projet est attendue pour le premier semestre 2018. En outre, suite à la modification de l'ordonnance fédérale, la mesure de douze nouvelles substances indicatrices a été incluse dans le contrôle des eaux des stations d'épuration.

Chiffres clés

	2015	2016	2017
Analyses de micropolluants	56'750	60'620	51'321
Préavis délivrés dans le cadre des autorisations de construire	1'935	2'513	3'347
Demandes de mises en conformité dans le domaine de la protection des eaux	380	375	481
Recours	19	19	30

F04 Nature et paysage

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Stratégie biodiversité

Conformément à la loi sur la biodiversité, la rédaction d'une stratégie sous la supervision

d'un COPIL multidisciplinaire a bien progressé. Divers ateliers thématiques ont réunis les acteurs étatiques, des communes et les privés. A travers trois axes stratégiques « connaître, enrichir, valoriser », les concepts de «services rendus par la biodiversité à la société» et « d'infrastructure écologique» pour une matérialisation dynamique des valeurs naturelles et leurs connexions sont développés sur une dizaine de thématique. Un projet de stratégie biodiversité sera déposé au Conseil d'Etat en début 2018.

Les investissements consentis ces dernières années sous forme de gros travaux de revitalisation ont permis notablement d'améliorer la qualité des milieux naturels en sites protégés.

Nature en ville, en campagne et paysage

La fin des travaux de requalification du parc des Falaises a marqué l'aboutissement de la première mesure d'accompagnement paysager du Projet d'Agglo 2. Reconnu comme «projet modèle» par la Confédération, il propose un véritable espace de nature de proximité pour les habitants et les invite à redécouvrir l'Arve et son paysage naturel et agricole. Plusieurs réseaux agro-environnementaux (Bernex et Céligny) arrivent en fin de contrat. Le bilan permettra de décider de la continuation. et de préciser les nouveaux objectifs. Le site participatif «1001sitesnatureenville.ch», initié en automne 2017, se veut une vitrine de tous les espaces de nature à notre porte. Il appelle les habitants à partager leurs expériences dans un esprit d'émulation et à développer de nouveaux projets participatifs en lien avec la biodiversité.

Activités de plein air

Pour promouvoir les chemins pédestres sous l'aspect « marcher c'est bon pour la santé », la première édition de la journée cantonale sur les chemins de randonnée a été mise en place avec succès. Une carte interactive du terroir a été créée et est disponible sur le site de l'Etat et via une application pour téléphone mobile. Pour assurer la sécurité sur les chemins, deux passerelles situées entre Avusy et Soral et un ponton ont été reconstruits en chêne local. Sous l'appellation «Genève, un canton nature, Bienvenue!», des infrastructures d'accueils aux Teppes de Verbois ont été refaites et un nouvel abri pour le pique-nique a été créé dans les bois de Versoix.

Corridors biologiques

La signature du contrat avec ATMB, en mai 2017, a permis de passer à la phase projet pour

la création d'un pont biologique sur l'autoroute A40 près de Viry. De même la finalisation du projet pour le passage de la petite faune de la route de Monniaz permet d'envisager des travaux en 2018.

Sensibilisation et animations sur le terrain

Un nombre significatif d'actions continue d'être délivré directement sur le terrain en coordination entre les associations et les collectivités cantonales et communales. Une plateforme digitale et interactive pour présenter l'offre à la population est en voie d'élaboration. Des sorties nature ont pu être déployées pour 120 classes des élèves de 5P et un projet de formation et d'accompagnement des enseignants en biologie de 9P a débuté.

PRESTATIONS OPÉRATIONELLES

Forêt et arbres

Suite à la modification des articles 4 et 5 de la loi cantonale sur les forêts, un projet pilote de délimitation statique des lisières forestières a été initié à Aire-la-Ville. Ce projet, mené en concertation avec AgriGenève, vise à tester de nouvelles technologies de relevé de lisières forestières et à évaluer les coûts ainsi que les incidences au niveau légal et pratique pour les propriétaires et les exploitants agricoles. A terme, ce projet permettra d'apaiser les relations entre agriculture et forêt, en garantissant une sécurité légale de la limite entre ces deux milieux, ainsi que la protection des surfaces d'assolement contre une hypothétique progression de la forêt.

L'actualisation de la directive sur le chancre coloré du platane, préparée en partenariat avec la commission technique des arbres, a permis d'alléger le travail des propriétaires, à la satisfaction de tous les partenaires. Dans le même esprit de rationalisation, une convention de délégation du fonds de compensation arbre a été signée avec la FTI qui devra s'assurer de la gestion des mesures compensatoires sur l'ensemble des zones industrielles et non plus individuellement sur chaque parcelle.

La publication de l'ouvrage «Des arbres remarquables – 41 histoires enracinées à Genève», réalisé grâce au soutien de mécènes, a mis en évidence l'incalculable patrimoine arboré qui agrémentent les parcs et domaines du canton. Ce livre de grande qualité a été salué au niveau international.

	2015	2016	2017
Autorisations d'abattages d'arbres	2'073	2'128	2'306
Nombre d'arbre planté grâce au fond de mesure compensatoire	190	210	200
Permis de coupe en forêt	292	210	240
Constats de nature forestière	24	37	43

Faune et flore

En 2017, le montant des dégâts dus à la faune dans les cultures agricoles restent à un niveau bas, avec un montant total (provisoire à mi-décembre) de 140'000 francs.

Les points marquants sont une progression des populations de sangliers que les gardes doivent contenir (216 sangliers tirés à mi-décembre, contre 169 en 2016 et 181 en 2015), une forte baisse des dégâts chevreuils qui s'explique en partie par les problèmes de gels dans les vignobles, mais aussi par le tir de seize individus dans le Mandement et, enfin, la persistance des dégâts dus aux pigeons ramiers (56'000 francs).

Sur le front de la protection des espèces menacées, la situation est globalement satisfaisante: 80% des 51 espèces bénéficiant d'un plan d'action se développent favorablement. 2017 a aussi été marqué par une recrudescence d'observation de chats forestiers dans les grandes forêts du canton (Allondon, Versoix, Chancy), couronnée par la première reproduction confirmée au XXI^{ème} siècle.

Les données de la liste rouge des plantes vasculaires devenant obsolètes, un programme de mise à jour est en cours. Il permettra notamment une remise à niveau des statuts de chaque espèce. La finalisation est prévue en 2019. La mise en œuvre d'une gestion appropriée des 475 sites prioritaires identifiés progresse plus faiblement (+9), car on atteint la limite des sites nécessitant une intervention active.

	2015	2016	2017
Sites prioritaires flore : sous gestion / total	186/475	195/475	204/475

Pêche

Le nouveau règlement encadrant la pêche en rivières est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Fruit d'une excellente collaboration avec les différents acteurs et milieux concernés réunis dans la commission de la pêche, il simplifie la pratique de la pêche sportive, tout en intégrant les récentes conclusions des études scientifiques conduites sur les cours d'eau et les populations de poissons qu'ils abritent. Le nombre de permis de pêche annuels vendus a légèrement

diminué en 2017, alors que celui des permis journaliers continue de progresser. Il est à relever que derrière ces chiffres se cache une situation en demi-teinte sur le terrain, notamment pour les rivières où le nombre de poissons pêchés par preneur de permis reste stable grâce aux mesures d'effort de repeuplement en poissons. Cependant, le travail entamé depuis plusieurs décennies concernant l'amélioration de la quantité et de la qualité des eaux et la renaturation des milieux naturels doit se poursuivre afin de favoriser la reproduction naturelle des poissons dans nos cours d'eau. La pêche dans le Léman reste toujours aussi attractive, même si l'on constate ici aussi que les intéressés prennent plus volontiers des permis journaliers que des permis annuels, ces derniers nécessitant de disposer du brevet de compétences SANA et donc d'avoir passé les examens.

Sites pollués	2015	2016	2017
Permis de pêche annuels	2'738	2'524	2'356
Permis de pêche journaliers	3'947	3'929	4'100

F05 Politique agricole

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Favoriser l'innovation dans l'agriculture – projet de développement régional (PDR)

Le PDR genevois n°1 a pour but de renforcer les filières agricoles dans une perspective d'innovation et de durabilité économique, sociale et environnementale. Il est porté par le secteur coopératif du canton (Union maraîchère, Cercle des agriculteurs, Laiteries Réunies), la Fondation pour les zones agricoles spéciales et huit entreprises maraîchères. Sur une période de six ans (2012-2017), le projet prévoit un investissement de 65 millions de francs (dont 1/3 de soutien public cantonal et fédéral) dans une quinzaine d'infrastructures agricoles durables. Le projet a atteint près de 90% de ses objectifs et devra être prolongé d'une année pour permettre aux derniers projets d'être mis en œuvre.

Un PDR n° 2 est en cours de préparation. Ce deuxième volet est orienté sur les fermes urbaines et vise à renforcer la commercialisation des produits Genève Région - Terre Avenir (GRTA) à travers un travail de sensibilisation sur l'alimentation.

Genève Région – Terre Avenir (GRTA)

L'attrait de la restauration pour les produits GRTA ne faiblit pas. En novembre 2017, ce ne sont pas moins de 357 restaurants qui s'engagent volontairement pour les produits locaux en proposant deux à trois produits dans leur offre journalière.

La plateforme GRTA, lancée en 2014, permet de visualiser à satisfaction la disponibilité des produits certifiés. En 2017, l'association de la plateforme GRTA a organisé la deuxième édition du concours de cuisine «Les Toqués de GRTA». Cette année, la viande de porc était à l'honneur et c'est un cuisinier du restaurant de l'entreprise Firmenich, géré par Novae, qui a remporté le concours.

	2015	2016	2017
Nombre de restaurants labellisés proposant 2-3 produits certifiés/jour	200	319	357

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Gestion administrative et financière des paiements directs en faveur de l'agriculture

Les paiements directs rémunèrent les exploitants agricoles pour les prestations d'intérêt général qu'ils fournissent en matière de sécurité de l'approvisionnement de la population en denrées alimentaires, de conservation des ressources naturelles et d'entretien du paysage rural. L'année 2017 a été marquée par l'engagement du processus de géoréférencement du parcellaire agricole demandé par la Confédération. Il est prévu dès 2019 que les paiements directs soient calculés sur la base du parcellaire numérisé et non plus selon les déclarations des exploitants.

Au chapitre des mesures en faveur de la biodiversité, un nouveau réseau agro-environnemental nommé «Genève-Sud» a été constitué. Sa création permet de combler le vide qui subsistait dans le territoire compris entre Arve et Rhône. Les réseaux de Bernex et Céligny entrent quant à eux en phase de renouvellement pour une nouvelle période de huit ans. Cette année, 259 exploitations ont bénéficié de contributions agricoles pour un montant total de 21'971'961 francs.

Paiements directs	2015	2016	2017
Montants versés en CHF	21'271'198	21'662'071	21'971'961
Nombre d'exploitations bénéficiaires	262	262	259

Gestion des crédits d'investissement

Les crédits d'investissement accordés par la Confédération soutiennent l'installation des jeunes agriculteurs, les investissements, l'innovation et la diversification en agriculture.

En 2017, les fonds alloués en faveur de cinq projets se sont élevés à un peu plus de 1'543'800 francs de prêts fédéraux et 552'200 francs de prêts cantonaux.

L'année écoulée a par ailleurs vu le déploiement à la direction générale de l'agriculture et de la nature d'un logiciel permettant une gestion informatisée des prêts, de l'ouverture des dossiers à la comptabilisation du remboursement des annuités, facilitant ainsi grandement la planification financière et le pilotage des dossiers.

Les montants versés en cours d'année s'élèvent à 1'635'600 francs pour la Confédération et 460'470 francs pour le canton.

Crédits d'investissement	2015	2016	2017
Montants versés en CHF	1'882'580	1'245'907	2'096'070

Vulgarisation

Les organismes réglementés (quarantaine, émergents, envahissants) sont une source croissante de préoccupations. Depuis 2015, plusieurs foyers de flavescence dorée (VS et VD) s'approchent dangereusement du canton de Genève. Aucune lutte curative n'existant, cette maladie nécessite un arrachage des ceps atteints et un traitement insecticide (bio ou synthèse) contre le vecteur (*scaphoideus titanus*). La race bivoltine de la pyrale du maïs a été observée sur La Côte (VD). En 2017, la chryso-mèle du maïs a été détectée au Chablais (VD). Sur Genève, les premières captures de punaises marbrées en milieux agricoles (arboriculture et viticulture) sont préoccupantes. La surveillance des organismes réglementés sur l'ensemble du territoire cantonal devrait donc s'intensifier.

Un groupe de travail a été mis en place pour répondre aux préoccupations concernant l'utilisation des produits phytosanitaires dans l'agriculture. Au vignoble de l'Etat, les essais de différentes stratégies phytosanitaires pour réduire les résidus dans les raisins et les vins se poursuivent. De nouveaux cépages résistants aux maladies, non encore homologués, sont en cours d'expérimentation sur le domaine.

Le millésime 2017 se caractérise par son très faible volume de vin encavé avec seulement 6,8 millions de litres, conséquence du gel de printemps et de conditions de sécheresse.

	2015	2016	2017
Nombre d'échantillons de vins analysés au laboratoire	8'700	7'200	7'800

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Protection de l'environnement

Les projets stratégiques ont tous évolué avec succès et certains vont au-delà des espérances, comme le développement de la géothermie.

Suite au retrait d'un des actionnaires, le projet PôleBio pour la construction d'une installation de compostage et de méthanisation n'a malheureusement pas pu avancer.

Etude de l'impact sur l'environnement	2015	2016	2017
Etudes et notices d'impact sur l'environnement	56	49	70
Evaluations environnementales stratégiques (grands projets et autres planifications territoriales impactant l'environnement)	26	26	27
Préavis sur les études et notices d'impact	119	136	153
Préavis environnement de procédures d'aménagement du territoire	36	35	43

Décisions et préavis	2015	2016	2017
Préavis rayonnements non ionisants	65	120	85
Préavis air et bruit (y.c. entreprises)	1'459	1'589	1'459
Décisions réglage/assainissement de chaudières	1'223	492	1'010
Décisions assainissement (air/bruit entreprises, hors chauffages)	31	26	24
Préavis accidents majeurs et utilisation d'organismes	197	282	379
Décisions accidents majeurs et utilisation d'organismes	2	10	12
Préavis sols	130	190	163
Préavis en matière de géologie/hydrogéologie dont préavis pour les sondes géothermiques	243	281	259
Préavis gestion des déchets	107	130	218
Préavis sites pollués	13	13	28
Procédures pour plans d'extraction des gravières	10	6	6
Procédures pour plans de zone de décharges	-	-	2
Autorisations d'exploiter les gravières	0	4	1
Autorisations d'exploiter les installations déchets	12	24	17
Autorisations d'exporter les déblais	121	160	144

Contrôles, plaintes, amendes et procédures judiciaires	2015	2016	2017
Contrôles de chantiers amiante et PCB	57	36	174
Contrôles des entreprises OPAM et OUC	47	21	49
Contrôles sols	20	40	50
Contrôles formulaires déchets de chantier	1'902	1'885	2'010
Contrôles gestion des déchets	150	154	203
Contrôles des machines de chantier	81	142	43
Plaintes air (y.c. entreprises)	43	26	47
Plaintes bruit et rayonnements non ionisants (y.c. entreprises)	104	110	120
Amendes administratives en matière de déchets	104	8	1
Procédures judiciaires ouvertes	11	2	3

Sites pollués	2015	2016	2017
Demandes d'extraits de sites pollués	68	64	67
Sites contaminés à assainir	20	18	19

Gestion des eaux

La qualité biologique globale des cours d'eau s'améliore progressivement; des objectifs plus ciblés devraient être fixés pour mesurer ce taux de progression par cours d'eau. La conformité des systèmes publics d'évacuation des eaux dans les zones bâties est satisfaisante avec une moyenne constante de 90%, bien que les raccordements privés restent à améliorer. Enfin, l'exposition aux risques d'inondation des zones à bâtir continue de diminuer, conformément aux objectifs fixés.

Dans le domaine de la renaturation, ce sont plus de 3080 mètres de berges de cours d'eau qui ont été renaturés, dépassant ainsi l'objectif fixé à 3050 mètres.

Nature et paysage

Les actions telles que la Nature en ville, les corridors biologiques et le maintien de l'infrastructure écologique genevoise en lien avec le programme de législature se poursuivent. L'augmentation des projets et des acteurs impliqués nécessitent efficacité et coordination en interne. La loi sur la biodiversité assure le fil conducteur et la cohérence des projets.

Politique agricole

Le nombre d'entreprises certifiées montre une certaine stabilité. La demande en produits certifiés GRTA génère une diversification de la production et un développement de nouvelles infrastructures de production et de transformation. Ainsi, de nouvelles filières se développent comme celle du soja local. Une entreprise agroalimentaire a, par exemple, récemment créé une gamme de différents tofus GRTA.

La surface agricole utile poursuit sa lente érosion de cinquante hectares par an. La tendance est régulière et en corrélation avec l'urbanisation croissante de notre canton.

Enfin, les contrôles réalisés dans le cadre des paiements directs apparaissent pertinents et les processus suivis efficaces. Le taux de couverture des surfaces de promotion de la biodiversité de qualité biologique demeure supérieur aux attentes, témoignant des efforts consentis par les exploitants agricoles en matière de préservation de l'environnement.

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

G Aménagement et logement

G01 Logement et planification foncière

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Dans le rapport divers RD 1108 du 14 octobre 2015, comprenant 38 propositions destinées à favoriser la mise en œuvre de la politique publique cantonale en matière de logement, le Conseil d'Etat a notamment dressé le bilan des mécanismes de l'article 4A de la loi générale sur les zones de développement (LGZD) dans sa teneur actuelle en constatant que cette disposition légale n'a pas permis d'atteindre les objectifs attendus. Le 5 avril 2017, il a donc adopté le projet de loi 12093, avec pour principal objectif de mieux répondre aux besoins de la population et principalement de la classe moyenne, laquelle représente plus de la moitié des habitants du canton. Ce projet de loi vise également à atteindre les objectifs de constitution d'un parc de logements d'utilité publique à hauteur de 20% des logements locatifs, d'atténuer les inégalités territoriales et de simplifier le dispositif. Les travaux parlementaires se poursuivront en 2018 parallèlement au traitement de l'initiative 161. Celle-ci vise également à revoir l'art. 4A LGZD et a été partiellement invalidée par un arrêt de la chambre constitutionnelle de la cour de justice le 11 décembre 2017.

Par extrait de procès-verbal du Conseil d'Etat du 1^{er} novembre 2017, le groupe interdépartemental de politique foncière a été formellement institué. La stratégie foncière de l'Etat s'en trouve consolidée et mieux coordonnée, notamment en ce qui concerne la mobilisation et la valorisation du patrimoine privé des terrains propriété de l'Etat. Par ailleurs, la prestation d'octroi des droits de superficie sur les terrains de l'Etat de Genève a été transférée, avec effet au 1^{er} janvier 2018, à l'office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF), ce qui renforcera la cohérence de la politique foncière de l'Etat. Le règlement relatif à la signature des actes authentiques et autres actes concernant le domaine immobilier a été modifié en conséquence.

Les procédures relatives à la fixation des rendements des logements subventionnés, qui ont été intentées suite à l'arrêt du Tribunal fédéral (TF) du 25 septembre 2014, sont toujours en cours.

L'office cantonal du logement et de la planification foncière a notifié de nouvelles décisions, conformément au renvoi de chambre administrative de la cour de justice et continue de défendre sa pratique en soutenant, conformément aux instructions du TF, que les rendements des propriétaires ne sont pas abusifs une fois considérés les efforts des pouvoirs publics sur la durée.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Aide à la personne en matière de logement

Le nombre de demandes de logements est en constante augmentation, ce qui n'est cependant pas le cas des attributions de logements, qui reste comparable à celui de l'année précédente. Dès le 1^{er} janvier 2018, l'ensemble des activités liées aux demandes de logement sont suivies par le secrétariat des fondations immobilières de droit public, pour placer le demandeur au plus près de l'objet qu'il recherche.

Globalement, les prestations à la personne ont des résultats contrastés : d'une part on constate une constante augmentation des subventions personnalisées HM, due à la mise sur le marché de nouveaux immeubles HM, (catégorie privilégiée par les investisseurs en application des articles 4a et 5 LGZD), et d'autre part une légère diminution de l'allocation de logement, pour la première fois depuis une décennie.

Mesures d'aide à la personne	2015	2016	2017
Demandes de logements au 31.12	8'090	8'244	8'554
Logements octroyés	303	168	152
Foyers bénéficiant d'allocations	7'452	7'515	7'468
Montants d'allocations versés (en francs)	24'723'368	25'027'347	24'729'066
Foyers bénéficiant de subventions HM	2'450	2'616	2'833
Montants alloués aux bénéficiaires de subventions personnalisées HM (en francs)	15'756'688	15'849'881	17'074'274
Montants perçus au titre de la surtaxe (en francs)	6'599'656	7'023'652	7'099'622
Foyers surtaxés	1'241	1'443	1'408
Procédures judiciaires en cours	7	13	8
Procédures judiciaires achevées	46	16	23
Décisions judiciaires confirmant la position de l'OCLPF	40	16	20
Décisions sur réclamations notifiées aux locataires	638	712	631
Décisions sur demandes de remises notifiées aux locataires	69	49	45
Décisions de reconsidération notifiées aux locataires	39	39	37

Gestion et développement de l'offre de logements

Grâce à des projets d'envergure (Adret, Etang, MICA), 4'140 logements ont reçu un accord de principe (645 HBM, 604 HLM, 998 HM, 1126 ZD LOC et 767 PPE), ce qui constitue une augmentation importante par rapport à l'année précédente. Sur ce total, 54% des logements sont soumis à la loi générale sur le logement (LGL) et 39% sont en outre des logements d'utilité publique au sens de la LUP.

L'OCLPF a rendu 105 décisions portant sur une modification des conditions d'exploitation d'immeubles soumis à la LGL (environ 3'000 logements concernés). 46% des logements ont vu leur loyer baisser.

	2015	2016	2017
Logements ayant reçu un accord de principe	2'273	1'477	4'140
Décisions portant sur une modification des conditions d'exploitation des immeubles LGL-LUP	133	113	105
Décisions sur réclamations notifiées aux locataires	46	4	0
Procédures judiciaires en cours	6	3	5
Procédures judiciaires achevées	5	5	4
Décisions judiciaires confirmant la position de l'OCLPF	5	2	4

Le parc de LUP compte, au 31 décembre 2017, 16'450 logements (+3 %, +491 unités), ce qui correspond à environ 10,3 % du parc locatif cantonal, contre 10 % au 31 décembre 2016.

Le nombre des acquisitions de terrains grâce au fonds LUP a fléchi en 2017. Trois parcelles ont été acquises (3'534 m²) pour 5,2 millions de francs et un potentiel de 49 logements, ainsi que 1'409 m² de droits à bâtir, représentant un potentiel de quinze logements pour 1,9 millions de francs. Poursuivant la tendance de 2016, les communes sont les principales bénéficiaires du fonds LUP. Ainsi, les communes de Meyrin, Thônex, Lancy et leurs fondations communales, en ont bénéficié à hauteur de 19,9 millions de francs, soit près de 70% des engagements du fonds LUP. Les fondations immobilières de droit public (FIDP) ont bénéficié du fonds LUP pour plus de 1,7 millions de francs, contribuant ainsi à la réalisation de 85 nouveaux logements.

	2015	2016	2017
Nombre de préavis LDTR relatifs à une DD	285	245	277
Nombre de préavis LDTR relatifs à une APA	1'027	1'234	1'176
Requête en autorisation d'aliéner en application de la LDTR	382	326	302
Procédures judiciaires traitées	77	91	86
Procédures judiciaires ayant abouti	15	12	81
Décisions judiciaires confirmant la position de l'OCLPF	13	10	72
Pourcentage de logements PPE occupés par leur propriétaire	57%	75%	84%

Développement et mise en œuvre de la stratégie foncière de l'Etat

Plus de 200 dossiers soumis aux différents droits de préemption légaux ont été traités en 2017. Il a été fait usage de ce droit à deux reprises, pour permettre, dans le cadre de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS), l'acquisition de locaux dans l'immeuble Clarté de Le Corbusier, qui a été inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 2016, dans la catégorie «Sites culturels», parmi les 17 éléments constitutifs du dossier de candidature.

21 arrêtés du Conseil d'Etat autorisant la signature d'actes authentiques ont été pris. Ils concernent principalement l'acquisition foncière pour les étapes 2 et 3 de la renaturation de l'Aire et la finalisation du dossier du tram TCOB. Le dossier le plus important fut les transferts de propriétés aux CFF nécessaires à la réalisation du CEVA (périmètre de la gare de Chêne-Bourg et du Bachet).

De manière globale, la direction de la planification et des opérations foncières (DPOF) a contribué à la régularisation foncière de 227 dossiers. Elle a traité de nouvelles demandes de prestations foncières concernant des projets d'équipements publics cantonaux (ex.: parc agro urbain de Bernex, école pour l'enseignement secondaire II à Meyrin-Gravière, etc.) et de routes cantonales.

G02 Aménagement du territoire

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Le Conseil d'Etat poursuit sa politique de développement urbain ambitieuse par la mise en œuvre du nouveau plan directeur cantonal 2030, approuvé en 2015 par la Confédération, qui fait l'objet d'une première mise à jour dans le but de lever les réserves émises par les autorités fédérales. Le gouvernement entend intensifier la planification localisée pour enrayer la pénurie de logements. Un programme détaillé d'établissement de plans localisés de quartier (PLQ) a été établi pour la législature 2014-2018.

Les actions suivantes ont été conduites en 2017 :

- La procédure relative à la première mise à jour du plan directeur cantonal 2030, lancée en décembre 2016, s'est poursuivie en 2017 par la consultation publique puis par celle des communes genevoises et

- territoires voisins. Ces deux phases de consultation ont fait l'objet d'une synthèse des remarques publiée sur Internet.
- La nouvelle pratique des plans localisés de quartier (PLQ) a été évaluée dans le cadre d'un rapport intermédiaire remis au Conseil d'Etat en décembre 2017. Les documents de référence (charte graphique et modèles) ont été formalisés et finalisés. Ils sont désormais utilisés par l'administration. La stabilisation et l'évaluation de cette réforme se poursuivra en 2018.
 - Le Grand Conseil a donné son aval à deux déclassements majeurs dans le cadre du grand projet Bernex, à Bernex-Est et Vailly-Sud en mai 2017. Le Conseil d'Etat a pour sa part adopté en avril 2017 le plan directeur de quartier de Bernex-Est. La concrétisation du grand projet Bernex se poursuit dans les secteurs de Saint-Mathieu, Grouet et Vailly-Sud.
 - Au sein du PAV, le PLQ des Vernets a été adopté le 6 septembre, suivi par le choix des lauréats du concours d'architecture des bâtiments le 11 septembre. Sur le secteur dit de la Pointe Nord, les négociations avec l'entreprise Firmenich ont abouti, permettant l'acquisition de deux hectares de terrains par la CPEG et le lancement de la planification d'un important programme d'équipements publics cantonaux à réaliser dès 2020, ainsi que d'un quartier de 350 logements.
 - Un projet de modification de la loi de modification de zone du PAV (PL 12052) a été déposé le 18 janvier 2017 au Grand Conseil. Il vise à augmenter la proportion de nouveaux logements par rapport aux nouveaux emplois, et modifie la répartition des catégories de logement sur les terrains des collectivités publiques, pour offrir une plus grande mixité sociale. La mise à jour de la convention cadre de collaboration Etat – communes relative au développement du PAV est également engagée. Enfin, le projet de loi portant sur la création de la fondation PAV (PL 12059) a été déposé au Grand Conseil, le 1er février 2017. Il vise à créer un outil efficace pour assurer le portage et la libération du foncier au sein de ce projet stratégique. Ces deux projets de loi sont à l'examen au sein de la commission de l'aménagement du Grand Conseil.
 - La fiche du plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) de l'aéroport de Genève a été finalisée et mise à l'enquête publique en novembre 2017. Résultat d'une collaboration de plus de trois années entre la Confédération, le canton de Genève et Genève Aéroport, la fiche prévoit notamment, grâce à une solution innovante à deux courbes de bruit, une réduction des atteintes sonores à l'horizon 2030, ainsi que la modernisation de l'infrastructure aéroportuaire. Ces deux objectifs figurent au programme de législature du gouvernement.
 - Le travail sur la zone 5 (villas), appelée à être densifiée à hauteur de 11%, a continué en 2017. A Onex, l'élaboration d'un plan guide pour la zone villas s'est poursuivie avec un deuxième atelier de concertation autour des modèles d'aménagement possibles. Une restitution est prévue en 2018. Le Conseil d'Etat a par ailleurs adopté quatre zones réservées situées sur les communes de Carouge et Onex qui ont fait l'objet d'une procédure d'opposition en mars 2017. Elles concernent les secteurs Pierre-Longue et route de Chancy à Onex, Pinchat et Drize à Carouge. Les zones réservées permettent de préserver les potentiels de développement du plan directeur cantonal 2030 dans des secteurs stratégiques de la zone villas soumis à une forte pression immobilière. L'office de l'urbanisme a publié un guide pour favoriser le développement de la zone villas, sans nuire à la qualité patrimoniale et paysagère de cette zone. L'objectif est de permettre de construire des logements tout en respectant les caractéristiques et qualités des sites. Il s'agit de diversifier les formes bâties, de préserver le patrimoine bâti, la diversité du paysage ou encore de limiter l'imperméabilisation des sols, tout en assurant une bonne desserte des quartiers. Les communes bénéficient ainsi d'un outil utile pour leur stratégie de densification qualitative, élaborée dans les plans directeurs communaux (PDCom), qui engagent conjointement le canton et la commune.
 - Suite à l'approbation du plan directeur cantonal par le Conseil fédéral en 2015, un important effort est en cours au sein des 45 communes genevoises pour mettre à jour ou revoir leur plan directeur communal. 25 d'entre elles ont entamé ce travail, en

coordination avec les services de l'Etat. Un suivi minutieux est à ce titre effectué au sein de l'office de l'urbanisme.

- La préservation des surfaces agricoles, en particulier des surfaces d'assolement, continue de mobiliser l'administration. Un monitoring de l'espace rural est en place. Il doit permettre de renforcer le suivi et de mettre en œuvre diverses actions et mesures afin de regagner des parcelles sur zone agricole.
- Le fonds intercommunal pour le développement urbain a connu en 2017 sa première année de concrétisation avec le versement par l'Etat de 2 millions de francs aux communes qui accueillent de nouveaux de logements. Le fonds participe à la réalisation des infrastructures publiques rendues nécessaires par le développement urbain (écoles, espaces publics...). L'Etat accompagne également l'Association des communes genevoises dans la mise en route du fonds intercommunal d'équipement mis en place en 2017 suite au vote du Grand Conseil en septembre 2016.
- Une feuille de route a été signée par l'Etat de Genève et les CFF en novembre 2017. Elle identifie les grandes lignes du développement de la mobilité ferroviaire jusqu'en 2035 et les réponses apportées en termes d'offre voyageurs, en tenant compte des besoins futurs en matière de déplacement, d'urbanisation et d'évolution du cadre de vie.
- L'étude « Genève, la nuit – stratégie territoriale pour la vie nocturne, culturelle et festive » a été présentée en juin 2017. Elle préconise le déploiement de projets pilotes sur des secteurs en pleine mutation, avec la création de lieux temporaires ou pérennes. Une stratégie à l'échelle du territoire cantonal a pu être définie dans le cadre du plan directeur cantonal. Cette stratégie est guidée par trois principes : diversifier l'offre et les usagers, rééquilibrer les lieux entre centre et périphérie et valoriser les potentiels urbains existants afin de développer des projets en partenariat avec les collectivités publiques, les privés et les acteurs de la nuit.
- La concertation autour des projets urbains dans le cadre des plans localisés de quartier (PLQ) est désormais systématique, représentant plus d'une centaine de séances. Dans ce contexte, un nouveau lieu dédié aux démarches participatives et à la ville de demain a été mis en place au 3 rue David-Dufour : le 3DD. Ce projet a été labellisé projet modèle par l'office fédéral du développement territorial et la commission fédérale des migrations dans le cadre du programme commun développement durable et citoyenneté.
- Dans le même esprit, le site internet de l'Etat de Genève a changé et offre désormais un dossier « nouveaux quartiers » présentant de manière non exhaustive et transparente les projets de quartier en cours sur le territoire ainsi qu'une prestation « participer à un projet urbain ». Une page Facebook « GE-nouveau quartier » a également été ouverte au printemps 2017 dans le but de présenter le développement territorial du canton et interagir plus facilement avec la population.
- La collaboration avec les Hautes Ecoles se développe positivement. Une plateforme unique est maintenant en place, réunissant l'Etat, l'Université de Genève et la HES SO Genève. Plusieurs mandats de recherche ont été lancés et d'autres sont en préparation. Ils touchent des domaines variés comme le développement urbain, la sociologie urbaine, les fermes urbaines, le numérique (ses potentiels et ses impacts) ou encore les processus de concertation. L'implication d'étudiants sur certains secteurs de projet ou sur certaines thématiques se poursuit. Il s'agit notamment de l'atelier Créagir accueilli par le projet urbain PAV. Cette collaboration positionne le territoire cantonal comme un territoire d'expérimentation et de recherche académique visant à accompagner son développement.
- L'évolution des outils numériques suit son cours grâce au développement des systèmes d'information de l'aménagement du territoire qui permet une meilleure planification des projets urbains et un partage de l'information au sein de l'administration.
- Le travail visant à encourager le développement des logements coopératifs à l'échelle du canton s'est poursuivi au sein des périmètres tests des grands projets Grands-Esserts et Communaux d'Ambilly.

Le secteur de Cointrin-Est est en préparation et des réflexions ont été menées pour le périmètre PAV.

- Le cadastre des restrictions publiques à la propriété foncière (Cad RDPPF <https://ge.ch/terecadastre>) s'est doté d'une nouvelle restriction en lien avec les premières zones réservées adoptées.

Concernant les objectifs de planification, 17 projets ont atteint leur objectif en 2017, libérant ainsi plus de 300'000 m² de surface brute de plancher (SBP) pour le logement, soit plus du double par rapport à l'année précédente et quasiment 400'000 m² de SBP pour les activités, sept fois plus qu'en 2016. Les projets aboutis se répartissent comme suit : six PLQ adoptés, une abrogation de PLQ, huit dérogations au PLQ selon l'article 2, alinéa 2 de la LGZD et deux plans directeurs de zone industrielle (PDZI). Depuis le début de la présente législature, 65 projets ont abouti, libérant ainsi un potentiel cumulé de plus de 1 million de m² de SBP pour le logement et de près de 700'000 m² de SBP pour les activités. Dans le détail, il s'agit de 27 PLQ adoptés pour 710'000 m² de SBP logement (soit 70% des potentiels libérés), douze concours jugés pour 200'000 m² de SBP logement (soit 20% des potentiels libérés), 21 autres dérogations au PLQ prévues par l'art.2, al. 2 de la LGZD pour environ 140'000 m² de SBP logement (soit 14% des potentiels libérés), trois abrogations de PLQ pour 11'000 m² de SBP logement. Les quelque 120 projets qui constituent le programme de législature 2014-2018 représentent un potentiel d'environ 2 millions de m² de SBP pour le logement et 1,4 millions de m² de SBP pour les activités.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

L'avancement des grands projets prioritaires est conforme aux prévisions, avec la mise en œuvre d'un certain nombre de plans d'affectations d'importance à Bernex (déclassement de plus de 60 hectares de zone agricole par le Grand Conseil et mise en enquête publique du PLQ de Saint-Mathieu), aux Cherpines (lancement des procédures d'opposition pour le PLQ du Rolliet et le PDZI écoParc, signature d'une convention Etat-commune sur une nouvelle densité et la coordination urbanisation-mobilité), aux Grands-Esserts (mise en procédure d'opposition des PLQ Beaux-Champs et Ferme, pour une adoption prévue en 2018), à Châtelaine (adjudication du concours Actaris, mise en

procédure d'opposition des PLQ des Voies CFF, des Franchises et de Michée-Chauderon, tous trois prévus pour adoption durant le premier semestre 2018 pour environ 90'000 m² de SBP logement), à Chêne-Bourg / Chêne-Bougeries (mise en procédure d'opposition du premier PLQ de la Chevillarde, représentant un potentiel de 200 logements) ou encore à ZIMEYSAVER (adoption du PDZI de Mouille-Galland). Aux Communaux d'Ambilly, un concours d'architecture pour l'étape 3 du grand projet a été lancé et l'autorisation de construire du barreau routier MICA est désormais en force, ainsi que celles des espaces publics. Dans le grand projet Vernier-Meyrin-Aéroport, les deux projets de loi de déclassement de Cointrin Est et Ouest ont été transmis au Grand Conseil. Le projet de PLQ chemin de l'Avanchet a fait l'objet d'un processus de concertation. Les études d'urbanisation se poursuivent sur d'autres secteurs. Dans le cadre du grand projet Grand-Saconnex, le lauréat du concours d'architecture pour le PLQ Carantec a été désigné et les procédures de modifications des limites de zones des secteurs Pré-du-Stand, Carantec et Suzette suivent leur cours. Le projet Praille Acacias Vernets a connu les avancées opérationnelles suivantes : adoption du PLQ les Vernets, enquêtes techniques des PLQ Acacias I et Etoile I, finalisation de l'image directrice et démarche participative du secteur Grosselin, délivrance de l'autorisation de construire de la promenade Nicolas Bouvier (mesure du projet d'agglomération), avancées dans la définition d'éléments clés tels que la programmation (équipements publics), la mobilité et la logistique.

A noter également en 2017 :

- l'inauguration de la nouvelle gare Pont-Rouge, première gare du Léman Express, et la mise en place d'une signalétique spécifique pour accompagner les voyageurs du train au tram et inversement dans un quartier en chantier ;
- le lancement des premiers travaux liés aux aménagements des espaces publics autour des gares de Pont-Rouge et du Bachet, ainsi que la poursuite de la coordination et de l'accompagnement global des chantiers des interfaces des gares CEVA avec l'ensemble des acteurs ;
- l'adjudication du concours d'architecture emblématique de la Cité de la Musique et

l'adoption du PLQ du Conseil œcuménique dans le secteur du Jardin des Nations ;

- l'adjudication du concours d'architecture de cité de Pesay / Trèfle d'Or aux abords de la halte de Bachet du Léman Express libérant un potentiel d'environ 400 logements;
- l'adoption du PDZI de la Pallanterie mettant à disposition 75'000 m² de SBP activité sur la rive gauche;
- l'adoption du PLQ du Champ-du-Château à Bellevue pour 26'000 m² SPB de logements et 38'000 m² SPB d'activités. Dans ce périmètre, le lauréat d'un concours international d'architecture a été désigné pour accueillir le futur siège mondial d'une banque genevoise.

G03 Conformité des constructions et des chantiers

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

En 2017, les efforts sur la qualité, la rapidité et l'efficacité des nouveaux processus issus des réformes en matière de délivrance des autorisations de construire sont toujours soutenus.

Pour la procédure accélérée (APA), dont l'objectif reste toujours de garantir une délivrance de la prestation en trente jours, les résultats sont autour de 60%.

Quant à la procédure ordinaire, elle continue dans sa lancée à maintenir une qualité dans les traitements des dossiers importants et dans les pilotages des grands projets complexes, ce avec des résultats concrets. Par ailleurs, le délai de traitement des dossiers pour les immeubles de logements a été largement amélioré en 2017.

L'année 2017 a vu également s'achever le développement du projet de dématérialisation de la procédure APA et l'adoption du projet de loi d'investissement visant la refonte de l'ensemble du SI de l'office des autorisations de construire (OAC) et d'un premier développement du BIM (Building Information Modeling - maquette numérique) au sein de l'Etat, en particulier dans le cadre des autorisations.

Un constat similaire à l'année 2016 doit être fait quant à l'augmentation toujours constante

des dossiers déposés, mais aussi du nombre de décisions rendues. A noter à cet égard, que l'office maintient ses performances à ressources constantes, malgré l'augmentation précitée et la mise en œuvre des importants projets informatiques en cours nécessitant la mobilisation d'énormément de ressources normalement dédiées aux missions régaliennes.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Autorisations de construire	2015	2016	2017
Demandes d'autorisations de construire déposées	4'211	4'528	4'581
Réponses positives ¹⁾	3'178	3'270	3'353
Procédures de recours abouties contre des décisions LCI ²⁾	337	364	318
Infractions constatées à la LCI	172	191	210
Nombre de personnes reçues à la réception de l'OAC ³⁾	15'800	15'500	14'780
Infractions constatées aux prescriptions de sécurité et salubrité (police du feu)	91	86	90
Nombre de dossiers préavisés par la police du feu ⁴⁾	2'791	2'907	3'069
Infractions constatées aux prescriptions de sécurité chantiers	144	116	106
Visites de contrôle des chantiers	6'507	5'407	5'326
Permis machinistes délivrés par le service	500	496	464

¹⁾ Hors renvois, refus d'entrées, abandons et refus de fin de piste. Cela concerne les autorisations délivrées dans l'année, sans relation avec les demandes déposées dans l'année.

²⁾ S'agissant des procédures de recours, sur les 318 procédures achevées en 2017, 268 jugements ont confirmé la décision du département et 50 l'ont annulée.

³⁾ Soit environ soixante personnes par jour durant les 3h d'ouverture quotidienne. Sur quatre personnes, une vient pour la consultation de dossiers, une pour des rdv avec les inspecteurs et les deux autres restantes pour déposer ou de l'information simple. Quant aux réceptions de la Police du feu et des chantiers, elles représentent 4% de ce chiffre global.

⁴⁾ Hors dossiers instruits par d'autres instances que l'OAC (PLQ, PS, MZ, procédures fédérales, etc.).

Total des sanctions administratives et des émoluments pour les permis machinistes: 773'975 francs.

G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Dans le domaine de la garantie des droits réels, une nouvelle version de l'application métier Capitastra, intégrant notamment les nouveaux modèles de données et d'échanges de données, a été introduite. Le registre foncier (RF) a par ailleurs procédé à l'intégration de diverses évolutions continues, intercantionales et standardisées de ladite application. L'étude nécessaire à l'introduction de réquisitions électroniques s'est poursuivie de même que le projet concernant le système de numérisation des pièces justificatives (réquisitions et documents annexés). Ces évolutions permettront concrète-

ment de visualiser lesdites pièces dans Capitas-tra par les personnes autorisées. Diverses mesures nécessaires au transfert des données à la Confédération pour leur sauvegarde à long terme, ainsi que diverses adaptations techniques et tests d'autres applications métier ont été réalisées. Le RF a poursuivi l'analyse et le renforcement de la sûreté de l'information et de la protection des données.

En Suisse, les propriétaires fonciers doivent respecter un certain nombre de lois, d'ordonnances et de règlements engendrant des limitations de l'usage de leur bien appelées restrictions de droit public à la propriété foncière (RDPPF). Le cadastre RDPPF, placé sous la responsabilité de la direction de la mensuration officielle (DMO), est entièrement opérationnel depuis juillet 2016. La DMO doit engager et assurer les moyens de contrôle dédiés à ces nouvelles géodonnées de références, disposer des outils nécessaires de suivi et gestion des données, en assurer la fiabilité, la publicité et l'accessibilité en ligne. La mise en place et la tenue de ce nouveau cadastre fait l'objet d'une convention-programme avec la Confédération (2016-2019). La DMO poursuit le développement et l'extension de ce cadastre conformément à la stratégie fédérale en la matière. Avec la direction fédérale compétente, elle collabore à la définition du nouveau modèle de données de la mensuration officielle, à l'introduction de la 3D dans la mensuration officielle, aux projets RDPPF (avec entre autre introduction de nouvelles restrictions) et aux adaptations des bases légales.

La DMO a poursuivi l'accompagnement de différents services dans leurs travaux de transition numérique (projet de référentiel des projets urbains). Elle a collaboré à l'établissement de la feuille de route pour la mise en place du BIM (Building Information Modeling) dans l'objectif notamment de la mise en œuvre du projet de loi portant sur la numérisation complète du processus d'autorisation de construire. Enfin, dans le cadre des activités de gestion des données géoréférencées, la DMO a poursuivi sa collaboration avec tous les partenaires du SITG qui, dans le cadre de leurs activités respectives, sont dépendants pour tout ou partie des référentiels cadastraux.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Concernant la qualité des géodonnées de référence, la DMO a poursuivi la numérisation

du parcellaire de plusieurs anciennes mensurations dites semi-numériques dans le cadre de la convention-programme 2016-2019 avec la Confédération pour la réalisation de la mensuration officielle. Ces travaux permettent de fiabiliser les données cadastrales et de simplifier les travaux de géomètre, notamment lors d'opérations de mutations parcellaires. L'intégralité de la mensuration genevoise a été officiellement reconnue par la Confédération comme conforme aux dispositions fédérales en vigueur tant du point de vue de la structure des données, que de sa teneur.

Dans ce même cadre de la convention-programme régissant la gestion du système de référence de la mensuration, la DMO a poursuivi à l'interne des travaux de transformations locales de données cadastrales afin d'améliorer leur qualité et leur adaptation au nouveau système de référence géographique (MN95).

Concernant les réquisitions d'inscription au registre foncier, diverses améliorations ont été apportées aux différents processus sectoriels. Le délai moyen d'inscription des opérations requises, ainsi que le délai moyen des réponses aux demandes d'extraits, de plans et de renseignements sont restés stables.

Les opérations relatives au traitement des droits, ainsi que les enquêtes publiques permettant l'introduction du registre foncier fédéral sur les communes d'Anières et Hermance ont été terminées. Les compétences juridiques du RF ont été fortement mises à contribution dans de nombreux groupes de travail et projets transversaux de l'administration cantonale.

La DMO a également participé à divers groupes de travail et conférences et collaboré dans le cadre du master en ingénierie du territoire (MIT-HES-SO) ou pour la formation des apprentis en géomatique. Les activités et projets ont été décrits sous forme d'articles publiés dans des revues suisses et françaises.

La DMO a fait l'acquisition par technologie LiDAR et par voie aérienne d'un nuage de points 3D et de modèles numériques d'altitude sur une superficie de 300 km², dans le but de les utiliser pour la mise à jour des données de la mensuration officielle ainsi que pour la diffusion aux utilisateurs SITG.

Principaux chiffres des missions accomplies

Géodonnées de références	2015	2016	2017
Nombre de mutations traitées	1'134	1'111	1'211
Pourcentage de dossiers de géomètres déposés sans défaut	75%	79%	78%
Nombre d'adresses projet attribuées	830	723	675
Nombre de bâtiments projetés saisis en base de données (2D/3D)	1'600	1'689	1'465
Nombre de mutations traitées du cadastre technique du sous-sol	55	51	70
Plans MO remis via eCadastr	19'617	21'853	26'375
Rapports tirés du cadastre RDPPF	-	2'676	8'271
Registre foncier			
Réquisitions enregistrées	13'173	13'395	13'435
Réquisitions traitées	13'512	14'055	12'265
Extraits délivrés	8'694	8'173	9'548
Plans délivrés	998	1'657	2'420
Renseignements fournis	3'614	3'882	6'111

G05 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

L'office du patrimoine et des sites (OPS) a poursuivi son programme de recensement exhaustif du canton de Genève. Sur la législature en cours, la priorité est donnée aux périmètres des grands projets de développement urbain.

Le lauréat du concours international d'architecture pour la réalisation d'un espace muséal visant à mettre en valeur le site archéologique de l'esplanade Saint-Antoine a été choisi. Le projet retenu permettra de conserver, préserver et rendre accessibles les exceptionnels vestiges découverts.

La loi matérialisant les travaux de redéfinition des rôles respectifs de l'OPS et de la commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) dans le cadre de la délivrance des préavis en matière d'autorisation de construire a abouti en 2017 avec le vote par le Grand Conseil de la modification de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS), entrée en force le 8 novembre.

L'organigramme du service des monuments et site (SMS) a été revu, partant d'une organisation par secteur territoriaux, comptant tous les types de protection. Les bénéficiaires escomptés sont une plus grande polyvalence et réactivité, ainsi qu'une meilleure adéquation aux problématiques de transformations territoriales, sous l'angle de la protection patrimoniale.

La page Facebook, GE-Patrimoine, créée et administrée par l'office depuis le 16 mai 2017, a rencontré un grand succès. Elle totalise 105 publications, suivies par plus de 1'450 abonnés et vues par un total de 249'045 visiteurs, qui consultent les contenus proposés.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Recensements

Bâtiments recensés	2015	2016	2017
	2'918	4'839	6'334

Conseils et préavis

Les architectes du SMS apportent leurs conseils aux propriétaires de bâtiments protégés et à leurs mandataires et instruisent les requêtes en autorisation de construire en soumettant les projets au préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites. Ils préavisent les requêtes en autorisation par procédure accélérée et effectuent le suivi des préavis et des chantiers en se prononçant sur les réserves d'exécution.

Préavis délivrés	2015	2016	2017
	1'971	2'699	2'504

Parmi les chantiers réalisés, il faut mentionner la restauration du remarquable décor peint de la façade du bd St-Georges 77 ou encore la conservation-restauration spectaculaire des peintures intérieures de l'Eglise russe. En outre, l'accompagnement du SMS pour les organisations internationales se poursuit, en particulier avec les services de l'ONU, leurs mandataires et la Mission Suisse pour la rénovation intérieure des bâtiments principaux du siège européen de l'ONU, dont la demande définitive a été déposée fin 2017.

Mesures de protection

Arrêtés de classement	2015	2016	2017
Arrêtés adoptés	1	3	2
Arrêtés contestés	1	0	1
Arrêtés confirmés après recours	0	0	0
Arrêtés annulés après recours	0	0	0

Le Conseil d'Etat a classé en 2017 deux objets de nature très différente. La première décision répond à une demande de l'association Patrimoine suisse Genève et concerne l'«ancien domaine Perrot» à Pregny-Chambésy, comprenant la «Grande Maison» édifiée sur les plans de l'architecte Jacques-Elysée Goss dans la

deuxième moitié du XIXe siècle, ses anciennes dépendances et les espaces dans lesquels ces bâtiments s'inscrivent. A noter que cette décision fait l'objet de recours. Le second arrêté protège le bâtiment central du Conseil Œcuménique des Eglises (COE) au Grand-Saconnex. Construit sur les plans de l'architecte Henri Lesemann et du bureau Honegger Frères entre 1961 et 1967, la mesure vise plus particulièrement le hall des expositions, le main hall et la chapelle œcuménique dont les aménagements ont été conçus par l'architecte danois Svend Erik Møller, ainsi que le jardin dessiné par Walter Brugger. A noter que cette décision a été prise conjointement avec l'adoption du plan localisé de quartier n° 29981-534.

Arrêtés de d'inscription à l'inventaire	2015	2016	2017
Arrêtés adoptés	15	17	13
Arrêtés contestés	2	1	1
Arrêtés confirmés après recours	2	0	1
Arrêtés annulés après recours	0	0	0

Cette année est marquée par la mise sous protection de deux jardins demandée par la commune de Meyrin: celui s'insère dans un ensemble rural sis avenue de Vaudagne et le Jardin botanique alpin, aménagé dès 1880, fierté de la commune. A relever également l'inscription à l'inventaire de plusieurs domaines ruraux à Gy, Puplinge, Céligny et Chêne-Bougeries. Une très belle villa Heimatstil à Chêne-Bougeries et le temple de Genthod tous deux réalisés au cours du XIXe siècle, complètent la liste. Le travail entrepris depuis une dizaine d'années relatif à la protection du patrimoine du XXe siècle ne se relâche pas puisque ce sont quatre objets qui ont été protégés en 2017 : trois immeubles et l'ensemble pédagogique et scolaire situé au sein du parc de Geisendorf au Petit-Saconnex. Seule la décision concernant un immeuble locatif sis rue des Ronzades (Plainpalais) construit en 1956 sur les plans des architectes Bussat et Lamunière a été contestée.

En mai 2017, l'arrêté de la villa de Frei et Hunziker à Collonge-Bellerive a été confirmé par le Tribunal en 2017. En septembre 2017, le Tribunal fédéral a confirmé l'arrêté d'inscription à l'inventaire de la «villa Wartmann» à Versoix.

Trois plans de site ont été adoptés par le Conseil d'Etat : «Landecy sud» (Bardonnex), «Chemin Thury» (modification du plan de site Rose-raie-Beau-Séjour) et «Sauverny Le Martinet» (Versoix). Ces trois plans de sites ont permis la mise sous protection de 52 objets. De plus, le PLQ valant plan de site pour partie

n°29961-508, commune de Cartigny, est entré en force, après rejet du recours.

Subventions à la restauration de bâtiments

Le département a statué sur 47 demandes de subvention pour des travaux de restauration de bâtiments protégés pour un montant de 2'139'999 francs. Ces subventions ont notamment contribué à la conservation des fenêtres anciennes et à leur adaptation aux exigences d'isolation thermique, mais aussi des façades ou des décors peints remarquables; elles ont également contribué à la restauration de bâtiments particulièrement emblématiques de Genève, tels que l'Eglise russe, la chapelle des Macchabées, le temple de l'Oratoire, ou encore l'hôtel particulier de la Société de lecture (ancien hôtel du résident de France construit en 1740-1743).

Montants engagés (en francs)	2015	2016	2017
	2'153'525	2'152'872	2'139'999

Découvertes archéologiques

La fouille de sauvetage de la station littorale préhistorique de Genève / La Grange a débuté en novembre 2017 lors de l'ouverture du chantier de la Plage-Port des Eaux-Vives. L'étude archéologique de cette station est d'une importance considérable pour l'histoire ancienne de Genève car il s'agit de la plus ancienne occupation littorale genevoise qui pourrait encore être analysée et ainsi comprise. La datation de ces vestiges est estimée entre 3000 et 2700 avant notre ère, soit au Néolithique final.

Au Grand-Saconnex, suite aux recherches réalisées par l'Université de Genève sur l'emplacement de la nouvelle jonction autoroutière, un important chantier a été ouvert plus au nord par le service cantonal d'archéologie, sur le tracé de la future route des Nations. Une découverte étonnante dans ce contexte particulier puisque ce sont plusieurs tronçons d'anciennes voies de circulation qui ont été mis au jour en relation avec des niveaux d'occupation remontant au premier millénaire avant Jésus-Christ.

A Laconnex, l'ouverture d'une gravière a révélé les vestiges d'un établissement rural de l'Antiquité tardive. Cette découverte exceptionnelle a nécessité une intervention dans des conditions hivernales particulièrement contraignantes. Les résultats permettent d'ores et déjà de préciser l'occupation des campagnes au cours de cette période qui suit l'installation des premiers évêques au sommet de la colline Saint-Pierre.

Manifestations et publications

Au programme des Journées européennes du patrimoine des 9 et 10 septembre, vingt et un sites ont décliné le thème «Héritage du pouvoir» et accueilli plus de 6'000 visiteurs. En partenariat avec la FAI et la FMB, l'OPS a poursuivi son cycle de conférences sous le thème «L'art de bâtir». Après «La Pierre» en 2016, l'édition 2017 a été consacrée à la terre comme matériau de construction et aux défis de sa conservation et de sa restauration; les conférences, l'exposition et les démonstrations ont accueilli plus de 1'700 visiteurs.

Deux cahiers de la revue «Patrimoine et architecture» sont parus: la chronique «Archéologie genevoise 2014-2015», no 3 de la «Série archéologie» ainsi que les actes du colloque «Philanthropie et patrimoine bâti» tenu à Genève en 2015. Enfin, un dossier spécial consacré à «La bâtie Rouelbeau» a été publié dans la revue «archéologie suisse».

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Logement et planification foncière

En matière d'accès au logement, les objectifs figurant au projet de budget 2017 sont quasiment atteints. Le parc de logements d'utilité publique peine toujours à augmenter de manière significative, mais passe pour la première fois au-dessus des 10%. Les acquisitions foncières par le fonds LUP sont en-deça des objectifs long-termistes, notamment car le potentiel constructible en zone villa de développement se raréfie.»

Aménagement du territoire

La cible intermédiaire, fixée pour 2017 par rapport à l'objectif de législature consistant à planifier d'ici, fin 2018, 2 millions de m² de surface brute de plancher à destination de logements et autant à destination d'activités, n'a été que partiellement atteint. Cela s'explique par le report sur 2018 de plusieurs projets d'importance, en particulier les PLQ du Rolliet aux Cherpines (100'000 m²); Fontaines-Saintes au Petit-Saconnex (70'000 m²); Etoile 1 au PAV (68'000 m²) ainsi que sept autres PLQ représentant entre 10'000 et 40'000 m² de SBP logements. En ce qui concerne les surfaces d'activités, le report de plusieurs PDZI et PLQ à fort potentiel de SBP activités ont également été reportés ; notamment les PDZI de l'écoParc aux Cherpines (100'000 m²) et des Batailles (154'000 m²) dans le grand projet

ZIMEYSAVER, ainsi que le PLQ Pré-du-Stand au Grand-Saconnex (90'000 m² de SBP activité).

Conformité des constructions et des chantiers

Le délai actuel de traitement des APA reste encore en-dessous de l'objectif de 80% de décisions rendues en trente jours, dû notamment à l'effort qu'il a fallu rendre dans le développement du projet APA-Demat et de la forte augmentation des volumes à traiter, ce à ressources constantes.

Ce résultat reste maintenant dans l'attente de la mise en production (début 2018) du nouvel outil qui permettra le traitement dématérialisé de ces dossiers en procédure accélérée.

Géodonnées de référence et garantie des droits réels

Concernant la mensuration officielle les objectifs visés sont globalement atteints concernant le traitement (intégration et surveillance de la mensuration officielle) des dossiers de mutations. A rappeler toutefois que l'atteinte des valeurs cibles est conditionnée par la qualité des dossiers déposés par les spécialistes en mensuration. Pour ce faire, une information et un suivi de qualité spécifique auprès des spécialistes en mensuration reste une des priorités dans les processus liés à la mise à jour des données de la mensuration officielle.

Les objectifs fixés pour le RF sont également atteints, sous réserve partiellement du traitement des réquisitions d'inscription. En effet, les résultats obtenus dans ce domaine sont légèrement inférieurs aux attentes, ce qui s'explique notamment par l'augmentation du nombre de dossiers bloqués suite à de nombreux suspens, recours et renvois pour modification/complément, quelques absences de longue durée, les nombreuses formations dispensées en interne et la réduction globale des effectifs.

Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois

L'office du patrimoine et des sites a atteint l'ensemble des objectifs qui lui sont assignés, notamment pour les nouveaux indicateurs d'efficacité mesurant le taux de préavis rendus dans les délais impartis, contribuant ainsi à la fluidité des demandes d'autorisation de construire, ainsi que pour l'indicateur créé en 2017 et mesurant, en pourcentage, l'avancement du recensement en cours.

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

H Sécurité et population

H01 Population, droit de cité et migration

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Le rattachement du Bureau de l'intégration des étrangers (BIE) à l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM) a permis d'appliquer de manière efficace le premier programme d'intégration cantonal, clos en 2017. La réforme du processus de naturalisation a, quant à elle, réduit le temps de traitement des dossiers des candidats. L'OCPM a activement participé à un projet novateur, l'opération Papyrus, qui permet, d'une part, de régulariser des sans-papiers suivant des critères objectifs et, d'autre part, d'assainir les secteurs économiques employeurs de ce type de main-d'œuvre.

Par ailleurs, dans le cadre de la restructuration du domaine de l'asile, l'OCPM poursuit, avec succès et de concert avec ses partenaires fédéraux, cantonaux et communaux, le projet d'accueil sur territoire genevois d'un centre de départ fédéral.

L'office a réorganisé le service étrangers afin d'accélérer le traitement des premières demandes et des renouvellements d'autorisations de séjour et d'instruire les dossiers dans des délais plus courts. Afin de simplifier les procédures et de diminuer le risque de fraude et de corruption, une feuille de route spécifique dédiée au recadrage des activités du secteur séjour, prévoyant l'application de quatorze mesures, a été adoptée. Dans la perspective de la numérisation des prestations de l'OCPM, la priorisation a été donnée à la délivrance d'attestations en ligne.

Par ailleurs, un pôle juridique rattaché au service asile et départ de l'OCPM a été mis sur pied dans les locaux de la police. Il est chargé de l'instruction des dossiers requérant le prononcé de mesures de contrainte à l'égard d'étrangers faisant l'objet d'une décision de renvoi de Suisse, en lien avec la police. Dans ce contexte, la mise en œuvre de l'expulsion judiciaire entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2016 déploie ses effets de manière satisfaisante.

Enfin, un dispositif de prévention de la radicalisation a été mis en œuvre en collaboration avec

les partenaires institutionnels concernés. Parallèlement, une formation pour imams a débuté à l'Université de Genève à l'automne. Celle-ci a pour objectif principal d'encourager et d'améliorer l'intégration des participants, et ce grâce à la transmission de connaissances du fonctionnement de nos institutions et des valeurs de la société genevoise, suisse et occidentale qui les constituent.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Afin d'améliorer la réponse téléphonique aux usagers, un partenariat a été amorcé avec l'Espace Entreprise (EE) du département de l'instruction publique, de la culture et du sport. Ce lieu de formation, dédié à l'apprentissage de la pratique professionnelle commerciale, propose à une douzaine de jeunes adultes de travailler dans une centrale téléphonique de première ligne, dans le cadre de leurs études, puis à terme dans une nouvelle filière d'apprentissage destinée à former des agents en relation clients. Un projet pilote entre l'OCPM et l'EE a été lancé au cours du premier semestre 2017.

Afin d'accélérer le renvoi des étrangers ayant commis des délits, l'OCPM a prononcé 792 décisions de renvoi et a proposé 1293 interdictions d'entrée en Suisse au Secrétariat d'Etat aux migrations, compétent en la matière. Par ailleurs, onze décisions de révocation d'autorisations d'établissement ont été notifiées à des étrangers ayant commis une ou plusieurs infractions graves (2015 : 23; 2016 : 25).

A la fin 2017, la population résidente genevoise comptait 498'221 personnes (2016 : 493'706 personnes).

H02 Sécurité publique

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Les résultats du Diagnostic local de sécurité 2016 (DLS), réalisé avec la participation de cinq communes au bénéfice d'un contrat local de sécurité (CLS), ont été présentés en juin 2017. Ils font notamment état d'une amélioration du sentiment de sécurité. Par ailleurs, l'image de la police, qu'elle soit cantonale ou municipale, est bonne et se situe à un niveau toujours plus élevé. Motif particulier de satisfaction, l'indica-

teur sur l'équité de la police s'avère en constante progression lui aussi depuis 2007. Il progresse d'environ 40% d'avis positifs en 2007 à 60% aujourd'hui. Le DLS est un outil d'analyse et d'aide à la décision utile à la révision et à l'extension des CLS. Plus généralement, il s'inscrit dans la politique de sécurité de proximité et sa mise en œuvre opérationnelle, attendue pour le printemps 2018.

Sur le plan de la collaboration avec les polices municipales, le principe de la mutualisation des systèmes d'information de la police a été validé par la commission consultative de la sécurité municipale dans sa séance du 29 mai 2017. La Ville de Genève et l'Association des communes genevoises ont accepté de mettre dans leurs budgets respectifs les ressources financières nécessaires.

L'évaluation, après deux ans, du projet RHODANIUS, portant sur la formation initiale à l'Académie de police de Savatan, est en cours de finalisation. Ce projet vise à consolider la participation genevoise tant sur le plan de l'organisation que des contenus de la formation.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Comme les deux années précédentes, le terrorisme a constitué une menace majeure en 2017. Il en a découlé l'adaptation des dispositifs de sécurité lors d'événements diplomatiques, festifs et culturels. Le mois de janvier a connu une activité particulièrement intense, avec la visite officielle du président de la République populaire de Chine, les pourparlers de paix à Chypre et le traditionnel engagement pour le WEF de Davos. Cinq sessions de la conférence pour la paix en Syrie ont eu lieu (février, mars, mai, juillet et novembre). A cela s'ajoutent diverses manifestations sportives (finale de la coupe suisse de football), festives et culturelles, avec en particulier la Saga des Géants, le dernier week-end de septembre.

Face à l'évolution des risques sécuritaires, le Grand Conseil a voté le 1^{er} juin 2017 une loi d'investissement d'un montant de 5,6 millions de francs destiné à renforcer et moderniser les moyens de protection et l'armement de la police cantonale. Par ailleurs, le Grand Conseil a accepté, le 3 novembre 2017, deux autres lois d'investissement en lien avec la nouvelle loi sur la police et sa modernisation: la première porte sur le renouvellement et l'extension du parc des véhicules et des équipements pour un montant de 4 millions de francs tandis que la seconde

traite des systèmes d'information (4,16 millions de francs).

Le lundi 18 décembre a été inaugurée la centrale régionale de régulation du trafic, extension du poste de surveillance de l'autoroute – le Castor – installé depuis 1993. La structure regroupe la Direction générale des transports, les Transports publics genevois et la police. Cette nouvelle infrastructure s'inscrit pleinement dans le nouvel axe, portant sur la sécurité de la mobilité, de la politique criminelle commune 2016-2018 signée le 14 septembre 2016 par le procureur général et le Conseil d'Etat.

H05 Admission à la circulation routière et à la navigation

PROJET D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Déménagement de la direction générale des véhicules (DGV)

Le projet de délocalisation de la DGV sur la commune de Bernex en synergie avec Police secours et le service des contraventions, développé avec la collaboration de l'Office des bâtiments suit son cours. Selon les planifications actuelles, ce projet est agendé à l'horizon 2025. Il sera redimensionné en fonction de l'évolution de la dématérialisation des prestations fournies par la DGV et des évolutions législatives fédérales indispensables pour pouvoir dématérialiser certaines de ces prestations.

Dans l'attente du déménagement, la DGV a poursuivi l'amélioration des infrastructures pour l'accueil des clients et les prestations techniques, notamment par le changement de l'entrée du bâtiment de l'entrée principale, la rénovation de la piste de contrôle numéro sept et la création d'une piste de contrôles dédiée aux deux-roues motorisés convoqués à la DGV.

Environnement

L'encouragement à l'acquisition de voitures non polluantes par le système bonus-malus est toujours d'actualité et ce point sensible fait maintenant partie de l'ensemble de l'éventail décisionnel de la population genevoise lors de l'achat d'un véhicule neuf. La progression du marché quantifiable va dans le sens du «conduire moins cher = conduire plus propre».

	2015	2016	2017
Vhc < 121 g CO2 / bonus	5'570	5'664	5'172
% Bonus total vhc immatriculés	36,05%	36,62%	34,13%
Vhc > 200 g CO2 / malus	859	749	632
% Malus total vhc immatriculés	5,37%	4,84%	4,17%

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Administration en ligne (Ael)

La DGV maintient l'évolution des prestations offertes par internet par son guichet virtuel. La prestation de l'annonce de changement d'adresse concernant les permis de conduire et de circulation par internet ainsi que le retour des certificats médicaux par les médecins directement à travers le programme métier devraient voir le jour au printemps 2018.

Le développement des prestations fournies aux citoyens par le biais d'internet se poursuit. A fin 2017, la DGV proposait douze prestations en ligne telles que la possibilité de déplacer un rendez-vous pour le contrôle technique, la possibilité de prendre un rendez-vous pour tous les examens théoriques, la dématérialisation du formulaire pour le suivi des cours de sensibilisation et des cours pratiques de base moto (évitant ainsi un déplacement à la DGV) ou encore la facturation électronique. A cet égard et à fin 2017, 13'354 clients étaient inscrits pour bénéficier du mode de facturation électronique (*e-billing*).

Sécurité

La DGV, en collaboration avec la police, a procédé sur les routes à des contrôles inopinés de la conformité des poids lourds et des deux roues. Une piste spécifique pour les contrôles techniques moto a été créée dans la halle technique de la DGV.

Chiffres-clés

	2015	2016	2017	Variation 2016/2017
Total des véhicules routiers (au 30.9)	311'689	313'885	315'407	+0,48
Voitures de tourisme	222'122	222'699	222'671	-0,01
Cars, autobus	551	559	572	+2,33
Voitures de livraison	17'496	17'981	18'499	+2,88
Camions	2'050	2'026	2'063	+1,83
Tracteurs agricoles	1'233	1'231	1'216	-1,22
Motocycles (y c. légers)	54'410	55'280	56'240	+1,74
Remorques (y c. spéciales)	8'747	8'869	8'872	+0,03
Parc véhicules flottants immatriculés (au 30.9)	6'368	6'317	6'329	+0,19

H06 Exécution des poursuites et faillites

Poursuites

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

L'exercice 2017 a été marqué par la phase de stabilisation du nouvel outil informatique intégré au sein de l'office des poursuites (OP) en mars 2016 et la résorption des retards accumulés durant l'année précédente en raison de la bascule. Ces retards ont pu être largement rattrapés grâce aux améliorations successives constatées sur le nouvel outil et avec le renfort de collaborateurs auxiliaires engagés de manière temporaire.

À fin juin, le temps moyen d'édition des commandements de payer était descendu à neuf jours, soit en-dessous de l'objectif de temps de traitement fixé de dix jours. En fin d'année, ce délai s'est encore réduit pour atteindre quatre jours à fin décembre. S'agissant de la délivrance des extraits du registre des poursuites (88'756 extraits en 2017), l'OP est désormais en mesure de les traiter jour-même de leur réception.

Le nouvel outil informatique a également permis d'élargir l'offre de prestations en ligne, en donnant la faculté au requérant de solliciter, outre pour lui-même, un extrait concernant un tiers moyennant la fourniture de la pièce justificative. Cette nouvelle possibilité très attendue par les usagers a permis de simplifier significativement les échanges, de réduire le volume de papier à traiter comme le temps de délivrance de la prestation.

Enfin, parallèlement à la mise en place du nouvel outil informatique, l'OP a entrepris une réorganisation interne visant à répartir les responsabilités de manière plus cohérente et plus efficace. Cette réorganisation a contribué à l'amélioration de la gestion. La clarification des flux de travail a en outre un effet positif sur la satisfaction des collaborateurs.

En 2017, l'OP a redistribué 286 millions de francs dans le circuit économique (224 millions en 2016).

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Le nombre des réquisitions à traiter, toutes catégories confondues y compris les séquestres,

a progressé de manière importante en 2017 (+10,9%) pour atteindre le chiffre de 490'304. Tandis que le dépôt des réquisitions de poursuites a connu une légère baisse (-2,8%), celui des réquisitions de continuer la poursuite a bondi de +36,8%, suite à la résorption des retards accumulés sur la prestation du commandement de payer. Il faut relever également une augmentation importante des réquisitions de vente (+28,8%) et des ordonnances de séquestres (+40%). Ces actes ont atteint un niveau sans précédent, en raison de l'utilisation croissante de l'outil de recouvrement par l'administration fiscale cantonale et par le service des contraventions.

Les émoluments facturés se sont montés à 27,3 millions de francs (stable par rapport à 2016).

Durant l'exercice ont été enregistrés 77 contrats de vente avec réserve de propriété¹ (87 en 2016), représentant une valeur de 46 millions de francs (6,7 millions en 2016). Enfin, l'OP a enregistré 664 plaintes durant l'année écoulée (333 en 2016). La progression est directement liée aux retards accumulés l'année précédente. Les plaintes sont toutefois en nette baisse à fin 2017. Actuellement, 152 d'entre elles sont admises ou partiellement admises (23%) et 144 sont rejetées ou déclarées irrecevables (22%).

À noter enfin que, dans le cadre de la coopération intercantonale en matière de formation, cinq candidats de l'OP ont obtenu le certificat de formation générale à l'exécution forcée, option «poursuites» (deux candidats en 2016).

Chiffres-clés des poursuites

Réquisitions	2015	2016	2017	Variation 2016/2017	
Poursuites	288'535	288'077	280'144	-2,8%	-7'933
Continuations	178'589	150'141	205'355	+36,8%	+55'214
Inventaires	96	119	99	-16,8%	-20
Ventes	3'941	2'808	3'618	+28,8%	+810
Séquestres	579	777	1'088	+40%	+311
Total	471'740	441'922	490'304	+10,9%	+48,382

Faillites

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Après plusieurs années consacrées à implémenter une application informatique moderne

et déployer une organisation basée sur la polyvalence des collaborateurs, l'office des faillites (OF) a remis au premier plan son projet, entamé dès 2014, visant à améliorer la qualité de vie au travail et la culture d'entreprise par des actions ciblées (télétravail, suppression du timbrage, aménagement des locaux). Les indicateurs en place permettent de confirmer les effets positifs en termes de bien-être (réduction du taux d'absence) ainsi que le maintien de la qualité des prestations et le respect des délais de traitement.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

L'année 2017 fait apparaître une nouvelle hausse conséquente (après 2015) du nombre de faillites prononcées, lesquelles se sont élevées à 1813, soit une augmentation de 13% par rapport à 2016 (1559). Un fort accroissement des procédures dans le secteur du bâtiment se confirme.

Les émoluments rapportés par l'OF en 2017 s'élèvent à 2,1 millions de francs, stables par rapport à 2016. Le travail de l'OF a permis la redistribution dans le circuit économique de près de 42 millions de francs (45 millions en 2016).

Chiffres-clés des faillites

	2015	2016	2017	Variation 2015/2016		Variation 2016/2017	
Faillites enregistrées	1'593	1'559	1'813	-34	-2,13%	254	16,29%
Faillites prononcées¹	1'561	1'526	1'779	-35	-2,24%	253	16,58%
Faillites ouvertes ²	1'460	1'447	1'655	-13	-0,89%	208	14,37%
Faillites définitives³	1'270	1'244	1'406	-26	-2,05%	162	13,02%
Industrie	84	70	148	-10	-12,50%	78	111,43%
Commerce	94	100	119	2	2,04%	19	19%
Services auxiliaires	150	158	235	12	8,22%	77	48,73%
Autres entreprises et raisons individuelles	256	257	269	13	5,33%	12	4,67%
Faillites personnelles	42	19	18	-21	-52,50%	-1	-5,26%
Successions répudiées	663	640	618	-22	-3,32%	-22	-3,44%
Total	1'289	1'244	1'407	-26	-2,05%	163	13,10%
Refus d'exécuter	101	79	124	-22	-21,78%	45	56,96%
Faillites annulées après recours	190	203	249	13	6,84%	46	22,66%
Commissions rogatoires	32	33	34	1	3,13%	1	3,03%

¹ Faillites enregistrées sans les commissions rogatoires

² Faillites prononcées sans les refus d'exécuter

³ Faillites ouvertes sans les faillites annulées après recours

Procédures immobilières

Ventes immobilières	2015	2016	2017	Variation 2014/2015		Variation 2015/2016	
Office des faillites	10	18	3	8	80%	-15	-83,33%

¹ Contrat de vente stipulant que l'acheteur ne deviendra propriétaire d'un bien mobilier que lorsqu'il en aura payé le prix en totalité. Pour que le vendeur soit protégé dans ses droits, le pacte de réserve de propriété doit être inscrit dans un registre tenu par l'office des poursuites.

H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Dès 2012, le Conseil d'Etat a adopté une planification pénitentiaire ambitieuse consistant à mettre à niveau les capacités pénitentiaires du canton en élargissant les types de prises en charge des personnes en détention. Sur le plan des infrastructures, l'établissement de Curabilis, ouvert en 2014, sera entièrement opérationnel avant la fin de la législature avec l'ouverture de la dernière unité de mesure. De même, l'établissement de la Brenaz a été ouvert et intégralement déployé entre 2015 et 2016, dans le respect des délais et des budgets alloués. L'établissement de Riant-Parc a été fermé en 2014 et celui de Montfleury en 2017 dans le cadre d'une fusion avec l'établissement du Vallon. Le projet de construction des Dardelles, établissement d'exécution de peines, a connu des avancées majeures : présentation puis mise au point du projet retenu et finalisation de l'enquête publique de modification de zone.

Le cadre légal a également fortement évolué avec l'adoption au 1er mars 2017 de la Loi sur l'organisation et le statut du personnel pénitentiaires (LOPP) et de son règlement (ROPP) qui ont permis d'harmoniser les statuts du personnel pénitentiaire. Les modifications successives de la loi d'application du code pénal suisse et d'autres lois fédérales en matière pénale ont vu l'introduction du devoir d'informer entre les personnels médical et pénitentiaire ainsi que la délégation à l'office cantonal de la détention (OCD) de la compétence d'évaluation de la dangerosité, jusque-là réservée au chef du département.

L'OCD a également mené un travail de fond visant à réformer en profondeur la prise en charge des détenus tout au long du parcours carcéral en adoptant un concept novateur de réinsertion et de désistance, présenté en automne 2017 aux Etats généraux de la détention, lequel déploiera ses effets dès 2018.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

L'OCD a vu croître ses effectifs afin d'assurer les prestations directes vis-à-vis des personnes détenues mais aussi les activités de support et de gestion indispensables à la stabilisation des établissements et des services.

L'office s'est vu rattacher l'ancien détachement de convoyage et de sécurité, devenu la brigade de sécurité et des audiences en 2016, et a créé en 2017, en collaboration avec le DEAS, le service des mesures institutionnelles, constitué de personnels administratif, pénitentiaire et médical. Il a pour objectif d'assurer un meilleur suivi des personnes sous mesures en milieu fermé, ouvert et ambulatoire.

En matière de prévention de la récidive et de réinsertion, de nombreux chantiers opérationnels ont été conduits durant l'année 2017 au sein des entités de l'office. Plusieurs projets pilotes ont été lancés tels que la création d'une filière métier qualifiante au sein de l'atelier boulangerie à la Brenaz ou la mise à disposition d'ordinateurs sécurisés aux détenus des principaux établissements.

Le service d'application des peines et des mesures a été renforcé pour faire face à une forte augmentation du nombre de dossiers à traiter issus du service des contraventions (conversion d'amende et peines privatives de liberté de substitution).

H09 Sécurité civile et armée

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Protection de la population

Un nouveau dispositif de protection de la population est effectif depuis le 1^{er} janvier 2018. ORCA-GE (ORganisation en cas de CATastrophe et de situation exceptionnelle) succède au dispositif OSIRIS. Il comprend un nouvel état-major cantonal de conduite, placé sous la conduite du directeur général de l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires, destiné à coordonner l'engagement des moyens d'intervention à disposition du canton.

Défense incendie

L'Association des communes genevoises a validé l'essentiel des recommandations formulées par le groupe de travail œuvrant à la réforme du dispositif de défense incendie, plus particulièrement celles visant à renforcer le corps professionnel par l'augmentation de ses effectifs et du nombre de ses bases de départ.

Le dispositif en place date de 1973. Il ne répond plus aux défis actuels et ne permet plus de répondre aux références en termes de délais d'intervention

Protection civile

Un groupe de travail ad hoc s'est penché sur l'organisation de la protection civile genevoise. Ses recommandations comprennent une réduction de onze à quatre, voire deux organisations, sous la conduite des communes ou du canton, selon la variante qui sera retenue, avec pour corollaire une professionnalisation du premier niveau de conduite.

Armée

Dans la perspective de la libération du site de la caserne des Vernets et de la relocalisation de l'armée sur le territoire du canton de Genève, les crédits de construction nécessaires à l'adaptation des sites d'Aire-la-Ville et d'Epeisses ont été adoptés. Le bâtiment de troupe de Meyrin-Mategnin sera terminé à la fin de l'année 2018 et les conventions fixant le cadre de collaboration entre la Confédération et le canton sur les sites d'Epeisses, d'Aire-la-Ville et des Raclerets ont été signées.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Protection civile

192 nouveaux miliciens ont été incorporés. Deux organisations de protection civile ont fait l'objet d'un contrôle organisationnel. 10'150 jours de service ont été effectués, soit 2'536 jours d'intervention (25%) et 7'614 jours de cours de répétition (75%). 2'469 places protégées pour la population ont été réalisées et 847 désaffectées.

Protection civile	2015	2016	2017
Personnes instruites et actives	3'608	3'642	3'655
Variation			+13
Nombre de cours et écoles de protection civile	77	76	86
			(818 participants)
Places protégées du canton	368'386	375'647	377'269
Variation			+1'622

Sécurité incendie et technique

A la fin 2017, l'effectif des sapeurs-pompiers volontaires s'élevait à 1'569 personnes, réparties dans 43 compagnies communales. Quatorze inspections ont été réalisées dans les corps de sapeurs-pompiers volontaires.

Le service d'incendie et de secours (SIS) et le service de sécurité de l'aéroport (SSA) comp-

taient respectivement 194 et 113 personnes en uniforme.

691 dossiers relatifs au réseau hydraulique ont été examinés, 39 ont nécessité une extension. 180 exercices d'évacuation ont été supervisés dans les bâtiments accueillant un grand nombre d'occupants. Sur 1'099 annonces relatives à des manifestations éphémères, 105 ont nécessité un suivi. 635 autorisations d'installer des ascenseurs ou assimilés ont été délivrées.

Cinquante cours de prévention incendie ont été dispensés, pour un total de 974 participants.

Sécurité incendie et technique	2015	2016	2016
Sapeurs-pompiers volontaires	1'585	1'588	1'569
Variation			-19
Nombre de cours et écoles de sapeurs-pompiers	32	36	35
			(640 participants)
Ascenseurs et assimilés répertoriés	18'052	18'288	18'590
Variation			+302

Affaires militaires

48 journées d'information aux conscrits ont été organisées regroupant 2'234 participants dont 47 femmes.

1'572 demandes de dispense ou déplacement de service ont été traitées jusqu'au 30 novembre. Sur demande de la Confédération, neuf demandes de retrait d'armes d'ordonnance ont été émises.

Journées d'information aux conscrits	2015	2016	2017
Nombre de journées	46	46	48
Nombre de participants	2'134	2'167	2'234
Variation			+67

Logistique civile et militaire

Ce domaine couvre notamment l'exploitation des sites à usage militaire et du centre d'instruction de Bernex, l'entretien du matériel de l'armée, de la protection civile et des sapeurs-pompiers, ainsi que l'appui logistique à l'administration cantonale.

La caserne des Vernets a comptabilisé 69'453 nuitées pour des militaires et 9'845 pour des civils.

Le village d'exercice d'Epeisses, lieu d'entraînement des troupes de sauvetage, est également utilisé par plusieurs partenaires civils. Les nuitées s'élèvent à 9'120 pour des militaires et 921 pour des civils.

Nuitées sur les sites militaires (usage militaire)	2015	2016	2017
Caserne des Vernets	76'927	77'528	69'453
Variation			-8'075
Epeisses	9'792	14'114	9'120
Variation			-4'994

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Population, droit de cité et migration

La totalité des objectifs dans le domaine des migrations ont été réalisés. Douze recommandations sur les 27 pistes d'améliorations proposées par la société PwC ont déjà été mises en œuvre, les autres seront appliquées plus tard dans le cadre du projet de l'optimisation des prestations de l'OCPM.

	2015	2016	2017
Personnes relevant du domaine de l'asile	4'666	4'867	6'992
Nouvelles autorisations frontalières	12'180	8'342	13'791
Demande de naturalisation	3'030	3'901	5'789
Passeports	41'476	39'878	32'414
Légalisations	49'838	42'505	41'583

Sécurité publique :

Les principaux objectifs figurant au budget de fonctionnement sont atteints, le taux d'infractions concernant les atteintes au patrimoine (30‰, objectif : 34‰), et la baisse des cambriolages résidentiels (-55%, objectif : -40%, année de référence 2011). Le taux pour 1'000 habitants d'infractions contre l'intégrité corporelle reste dans la fourchette des années précédente et tend vers l'objectif (5,9‰, objectif : 5‰).

Indicateurs d'activité	2015	2016	2017
Réquisitions (117, postes et brigades; SAE - système à l'engagement)	82'399	73'175	79'870 (+9,1%)
Arrestations	6'030	5'277	5'655 (+7,2%)
Contrôles	45'215	41'340	35'090 (-15,1%)
Rapatriements	2'054	2'090	1'848 (-11,6%)

Admission à la sécurité routière et à la navigation

L'ensemble des objectifs fixés a été réalisé. Tant les indicateurs concernant les différents délais des contrôles techniques périodiques des véhicules, que les contrôles médicaux concernant les permis de conduire, sont au vert.

Exécution des poursuites et faillites

A l'office des poursuites, s'agissant de l'indicateur portant sur le temps de traitement total entre la réception de la réquisition de poursuite et l'édition du commandement de payer, ce délai

se monte à 17 jours en moyenne sur l'ensemble de l'année, contre 48 jours en 2016. Ce temps s'est significativement réduit à partir de la deuxième moitié de l'année, pour atteindre quatre jours à fin 2017. En ce qui concerne le délai de traitement des attestations, l'objectif fixé à deux jours est atteint. Quant à l'indicateur portant sur le nombre de réquisitions de poursuite par collaborateur, il s'élève à 1'403 réquisitions de poursuite par collaborateur (1'451 à fin 2016). Il est calculé sur 199,6 ETP fixes et auxiliaires à fin 2017. Enfin, s'agissant du temps d'attente aux caisses, 35% des usagers ont pu être servis en moins de vingt minutes.

Du côté de l'office des faillites, les performances reconnues du nouveau système d'information de l'OF ont conduit à son adoption pour une implémentation prochaine dans d'autres offices de faillites de Suisse ainsi qu'à la FINMA, ce qui représente l'occasion de créer des synergies et d'atténuer, à terme, pour Genève, les coûts de maintenance et d'évolution de l'outil. Grâce à l'adaptation de son organisation, l'OF a assuré la liquidation des faillites en respectant les délais de traitement fixés par la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite et en appliquant correctement la loi et les directives. Ceci se traduit en particulier par les résultats suivants :

- Aucune action en responsabilité contre l'Etat (art. 5 LP) n'a été enregistrée.
- 27 plaintes (art. 17 LP) ont été déposées en 2017 contre 21 en 2016, dont actuellement une seule admise (2 en 2016). Conformément à l'objectif, il ne s'agit pas d'un retard injustifié.
- Le nombre moyen de dossiers en gestion par collaborateur (43,3) est légèrement supérieur à l'objectif (42), en raison de la hausse des faillites enregistrées au deuxième semestre.
- Les contrôles internes de l'OF, ceux de l'autorité de surveillance et ceux du SAI n'ont révélé aucune irrégularité dans le traitement des affaires.

Privation de liberté et mesures d'encadrement

Les cibles fixées ont été atteintes sur plusieurs indicateurs. Ceux-ci reflètent l'ampleur des travaux réalisés en 2017 et s'inscrivent dans une perspective de déploiement complet de la planification pénitentiaire souhaitée par le

Conseil d'Etat qui se poursuivra durant les prochaines années.

Sécurité civile et armée

Les objectifs fixés relatifs à la formation pour les sapeurs-pompier volontaires et les astreints à la protection civile, le contrôle de la capacité d'intervention des corps de sapeurs-pompier communaux, les demandes de déplacement de service militaire ou encore l'exécution des tâches prévues dans les contrats de prestation au profit de la Confédération dans les affaires militaires ont été atteints.

L'objectif fixé relatif au contrôle de la capacité d'intervention des OPC et ORPC a été rempli à hauteur de 50%, l'ensemble des contrôles n'ayant pu être effectué en raison de l'indisponibilité de ressources.

Le développement de l'analyse des risques n'a pas été poursuivi, ceci en raison du manque de ressources (absences de postes sur de longues durées) ainsi que de la mise en place d'une nouvelle méthodologie d'analyse. La mise à jour de l'analyse des risques existante a été confiée à un mandataire externe, son rapport est attendu durant le 1er trimestre 2018.

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

J Mobilité

J01 Transports et mobilité

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Vers une stratégie de régulation du trafic dynamique et adaptative

En décembre 2017, la nouvelle centrale de la régulation du trafic (CRT) a été mise en service, concrétisant ainsi l'une des mesures majeures de la loi 11868 de septembre 2016, qui vise à remplacer 40 % du parc de feux obsolètes d'ici à 2020 et mettre en œuvre une nouvelle stratégie de régulation pour une plus grande fluidité du trafic.

Sise dans les locaux de la police routière, la CRT est pilotée conjointement par les trois principaux acteurs de la mobilité genevoise, à savoir la direction générale des transports (DGT), la police cantonale et les Transports publics genevois (TPG). Elle leur permet d'appréhender la sécurité et d'optimiser, par une réactivité renforcée, les actions à entreprendre en cas d'accidents ou d'événements majeurs à fort impact sur la circulation.

Cet organe de gestion transversale et coordonnée de la circulation est le dispositif clé visant à gérer finement les flux de circulation, conjointement avec une signalisation qui va gagner en intelligence grâce à l'installation de nouveaux feux communiquant entre eux, de capteurs comptant les véhicules et calculant les temps de parcours, ainsi que de mesures de jalonnement et d'information en temps réel (panneaux à messages variables et application Infomobilité).

Si les effets globaux de la nouvelle stratégie de régulation, où la signalisation routière s'adapte en temps réel à la circulation, seront perceptibles progressivement, un certain nombre de mesures ont d'ores et déjà été prises. Il s'agit de la création d'ondes vertes sur d'importantes pénétrantes routières, telles que Malagnou et la mise au feu orange clignotant. En 2017, c'est au total un quart de feux du canton qui fonctionnent la nuit selon ce dernier mode et, désormais, une quarantaine le dimanche. Ainsi, ce ne sont pas moins de seize carrefours qui ont vu leurs 113 feux supprimés en 2017. L'ensemble des mesures susmentionnées bénéficient à l'ensemble des modes de transport, tant en

termes de temps de parcours que de confort de déplacement, tout en évitant des nuisances sonores pour les riverains.

Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée en cours de mise en œuvre

En parallèle au réaménagement d'une partie du réseau, ces nouvelles mesures de régulation représentent un maillon essentiel de la mise en œuvre de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE), qui se déploiera par étape jusqu'en 2021 sur la base d'un plan d'action présenté en mars 2017 regroupant quelque 100 mesures multimodales. Le bilan à fin 2017 comprend d'ores et déjà 27 mesures réalisées ou en travaux.

En matière de sécurisation et de confort des modes doux, des aménagements ont été réalisés sur la route de Lausanne à l'été 2017 et la traversée de Versoix est en cours de requalification. Depuis mi-octobre 2017, un important test d'aménagement cyclable sécurisé sur le pont du Mont-Blanc, dans les deux sens, est en cours. Les cyclistes se rendant à la gare bénéficient désormais d'une piste sur la chaussée séparée des voitures par des balises, alors que ceux passant de la rive droite à la rive gauche partagent le trottoir aval avec les piétons.

Ce test fait partie d'un projet d'aménagement plus vaste visant à réaliser sur l'ensemble du U-lacustre une piste cyclable bidirectionnelle, tout en créant majoritairement une double voie pour les transports individuels motorisés dans chaque sens. L'objectif est de fluidifier la circulation sur la moyenne ceinture routière afin de canaliser les flux routiers et de permettre une pacification du centre et de l'hyper centre de Genève, sans trafic de transit indésirable. Dans cette optique, des aménagements et des améliorations en matière de signalisation lumineuse ont d'ores et déjà été réalisés, plus particulièrement au niveau de l'avenue de la Paix, à la route du Grand-Lancy et sur la rue Albert-Thomas, où le contrôle d'accès a été assoupli.

En matière d'essai-pilote, relevons encore l'autorisation pour les deux-roues motorisés d'emprunter la voie de bus de la route des Jeunes depuis la mi-août 2017, ceci à des fins de fluidification de la circulation. Un premier bilan intermédiaire a poussé le canton à

poursuivre la phase test jusqu'au printemps 2018. Un deuxième essai sur la route de Ferney est prévu en mars 2018.

Pour les transports publics, les mesures liées à la LMCE ont concerné principalement la mise en service: d'une voie bus dynamique aux heures de pointe du matin sur la route de Chancy, de quatre lignes express, de balises pour faire respecter les voies bus existantes et améliorer la sécurité (Routes de Malagnou et de Chêne, Pont de Lancy), ainsi que l'amélioration des flux piétons et de l'accès aux trams 14 et 18 sous le passage Montbrillant de la gare Cornavin avec la réalisation de quais permettant l'ouverture des portes des deux côtés.

Vers une amélioration significative de l'offre TPG

Parallèlement aux mesures prises par le canton, les TPG ont poursuivi, lors du changement d'horaire de décembre 2017, leurs efforts visant à améliorer leur vitesse commerciale, en systématisant les arrêts à la demande sur l'ensemble du réseau bus et trolleybus. L'application de cette mesure doit permettre une plus grande fluidité des déplacements, une amélioration de la progression des véhicules, une réduction de la pollution, ainsi que des économies sur l'entretien de la flotte.

La fréquentation des TPG, suivant en cela l'augmentation de la population, a atteint en 2017 le niveau record de quelques 215 millions de passagers, confortant ainsi sa place de deuxième réseau le plus fréquenté de Suisse.

L'offre a augmenté en décembre 2017, avec notamment la mise en service de TOSA (Trolleybus Optimisation Système Alimentation) sur le nouveau parcours de la ligne 23 entre les Tours de Carouge et l'Aéroport (P+R 47) et une meilleure desserte de Vernier via une offre plus régulière pour le secteur du Mandement synchronisée avec le trafic ferroviaire.

La mise en service progressive des bus électriques TOSA représente une première mondiale en terme technologique permettant, grâce au système de recharge inédit en quelques secondes aux arrêts, de faire rouler des bus de grande capacité, 100 % non polluants, en s'affranchissant de lignes d'alimentation aériennes.

En matière d'innovation, les TPG testeront par ailleurs courant 2018 une nouvelle liaison entre la gare de Meyrin et Meyrin-Village avec un véhicule autonome.

Le canton s'inscrit désormais comme un laboratoire innovant de la mobilité de demain et annoncera au début 2018 plusieurs mesures et actions visant à renforcer cette tendance.

Suite à la votation du 21 mai 2017, qui a confirmé le statu quo relatif aux tarifs Unireso, le Grand Conseil a adopté le 21 septembre 2017 la loi 12128 visant à revenir progressivement à un niveau d'offre équivalent à celui de 2014 (+6 %). Ainsi, dès le printemps 2018, les usagers des TPG bénéficieront d'une amélioration des fréquences sur l'ensemble des lignes de tram, tant aux heures creuses qu'aux heures de pointe, avec pour but de satisfaire la demande croissante liée aux nouveaux développements urbains et à réduire la saturation observée sur certains tronçons. La desserte bus des hôpitaux universitaires, des organisations internationales, du secteur de la Gradelle et de l'aéroport sera notamment renforcée, dès juin 2018. L'amélioration aux heures de pointe de la cadence au ¼ d'heure entre Pont-Rouge et Coppet, ainsi que des lignes du Pays de Gex et de la Rive droite assureront un rabattement optimal sur les trains, préfigurant l'arrivée du Léman Express.

Réduire le trafic de transit pendulaire frontalier sur les axes secondaires

Face à la croissance très rapide de la mobilité pendulaire transitant par certains villages frontières, tels que Soral, Perly-Certoux, Chancy et Avusy, engendrant de ce fait des nuisances environnementales et des problèmes de sécurité pour leurs habitants, le canton a réuni les communes genevoises et les partenaires français concernés pour élaborer un ambitieux plan d'action visant à réduire tangiblement le trafic de transit dans ces axes secondaires. Cette démarche aboutira à la signature d'une lettre d'intention prévue à fin janvier 2018, qui prévoit notamment la mise en place de nouvelles lignes de bus transfrontalières dès septembre 2018 (Collonges-Bachet et Viry-Bernex) et toute une série de mesures visant à dynamiser la pratique du covoiturage (sensibilisation, avantages incitatifs, nouveaux parkings-relais, voies réservées aux co-voitureurs, etc.). Par ces mesures combinées avec la mise en service du Léman Express fin 2019, c'est une réduction du trafic de transit de 50 % qui est visée à l'horizon 2022.

Par ailleurs, la lettre d'intention prévoit aussi l'analyse en opportunité et faisabilité des contournements de Chancy et de Soral démarquant en 2018, suite aux votes des premiers crédits d'études pour ce faire par le Grand Conseil à l'automne 2017.

Il en va de même concernant Cartigny, où toute une série de mesures d'interdiction de transit aux heures de pointe ont d'ores et déjà pu être pérennisées en 2017 ou sont en voie de l'être.

Plus de places de stationnement pour les deux roues et les habitants

Outre une augmentation importante du nombre de places pour les deux roues, avec plus de 500 nouvelles places créées en 2017, le Conseil d'Etat a adopté en juin 2017 une modification du règlement d'exécution de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière concernant les macarons « habitants », qui vise, outre leur dématérialisation progressive, à introduire une nouvelle condition d'attribution, afin d'améliorer le stationnement sur la chaussée pour les riverains ne bénéficiant pas de place de parc privées.

Pour pallier au « surbooking », qui génère un fort mécontentement de la part d'habitants peinants à trouver une place dans certaines communes, les nouvelles dispositions en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2017 impliquent, pour l'obtention d'un macaron, que le requérant ne loue pas d'ores et déjà une place de parking ou en est propriétaire. En partenariat avec les professionnels de l'immobilier, chaque habitant doit désormais faire signer une attestation type par sa régie, ainsi qu'une attestation sur l'honneur, qui sera remises à la Fondation des parkings. Un bilan sera effectué au bout de trois ans et d'autres mesures sont envisagées en cas de non atteinte des objectifs fixés.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Dans le cadre de ses tâches régaliennes, l'année 2017 est marquée par une augmentation des activités de la direction générale des transports (DGT), plus particulièrement concernant les annonces de chantier pour l'établissement de directives de signalisation, qui font un bond de près de 14 % par rapport à 2016. Globalement, les demandes d'adaptation du réseau routier, les préavis émis sur les autorisations de construire et les préavis ont progressé de façon significative depuis 2015, avec des augmentations respectives de quelque 17 %, 21 % et 10,5 % en bilan 2017.

	2015	2016	2017
Demandes d'adaptation du réseau routier (aménagement, circulation, marquages)	946	1'067	1'104
Préavis sur autorisations de construire (domaines public et privé)	1'162	1'342	1'406
Arrêtés de circulation (sans les arrêtés relatifs aux chantiers)	181	196	200
Annonces de chantier pour directives de signalisation	3'711	3'524	4'017

En 2017, comme ces dernières années, la DGT apporte un soin tout particulier à améliorer et renforcer la qualité et le flux d'information auprès des acteurs et des usagers de la mobilité à travers des fiches info-mobilité, l'info-service, des pages Facebook, etc.

J02 Infrastructures routières et de transports publics

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Traversée du lac et bouclage autoroutier

Le plan d'actions du Conseil d'Etat du 15 octobre 2014 se poursuit. Le projet de loi pour la première tranche des études d'avant-projet a été déposé au Grand Conseil en juillet 2017.

Suite à la création d'un Conseil consultatif Traversée du lac à l'automne 2016, ce dernier a rendu en septembre 2017 son rapport au Conseil d'Etat qui préconise le franchissement du lac par l'intermédiaire d'un pont, sous la variante tunnel-pont-tunnel. Une nouvelle mission lui a été confiée en décembre 2017 afin d'établir, d'une part, un cahier de recommandation pour la suite des études de la traversée et, d'autre part, d'envisager une amélioration du projet vis-à-vis du positionnement des jonctions de la rive gauche. Les résultats sont attendus d'ici la fin de l'année 2018.

CEVA

L'avancement du chantier a atteint les 85% et a représenté pour le canton un investissement de 84 millions de francs ainsi qu'un prêt à la Confédération de 27 millions de francs. L'année a été marquée par la fin de la creuse du tunnel de Champel en juin, les journées portes ouvertes en septembre, ainsi que de l'ouverture de la première gare à Pont Rouge et de la première section de la voie verte entre Eaux-Vives et Chêne-Bourg en décembre. Les délais sont respectés et l'objectif de mise en service fin 2019 est maintenu.

Infrastructures routières et autoroutières

Les travaux de la route des Nations ont été adjugés et le chantier a débuté en octobre 2017. Ainsi que planifié, l'adaptation de la jonction autoroutière du Grand-Saconnex entrera dans la même phase en 2018.

Le maillon routier des Communaux d'Ambilly va entrer en construction en 2018 et les autorisations de construire pour les mesures d'accompagnement vont être délivrées dès début 2018.

Le Conseil fédéral a approuvé en septembre 2017 le projet général relatif au complément de la jonction autoroutière de Lancy-Sud, piloté par l'Office fédéral des routes (OFROU), tandis qu'en même temps un projet de loi d'investissement cantonal pour la réalisation des infrastructures routières de Genève Sud, complémentaires et indissociables du complément de jonction de Lancy-Sud, a été déposé au Grand Conseil.

L'OFROU a poursuivi les études de projet général de la demi-jonction autoroutière de Vernier-Canada, et les études d'avant-projet du barreau routier cantonal de Montfleury, qui complétera la demi-jonction-jonction pour mieux desservir la ZIMEYSA, ont débuté de façon coordonnée.

Le boulevard des Abarois, qui desservira le grand projet urbain de Bernex depuis la jonction autoroutière de Bernex, est entré en 2017 en phase d'étude d'avant-projet.

Projet d'agglomération

Les projets liés au Projet d'agglomération première génération (PA1) se poursuivent, avec comme exemples la fin de la creuse du tunnel pour piétons de Champel-Hôpital ou encore l'achèvement des travaux au niveau des infrastructures de tramways en lien avec les interfaces CEVA au Bachet et à Chêne-Bourg.

Les mesures du projet d'agglomération de deuxième génération (PA2) avancent au niveau des études et seront mises en œuvre ces prochaines années, avec le bus à haut niveau de service de Veyrier, visant à garantir une bonne desserte en transport public du futur grand projet urbain des Grands Esserts, qui est en phase d'études d'avant-projet.

Assainissement du bruit routier

Les études et les travaux d'assainissement du bruit du réseau routier cantonal se poursuivent, conformément au programme pluriannuel annexé à la loi 8644 ouvrant un crédit de 85 millions de francs. 68% des investissements prévus étaient réalisés à fin 2016. Selon les prévisions actuelles, 87% des routes cantonales pourront être assainies d'ici fin 2018. Hormis le Ville de Genève et Carouge, les communes ont

annoncé qu'elles achèveront l'assainissement de leurs routes en 2018, et l'avancement de l'assainissement des routes communales et cantonales à fin 2018 est ainsi estimé à environ 80 %.

Infrastructures transports publics

Conformément au contrat de prestations, le gros entretien du réseau ainsi que le renouvellement des infrastructures du réseau des transports publics se sont poursuivis en coordination avec les Transports publics genevois (TPG).

Concernant les extensions du réseau de tramway, l'autorisation de construire pour le prolongement du tram de Bernex jusqu'à Vailly est entrée en force en juin 2017 et le début des travaux étant prévu pour le deuxième semestre 2018. Pour le prolongement du tram vers Annemasse, les travaux de la plateforme de Moillesulaz ont débuté fin septembre 2017.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Routes nationales

Depuis le 1er janvier 2008, la Confédération, pour elle l'OFROU, jouit de la compétence exclusive en matière d'entretien des routes nationales et a mis en place des unités territoriales pour l'exécution de ce mandat. Dans ce cadre, le canton de Genève, représenté par le service de l'exploitation des routes nationales, fait partie, avec les cantons de Vaud et Fribourg, de l'unité territoriale II dirigée par la filiale de l'OFROU d'Estavayer-le-Lac.

L'OFROU ayant exigé une réorganisation de l'UTIL sur le plan opérationnel afin d'optimiser les coûts, un avenant à la convention relative à l'entretien des routes nationales de l'unité territoriale II (conclue entre ces trois cantons le 11 décembre 2007) a été conclu en juillet 2017, permettant ainsi d'instituer une nouvelle direction opérationnelle.

Renouvellement de routes cantonales

Les travaux de renouvellement annuel des revêtements bitumineux des chaussées du réseau routier cantonal ont été effectués selon le programme prévu.

La route de Challex est en travaux de reconstruction, elle sera mise en service au printemps 2018. Les projets de la route Suisse et de la place des Particules (CERN) issus du projet d'agglomération de première génération sont actuellement en chantier.

Entretien et exploitation du réseau routier

La direction de l'entretien des routes a la charge d'assurer l'exploitation et l'entretien du domaine public cantonal. Il comprend le réseau routier et son domaine vert et arboré, les tunnels, tranchées couvertes et les ouvrages d'arts. Pour l'exploitation du réseau routier, une mutualisation des moyens avec sept communes a été mise en place afin d'offrir les meilleures prestations possibles à la population et dans le but d'amortir aux mieux les investissements effectués dans le domaine de la voirie. Ces travaux se font conjointement avec les réflexions sur une redéfinition des routes cantonales suite aux rapports de la Cour des comptes et les transferts de charge qui en découleraient.

Entretien et renouvellement du parc de véhicules de l'Etat

La direction de l'entretien des routes qui assure l'entretien et le renouvellement du parc de véhicules destinés à l'entretien des voies publiques a procédé en 2017 à l'acquisition d'un porte-outil en collaboration avec la Ville de Genève, et prévoit une acquisition commune avec la ville de Troinex en 2018. Ces acquisitions en commun ont pour objectif d'obtenir de meilleures conditions de la part des fournisseurs.

Dans la même dynamique et sous l'impulsion d'une recommandation de la Cour des Comptes, le DETA a entrepris d'élargir la collaboration avec les communes genevoises en prévoyant la mutualisation de véhicules de voirie et de moyens techniques pour l'exploitation du réseau routier. Sept communes ont déjà signé la convention de mutualisation (les communes de Bardonnex, Meyrin, Perly-Certoux, Russin, Troinex et Puplinge ont rejoint la Ville de Genève au sien de cette convention en novembre 2017) et trois autres devraient le faire prochainement.

La direction générale du génie civil poursuivra cet effort en travaillant sur le renforcement de ces collaborations.

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Dans l'ensemble, les objectifs fixés à la direction générale des transports ont pu être atteints, tant en matière de planification à long terme que de gestion au quotidien.

Entretien et déneigement des routes

Outre les investissements, la direction du génie civil a la charge de l'entretien et de l'exploitation

du domaine public cantonal. Des indicateurs sur la base de sondages permettent de juger du taux de satisfaction des usagers. Ils montrent globalement une stabilité de ce taux de satisfaction.

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

K Santé

K01 Réseau de soins

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Agrandissement de l'hôpital

En mars 2017, le nouveau bâtiment des lits des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) a accueilli son premier patient. En septembre, ce fut au tour de la nouvelle maternité des HUG d'ouvrir ses portes. Avec ces deux objets majeurs, c'est un programme immobilier hospitalier de plusieurs années qui a abouti afin d'offrir des prestations de première catégorie aux Genevois. Cet effort conséquent en termes d'investissement permet de répondre aux besoins de la planification hospitalière autant que d'améliorer les standards de qualité des soins.

Renforcement des soins à domicile

Le canton a poursuivi de façon tangible son soutien aux soins à domicile. Il a ainsi augmenté son financement dans ce domaine, notamment auprès de l'institution genevoise de maintien à domicile (imad, cf infra). Au total, les heures de soins à domicile subventionnées ont augmenté de 4,2% à Genève en 2017. Cette politique permet de maintenir des taux d'hospitalisations contenus malgré l'augmentation des besoins en soins. Par ailleurs, une nouvelle prestation de répit pour les familles d'enfants gravement malades a été créée auprès de l'imad.

Ouverture de la pharmacie publique aux HUG

La pharmacie publique aux HUG a été inaugurée en avril 2017. Cette institution unique en son genre offre un grand avantage pour la mise à disposition aisée des médicaments. Son existence a été rendue possible grâce à la collaboration de l'association privée des pharmaciens de Genève qui exploite l'officine. L'avantage pour la continuité des soins à Genève et la gestion de la médication des patients en réseau est majeur.

Programme de soutien aux proches aidants du canton de Genève 2016-2019

Le programme de soutien aux proches aidants du canton de Genève 2016-2019, élaboré par la Commission consultative pour le soutien des proches aidants actifs à domicile, a été présenté au Conseil d'Etat le 6 septembre 2017.

Il propose quatre objectifs prioritaires assortis de onze actions à développer dans les quatre ans à venir. Certaines ont déjà vu le jour, notamment la mise en service, le 1^{er} novembre, d'une ligne téléphonique unique dédiée aux proches aidants (Proch'Info), afin de les informer et de les conseiller.

Plan Alzheimer du canton de Genève 2016-2019

Un groupe d'accompagnement a été chargé de superviser et de soutenir la mise en œuvre progressive des actions du plan. Ainsi, trois groupes de travail opérationnels ont été constitués : le premier pour améliorer l'efficacité du diagnostic, de la communication, de la coordination et du suivi des personnes avec troubles cognitifs ; le deuxième pour promouvoir les directives anticipées et le représentant thérapeutique ; le troisième pour améliorer la formation des soignants professionnels afin d'offrir de meilleurs soins aux personnes avec troubles cognitifs.

Coordination du réseau de soins

La loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile (LSDom) a fait l'objet d'un projet de refonte complète, suite à l'évaluation de ses effets. Ainsi, un projet de loi sur l'organisation du réseau de soins en vue du maintien à domicile sera soumis au Conseil d'Etat en janvier 2018.

Le 28 novembre 2017, le sixième colloque annuel du réseau de soins a accueilli 304 participants sur le thème « les urgences: une réponse du réseau ». Les différentes interventions ont permis de mettre en évidence les partenariats existants ou à renforcer, et des pistes d'amélioration ont été proposées.

Déploiement de MonDossiermedical.ch (MDM)

Depuis son lancement en 2013, MDM, le dossier électronique du patient (DEP) du canton de Genève, a vu passer la barre des 30'000 patients en 2017, avec plus de 700 médecins de cabinets connectés. L'enquête de satisfaction menée fin 2016 a mis en évidence que plus de 90% des patients sont satisfaits à très satisfaits de l'utilisation de MDM.

Le partenariat avec La Poste a été pérennisé en constituant le premier contrat d'exploitation en Suisse pour une plateforme

technique *e-health*. Ce contrat donne des garanties solides à l'Etat concernant l'exploitation de la plateforme et le respect de la protection des données médicales. Un audit externe a permis d'assurer un contrôle qualité sur les prestations délivrées.

Les travaux permettant la création d'un seul dossier électronique du patient en Romandie ont été lancés (avec les cantons de Fribourg, Jura, Vaud et Valais). Par ailleurs, un guide pratique suisse pour la création d'un dossier électronique du patient à l'usage de tous les prestataires de soins et cantons a été réalisé en partenariat avec *e-health* Suisse.

Le projet d'intégration des soins du « plan de soins partagé » a été déployé dans le canton pour les patients souffrant de plusieurs pathologies chroniques (800 infirmières de l'imad formées et 200 médecins de cabinets de ville initiés au projet avec 200 patients intégrés). Une étude de faisabilité est associée au projet pour tester avec des assureurs les mécanismes de financements des séances de coordination interdisciplinaires intégrant professionnels de santé et patients.

Le canton de Genève a participé activement à la création d'un format national unique d'échange numérique de données pour la médication. Ceci permettra la réalisation d'un plan de médication partagé électronique.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Programme cantonal de développement des soins palliatifs 2018-2021

Un groupe d'experts restreint a été chargé de faire un bilan actualisé des actions réalisées dans le cadre du programme 2012-2014, en vue d'élaborer un nouveau programme 2018-2021 au cours du premier trimestre 2018.

Financement des locaux nécessaires pour l'aide sociale et la santé

Cette année 2017 a vu la mise en œuvre de la loi sur le désenchevêtrement des tâches canton-communes (LRT) et son premier train de loi concernant les locaux à l'usage des institutions imad, Hospice général et foyers de jour, jusqu'ici mis à la disposition gratuitement par les communes.

Hôpitaux universitaires de Genève

Les Hôpitaux universitaires de Genève

regroupent deux cliniques et huit hôpitaux publics. Ils occupent plus de 11'000 personnes exerçant 180 métiers. En une année, ils ont accueilli quelque 60'000 patients hospitalisés, assuré plus de 110'000 urgences et plus d'un million de prises en charge ambulatoires. Cela représente quelque 200'000 personnes soignées aux HUG. En intégrant les soins, la recherche et l'enseignement, les équipes des HUG œuvrent ensemble au service de la population genevoise.

Conformément à la planification sanitaire cantonale 2016-2019, les HUG ont à cœur de répondre aux besoins d'une communauté de 500'000 personnes, de proposer une médecine de pointe et des prestations universitaires hautement spécialisées, d'agir comme centre de référence pour des pathologies rares ou complexes et d'assurer de nombreuses missions d'intérêt général confiées par le canton.

L'année 2017 a été marquée par la publication de deux rapports : l'un sur la gestion des HUG, l'autre sur son organisation. Le 18 septembre, la Cour des comptes a rendu public son rapport d'audit sur la gestion et la conformité de la gouvernance des HUG. Ce rapport liste dix-sept points d'amélioration. Ces recommandations ont toutes été acceptées par les HUG et seront mises en place d'ici à mars 2018.

Le 27 septembre 2017, le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil le rapport d'évaluation des HUG, demandé par le Grand Conseil lors du vote sur le rattachement des cliniques de Joli-Mont et de Crans-Montana aux HUG. Ce rapport a été établi par un groupe de travail formé de la direction des HUG et de la direction générale de la santé du DEAS. Des enjeux importants pour l'avenir de l'institution ont été identifiés : capacité à travailler en réseau, relais de gouvernance de la politique publique, collaboration avec d'autres institutions hospitalières.

Mise en œuvre du plan stratégique Vision 20/20

Le contrat de prestations 2016-2019 entre les HUG et l'Etat de Genève a été approuvé par le Grand Conseil. Il intègre une réflexion stratégique, largement participative, sur la vision des HUG à l'horizon 2020.

Lancés en mars 2016, les neuf projets stratégiques définis par l'institution ont débouché en 2017 sur des actions concrètes comme :

- la création d'une plateforme interactive impliquant 350 patients et aidants, et autant de professionnels, autour de projets d'amélioration de la qualité des prestations menés dans un esprit de partenariat qui symbolise un nouveau modèle relationnel HUG « Patients Partenaires » ;
- l'ouverture d'un centre de l'innovation, unique en Suisse, qui a reçu plus de 40 projets et relevé 17 défis lors de deux hackathons ;
- la mise en place du consentement général pour la recherche aux HUG et le recensement de 102 biobanques totalisant 920'000 échantillons ;
- développer des partenariats public-privés (fondation privée des HUG, Children Action, fondation Wilsdorf, etc.).

En matière de médecine de pointe, les HUG ont renforcé leurs collaborations locales et régionales en signant plusieurs conventions dans les domaines de l'oncologie, de la chirurgie orthopédique, de la chirurgie endocrinienne, de la médecine du trafic, de la neurologie, de l'assistance pharmaceutique et de l'hygiène hospitalière. Ils ont également développé leurs expertises, notamment au sein du tout nouveau réseau romand d'oncologie.

Evolution de l'activité stationnaire et ambulatoire

Dans le domaine des soins stationnaires, l'année 2017 a été marquée par une forte progression de l'activité dans les soins aigus. Le nombre de cas hospitaliers a augmenté.

Plusieurs éléments ont contribué à cette hausse :

Dans le domaine des soins, des initiatives ont été prises pour :

- dégager plus de temps pour les patients en réorganisant les activités dans les unités, en incluant davantage le patient dans les discussions sur sa prise en charge et en améliorant la communication soignant-patient à travers les projets Concerto et Concertino ;
- favoriser l'accès aux soins de la population : sensibilisation des soignants aux problèmes des personnes sourdes ou malentendantes, lancement du programme Hypnose, incluant un volet sur la communication thérapeutique, création de la consultation Accordages pour les parents en difficulté avec leur nouveau-né, mise sur pied du programme 4F (*Feel, Fit, Food & Fun*) en psychiatrie adulte, création d'une consultation de suivi pour les personnes transplantées, nouvelle offre de soins intensifs en addictologie ;
- faciliter les synergies avec différents partenaires : avec l'imad par la création d'une arcade d'information dans le nouveau bâtiment d'hospitalisation, le développement d'itinéraires cliniques coordonnés et l'organisation d'un hackathon autour de la sortie de l'hôpital et le retour à domicile, avec Pharma24 grâce à l'ouverture d'une pharmacie 24h/24 dans le bâtiment Gustave Julliard, avec la Ville de Genève pour l'exploitation du Poste Médical Avancé (PMA) lors de manifestations ou encore avec l'Aéroport international de Genève pour fournir des prestations médicales lors d'opérations de sauvetage et de lutte contre les incendies aéroportuaires ;
- L'ouverture fin 2016 des urgences gériatriques non vitales à l'Hôpital des Trois-Chêne qui, en un an, ont reçu 2'631 personnes âgées de 75 ans et plus, leur offrant un accueil et une prise en charge adaptés à leur âge.
- La poursuite de la forte activité de la zone de soins aigus à l'Hôpital des Trois-Chêne permettant d'accompagner l'évolution démographique et d'assurer une prise en charge plus adaptée de cas plus lourds.
- La création le 1^{er} janvier 2017 du département d'oncologie pour répondre à l'augmentation du nombre de cancers et à la complexification de leur prise en charge.

Avec l'agrandissement de la Maternité (étape 3.3), les HUG accueillent environ 65% des naissances du canton.

Hors zone de soins aigus, les soins palliatifs affichent une baisse du nombre de cas du fait du transfert d'activité vers la nouvelle zone de soins aigus au service de médecine palliative.

En psychiatrie adulte, l'activité hospitalière est restée intense mais en légère baisse par rapport à l'année précédente. Depuis plusieurs années, le département de santé mentale et de psychiatrie est confronté à une forte activité menant à une sur-occupation chronique. Plusieurs solutions ont été apportées telles que l'optimisation

de l'activité ambulatoire et l'ouverture fin 2016 d'une unité de moyen séjour supplémentaire à Belle-Idée, sans oublier l'ouverture de deux EMS en psychiatrie gériatrique. Ceci a permis une baisse sensible du taux d'occupation.

Par contre, la réadaptation médicale (Loëx et Bellerive) est en forte augmentation ; c'est le cas également des soins subaigus du fait de l'intégration des cliniques de Joli-Mont et Crans-Montana.

Après une période de forte croissance, l'activité ambulatoire est quasi stable par rapport à 2016. En psychiatrie, elle est en léger recul en raison de la fermeture d'un des Centres ambulatoires de psychiatrie et de psychothérapie intégrés (CAPPI) situé aux Pâquis, et de la baisse d'activité en addictologie.

Au service des urgences adultes, le nombre d'entrées augmente de plus de 6% et empêche les délais de prise en charge de diminuer malgré les très gros efforts déployés ces dernières années : élargissement des horaires des plateaux d'imagerie, ajout de boxes supplémentaires de consultation, amélioration des transferts des patients dans les étages, enregistrement et tri infirmier plus rapide.

Aujourd'hui, la hausse des urgences est surtout confinée à celles jugées les moins critiques. Elle est en partie en lien avec les consultations des migrants (+93% depuis 2010), en corrélation directe avec la hausse des demandeurs d'asile sur le canton de Genève. La situation reste tendue pour les urgences de niveau 1 (situation vitale avec installation immédiate) et de niveau 2 (situation urgente avec délai d'installation de 20 minutes). Un projet de rénovation et de réorganisation des urgences adultes a été lancé : les travaux débiteront à l'été 2018 et devraient s'achever fin 2021.

Les urgences pédiatriques continuent d'assurer une bonne gestion de la file d'attente des urgences. Plusieurs mesures ont été mises en place en 2017 avec le lancement de l'application Infokids pour smartphone, primée comme l'innovation de l'année à un congrès international à Taipei.

L'ouverture des urgences gériatriques non vitales qui disposent à l'Hôpital des Trois-Chêne d'une IRM et d'un scanner améliore la qualité de l'accueil, de la prise en charge et du confort des aînés : réduction au maximum du temps

d'attente, limitation à moins de 5% des transferts des patients des urgences gériatriques aux urgences du centre-ville.

Constructions hospitalières

S'agissant des constructions, l'année 2017 a vu la mise en exploitation de deux nouveaux bâtiments : le bâtiment Gustave Julliard fin mars et l'agrandissement de la Maternité (étape 3.3) début septembre. Ces deux constructions constituent des outils performants pour l'exercice de la médecine moderne et le confort des patients.

Pour faire face à l'accroissement et aux évolutions des activités chirurgicales à dix ans, un projet en deux étapes (GIBOR, puis EXTOP pour extension Opéra) a vu le jour en septembre 2017. S'agissant de GIBOR (Groupement IRM, Bloc Opératoire Rythmologie), la livraison est prévue fin 2018. Les HUG seront alors le premier hôpital au monde à disposer d'un IRM per-opératoire synonyme d'une efficacité complète pour les patients opérés en neurochirurgie.

En 2017, sur l'ensemble des sites hospitaliers, des transformations, des travaux d'entretien des bâtiments et des réorganisations de locaux ont été réalisés pour un montant d'environ 16 millions de francs. Permettant de maintenir partiellement à jour l'état des bâtiments (parc immobilier d'une valeur totale d'environ 2,5 milliards de francs), ces investissements ont contribué à améliorer le maintien en fonctionnement des bâtiments et à fiabiliser les installations techniques critiques, ce qui répond aux exigences d'accueil, de confort et de sécurité pour les patients.

Afin de bien gérer les différents projets immobiliers nécessaires pour faire face à l'augmentation constante d'activité et au vieillissement du patrimoine immobilier, une réflexion stratégique a été mise en œuvre pour aboutir début 2018 à un schéma directeur hospitalier qui servira de fil conducteur pour le développement des projets stratégiques.

Parc d'équipements

Au-delà de l'évolution des soins et des technologies, les HUG ont poursuivi le renouvellement de leur parc d'équipements pour un montant total de 12'500'000 francs. Cela a concerné par exemple :

- des équipements de radiologie avec le

renouvellement des deux salles de radiologie en pédiatrie et celle d'hépatogastro-entérologie ;

- des microscopes opératoires dans différentes spécialités ;
- des équipements de radioscopie au bloc opératoire ;
- tous les laveurs et désinfecteurs des endoscopes ;
- des automates de biologie ;
- un tunnel de désinfection et séchoir pour le linge.

Tous ces équipements contribuent à améliorer la prise en charge des patients.

Répondant au même objectif de prise en charge optimale des patients, plus de 15 millions de francs ont été dépensés pour équiper le nouveau bâtiment Gustave Julliard et plus de 6 millions pour la Maternité (étape 3.3). Cela concernait tous les secteurs de ces bâtiments : les soins intensifs et la néonatalogie, les blocs opératoires, l'hospitalisation et les fonctions supports (techniques et informatiques).

Responsabilité sociale et environnementale

Les HUG ont continué leurs actions en faveur du développement durable (Agenda 21) afin de consommer durablement, de préserver les ressources, d'acheter responsable et de se déplacer en mobilité douce. Concrètement, les HUG ont recyclé 52% de leurs déchets à comparer aux 47% (taux cantonal) et poursuivi la fabrication d'énergie solaire. Début 2018, ils mettront en service, sur le toit du nouveau bâtiment Gustave Julliard, le premier champ solaire à haute température sous vide.

Agissant en employeur responsable, les HUG ont accueilli 1'051 nouveaux collaborateurs et facilité leur intégration à travers des programmes spécifiques. Ils ont également favorisé la formation et la réinsertion professionnelle : 60 diplômés en CFC et maturité professionnelle et 85 diplômés au bénéfice d'une formation spécialisée. 66 collaborateurs ont participé à 54 missions humanitaires et dix-sept projets d'aide au développement, s'inscrivant dans l'ouverture des HUG sur le monde, ont été financés pour un montant de 340'000 francs. Le service de médecine tropicale et humanitaire des HUG a été désigné centre collaborateur de

l'OMS pour la médecine humanitaire et l'aide en cas de catastrophe.

Recherche et innovation

Dans le domaine de la recherche, les HUG s'impliquent dans des projets majeurs avec le Centre européen de recherche nucléaire, le Centre hospitalier universitaire vaudois et Campus Biotech, à l'image de la création en 2017 du premier centre de génomique en Suisse. Ils ont innové dans la recherche sur le sommeil, le virus Ebola, la détection des cancers digestifs et la prévention des cystites grâce à un vaccin. D'autres innovations ont été introduites dans les soins, notamment :

- en cardiologie : utilisation de l'échocardiographie 4D haute définition, testée en première suisse ;
- en radio-oncologie : introduction de la radiothérapie stéréotaxique pulmonaire guidée par GPS.

Enfin, en juin 2017, les HUG ont organisé le congrès ICPIIC (*International Conference on Prevention & Infection Control*) en partenariat avec l'Université de Genève et l'Organisation mondiale de la santé. Plus de 1'200 spécialistes du monde entier étaient réunis à Genève pour combattre les infections et la résistance aux antibiotiques. Il s'agit de la plus importante conférence mondiale dédiée à ces thématiques.

Institution genevoise de maintien à domicile (imad)

Au travers des réalisations et projets menés en 2017, l'imad a poursuivi ses objectifs visant à offrir une prise en charge pluridisciplinaire de ses clients, adaptée à leurs besoins et favorisant leur qualité de vie à domicile, en collaboration avec les autres acteurs du réseau de soins.

Analyse stratégique des prestations

L'imad est engagée depuis plusieurs années dans une refonte et une professionnalisation importante de ses prestations et de son fonctionnement. Face à l'augmentation et la complexification des besoins, aux fortes pressions financières et au développement des prises en charge ambulatoires, l'institution a entrepris l'élaboration d'un plan stratégique afin de disposer d'une organisation et de services toujours en adéquation avec les attentes de la population genevoise. Ce travail a débuté en 2017 par une analyse de chacune des prestations. Il a débouché sur une vision prospective

du portefeuille de prestations, socle des réflexions pour développer un plan stratégique pour les cinq années à venir.

Prévention

La prévention et la promotion de la santé, qui permettent de retarder le besoin d'accès aux soins et de limiter l'augmentation des coûts de la santé sur la durée, ont fait partie des axes prioritaires de l'imad en 2017.

- **Dénutrition** : un tiers des clients de l'imad est concerné par des problèmes de dénutrition. Le service de nutrition, incluant accompagnement par des diététiciennes et portage de repas à domicile, permet au travers de ses prestations d'améliorer l'équilibre alimentaire des clients de l'imad. Afin de renforcer ce dispositif, une formation spécifique sur la détection de la dénutrition a été mise en place pour l'ensemble des équipes, animée par des infirmières spécialistes cliniques et des diététiciennes. Parallèlement, un guide pour la prise en soin et le suivi des personnes dénutries a été publié.
- **Stimulation cognitive** : afin de favoriser le maintien des performances cognitives et intellectuelles des personnes âgées, un projet pilote a été mené visant à déployer, au sein de trois immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) et d'une unité d'accueil temporaire de répit (UATR), des tablettes proposant des programmes de jeux adaptés aux seniors et un suivi des performances via une plateforme web. Ce pilote ayant connu un important succès, le déploiement des tablettes sera étendu durant l'année 2018.
- **Prévention des chutes** : les prestations d'ergothérapie font partie de celles qui connaissent une croissance régulière et suscitent des demandes d'information de la part de la clientèle. Par ailleurs, l'enquête sur les besoins en gérontechnologie des personnes âgées et de leurs proches, pilotée par l'imad, a été finalisée. Enfin, l'institution a poursuivi sa collaboration avec l'association Gymnastique Seniors Genève afin de proposer des cours de gymnastique au sein des IEPA.
- **Canicule** : la « cellule canicule » de l'imad a été activée dès le mois de juin. Tous les clients ont reçu des informations rappelant les règles à suivre en cas de forte chaleur et

les personnes à risque ont fait l'objet d'un suivi particulier. A cette occasion, plus de 8'500 appels ont été passés, ayant donné lieu à plus de 300 visites supplémentaires pendant les quatre jours de la période d'alerte orange. Afin de sensibiliser l'ensemble de la population à cette problématique, un clip vidéo rappelant les bonnes pratiques a été diffusé auprès des partenaires et clients.

Développement des prestations

L'objectif de l'imad est de proposer des prestations répondant à une clientèle dont les besoins évoluent. Les prestations suivantes ont connu des développements notables en 2017 :

- **Immeubles avec encadrement pour personnes âgées** : les IEPA offrent aux personnes âgées en perte d'autonomie un logement privé dans un environnement sécurisé, favorisant la vie sociale et répondant aux besoins de prise en charge. Trois nouveaux établissements ont été ouverts en 2017, portant à 23 le nombre d'IEPA exploités par l'imad. Par ailleurs, l'ensemble des prestations que l'institution doit pouvoir offrir aux locataires d'IEPA a été redéfini dans le domaine de l'accueil, de la sécurité, de la vie sociale ou encore de la prévention. Ainsi, tous les IEPA, quels que soient leur propriétaire ou leur année de construction, offriront à terme une même palette de prestations.
- **Prises en charge des situations dites complexes** : une tendance forte parmi la clientèle de l'imad consiste en l'augmentation des situations dites complexes, générées notamment par des polymorbidités. Cette tendance s'illustre par la progression de 8% entre 2016 et 2017 du nombre de clients suivis 6 ou 7 jours sur 7. Afin d'assurer la meilleure prise en charge de ceux-ci, un outil d'évaluation a été déployé, aidant les équipes à détecter de telles situations et à y répondre. En complément, une formation spécifique a été organisée, prévoyant la sensibilisation de 650 collaborateurs à cette problématique. Enfin, l'imad a participé au développement de l'outil de plan de soins partagé, sous l'égide de la direction générale de la santé, visant à faciliter la coordination d'équipes interdisciplinaires autour de ces cas.
- **Clients diabétiques** : l'imad a mis en place une formation d'infirmières-relais en diabé-

tologie. Celles-ci participent au sein de chaque équipe à la transmission des bonnes pratiques auprès des intervenants et à l'éducation thérapeutique des clients diabétiques afin de maintenir leur autonomie. Par ailleurs, l'imad a collaboré avec le département de l'instruction publique pour améliorer la prise en charge des enfants diabétiques en milieu scolaire, ainsi qu'avec les Hôpitaux universitaires de Genève pour développer une communauté de pratique.

- **Répit pour les familles** : objet d'un projet pilote en 2016, la prestation de répit aux familles d'enfants gravement malades a été pérennisée en 2017 grâce au soutien des autorités. Ce dispositif a pour but de prévenir l'épuisement des parents et de limiter les impacts de la maladie sur la fratrie. L'imad propose l'intervention d'une équipe 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, allant des soins aux enfants à l'aide aux tâches quotidiennes et au soutien social. Un effectif de 20 à 25 familles prises en charge par année est prévu.

Collaborations et partenariats

Plans cantonaux

L'imad a poursuivi sa collaboration aux plans cantonaux pilotés par la direction générale de la santé et a notamment contribué au développement des projets concernant :

- la réflexion sur le développement de maisons de santé visant à la prise en charge des clients au sein de structures ambulatoires pluridisciplinaires ;
- l'élaboration du programme de soutien aux proches aidants 2017-2020 et la participation à la prise en charge de la ligne téléphonique Proch'Info ;
- la promotion de l'outil InterRAI, instrument d'évaluation des besoins clients pouvant être utilisé par toutes les structures socio-sanitaires du canton ;
- le développement *e-health*, au travers de l'évolution de MonDossierMedical.ch ;
- l'évaluation et la révision de la loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile.

Avec les partenaires du réseau

En mars 2017 a été inaugurée l'Arcade imad dans le nouveau bâtiment Gustave Julliard des

HUG. Cette réalisation permet d'accueillir, de renseigner et d'évaluer les besoins des clients et proches aidants. Elle s'inscrit dans la volonté de l'imad de favoriser la proximité avec ses clients et d'enrichir les synergies avec les HUG afin d'assurer dans les meilleures conditions le retour à domicile des personnes hospitalisées. Dans le même objectif, une infirmière de liaison de l'imad a été nommée à la clinique de Joli-Mont.

Le projet d'optimisation des prises en charge des opérations de prothèse totale de hanche s'est poursuivi en collaboration avec les HUG. Cette prestation permet aux futurs opérés de bénéficier d'une évaluation et de séances préopératoires d'ergothérapie délivrées par l'imad afin de préparer l'intervention et d'envisager un retour facilité au domicile. Ce projet a été l'occasion de prendre en charge 23 personnes et de valider l'utilité d'une telle prestation.

Le projet pilote de collaboration avec la pharmacie d'hospitalisation à domicile Proximos a été concluant et permet aux clients de l'imad de bénéficier à domicile de soins de type hospitalier dans les meilleurs délais (injections d'antibiotiques ou d'anticancéreux par exemple). En 2017, cette collaboration a été renforcée avec la mise en place d'un pôle de gestion commun dans les nouveaux locaux occupés par l'imad à Plan-les-Ouates.

D'autres collaborations ont été renforcées ou initiées en 2017, notamment avec pharmaGenève, (pour le développement de collaborations interprofessionnelles entre médecins, pharmaciens et infirmiers), la ligue pulmonaire genevoise (projet de mise en place d'une convention de collaboration), Pro Senectute (formation des gérants sociaux d'IEPA à certaines démarches administratives).

En collaboration avec les communes, l'imad a procédé à la reprise de 35 baux de locaux occupés par l'institution et jusqu'alors gérés par celles-ci. Ce travail, mené par la direction immobilière de l'imad nouvellement créée, fait suite à l'adoption de loi redéfinissant les compétences et la répartition des tâches entre le canton et les communes.

Collaborateurs

Un développement des compétences en adéquation avec les besoins de l'institution, un management de qualité et des outils de gestion performants constituent des éléments essentiels pour le développement des collaborateurs.

- **Apprentissage** : un plan directeur de l'apprentissage, promouvant notamment la formation d'assistants en soins et santé communautaires (ASSC), a été adopté. L'objectif du plan est de donner un cadre pédagogique à la formation de ces professionnels, en adéquation avec les besoins de l'institution, et de les recruter à l'issue de leur parcours de formation afin d'assurer en partie le renouvellement des effectifs. A la rentrée 2017, 60 apprentis ASSC étaient en formation au sein de l'imad.
- **Absence** : la problématique de l'absence, notamment de courte durée, et des moyens de gérer celle-ci a donné lieu à une analyse approfondie qui a débouché sur la mise en œuvre de mesures de gestion des absences de courtes durées. Celles-ci ont été présentées et discutées avec les cadres de l'institution et seront suivies de formations en 2018.

Qualité

- **Satisfaction des clients** : une enquête de satisfaction auprès de 2'400 clients a été réalisée en collaboration avec l'institut universitaire de médecine sociale et préventive. Celle-ci a révélé de hauts niveaux de satisfaction, supérieurs à ceux obtenus lors de la première enquête du genre, en 2013. La qualité globale des services de l'institution a été jugée correspondre ou être supérieure à leurs attentes par plus de 95% des répondants et près de 97% d'entre eux estiment que les prestations délivrées correspondent à leurs besoins.
- **Digitalisation** : afin de développer une organisation plus performante, tant dans sa relation avec clients et partenaires, que dans son fonctionnement interne, l'imad s'est engagée dans une démarche de digitalisation. Le développement d'un socle technique adapté à cette évolution a démarré et l'institution a validé une feuille de route dont les premiers projets concernent la gestion électronique des courriers, la dématérialisation des dossiers administratifs des clients et des factures fournisseurs.

Prestations fournies	2015	2016	2017	%
Nombre de bénéficiaires des prestations de base ¹⁾	16'798	16'947	17'206	+1,5%
Nombre de personnes en âge AVS	12'821	12'920	13'076	+1,2%
Nombre de prestations				
- soins réalisés ²⁾ par les CMD	590'459	614'276	635'514	+3,5%
- soins réalisés ²⁾ par les UATR	12'899	13'916	15'525	+11,6%
- ergothérapie ²⁾	9'578	12'542	13'307	+6,1%
- aide pratique ²⁾	368'257	354'070	333'298	-5,9%
- repas livrés à domicile	445'854	444'585	459'263	+3,3%
- abonnés à la sécurité à domicile (hors IEPA)	4'158	4'167	4'187	+0,5%
Provenances EPM ³⁾				
- HUG	8'390	8'518	8'546	+0,3%
- Joli-Mont	839	830	755	-9%
- Montana	120	109	126	+15,6%

¹⁾ prestations LAMal et non LAMal.

²⁾ volumes des heures « prestées » n'incluant pas l'arrondi à la facturation.

³⁾ demandes d'intervention en provenance des établissements publics médicaux.

K02 Régulation sanitaire

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Suivi des prestations de santé et des coûts

L'analyse de l'évolution des coûts à charge de l'assurance obligatoire des soins a été poursuivie, sur la base des données mises à disposition par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Au cours des neuf premiers mois de l'année 2017, les coûts totaux ont augmenté de 3,9% dans le canton de Genève, contre 1,5% en Suisse. La progression annuelle des coûts accélère nettement dans le canton par rapport à 2016 (+1,7%). Hormis les aléas des modifications tarifaires dans le domaine hospitalier, l'augmentation des cabinets médicaux et du secteur ambulatoire des hôpitaux sont les principales causes de cette évolution. Ces éléments expliquent la quasi-totalité de la hausse des coûts observée en 2017.

Poursuite de la collaboration entre l'Etat et les cliniques privées du canton

Les mandats de prestations confiés par le canton aux cliniques privées pour compléter l'offre des hôpitaux publics ont été renouvelés pour la sixième année consécutive. Environ

2'000 patients ne bénéficiant que de l'assurance obligatoire ont pu être soignés dans une clinique privée, contribuant à réduire les délais d'attente dans les domaines concernés.

L'introduction d'une nouvelle clinique sur la liste hospitalière pour un mandat de cinq lits en psychiatrie est prévue dès mai 2018, ce qui répond à un besoin identifié dans le rapport de planification 2016-2019.

La Clinique Générale Beaulieu a décidé de se retirer de la liste hospitalière genevoise dès le 1^{er} janvier 2018 et ne bénéficiera donc pas d'un mandat de prestations pour 2018. La participation de l'Etat dans les cliniques privées – y compris celle des HUG – représente un budget d'un peu moins de 15 millions de francs en 2018.

Application de la clause du besoin

Le canton de Genève compte un nombre de médecins par habitant largement supérieur à la statistique suisse ou européenne, toutes spécialités confondues. De plus, de nombreux médecins au bénéfice d'un diplôme de la communauté européenne souhaitent aussi y exercer leur pratique. Aussi, notre canton a systématiquement appliqué la clause du besoin lorsque les ordonnances fédérales le permettaient afin d'éviter une hausse plus importante encore des coûts de la santé et des primes d'assurance maladie. Insuffisante en raison de la timidité de la loi fédérale, cette mesure a au moins le mérite de limiter l'installation de médecins n'ayant pas eu dans leur cursus une formation d'au moins trois ans dans des hôpitaux suisses. Depuis la mise en application de cette mesure, plus de 460 autorisations de facturation de médecins à la charge de la LAMal ont été refusées.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Autorisation d'exercer des professions et des activités médicales

Le nombre de demandes d'autorisations de pratiquer est relativement constant. Au 22 décembre 2017, 2'369 autorisations d'exercer ont été émises.

Surveillance des professionnels et institutions de santé

Le service du médecin cantonal (SMC) de la DGS a reçu 330 plaintes, dirigées contre des professionnels ou institutions de santé. Quatre amendes ont été infligées, l'une pour publicité

non conforme et trois pour des pratiques professionnelles ne respectant pas les exigences en vigueur.

Le groupe risque pour l'état de santé et inspectat du SMC (GRESI) a procédé aux inspections annoncées et inopinées selon le concept de surveillance du service.

Données relatives à la période entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017

Annonce électronique des prescriptions médicales de stupéfiants	1'338 traitements en cours 70 nouveaux traitements 336 fins de traitements
Inspections des EMS	100%
Ordonnance fédérale sur les dispositifs médicaux (stérilisation)	39 lieux de pratique ou cabinets, soit 219 professionnels, remédiations comprises
Surveillance des manifestations (concepts médico-sanitaires)	12 inspections de concepts sanitaires de manifestations
Etablissements pour personnes handicapées	3 institutions inspectées
Préavis sur plan en vue d'une autorisation de construire d'une institution de santé	58 préavis
Organismes d'aide et de soins à domicile	19 inspections d'équipes de soins

Aide sanitaire d'urgence

Les objectifs préétablis de conformité des délais d'intervention pour la prise en charge des patients par l'Inter-association de sauvetage (IAS) ont été globalement respectés dans le canton.

		2015	2016	2017
Taux de conformité des contrôles	Du matériel sanitaire des ambulances	89%	80%	90%
Taux de conformité des contrôles inopinés	Des équipages des ambulances selon les normes IAS	Urgences	100%	100%
		Transferts	98%	100%

Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients

Le greffe de la commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients (CSPSDP) a fourni un effort particulier durant l'année 2017 afin de réduire le retard dans sa rédaction des décisions après instruction. La commission s'est ainsi réunie en plénière à quatre reprises, au lieu de trois les années précédentes, avec, à l'ordre du jour, une quinzaine de décisions (contre une dizaine les années précédentes). Si l'effort fourni a permis de réduire significativement le nombre de décisions en attente (environ 50 décisions, contre environ 80 en début d'année), celui-ci devra néanmoins perdurer sur l'année 2018 avant qu'une situation normale soit rétablie (corres-

pondant à environ une vingtaine de décisions en attente).

Les statistiques comparatives pour les années 2015 à 2017 sont les suivantes :

DEAS – DGS – CSPSPD	2015	2016	2017
Nombre de plaintes et/ou de dénonciations reçues	71	75	75
Décisions de classements immédiats par le Bureau	21	15	12
Renvois en médiation	-	-	1
Décisions incidentes	-	6	8
Décisions de classement après instruction	20	31	28
Décisions d'injonction	-	-	-
Décisions prononçant un avertissement	5	1	12
Décisions prononçant une amende	4	1	1
Décisions prononçant un blâme	3	1	8
Propositions de retrait du droit de pratique/ de l'autorisation d'exploiter	4	1	4

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Promouvoir une politique de santé durable et prévenir les maladies

Le concept cantonal de promotion de la santé et de prévention 2030 a été adopté par le Conseil d'Etat en février 2017. Il est le fruit d'une réflexion interdisciplinaire menée sous l'égide du Conseil d'Etat et fixe les priorités d'intervention qui guideront l'action publique en la matière pour les quinze prochaines années. La révision de la politique cantonale de promotion de la santé et de prévention se poursuit avec le développement d'un plan d'action cantonal (PAC) 2017-2020.

Les efforts de prévention du surpoids et de l'obésité se sont poursuivis dans le cadre du programme d'action cantonal (PAC) de promotion d'une alimentation saine et d'une activité physique régulière « Marchez et mangez malin ! » qui a été renouvelé pour la période 2017-2020. Ce programme bénéficie du soutien de la fondation nationale Promotion Santé Suisse pour la mise en œuvre de quinze projets ciblant prioritairement les enfants et les jeunes pour la période 2017-2020. La promotion de l'alimentation saine et de l'activité physique régulière auprès de la population générale s'est également poursuivie par le biais de la mise en œuvre du contrat de prestations avec l'association Fourchette verte Genève portant sur la labellisation des lieux de restauration collective,

ainsi que via un soutien financier à des associations œuvrant dans les domaines tels que Pro Vélo Genève ou Je Cours Pour Ma Forme.

Le DEAS a développé le concept d'un PAC élargi au thème de la santé mentale et au groupe cible des personnes âgées. Ce PAC permettra au canton de recevoir un soutien financier de Promotion Santé Suisse d'un montant total de 1'011'000 francs pour les années 2018 à 2020. Dans ce domaine, des soutiens financiers ont été octroyés à sept projets ou associations genevoises actives dans ce domaine (CTAS, Stop Suicide, Trajectoires, Centre La Roseaie, Resiliam, Le Refuge et Onex Santé). Le groupe de travail « Promotion de la santé mentale » a en outre rendu ses conclusions au sein d'un rapport de travail intitulé « Lignes directrices pour promouvoir la santé mentale et prévenir les troubles psychiques à Genève ». Le rapport présente dix recommandations assorties chacune d'une liste de propositions d'actions.

Le canton a poursuivi ses actions de promotion de la santé des personnes âgées notamment à travers l'octroi de subventions accordées à divers projets, tels que les cours « Etre et rester mobile » de l'ATE ou ceux dispensés par exemple par l'association « Urban Training ».

Le canton a renouvelé son soutien aux actions de lutte contre le VIH/sida et les autres infections sexuellement transmissibles (IST), mises en œuvre par les associations subventionnées dans le cadre des nouveaux contrats de prestation 2017-2020, pour enrayer la progression des IST et maintenir la stabilité du VIH.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Promotion de la santé et prévention des maladies

En vertu de loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et les divertissements (LRDBHD) et de son règlement d'exécution, les organisateurs de vingt manifestations ont fait valider et ont appliqué un concept de prévention et de réduction des risques d'excès d'alcool et d'usages d'autres substances psychotropes.

Le programme cantonal de vaccination contre le virus du papillome humain (HPV) s'est poursuivi en offrant une vaccination gratuite à toutes les filles et jeunes femmes ainsi qu'à tous les garçons et jeunes hommes de 11 à 26 ans. Il s'en est suivi une bonne adhésion des garçons.

Le Conseil d'Etat a reconduit son soutien à des projets visant à réduire les inégalités de santé, grâce à l'octroi de subventions à plusieurs associations actives en matière de promotion de la santé auprès de populations en situation de vulnérabilité, telles que : l'Entraide protestante, l'Association pour la promotion des droits humains, l'Université populaire albanaise ainsi que la Fédération romande des consommateurs. Il a également soutenu, pour la première fois, un programme de la Croix-Rouge genevoise axé sur la promotion de la santé des personnes âgées issues de la migration. De plus, le canton a soutenu pour la première fois l'Association genevoise des diabétiques par la mise en place de campagnes de dépistage du diabète auprès de la population générale. L'année 2017 a également vu le renouvellement du soutien financier à la Ligue genevoise contre le rhumatisme pour la période 2017-2018.

Le volet maladies transmissibles a été fortement marqué par l'épidémie de légionellose, survenue durant l'été 2017 et dont la source de contamination la plus probable était une tour de refroidissement mal entretenue dans le quartier des Pâquis. Les investigations épidémiologiques et environnementales ont été menées de concert entre différents services de l'Etat et les HUG, avec en corollaire une information des médecins et de la population.

Le programme cantonal de dépistage du cancer du sein a été poursuivi. Des travaux préparatoires ont été effectués pour lancer un programme de dépistage du cancer du côlon en 2018.

Le DEAS a continué de soutenir les communes dans la mise en œuvre de mesures de prévention et promotion de la santé; il a notamment introduit le label « Commune en santé » permettant de valoriser les initiatives communales. Ce label a été décerné en décembre 2017 aux communes de Chêne-Bourg, Onex et Puplinge.

Maladies transmissibles

	2015	2016	2017
Taux d'enfants de 28 mois vaccinés avec deux doses de vaccin contre la rougeole	94%	94%	92%
Taux de retour des annonces de maladies à déclaration obligatoire par les médecins	90%	85% (nouvelle procédure instaurée par l'OFSP)	91%
Nombre d'infections récentes et anciennes VIH diagnostiquées par an	62 (au 30.11.15)	58 (au 30.11.16)	49 (au 30.11.17)

Annonces de maladies à déclaration obligatoire

Annonces de maladies à déclaration obligatoire	2015	2016	2017
Laboratoires	3'302	3'138	3'786
Médecins	864	871	1'001

Alcoolisation aiguë chez les jeunes

	2015	2016	2017
Nombre de cas d'admissions par an aux HUG de jeunes de moins de 16 ans pour alcoolisation aiguë	16 (au 30.6.15)	16 (au 30.6.16)	16 (au 31.12.17)

Sécurité sanitaire

Le service du pharmacien cantonal (SPhC DGS) assure la surveillance du marché des produits thérapeutiques et chimiques. Il a réalisé 124 inspections concernant des institutions de santé et la vente de produits thérapeutiques, ainsi que 202 inspections en application de la loi fédérale sur les produits chimiques. En avril, la pharmacie publique pharma24 (projet porté par le DEAS, les HUG, pharmaGenève et l'école de pharmacie) a ouvert ses portes dans le nouveau bâtiment des HUG. Ouverte 7/7 jours et 24/24 heures, elle devient un maillon essentiel pour assurer la continuité des traitements médicamenteux pour les personnes quittant les HUG.

La commission cantonale d'éthique de la recherche, abritée par le SPhC, a examiné 329 protocoles de recherche, dont 83 dans le cadre d'études multicentriques. Sur les 246 protocoles se déroulant exclusivement sur le canton, six ont été refusés, tandis que six ont reçu un avis de non-entrée en matière.

Le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV DGS) a, pour sa part, contrôlé le marché des denrées alimentaires (DA) et des objets usuels en réalisant près de 2'900 inspections dans environ 2'400 établissements publics différents. De plus, concernant les denrées alimentaires et les objets usuels, plus de 8'500 produits ont été contrôlés lors de campagnes d'analyses organisées au niveau cantonal, romand ou national, avec un taux de non-conformité proche de 16%. Le service a aussi dû faire face à des alertes sanitaires au cours de l'année, par exemple la détection de fipronil dans des lots d'œufs. Ces alertes ont nécessité un intense travail de laboratoire.

Depuis l'automne 2016, le SCAV impose dorénavant des cours relatifs à l'hygiène et

à l'autocontrôle pour les entreprises montrant de trop importants manquements dans ces domaines. Ce sont ainsi 46 responsables d'établissements qui se sont vus exiger une formation en 2017.

Concernant le contrôle des eaux de piscine, le SCAV a analysé 499 échantillons d'eaux de baignade et mené 119 visites de contrôle. Des non-conformités ont été relevées dans plus de 200 cas.

L'année 2017 a également été marquée par l'entrée en vigueur, et par conséquent la mise en œuvre par le SCAV, de la nouvelle loi fédérale sur les denrées alimentaires comprenant de nombreuses nouvelles exigences et une refonte totale de toutes ses ordonnances d'application. A relever également la diminution importante du volume d'inspection en 2017 (- 16%) en raison de problèmes de ressources humaines (absences longue durée, démissions), alors que dorénavant la législation fédérale impose des fréquences d'inspection minimales pour les entreprises du domaine alimentaire. Le respect de cette nouvelle exigence sera une priorité en 2018 et fera l'objet d'un suivi minutieux.

Nombre d'inspections par année

Domaine	2015	2016	2017
Produits thérapeutiques	179	171	124
Produits chimiques	190	186	202
Fabricants/Distributeurs de DA	3'031	3'142	2'710
Manifestations publiques (DA)	364	291	182
Animaux abattus inspectés	3'351	3'250	2'872
Piscines	202	195	119

Un recul des abattages est observé tant chez les bovins (- 15%) que chez les porcs (- 36%) abattus à l'abattoir de Loëx entre 2016 et 2017. L'abattoir de Genthod a également connu une réduction du nombre de petits ruminants abattus (- 21%). Seul l'abattoir de Meinier a dégagé des chiffres en hausse (+ 18%) en comparaison de l'année précédente. A noter qu'en sus de ces abattoirs, les inspecteurs des viandes ont contrôlé un peu plus d'un million de volailles abattues à l'abattoir de Perly.

Renforcer la protection de la population

La sécurité publique relative aux chiens est maîtrisée, mais nécessite une vigilance de tous les instants. Le nombre d'annonces de morsure faites au service est en croissance continue et atteint le chiffre record de 292 en 2017. Il semble que l'obligation d'annonce des accidents au service par les vétérinaires, les médecins, les responsables de refuges ou de pension pour

animaux, les éducateurs canins et les organes de douanes et police est de mieux en mieux respectée. Les chiens mordeurs annoncés au service suivent une procédure bien établie et maîtrisée, ce qui permet de juguler au mieux le risque. Par mesure de sécurité publique, les annonces d'agression canines sont traitées de manière prioritaire.

Chiffres-clés	2015	2016	2017
Agressions par des canidés	254 (115 sur humains)	246 (92 sur humains)	292 (143 sur humains)
Mesures envers les propriétaires	89	75	90
Tests étatiques de maîtrise et de comportement (TMC) et évaluations	172	140	131

Assurer la protection des animaux

En 2017, le service a traité 258 dénonciations concernant des conditions de détention ou de la maltraitance envers les animaux dont 217 concernaient des animaux de compagnie. Ces annonces ont nécessité 188 contrôles sur place (167 pour des animaux de compagnie ou sauvages, 21 pour des animaux de rente) de la part de collaborateurs du service.

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Dans le cadre de la planification sanitaire concernant l'amélioration du traitement administratif et financier des hospitalisations hors canton (K02.01), le taux de réponse dans les trois jours attestant de la garantie de paiement des hospitalisations hors canton est très satisfaisant : il s'établit à 98% à fin novembre 2017.

Le nombre de demandes de garantie traitées atteint en 2017 est équivalent à celui de 2016, soit environ 490 par trimestre. Il était d'environ 300 par trimestre en 2011, 430 en 2012, 485 en 2013, 422 en 2014 et 470 en 2015.

En ce qui concerne la sécurité sanitaire, la promotion de la santé et la prévention, les objectifs figurant au budget du programme (K03) ont été globalement atteints, aussi bien en termes de délais de traitement des dossiers, qu'en termes de prestations, de respect des cadences des contrôles, des inspections et des analyses, compte tenu des risques inhérents à chaque domaine d'activité.

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

L Economie

L01 Développement et soutien à l'économie

L'année 2017 a été caractérisée par le retour d'une conjoncture favorable, même si la reprise fut plus lente à se dessiner à Genève. Dans ce contexte, et conformément aux objectifs prioritaires de la Stratégie économique cantonale 2030, le programme de développement et de soutien à l'économie a consisté à capitaliser sur les forces existantes à Genève, en renforçant les pôles d'excellence et le soutien à l'innovation.

Créée sur les bases de l'ancien Service de la promotion économique (SPEG), la direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation (DG DERI) a reçu pour mission d'accompagner et soutenir efficacement une prospérité durable à Genève.

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Suivant un axe de la stratégie économique cantonale et conçu en partenariat avec l'ensemble des acteurs économiques concernés, un plan d'action en faveur du commerce genevois a été élaboré autour de huit mesures visant à développer le secteur et à l'accompagner dans le défi de la numérisation.

Démarré en juin 2016, le projet de Smart Canton a pour objectif la mise au point d'un réseau et de services Internet of Things (IoT ou internet des objets) à l'échelle de Genève. Ce projet a fait, jusqu'en juillet 2017, l'objet d'une analyse des problématiques et des solutions avec l'ensemble des acteurs du territoire. Sur cette base, un réseau et une plateforme de données seront mis à disposition des acteurs économiques du canton dès juin 2018 afin de permettre le développement de projets IoT destinés à répondre aux besoins de la population et d'améliorer la gestion des ressources.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Le Conseil d'Etat a entrepris de développer, au sein de l'administration, des outils d'analyse en matière d'intelligence économique par le biais d'un démonstrateur de cartographie de l'écosystème genevois. Le but est d'identifier les centres de compétence et d'innovation afin d'appréhender les risques et les opportunités et de mieux communiquer autour des avantages comparatifs de Genève.

Afin de renforcer le rôle de Genève comme

centre mondial de la gouvernance du numérique et de la cyber sécurité, une série de discussions, les Geneva Digital Talks (GDT), a été organisée dans le but d'identifier les enjeux clés et d'offrir une plateforme d'échanges aux différents acteurs de la gouvernance d'internet. Ce positionnement augmentera l'attractivité de Genève pour les sociétés actives dans les technologies de l'information et de la communication.

La première édition de l'événement Genève, campus international de l'innovation (GE=Ci2) s'est tenu le 22 novembre 2017. L'ambition est de positionner Genève comme un centre majeur de l'innovation, de fédérer les acteurs de l'écosystème et de lancer de nouveaux projets innovants et durables. GE=Ci2 sera pérennisé et développé en 2018.

Le conseiller d'Etat a conduit une mission économique aux Etats-Unis composée d'une vingtaine de dirigeants d'entreprises genevoises. Il a pu exprimer la reconnaissance du canton vis-à-vis des entreprises américaines installées sur le territoire, promouvoir les atouts de Genève et s'inspirer des tendances en matière d'innovation.

Les actions déjà engagées en faveur de la simplification administrative se sont poursuivies en 2017. Plusieurs ateliers de co-création, réunissant acteurs publics et privés, ont été organisés afin de faire émerger des solutions innovantes permettant de faciliter les démarches des entrepreneurs.

L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

La modification des statuts des Ports Francs et En 2017, Palexpo a poursuivi et achevé la construction d'un hôtel de plus de 200 chambres sur le site même de Palexpo, permettant de répondre à un besoin identifié en 2015. Cette construction, menée tambour battant, s'est faite en parallèle des activités habituelles de la société. La diversification des salons, alliée à la pérennité des salons existants, a permis à Palexpo de conclure l'année 2017 sur un excellent exercice. D'un point de vue stratégique, l'on observe toutefois une tendance à

l'essoufflement des grands salons automobiles en Europe. Dans ce contexte, Palexpo, dont le Salon de l'automobile reste l'événement-phare, a entamé un certain nombre de réflexions afin de conserver une attractivité importante tant pour les constructeurs que pour les visiteurs.

L03 Régulation du commerce

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Mise en œuvre de la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD)

La nouvelle loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016. La police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN) a traité l'ensemble des dossiers qui lui ont été soumis pour la fin de l'année. En 2017, 2110 autorisations LRDBHD ont été délivrées.

Un travail important de consolidation des procédures a été mené et a permis de stabiliser la nouvelle répartition entre le canton et les communes concernant les manifestations de divertissements publics.

Nouvelle loi sur les taxis

Au 1^{er} juillet 2017, la nouvelle loi sur les taxis et les voitures de transport avec chauffeur (LTVTC) est entrée en vigueur.

Durant la période transitoire (1^{er} juillet au 31 décembre 2017), la PCTN a émis les nouvelles cartes professionnelles et délivré les autorisations d'usage accru du domaine public. De nouveaux examens informatisés pour chauffeurs de taxis et de VTC ont été organisés. La première session s'est tenue en novembre 2017 et comptait 466 inscrits.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Police du commerce et de lutte contre le travail au noir

Autorisations délivrées	2015	2016	2017
Etablissements publics (LRDBH) 2017 : (2'089 LRDBHD+ 608 LRDBH)	2'800	2'672	2'697
- dont cafés-restaurants 2017 : (1'583 LRDBHD+ 259 LRDBH)	1'902	1'884	1'842
Manifestations au sens de la LSD	2'384	-	-
Événements d'importance cantonale	-	30	30
Vente d'alcool à l'emporter (LVEBA)	331	247	296
Animations musicales (LRDBH)	773	433	347
- d'où plaintes pour nuisances sonores	31	35	19

Le secteur des établissements publics reste très stable. Le cycle de changement de propriétaire/exploitant par année l'est également mais se caractérise par un taux de rotation toujours élevé de 1/3 par année. Un taux similaire est observé dans toute la Suisse.

La stabilité des demandes de vente à l'emporter de boissons alcooliques en dehors des heures légales (de 21h00 à 7h00), a amené la PCTN à poursuivre ses contrôles nocturnes pour s'assurer du respect de l'interdiction de la vente d'alcool. Une campagne d'achats tests avec des mineurs aura lieu début 2018.

Plus de 2'700 instruments ont été vérifiés par le service de la métrologie. Le canton est ainsi en phase avec les objectifs fixés par l'institut fédéral de métrologie METAS.

Les contrôles des balances concernant la vente brute pour nette ont démontré que de nombreux commerces ne déduisent pas le poids de l'emballage avant la pesée. Ces contrôles ont débouché sur des avertissements et des sanctions. Des procédures pénales seront établies en 2018 pour les établissements qui ne se seraient pas mis en conformité.

Les contrôles concernant la loi sur les taxis et limousines et celle sur les transporteurs étrangers ont perduré. Ils représentent 22,5 journées de contrôles.

Registre du commerce

Dossiers traités par le RC	2015	2016	2017
Inscriptions nouvelles	3'617	3'832	4'013
Modifications	14'930	15'611	16'256
Radiations	2'342	2'768	2'941
Total	20'889	22'211	23'210

Le registre du commerce (RC) enregistre une augmentation sensible du nombre de dossiers traités (inscriptions nouvelles, modifications et radiations). Plus de 6'000 utilisateurs consultent quotidiennement le site internet du RC qui fournit notamment des renseignements juridiques sur les 44'000 entités inscrites à Genève. Depuis le mois d'août 2017 et à titre expérimental, le registre du commerce délivre des extraits électroniques sécurisés par la technologie *blockchain*.

L04 Surveillance du marché du travail

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Le dispositif de surveillance du marché du travail repose sur une étroite coopération entre l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) et les partenaires sociaux, notamment par le biais des contrats de prestation mis en place avec certaines commissions paritaires. L'étroite coordination avec l'inspection paritaire des entreprises a été pour sa part renforcée.

L'OCIRT a mené plusieurs procédures d'extension de conventions collectives de travail (CCT). Par ailleurs, s'agissant des contrats-type de travail avec salaires minimaux impératifs, une large campagne de contrôle est en cours dans le secteur de l'économie domestique, en lien avec l'opération papyrus.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Contrôle du marché du travail et application des mesures d'accompagnement

L'OCIRT a la compétence de mener des enquêtes d'observation du marché du travail et des contrôles dans les secteurs qui ne sont pas réglementés par une CCT étendue, dans les secteurs qui sont couverts par un contrat-type de travail et auprès des entreprises tenues de respecter les conditions de travail et prestations sociales en usages, dont notamment celles actives sur un marché public.

En 2017, 2'238 contrôles et observations d'entreprises ont été menés par l'OCIRT, en complément de ceux effectués par les commissions paritaires.

Contrôles effectués auprès des entreprises suisses

	2015	2016	2017
Nombre d'entreprises contrôlées	1'351	1'366	1'479
Nombre de travailleurs contrôlés	15'399	10'719	16'012
% d'entreprises en ordre	78%	73%	74%
% des entreprises en infraction ayant corrigé leur situation	83%	65%	76%

S'agissant des contrats-type de travail (CTT) avec salaires minimaux impératifs, une campagne de contrôle est en cours dans les secteurs de l'économie domestique et du montage de stands.

Contrôles effectués auprès des entreprises étrangères détachant du personnel à Genève et auprès des indépendants étrangers

	2015	2016	2017
Nombre d'entreprises contrôlées	334	311	265
Nombre de travailleurs contrôlés	1'338	1'064	1'238
Nombre d'indépendants contrôlés	112	101	118
% d'entreprises en ordre	32%	27%	25%
% des entreprises en infraction ayant corrigé leur situation	73%	40%	66%
Nombre d'entreprise sous décision interdiction de détachement	13	29	61
Nombre de travailleurs dont l'activité a été arrêtée pour cause d'absence de permis	49	21	14
Nombre d'indépendants dont l'activité a été arrêtée pour cause d'infraction à l'obligation de documentation	30	33	43

Il convient de souligner que les résultats d'infractions aux salaires minimaux ou de sous-enchères salariales ne reflètent pas le risque global de sous-enchère salariale, dans la mesure où les campagnes de contrôles sont précisément menées dans les secteurs identifiés comme à risque. Dans le domaine du détachement, l'OCIRT traite essentiellement les situations d'infraction transmises par les commissions paritaires.

L'OCIRT établit aussi les documents reflétant les conditions de travail et prestations sociales en usage à Genève, qui servent de référence lors de l'analyse de la sous-enchère salariale. Les usages sont définis pour 24 secteurs professionnels. 3'713 entreprises se sont engagées à respecter les usages de leur branche.

Contrôle des conditions de travail sur les marchés publics

En étroite collaboration avec les partenaires sociaux et les autorités adjudicatrices, l'OCIRT procède au contrôle des conditions de travail des entreprises suisses et étrangères actives sur un marché public. Par ailleurs, l'OCIRT contrôle le respect de l'obligation d'annonce des sous-traitants actifs sur un marché public de la construction.

	2015	2016	2017
Nb entreprises exclues des futurs marchés publics	40	45	43
Nb de suspensions de sous-traitants non annoncés sur des marchés publics	25	21	32

Santé et sécurité au travail

1'581 contrôles ont été effectués en 2017 en matière de santé et sécurité au travail.

Conformément aux objectifs fixés par le SECO, l'OCIRT a augmenté ses contrôles en matière de prévention globale et systématique des accidents et des maladies professionnelles, par le biais du contrôle de la mise en place de la directive dite «MSST» (directive CFST 6508e). En 2017, le secteur des fitness a été priorisé.

Lutte contre le travail au noir

Résultats des contrôles (année 2017)

Instances	Année	Contrôles		Infractions							
				LEtr		AVS		AI	Impôts à la source		
				E	T	E	T	E	T	E	T
OCIRT ¹	2017	290	1'243	56	84	80	99	0	6	9	
	2016	401	2'457	78	185	32	52	-	32	52	
	2015	330	2'738	51	165	19	34	-	19	34	
OCE/AFC/OCAI ²	2017	7	25	0	0	0	0	0	7	25	
	2016	285	434	-	-	-	-	0	12	25	
	2015	330	1'498	-	-	-	-	0	6	16	
OCPM	2017	0	0	0	0	-	-	-	-	-	
	2016	3	3	3	3	-	-	-	-	-	
	2015	89	89	89	89	-	-	-	-	-	
CCGC ³	2017	596	36'365	-	-	0	0	-	-	-	
	2016	823	31'066	-	-	- ³	412	-	-	-	
	2015	986	22'630	-	-	- ³	1'846	-	-	-	

¹ Les contrôles effectués par l'OCIRT et la caisse cantonale de chômage (CCGC) sont orientés «entreprise» (E). Il peut en découler une variation importante du nombre des travailleurs contrôlés d'une année à l'autre.

² Les contrôles effectués par office cantonal de l'emploi (OCE), l'administration fiscale cantonale (AFC) et l'office cantonal des assurances sociales (OCAI) sont orientés «travailleurs» (T). Il peut en découler une variation importante du nombre des entreprises contrôlées d'une année à l'autre.

³ Non renseigné par la CCGC.

S'agissant des contrôles OCIRT, aucune ordonnance de condamnation pour violation de la LEtr sont parvenues à l'OCIRT en 2017.

En complément de ce tableau, il convient de relever que l'Hospice général a examiné 468 dossiers de manière complète et effectué 1'032 contrôles terrain. 155 mesures ont été prises (notamment arrêt de l'aide).

La lutte contre le travail au noir a permis defacturer presque un million d'arriérés de cotisations et de récupération de prestations chômage indues.

Une baisse des infractions est constatée.

Main d'œuvre étrangère

Le service de la main-d'œuvre étrangère a examiné environ 3'230 dossiers en 2017, un chiffre stable par rapport à celui de 2016 (3'295). Il est à relever que les demandes de permis B

ont légèrement augmenté par rapport à 2015 (2016 n'étant pas une année représentative en raison des problèmes de contingents). En revanche, il y a eu moins d'autorisations de courte durée (permis L), ce qui peut s'expliquer notamment par une pratique plus restrictive en la matière (stages, jeunes gens au pair par exemple).

	2015	2016	2017
Permis B Etats tiers : unités prélevées	433	370	444
Permis L Etats tiers : unités prélevées	266	289	230

Les chiffres ci-dessus sont ceux fournis par le Secrétariat aux migrations; ils n'incluent pas les dossiers traités favorablement par le service lorsque l'étranger n'est finalement pas venu en Suisse.

Le service traite depuis le 1^{er} janvier 2017, sous l'angle de l'ALCP, les demandes des ressortissants croates (19 dossiers au total).

Le service a également traité environ quarante recours déposés à l'encontre de ses décisions (33 au niveau du Tribunal administratif de première instance et sept auprès de la Cour de justice).

Finalement, les activités du service en matière d'autorisations de travail ont généré des émoluments facturés d'un montant d'environ 628'900 francs.

Formation

Près de 1400 personnes ont assisté à 36 cours, consacrés notamment à la prévention des risques psychosociaux, au stockage de produits chimiques, aux marchés publics, à l'engagement de main-d'œuvre étrangère ou encore à l'enregistrement du temps de travail.

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Régulation du commerce

Les objectifs visent à assurer la qualité et l'efficacité de la régulation du commerce. Ils sont, pour la plupart, non-atteints pour l'année 2017. Le service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN) a été entièrement mobilisé par les processus administratifs liés à la refonte complète des dispositifs légaux qui cadrent le service de taxis et qui régle-

mentent le secteur de la restauration, de l'hôtellerie et du divertissement (notamment renouvellement des autorisations).

L'objectif d'assurer la qualité des inscriptions au registre du commerce est atteint, celui relatif au niveau de satisfaction des utilisateurs est légèrement inférieur à la cible fixé.

Surveillance du marché du travail

Les objectifs concernant la surveillance du marché du travail ont été dépassés. Le service de l'inspection du travail a effectué un total de 2'238 contrôles en application des mesures d'accompagnement et ainsi dépassé de 40% l'objectif du SECO.

L'objectif en matière de santé et sécurité au travail a été atteint.

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

M Finance et impôts

M01 Impôts, taxes et droits

Ce programme présente la particularité d'être exclusivement constitué de flux financiers et de ne pas contenir de prestations publiques. Le détail de ces flux et les explications qui s'y rapportent figurent dans le rapport sur les comptes de l'Etat.

Le programme M 01 est principalement concerné par la réforme de l'imposition des entreprises. Les développements récents de ce dossier stratégique sont commentés dans la première partie de ce rapport de gestion (point 2 : Unifier la fiscalité des entreprises).

Il convient également de mentionner les travaux de réévaluation du parc immobilier et la réforme de la fiscalité immobilière qui en découlera, la révision de l'imposition à la source, certains effets au niveau de l'administration fiscale genevoise de l'échange international de renseignements, ainsi que des projets de lois fiscaux en lien avec le budget ou donnant lieu à des votations populaires.

Réforme de la fiscalité immobilière

Les travaux liés à la réforme de la fiscalité immobilière ont suivi leur cours. Le département des finances a procédé à une ébauche du dispositif normatif portant sur la méthode d'évaluation. Il a poursuivi ses réflexions sur diverses mesures compensatoires qui pourraient être envisagées pour atténuer l'augmentation de la charge fiscale des contribuables concernés, notamment en raison de la situation économique précaire d'une partie de ceux-ci. Ces mesures et leur impact sur les recettes fiscales supplémentaires potentielles de l'Etat sont à l'étude.

Révision de l'imposition à la source

S'agissant de la révision de l'imposition à la source, le Conseil d'Etat avait fait valoir de fortes réserves sur l'avant-projet de loi fédérale mis en consultation en décembre 2013 par le département fédéral des finances, en rapport avec la situation du canton de Genève. Le projet déposé devant le Parlement fédéral ne tenait que partiellement compte des réserves émises. Ce n'est qu'en cours de processus parlementaire que ces réserves ont pu être prises en compte, lors du travail en commission. Au final, le Parlement a accepté une version satisfaisante qui maintient la pratique actuelle de rectification ultérieure de l'imposition établie par l'employeur, ainsi que le principe d'un décompte et d'une imposition annuels. Ces décisions permettent

une prise en compte de la véritable situation des contribuables et évitent des graves inégalités de traitement.

Échange de renseignements

Au plan international, les discussions en matière de transparence fiscale ont abouti à un nouveau standard en matière d'échange spontané d'information en lien avec les décisions anticipées (rulings). Au niveau suisse, la législation en matière d'assistance administrative fiscale a été adaptée le 1^{er} janvier 2017, avec pour conséquences des nouvelles obligations pour les autorités fiscales cantonales et fédérales en matière d'identification de rulings échangeables, de collecte d'informations et d'échange spontané en matière internationale. À cette fin, l'administration doit s'assurer de disposer de personnel suffisant et formé afin de procéder aux premiers échanges le 1^{er} mars 2018. À cela s'ajoute l'échange automatique de renseignements, en particulier le traitement des données financières transmises par les pays étrangers dès 2018 ainsi que le traitement des déclarations pays par pays établies par les groupes d'entreprises multinationales dès 2020.

Traitement de lois fiscales cantonales

La loi 11685 modifiant la loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP) (Limitation de la déduction des frais de déplacement selon le droit fédéral harmonisé) a été adoptée en votation populaire cantonale le 25 septembre 2016. Elle a été promulguée le 21 octobre 2016 et est entrée en vigueur avec effet au 1^{er} janvier 2016. Cette loi fixe un plafond à 500 francs pour les frais de déplacement nécessaires entre le domicile et le lieu de travail et est de nature à améliorer les revenus de l'Etat. Suite à un recours, la chambre constitutionnelle de la Cour de justice a validé cette loi tout en reportant son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017 (arrêt du 3 août 2017, ACST/13/2017). Le 15 février 2018, le Tribunal fédéral a à son tour validé cette loi, qui peut dès lors entrer en vigueur à la date mentionnée ci-dessus.

La loi 11803 modifiant la loi de procédure fiscale (LPFisc) (Transmission obligatoire par l'employeur des certificats de salaire à l'autorité fiscale) a été adoptée par le Grand Conseil le 4 novembre 2016. Elle a été promulguée le 13 janvier 2017 et est entrée en vigueur avec effet au 1^{er} janvier 2017. Cette loi prévoit la transmission obligatoire par l'employeur des certificats de salaires à l'autorité fiscale et est de

nature à améliorer les revenus de l'Etat. Suite à un recours, la chambre constitutionnelle de la Cour de justice a annulé cette loi au motif qu'elle ne serait pas conforme au droit fédéral (arrêt du 30 octobre 2017, ACST/20/2017). Cette affaire est actuellement pendante devant le Tribunal fédéral qui se prononcera à son tour sur la validité de cette loi.

M02 Gestion des actifs et passifs des patrimoines financier et administratif

Ce programme recouvre les flux financiers significatifs, dans le compte de fonctionnement de l'Etat, liés à la gestion de la dette financière, aux variations de valeur des actifs et à la rémunération des actifs et des passifs financiers. Les données chiffrées détaillées figurent dans le rapport sur les comptes de l'Etat.

Taux d'intérêts

L'objectif du budget 2017, un taux moyen de la dette inférieur à 1,6% (soit un montant des intérêts passifs de 186 millions), a été atteint (1,5%) dans le cadre d'un environnement économique particulier qui a vu perdurer durant l'année 2017 des taux d'intérêts historiquement bas et négatifs.

Le canton a ainsi pu bénéficier de cette situation, les refinancements à court terme ayant été cette année encore entièrement réalisés à des taux négatifs. Ceci se traduit par une baisse de plusieurs millions de francs de la charge d'intérêt annuelle. Par ailleurs, la gestion de la trésorerie et de la dette au quotidien s'est bien adaptée à ce contexte contraignant qui rend très coûteux les excédents de liquidités.

En parallèle, fort de son engagement déterminé en faveur du développement durable, le canton de Genève a été la première collectivité publique en Suisse à réaliser un emprunt sous forme d'une obligation «verte», fin 2017. Du point de vue financier, cette émission a permis d'élargir la base d'investisseurs du canton aux acteurs sensibles à la finance durable et intéressés par cette nouvelle classe d'actifs. Le canton a pu lever 620 millions de francs répartis en deux tranches de 420 millions à dix ans (coupon 0,25%) et de 200 millions à quatorze ans (coupon 0,50%).

Dette

Le niveau de la dette à fin 2017 s'établit à 12,4 milliards de francs, contre 12,5 milliards l'année précédente. L'endettement moyen sur

l'ensemble de l'année se chiffre à 11,8 milliards de francs, contre 11,9 milliards en 2016. Pour rappel, le premier seuil déclenchant le mécanisme légal de frein à l'endettement se situe à 13,3 milliards (dette moyenne).

L'année 2017 s'inscrit dans la continuité de la stratégie en matière de gestion des risques liés à la dette, en place depuis plusieurs années. Les principaux paramètres visant à réduire les risques de taux et de liquidité sont inchangés, le canton maintenant la part d'emprunts à taux variable inférieure à 30% et celle des emprunts à court terme inférieure à 25%.

Centralisation du contentieux

La mesure 48 du plan de mesures du Conseil d'Etat vise à centraliser, au sein du service du contentieux de la direction générale des finances de l'Etat, l'ensemble du contentieux non fiscal de l'Etat, à l'exception des créances gérées par le service des contraventions et certaines créances gérées par le DEAS (service de recouvrement des pensions alimentaires, service de l'assurance maladie et service des prestations complémentaires). Après sa mise en œuvre en 2016 qui s'est traduite par le transfert de 31'000 créances au service du contentieux, soit 9,3 millions de francs, ce service a trouvé son rythme de croisière avec le transfert de 10'288 créances en 2017, représentant 4,5 millions de francs. En 2017, le service du contentieux a encaissé 1 million au titre des poursuites réalisées sur les créances centralisées et sur les actes de défaut de biens (hors ex-Fondation de Valorisation BCGe). Il a également conclu des arrangements de paiement pour 0,1 million.

M03 Péréquation financière intercantonale

Ce programme ne contient pas de prestations publiques. Il recouvre les flux financiers liés à la péréquation financière entre la Confédération et les cantons (RPT). Il a été créé en vue d'isoler et de suivre ces flux de manière détaillée dans le compte d'Etat, dès lors que ceux-ci ont un impact majeur sur la performance financière du canton. Pour l'année 2017, la facture nette du canton de Genève s'est élevée à 258 millions de francs, en hausse de 12 millions par rapport à 2016.

Du côté des charges, alors que la participation globale des cantons à fort potentiel à la péréquation des ressources augmente de 1,7%, celle de Genève progresse légèrement et atteint 350 millions de francs (+3 millions). Le canton

participe également à la compensation des cas de rigueur, pour un montant de 6,1 millions de francs.

S'agissant des revenus, la compensation des charges excessives en faveur de Genève totalise 97 millions de francs, une baisse de 10 millions, qui s'explique par la révision conceptuelle et méthodologique de l'indicateur de pauvreté.

Genève demeure le second contributeur au titre de la péréquation des ressources et le troisième contributeur net de la RPT. Comme en 2016, sept cantons contribuent au financement, alors que dix-neuf sont bénéficiaires. Cette configuration rend la défense des intérêts des cantons contributeurs difficile, tant dans le cadre des conférences inter-cantoniales qu'au niveau du Parlement fédéral.

En 2017, le groupe de travail politique, créé par la conférence des chefs de gouvernements cantonaux pour élaborer des propositions afin d'améliorer le système de la péréquation financière, a terminé ses travaux. Le rapport final a été adopté par l'assemblée plénière de la conférence des chefs de départements cantonaux des finances avec une majorité de 21 cantons. Le Conseil fédéral est entré en matière sur la proposition des cantons et a décidé de constituer un groupe de travail politique mixte pour discuter du mode de répartition des fonds fédéraux libérés.

Pour Genève, les avantages du modèle proposé sont les suivants :

- Meilleure réaction à l'évolution des disparités grâce à l'adaptation annuelle de la détermination de la dotation à la péréquation des ressources.
- Réduction de la surdotation du système.
- Diminution de la responsabilité solidaire entre cantons donateurs et bénéficiaires.
- Meilleure prise en compte des charges sociodémographiques.

En contrepartie, les concessions suivantes ont été acceptées :

- Garantie d'une dotation minimale à 86,5% de la moyenne suisse au canton dont l'indice de potentiel de ressource est le plus faible (actuellement : 85%).
- Période transitoire de trois ans.
- Pas d'introduction d'un système incitatif pour les cantons bénéficiaires.
- Pas de réduction de la pondération des personnes morales. Cela est prévu dans le cadre de la réforme PF17.

D'autre part, en 2017, Genève a soutenu les ajustements de la péréquation aux nouvelles conditions-cadres de la politique fiscale, lors de la consultation sur le projet PF17.

M04 Production et perception des impôts

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

En 2017, l'administration fiscale cantonale (AFC) a poursuivi ses actions visant à l'amélioration de ses relations avec les contribuables ainsi que sa participation à des projets stratégiques importants.

Le taux de réponse aux demandes téléphoniques du contribuable s'est amélioré de façon significative (+40%) grâce à un outil de gestion des appels plus performant ainsi qu'à une sensibilisation accrue des collaborateurs à ce service. Les dossiers de réclamations ainsi que les recours devant les instances judiciaires continuent d'être examinés avec attention, ce qui a permis de diminuer le nombre de recours déposés par l'AFC et les contribuables de 11% par rapport à 2016. Les prestations en ligne sont utilisées par un public élargi puisque le nombre de personnes inscrites aux e-démarches de l'Etat est en passe d'atteindre le chiffre historique des 100'000 inscrits.

L'année 2017 se démarque par le nombre de dénonciations spontanées déposées à l'AFC, qui a dépassé les 10'000 dossiers. Cette situation a conduit à la création d'un service dédié au traitement des dénonciations au sein de l'AFC, doté de vingt postes supplémentaires.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Taxation des personnes physiques

Production des services de taxation	Fin 2015	Fin 2016	Fin 2017
Nombre d'assujettissements de la période fiscale N-1 ¹⁾	290'340	297'749	301'716
Dossiers notifiés de la période fiscale N-1 ¹⁾	218'526	262'219	272'521
Production en francs (impôt cantonal)	1'660'562'000	1'835'259'000	1'850'645'000
Nombre total de dossiers traités (toutes périodes fiscales confondues)	286'762	334'426	302'387

¹⁾ Par exemple, période fiscale 2016 pour l'année civile 2017.

Grâce aux gains de productivité obtenus par le développement permanent des applications informatiques et, surtout, par l'extension des seuils de matérialité, les objectifs généraux de production ont été dépassés. Ces mesures ont aussi permis de réaliser l'objectif fixé pour les taxations de l'année N-1 (85% des dossiers à taxer) malgré une augmentation constante des contribuables dans le contexte d'un effectif en personnel stable.

Réclamations	Fin 2015	Fin 2016	Fin 2017
Réclamations traitées	14'042	13'716	14'755
Solde des réclamations à traiter	5'185	4'735	5'559

Le nombre de réclamations traitées en 2017 et le stock à traiter sont en légère augmentation par rapport à l'année précédente.

Taxation des personnes morales

Le nombre de personnes morales assujetties à Genève pour la période fiscale 2016 (taxations faites durant l'année 2017) a augmenté d'environ 3% par rapport à la période fiscale précédente (968 contribuables en plus). En deux ans, l'augmentation s'élève à environ 6,5% (2'059 contribuables supplémentaires).

Production des services de taxation	Fin 2015	Fin 2016	Fin 2017
Nombre d'assujettissements de la période fiscale N-1 ¹⁾	31'522	32'613	32'613
Dossiers notifiés de la période fiscale N-1 ¹⁾	25'331	27'850	27'850
Production en francs de la période fiscale N-1 (impôt cantonal)	486	501	501
Nombre total de dossiers traités (toutes périodes fiscales confondues)	32'218	34'538	34'538

¹⁾ Par exemple, période fiscale 2016 pour l'année civile 2017.

Imposition selon la dépense («forfait fiscal»)

Les statistiques ci-après reflètent la situation relative à l'imposition selon la dépense. Les chiffres mentionnés sont ceux des années

fiscales 2012, 2013 et 2014, pour lesquelles les taxations sont quasiment toutes effectuées. Ils concernent les recettes effectives provenant de cet impôt, c'est-à-dire sur la base des dépenses conventionnées ou sur celle des revenus et fortune entrant dans le calcul de contrôle, ou encore de ceux retenus en application des conventions de double imposition.

Année fiscale	Nombre de contribuables	Assiette fiscale selon convention	Assiette moyenne par contribuable	Recettes cantonales
2012	695	359'982'000	518'000	88'940'000
2013	672	358'200'000	533'000	90'213'000
2014	638	376'980'000	589'300	88'781'000

Pour rappel, l'impôt de ces contribuables est perçu d'après le barème de l'impôt ordinaire. Il est cependant calculé sur la base des dépenses de ces contribuables et de leur famille. L'impôt ne doit toutefois pas être inférieur aux impôts calculés d'après le barème ordinaire sur l'ensemble des éléments bruts suivants:

- la fortune immobilière sise en Suisse et les revenus qui en proviennent;
- les objets mobiliers se trouvant en Suisse et les revenus qui en proviennent;
- les capitaux mobiliers placés en Suisse, y compris les créances garanties par un gage immobilier, et les revenus qui en proviennent;
- les droits d'auteur, brevets et autres droits analogues exploités en Suisse et les revenus qui en proviennent;
- les retraites, rentes et pensions de source suisse;
- les revenus pour lesquels le contribuable requiert un dégrèvement partiel ou total d'impôts étrangers en application d'une convention conclue par la Suisse en vue d'éviter les doubles impositions.

Allègements fiscaux

Les allègements fiscaux (prévus aux articles 15 LIPP et 10 LIPM) sont un des instruments de la politique économique dont dispose le Conseil d'Etat pour favoriser l'implantation et la création dans le canton de Genève d'entreprises nouvelles, susceptibles d'apports substantiels à l'économie du canton, par le biais des investissements qu'elles effectuent et des emplois qu'elles créent. Les allègements peuvent également être utilisés pour favoriser la reprise ou la restructuration d'entreprises en difficulté et permettre ainsi le maintien d'emplois locaux qui seraient appelés à disparaître sans l'application

d'une telle mesure. Ils peuvent être octroyés pour une durée maximale de dix ans.

Au-delà de l'impact économique, l'octroi d'allègements fiscaux ne peut être examiné que si l'absence de concurrence est avérée. Il s'agit en effet de ne pas induire de distorsions de concurrence. Chaque entreprise bénéficiant d'allègements doit ainsi développer une activité nouvelle ou, à tout le moins, se situant dans une niche d'activité qui n'est pas déjà présente à Genève. L'apport à l'économie locale lié aux allègements fiscaux se mesure également par les impôts sur le revenu perçus sur les salaires, souvent élevés, relatifs aux emplois créés.

Bilan du traitement des dossiers d'allègements fiscaux en 2017

En 2017, trois allègements fiscaux ont été octroyés, dont un à une société qui ne s'est finalement pas implantée dans le canton de Genève. Des deux allègements restant, l'un déploiera ses effets postérieurement à 2017, de sorte qu'aucune donnée concernant cette période n'est dès lors disponible. L'autre concerne une entreprise active dans le domaine de l'industrie (production). Sur la base des business plan remis, le montant d'impôts exonérés en 2017 pour ladite société s'élève à 14'085 francs et le nombre d'emplois créés dans le canton de Genève à cinq. Durant l'année 2017, l'administration fiscale a par ailleurs reçu quatre nouvelles demandes d'allègements.

D'autre part, neuf sociétés au bénéfice d'un allègement fiscal ont fait durant l'année l'objet d'un contrôle approfondi concernant les objectifs qu'elles s'étaient engagées à réaliser. A ce stade des vérifications, une société a fait l'objet d'un claw-back (clause de retour sur allègement).

Données effectives sur les sociétés au bénéfice d'un allègement au 31 décembre 2017

Le tableau suivant fait ressortir, pour les années 2013 à 2015, le nombre de sociétés au bénéfice d'un allègement fiscal, les collaborateurs qu'elles employaient à Genève ainsi que la masse salariale qui leur a été versée – ces deux dernières données étant basées sur les informations communiquées par les sociétés concernées. S'agissant des sociétés elles-mêmes, le tableau indique également les impôts cantonaux payés par lesdites sociétés (impôt

sur le bénéfice et le capital y compris la part cantonale à l'impôt fédéral direct), respectivement le montant d'impôts cantonaux pour lequel une exonération leur a été accordée. Il convient de relever que les données qui y figurent concernent l'entreprise dans sa globalité, y compris en cas d'allègement partiel (allègement ne concernant qu'une partie des activités déployées par les sociétés concernées).

Année fiscale	2013	2014	2015
Nombre de sociétés	40	37	34
Nombre de collaborateurs	8'896	8'270	8'688
Masse salariale versée	1'499'527'805	1'293'136'492	1'518'491'732
Estimation du montant d'impôt sur le revenu lié à la masse salariale versée ¹⁾	134'957'502	116'382'284	136'664'256
Impôts générés par les sociétés ²⁾	78'615'312	82'899'939	148'163'136
Impôts exonérés au niveau des sociétés ³⁾	93'253'270	89'729'192	127'958'666

¹⁾ Il s'agit ici de l'impôt cantonal sur le revenu, part cantonale de l'IFD comprise. Ce montant d'impôt a été estimé à 9% de la masse salariale versée. Ce taux standard de 9% a été déterminé en prenant en compte le salaire moyen versé sous déduction des charges sociales part employé et d'une estimation des frais professionnels et des autres dépenses pouvant être déduites au niveau fiscal. Il a également été tenu compte, de manière forfaitaire, des salaires versés à des contribuables résidant dans un autre canton suisse (pendulaire) qui ne sont pas imposables à Genève, ainsi que de la rétrocession versée à la France en relation avec les contribuables frontaliers.

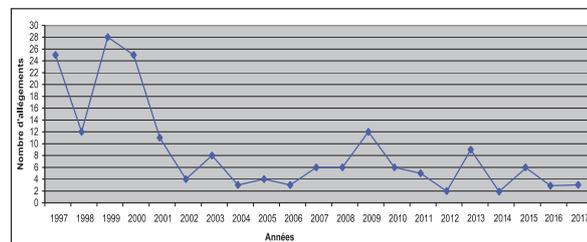
²⁾ Il s'agit ici de l'impôt cantonal sur le bénéfice et le capital, part cantonale de l'IFD comprise. Les chiffres retranscrits sont susceptibles de varier ultérieurement dans la mesure où les taxations des dossiers concernés ne sont pas nécessairement traitées, voire entrées en force au moment de l'établissement du tableau concerné.

³⁾ Il s'agit ici de l'impôt cantonal sur le bénéfice et le capital. Les chiffres retranscrits sont susceptibles de varier ultérieurement dans la mesure où les taxations des dossiers concernés ne sont pas nécessairement traitées, voire entrées en force au moment de l'établissement du tableau concerné.

Les différentes sociétés concernées se répartissent dans les secteurs d'activités suivants:

Secteur d'activités	2013	2014	2015
Production	9	10	8
Quartier général	16	12	11
Start-up	14	15	15
Transports	1	0	0
Total	40	37	34

Historique des allègements fiscaux octroyés par le Conseil d'Etat de 1997 à 2017



Suivi global des sociétés mises au bénéfice d'un allègement fiscal depuis 1995

Année	Sociétés mises au bénéfice d'un allègement fiscal	Sociétés toujours présentes à Genève au 31.12.16	Sociétés ayant quitté le canton		Sociétés radiées suite mises en faillite		Sociétés radiées suite cessation d'activité	
			A	B	A	B	A	B
1995	12	7 (58%)	1		4			
1996	13	7 (54%)	1		1	1	2	1
1997	24	9 (38%)	5	1	4		3	2
1998	12	7 (58%)	1		2		2	
1999	28	12 (43%)	1	2	7	1	4	1
2000	24	16 (67%)	2	3	1		2	
2001	11	5 (45%)			2		4	
2002	4	2 (50%)			1		1	
2003	8	6 (75%)	2					
2004	3	2 (67%)					1	
2005	4	4 (100%)						
2006	3	3 (100%)						
2007	6	6 (100%)						
2008	6	4 (67%)	1				1	
2009	11	9 (82%)	1				1	
2010	6	5 (83%)	1					
2011	5	5 (100%)						
2012	2	2 (100%)						
2013	9	9 (100%)						
2014	2	2 (100%)						
2015	6	6 (100%)						
2016	3	3 (100%)						
2017	2	2 (100%)						
Total	204	130	17¹⁾	7²⁾	22	2	21	5

A = avant la fin de la période de *claw-back*

B = après la fin de la période de *claw-back*

¹⁾ sur les dix-sept sociétés ayant quitté Genève avant la fin de la période de *claw-back*, neuf l'ont fait pour un autre canton suisse et huit pour l'étranger.

²⁾ sur les sept sociétés ayant quitté Genève après la fin de la période de *claw-back*, six l'ont fait pour un autre canton suisse et une pour l'étranger.

NB: la classification des sociétés dans les différentes catégories du tableau a été effectuée selon une approche «économique». La priorité a été donnée à l'activité économique au bénéfice de l'allègement fiscal plutôt qu'aux éléments de nature strictement juridique tels que l'inscription d'une entité donnée au registre du commerce.

Ainsi, par exemple, une société ayant fusionné avec une autre société sise à Genève et dont l'activité se poursuit de la sorte dans notre canton a été classée dans la colonne «Sociétés toujours présentes à Genève au 31.12.17». A contrario, une société qui a transféré hors canton ses activités au bénéfice d'un allègement fiscal a été classée dans la colonne «Sociétés ayant quitté le canton», ceci même si cette dernière est toujours présente à Genève et continue à y déployer d'autres types d'activités.

La colonne «Sociétés mises au bénéfice d'un allègement fiscal» comprend les sociétés qui ont obtenu un allègement fiscal du Conseil d'Etat et qui se sont effectivement implantées à Genève. Par rapport aux allègements fiscaux accordés depuis 1995 par le Conseil d'Etat (208), quatre l'ont été à des sociétés ne s'étant finalement pas installées dans notre canton.

NB: le présent tableau est à jour au 31.12.17

Perception

L'encaissement des recettes brutes pour les impôts, droits et taxes (tous bénéficiaires confondus) s'est élevé à 10,859 milliards de francs. Pour soutenir ces rentrées fiscales, les services de la perception ont généré 211'136 courriers de relances et déposé 49'691 réquisitions de poursuite. En outre, 285 séquestres ont été déposés et ont conduit, notamment, à des

saisies de salaire ou à des arrangements de paiement.

Recouvrement des créances	2015	2016	2017
Rappels de paiement et d'acomptes ¹⁾	183'460	176'658	176'658
Sommatons de payer ¹⁾	88'630	70'200	70'200
Réquisitions de poursuite	49'787	45'713	45'713
Réquisitions de continuer la poursuite	35'202	29'064	29'064
Réquisitions de vente	1'061	571 ²⁾	571 ²⁾
Requêtes en mainlevée d'opposition	3'174	1'557 ²⁾	1'557 ²⁾
Procès-verbaux de saisie	25'060	8'088 ²⁾	8'088 ²⁾
Séquestres	103	233	233

¹⁾ En 2017, il n'y a pas eu de rappel d'acomptes, ce qui n'a pas eu d'impact sur les rentrées financières

²⁾ La mise en place progressive en 2016 du nouvel outil OPUS à l'office des poursuites de Genève est à l'origine de la diminution des réquisitions de ventes, des requêtes en mainlevée d'opposition et des procès-verbaux de saisie.

Escompte

Pour bénéficier de l'escompte, le contribuable doit s'acquitter de la totalité de ses acomptes avant le 11 février de l'année en cours. S'agissant de l'année 2017, le taux de l'escompte est passé de 0,5% à 0,1% ce qui a provoqué une baisse de son attrait, puisque seuls 20'664 contribuables (personnes physiques et morales) en ont bénéficié en versant un montant total de 740,5 millions de francs, contre 33'792 contribuables (personnes physiques et morales) pour un montant de 1'298 millions de francs en 2016.

Imposition à la source et traitement des demandes de rectification

	2015	2016	2017
Nombre d'inscrits au rôle IS (hors quasi-résidents)	163'941	171'030	177'435
Nombre de rectifications	62'190	75'077	71'316

Les personnes frontalières ou résidentes avec un permis B peuvent solliciter la prise en compte de frais effectifs supplémentaires si elles réalisent l'essentiel de leur revenu en Suisse (plus de 90% des revenus mondiaux). Pour ce faire, et être considérés comme des quasi-résidents), ces contribuables doivent remplir une déclaration fiscale. En 2017, ils ont été 14'337 à opter pour ce mode d'imposition, en baisse par rapport à 2015 (15'677 cas).

Contrôle fiscal

Les indicateurs pour les activités de contrôle, tant en termes de nombre de dossiers clos que de production en francs, continuent à évoluer positivement en 2017.

Malgré l'augmentation du nombre de dossiers clos en 2017, résultant principalement des

mesures organisationnelles, de l'engagement de nouveaux collaborateurs et de l'application de seuils de matérialité, le stock des dossiers à affecter est demeuré à un niveau très élevé : il se situait à 11'933 au 31 décembre 2017 (3901 au 31 décembre 2016).

Cette situation encore insatisfaisante résulte de la très forte augmentation des dénonciations spontanées en 2017 (+ 281%). Celle-ci s'explique vraisemblablement par l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017 de l'échange automatique de renseignements ainsi que de la communication de l'AFC Berne en septembre 2017 mentionnant qu'une dénonciation spontanée non punissable n'est plus possible dans le cadre de l'échange automatique d'informations à partir du 30 septembre 2018. A cet effet, le Conseil d'Etat et la commission des finances du Grand Conseil ont octroyé à l'AFC l'autorisation d'engager 20 personnes supplémentaires. Cette décision a permis de créer à partir du 1^{er} septembre 2017, un service de la régularisation au sein de la division du contrôle. Celui-ci a pour principale mission de traiter exclusivement les dénonciations spontanées. Au 31 décembre 2017, l'effectif était au complet en termes d'engagements.

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Durant l'année 2017, l'AFC a atteint les objectifs fixés dans leur grande majorité. Il convient notamment de souligner que 91% des taxations de l'année fiscale 2016 ont été traitées en 2017, dépassant ainsi l'objectif prévu de 85% (88,9% réalisé en 2016). Comme l'année précédente, le nombre de formulaires remplis en ligne continue d'augmenter (274'235 en 2017 contre 258'314 en 2016 et 223'978 en 2015).

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

	2015	2016	2017
Dossiers clos durant la période	1'378	2'578	3'472
Montant des reprises ICC + IFD y.c. intérêts et pénalités (francs)	160'051'207	278'189'267	322'571'763
Dénonciations spontanées	2015	2016	2017
Nombre de dénonciations spontanées enregistrées	1'113	2'836	10'516
Droits d'enregistrement	2015	2016	2017
Nombre d'actes déposés	25'376	26'473	27'100
Montant des droits d'enregistrement (hors donations)	196'061'060	196'326'262	201'588'190
Montant du droit de timbre cantonal	1'709'944	1'820'557	1'687'494
Droits de succession	2015	2016	2017
Dossiers de succession ouverts	3'728	3'478	3'537
Successions clôturées car considérées déficitaires	529	556	525
Montants notifiés ¹⁾ (y compris donations)	254'624'468	225'293'748	162'462'651
Principe d'échéance ¹⁾	-115'910'286	-18'311'019	-9'707'467
Total production ¹⁾	138'714'182	206'982'729	152'755'184

¹⁾ Note : le premier total (« montants notifiés ») correspond aux notifications effectives de l'année. Les montants figurant sous « principe d'échéance » correspondent à la variation du solde des acomptes reçus durant l'année, acomptes à valoir sur les notifications futures. Ces acomptes sont versés par les contribuables, pour éviter des intérêts sur les montants qui sont dus à partir du cinquième mois après le décès. Les acomptes sont une manière fiable d'estimer la production. Pour la première fois, les montants mentionnés ci-dessus correspondent au nouveau plan comptable MCH2 qui rattachent dorénavant le produit des donations aux droits de succession.

N Culture, sports et loisirs

N01 Culture

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Cette année, l'office cantonal de la culture et du sport (OCCS) a principalement œuvré à la mise en place des réformes liées à l'entrée en vigueur de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de culture (première phase) au 1er janvier 2017, avec notamment le développement d'une politique cantonale du livre, la définition de critères pour l'aide à la diffusion et au rayonnement ainsi que la reprise et l'extension de l'offre d'accès à la culture pour les jeunes. Le règlement d'application de la loi sur la culture a également été revu.

Les tâches de soutien à la création dans les arts de la scène, ainsi que les subventions aux festivals et aux manifestations culturelles ont été transférées aux communes et principalement à la Ville de Genève.

Les discussions se sont poursuivies entre la Ville de Genève, les communes et le canton autour des institutions stratégiques que sont le Grand Théâtre, la Bibliothèque de Genève ainsi que l'Orchestre de la Suisse romande. En décembre 2017, le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi spécifiant que l'OSR constitue, en l'état, une tâche conjointe de la Ville de Genève et du canton.

Par ailleurs, les lois de subventionnement et de transfert d'actifs en faveur de la Maison Rousseau et de la Littérature ainsi que de financement pour 2017 du Grand Théâtre ont été votées.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Office cantonal de la culture et du sport

L'année 2017 a été marquée par la création au 1^{er} janvier de l'office cantonal de la culture et du sport (OCCS) qui regroupe désormais les services cantonaux de la culture et du sport ainsi qu'une partie des prestations de loisirs. L'emménagement de l'office à Conches a permis de rassembler l'ensemble des collaborateurs sur un seul site.

Aide au rayonnement

Les soutiens à la diffusion et au rayonnement, qui réunissent les aides précédemment octroyées par la Ville de Genève et celles du canton, sont préavisés par une commission d'attribution nouvellement formée. Au total, 143 projets soumis par de jeunes artistes et par des professionnels confirmés (art contemporain, design, vidéo, musique, théâtre, danse) ont bénéficié d'une aide financière du canton pour une tournée ou pour la diffusion de leur production.

Toujours dans le domaine de la diffusion de la culture, le canton a collaboré pour la quatrième année consécutive avec les villes de Zurich et de Genève à l'organisation de la cérémonie de remise des Prix du cinéma suisse. Quant à la création cinématographique, elle est soutenue par les contributions du canton et de la Ville de Genève au sein de Cinéforum.

Le canton a poursuivi sa politique de soutien aux compagnies de danse et théâtre qui rayonnent au-delà de nos frontières et a mis au concours de nouveaux contrats de soutiens conjoints, en collaboration avec la Ville de Genève, Pro Helvetia ainsi que les communes de Meyrin et de Lausanne. Dix conventions conjointes vont être signées pour 2018-2020.

Plus de 26 bourses et prix ont été attribués à différents plasticiens, auteurs, dessinateurs, musiciens, commissaires d'exposition et espaces d'art contemporain. Ces mesures, qui permettent à ceux qui en bénéficient de réaliser un projet précis, comprennent aussi l'attribution d'ateliers-résidences à l'étranger pour des artistes genevois et l'accueil d'artistes étrangers à Genève.

Le canton a poursuivi ses soutiens aux institutions à fort rayonnement dont le Musée international de la Croix-Rouge et le MAMCO.

Soutien au livre

Dans le domaine du livre, 43 projets ont bénéficié d'une aide financière dont 19 au titre de la diffusion et 24 par le fonds de soutien aux projets, douze librairies ont reçu un soutien pour un projet original d'animation, quarante ouvrages ont bénéficié d'une aide financière attribuée dans le cadre du fonds de soutien à

l'édition et sept éditeurs ont bénéficié d'un soutien annuel dans le cadre d'une convention de subventionnement.

De surcroît, au niveau romand, le canton de Genève participe, au travers de la CIIP, au soutien pluriannuel de projets éditoriaux romands.

Lieux culturels

Le canton a poursuivi la mise à disposition de lieux culturels destinés aux artistes genevois. La loi accordant une subvention d'investissement pour la reconstruction du théâtre de Carouge a été votée. La collaboration pour le développement d'un centre consacré à l'architecture, à l'urbanisme et au design au Pavillon Sicli se poursuit avec l'association éponyme.

Enfin, une nouvelle politique portant sur une stratégie territoriale pour la vie nocturne et a été définie et sera mise en place dès 2018.

Accès à la culture

Les activités culturelles proposées aux élèves dans le cadre d'Ecole&Culture ont bénéficié du renforcement de la collaboration entre les degrés d'enseignement et les institutions culturelles. Au total, plus de 150'000 élèves ont bénéficié de plus de 400 propositions culturelles.

De nombreux projets interdisciplinaires ont ainsi pu être réalisés, notamment le spectacle de l'Arche de Noé de Benjamin Britten qui a réuni autour du projet près de 300 élèves de l'enseignement primaire, du conservatoire populaire de musique, danse et théâtre et du CFP Arts. Le Prix BD Zoom a été remis pour la deuxième fois par les élèves du DIP. Ces deux projets ont bénéficié du soutien de fondations privées.

Enseignements artistiques de base

Les écoles accréditées par le DIP pour dispenser un enseignement artistique de base, au sens de l'article 106 de la loi sur l'instruction publique, ont formé plus de 10'000 élèves du canton en 2017 et ont poursuivi la mutualisation de leurs moyens administratifs et le développement de projets conjoints. Enfin, la convention d'objectifs avec la Confédération des écoles de musique, danse, théâtre et rythmique a été renouvelée et le projet de loi de subventionnement pour les années 2017-2020 déposé.

N02 Sports et loisirs

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

La loi sur la répartition des tâches entre le canton et les communes dans le domaine du sport a été adoptée en juin 2017. Son entrée en vigueur, prévue au 1er janvier 2018, aura un impact sur les tâches et responsabilités cantonales. Par ailleurs, le canton a poursuivi son implication dans les projets de nouvelle patinoire du Trèfle blanc et de pôle football sur la commune du Grand-Saconnex.

Les projets de loi de subventionnement proposant de reconduire l'aide financière en faveur de Genève-Plage et de Genève Futur Hockey ont été adoptés et déposés auprès du Grand Conseil.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Formation Jeunesse+Sport (J+S)

58 cours de formation dans vingt disciplines sportives ont été suivis par 1'300 moniteurs Jeunesse+Sport. Sept cours ont porté spécifiquement sur l'enseignement du sport pour des enfants de 5 à 10 ans, un module a eu pour thème la prévention contre les abus sexuels et un autre le dopage. Cet effort de formation a permis à la Confédération d'octroyer une subvention de plus de 3,5 millions de francs pour les clubs sportifs et écoles du canton de Genève.

Sport-art-études

Plus de 500 jeunes artistes et sportifs ont bénéficié du dispositif sport-art-études (SAE) en 2017. Pour la première fois, des élèves ayant suivi un apprentissage en voie duale ont obtenu leur CFC en ayant pu bénéficier du dispositif sur l'ensemble de leur cursus au sein de l'enseignement secondaire II. La qualité du dispositif SAE est reconnue au niveau national par la reconduction du label Swiss Olympic Partner School, décerné au dispositif genevois jusqu'en 2019.

Relève sportive

Le canton, en partenariat avec la Ville de Genève et l'association des communes genevoises, a poursuivi son soutien à quatre projets de centres cantonaux de la relève, à savoir le volley-ball, le football, le hockey et le tennis de

table. Depuis septembre, cinq nouveaux centres de la relève ont rejoint le dispositif: le tchoukball, le handball, le canoë-kayak, le cyclisme et le triathlon. Ces centres de la relève sont destinés à offrir un encadrement professionnel aux jeunes talents genevois, tant sur le plan sportif que pour le suivi scolaire, pour les voir un jour évoluer au plus haut niveau national ou international. Dès 2018, la relève sportive sera une tâche de la compétence exclusive du canton.

Team Genève

Le programme Team Genève, mené en collaboration avec la Ville de Genève et l'association des communes genevoises, offre un soutien financier et médiatique aux athlètes genevois actuellement en quête d'une qualification pour les grandes compétitions internationales, notamment les Jeux olympiques et paralympiques, les championnats du monde et les championnats d'Europe. Formé de 23 athlètes en sport individuel en 2017, Team Genève est allé à la rencontre du public lors de plusieurs manifestations sportives d'importance cantonale et nationale.

Le projet pilote « une classe un athlète » a été initié à la rentrée 2017. Il a pour objectif de permettre des rencontres entre les écoles du canton et les sportifs qui se rendront aux jeux olympiques d'hiver. Les différentes activités réalisées par les sportifs et les élèves donnent lieu à des séquences pédagogiques (rédactions de texte, suivi des déplacements en géographie, apprentissage des règles liées au sport, ...).

Manifestations sportives

Le canton a poursuivi son engagement pour l'organisation des Jeux nationaux d'été 2018 du mouvement Special Olympics. Par ailleurs, il a soutenu les principales grandes manifestations comme le Concours hippique international, le Marathon de Genève ou encore le tournoi de tennis Geneva Open ATP250.

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Culture

Le nombre de tournées extra-cantoniales dans le domaine des arts vivants soutenues par le DIP via le fonds d'aides à la diffusion est supérieur à la cible et s'améliore par rapport à 2015. L'augmentation s'explique par la mise en œuvre de la LRT où l'Etat devient l'unique subventionneur dans ce domaine.

Le nombre de prêts d'œuvres mobiles en institutions muséales est légèrement inférieur à la cible et se réduit par rapport à 2015. En 2017, l'équipe du fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) s'est principalement concentrée sur la finalisation de l'adaptation du logiciel permettant de recenser les œuvres du FCAC afin d'accroître leur visibilité.

Le nombre de places offertes dans le cadre de prestations culturelles scolaires aux élèves de l'enseignement primaire, du cycle d'orientation et de l'enseignement secondaire II, est globalement supérieur aux cibles fixées et relativement stable par rapport à 2016.

Sport

Le nombre de participants de 5 à 20 ans à des cours reconnus par le programme «Jeunesse + Sport» est largement supérieur à la cible et en hausse par rapport à 2016. L'augmentation de l'offre de cours en faveur des enfants a contribué à l'atteinte de l'objectif.

Le taux de talents sportifs détenteurs de Swiss Talent Card et soutenus par le dispositif sport-art est supérieur à la cible et en hausse par rapport à 2016. Cette amélioration s'explique par le renforcement des critères de sélection à l'admission et par l'efficacité du dispositif sport-art-études.

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

O Autorités et gouvernance

O01 Grand Conseil

Pour ce programme, se reporter aux publications de l'entité concernée.

O03 Conseil d'Etat

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

L'une des priorités exprimées par le Conseil d'Etat pour la législature était de parvenir à financer les investissements importants dont nos habitants ont besoin en termes de mobilité, de santé, de formation et de sécurité, en limitant si possible le recours à l'emprunt, restreint par les mécanismes coercitifs de frein à l'endettement.

Ces objectifs ont été poursuivis nonobstant des difficultés majeures survenues en 2016 et 2017, liées à la conjoncture. Le ralentissement, puis la contraction des recettes fiscales (dès 2016), ainsi que l'augmentation des charges contraintes (coût de la péréquation intercantonale, coût de la politique sociale, charges liées au vieillissement de la population), ont nécessité des efforts importants dans tous les secteurs de l'Etat. Ces efforts ont permis de couvrir les besoins de la population sans nuire aux investissements en cours, déterminants pour notre prospérité future. L'année 2017 aura notamment vu l'inauguration de l'école de commerce Raymond-Uldry, de la 3^{ème} et dernière étape de la Maternité, la rénovation de plusieurs cycles d'orientation. Elle aura aussi vu la poursuite des travaux du Léman Express, dont les futurs quartiers commencent à prendre forme à Pont-Rouge, aux Eaux-Vives, aux Trois-Chêne, ainsi que sa voie verte, et au démarrage de chantiers aussi importants que le dépôt TPG «En Chardon», celui de la Plage des Eaux-Vives ou celui, colossal également, de la route des Nations. Parmi d'autres investissements, le Conseil d'Etat a en outre déposé au Grand Conseil le projet de loi 12149 pour la rénovation du bâtiment Uni Bastions, pour un total d'environ 93 millions de francs équipements compris. Le Conseil d'Etat espère démarrer ce chantier dès 2018, pour le terminer d'ici 2026. Il s'agira d'un chantier fortement symbolique pour l'Université. Ce bâtiment fut en effet construit à la fin du 19^e siècle pour y accueillir l'Alma Mater, qui venait enfin d'acquérir la liberté académique, trois siècles et demi après la création de l'Académie par Théodore de Bèze, grâce aux personnalités

dont les bustes ornent la face nord et sud du bâtiment, respectivement Antoine Carteret et Carl Vogt.

Sur le plan de la gouvernance des établissements autonomes, le projet de loi déposé en 2014 par le Conseil d'Etat a finalement été adopté par le Grand Conseil, qui l'avait précédemment renvoyé à deux reprises en commission. Cette réforme est essentielle pour moderniser et renforcer la gouvernance de ces établissements, qui assurent des prestations essentielles à notre population. Dans le contexte des établissements autonomes, le canton de Genève et la Confédération ont mis en consultation la fiche PSIA de l'aéroport de Genève, dont l'élaboration a supposé quatre ans de travail, et qui doit fixer le cadre permettant à cet établissement d'assurer la qualité et la sécurité de nos liaisons aériennes en renforçant la protection de l'environnement et des riverains.

Sur le plan stratégique, l'année 2017 aura encore été marquée par l'émergence d'une situation critique d'importance majeure, celle liée à la sous-capitalisation de la caisse de retraite des employés de l'Etat de Genève (CEPG). Les objectifs fixés par la loi de 2013, malgré un surcoût important pour l'Etat, ne pourront pas être atteints, situation aggravée par l'introduction des taux négatifs. La CEPG court le risque de se voir imposer des mesures d'assainissement immédiates, particulièrement injustes car ne pouvant porter que sur les employés actuels, pouvant entraîner de nouvelles baisses de prestations dépassant les 15%. Pour éviter une telle situation, le Conseil d'Etat a présenté à l'automne, après plusieurs mois de travail et de concertation, un projet de loi ambitieux visant à recapitaliser immédiatement la CEPG pour un montant d'environ 4,7 milliards de francs, et proposant simultanément les modernisations susceptibles de stabiliser durablement cette institution essentielle. Ce projet de loi est examiné par le Grand Conseil, qui dispose de délais contraints par la législation fédérale pour parvenir à une réforme crédible, seul moyen d'éviter les mesures d'assainissement évoquées plus haut.

Une nouvelle plateforme pour la Feuille d'avis officielle (FAO)

Le 4 janvier 2017, la nouvelle plateforme de la FAO a été mise en ligne, concrétisant ainsi la loi

votee par le Grand Conseil le 22 avril 2016, qui affirme la primaut  de la version  lectronique. Gratuitement accessible   tous les citoyens et int gralement g r e   l'interne de l'Etat, la plateforme FAO permet la publication de quelque 20'000 avis officiels par an.

Afin d'optimiser la consultation des avis, de nouvelles fonctionnalit s ont  t  propos es aux lecteurs de la FAO d s le mois d'avril. Parmi celles-ci, « La quotidienne » permet de t l charger chaque soir d s 19h05 un document en format PDF-A imprimable compilant tous les avis officiels mis en ligne au cours de la journ e. La visualisation des avis directement depuis la page d'accueil a  galement  t  propos e. Ces d veloppements ont  t  effectu s apr s consultation d'un panel de lecteurs et en collaboration avec plusieurs associations repr sentant les utilisateurs professionnels de cet outil d'information.

Nouveau site internet officiel de l'Etat

Le 18 octobre 2017, le Conseil d'Etat a inaugur  le nouveau site internet officiel de l'Etat. R alis  enti rement   l'interne sous la coordination du d partement pr sidentiel avec le soutien de la direction g n rale des syst mes d'information, et r sultat d'une r novation technologique et  ditoriale, le nouveau site a pour mission principale d'offrir des r ponses simples, utiles et pratiques aux questions des usagers. Les d marches en ligne font partie int grante du nouveau site. Le projet a  t  lanc  en 2016 et sera achev  en 2018.

Le nouveau visage num rique de l'administration incarne les principes formul s par le Conseil d'Etat dans l'expos  des motifs de la loi de bouclage du programme d'administration en ligne adopt e en mars 2016, o  il avait annonc  qu'il fallait repenser les prestations selon le point de vue de l'utilisateur et adopter pour y parvenir une d marche pragmatique et progressive.

PRESTATIONS OP RATIONNELLES

L'accomplissement des fonctions et engagements institutionnels du Conseil d'Etat est assur  gr ce au soutien des services g n raux du d partement pr sidentiel et de la chancellerie d'Etat,  tat-major du gouvernement cantonal.

Service administratif du Conseil d'Etat

Dans le cadre de la planification des s ances du Conseil d'Etat, la chancellerie d'Etat a assur  l'organisation et le suivi de quarante s ances ordinaires du gouvernement. Chaque semaine 200 dossiers et courriers ont  t  trait s par le

service administratif du Conseil d'Etat. Par ailleurs, l'ex cutif s'est r uni lors de quatre s ances extraordinaires, principalement consacr es aux questions budg taires, fiscales et de personnel.

Chiffres-cl�s	2015	2016	2017
S�ances ordinaires	40	41	40
S�ances extraordinaires	6	3	4
Objets trait�s	8'130	7'970	7'220
Courriers	1'090	950	1'030

Appui juridique

La direction des affaires juridiques et le service de la l gislation de la chancellerie d'Etat fournissent des prestations de conseil et de soutien juridique au Conseil d'Etat : avis de droit, analyses, projets d'arr t s sur la validit  des initiatives populaires,  laboration et contr le d'actes normatifs ou de directives, conduite de proc dures judiciaires, pr paration des d cisions du Conseil d'Etat statuant comme juridiction administrative et suivi de projets en commission parlementaire.

Chiffres-cl�s	2015	2016	2017
Textes � caract�re juridique	565	908	764
Arr�t�s de publication	169	210	152
Arr�t�s de promulgation	164	190	127
R�glements	87	113	148
Arr�t�s divers	14	12	12

Dans une perspective d'am lioration de l'information au public, la direction des affaires juridiques et le service de la l gislation ont encore accru leurs prestations pour offrir l'acc s le plus large et le plus complet   la l gislation genevoise, tant sous forme  lectronique qu'imprim e.

D'une part, le recueil syst matique genevois (rs/GE) est toujours pr sent  sur internet (www.ge.ch/legislation) en version «consolid e», actualis e en continu. D'autre part, la l gislation est  galement accessible au moyen du site internet «silgeneve.ch», publication  lectronique en constante  volution, dot e de milliers de r f rences juridiques, qui permet une mise   jour en continu du recueil syst matique genevois, les textes r cents  tant automatiquement accessibles d s leur entr e en vigueur (les modifications sont mises en  vidence par la surbrillance jaune). De nouvelles fonctionnalit s permettent en outre   l'utilisateur de visualiser d'anciennes versions de dispositions l gales ou de transmettre des contenus de droit en vigueur par des supports tels que tablettes ou *smartphones*.

Assurer la permanence et la qualité des relations du Conseil d'Etat

A l'instar des années précédentes, le service du protocole a organisé en 2017 les événements officiels du Conseil d'Etat, tels que les prestations de serment (policiers, agents de détention, magistrats communaux élus en cours de législation), les visites de courtoisie d'ambassadeurs ou de consuls, les séminaires extra muros, divers déjeuners, notamment à l'occasion de l'accession de Monsieur Antonio Guterres au poste de secrétaire général de l'ONU, les réceptions, les visites confédérales et les manifestations patriotiques.

Le service du protocole a par ailleurs reconduit l'organisation d'événements spécifiques destinés au corps diplomatique ainsi que divers événements avec d'autres institutions locales et régionales.

Le service du protocole s'est par ailleurs vu confier la gestion de plusieurs événements de niveau « Chef d'Etat », en particulier la rencontre du Conseil d'Etat avec Monsieur XI Jinping, président de la République populaire de Chine le 17 janvier, et celle de Madame Michelle Bachelet, présidente de la République du Chili, le 28 mars. Fidèle à sa tradition, le Conseil d'Etat, la plupart du temps représenté par son service du protocole, a assuré l'accueil de plus de soixante chefs d'Etat et de hauts responsables politiques et chargé ledit service de le représenter à l'occasion de près de cinquante réceptions diplomatiques officielles.

Enfin, le service du protocole a, selon ses responsabilités, instruit et traité les invitations et demandes adressées au Conseil d'Etat. En 2017, le gouvernement a été saisi d'une vingtaine de demandes de participations à un comité d'honneur, de 500 invitations à des événements ou rencontres, de six sollicitations de textes destinés à être publiés dans des programmes d'événements, d'environ nonante requêtes financières pour un vin d'honneur ou la mise à disposition de bouteilles de vin de la République, sans compter les invitations aux fêtes nationales et les demandes de soutien aux congrès.

O04 Surveillance de l'Etat

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Audits et expertises du service d'audit interne (SAI)

Le service d'audit interne est l'organe de surveillance de la gestion administrative et financière

de l'Etat. En cela, il a pour mission de contrôler le respect des principes de légalité, d'économicité, d'efficacité et d'efficience. Il a aussi pour tâche d'être un pôle de compétences en matière de systèmes de gestion, de systèmes informatiques, de normes comptables et de finance.

L'activité du service d'audit interne de l'Etat de Genève est régie par la loi sur la surveillance de l'Etat (D 1 09 - LSurv).

Le SAI assiste le Conseil d'Etat et le Grand Conseil, par l'intermédiaire de la commission des finances et la commission de contrôle de gestion, dans l'exercice de leur haute surveillance de l'administration.

En vertu de l'article 221 alinéa 2 de la constitution et de l'article 9 alinéa 1 de la LSurv, le SAI est autonome et indépendant.

Le SAI organise souverainement son travail et possède tout pouvoir d'investigation. Il effectue ses contrôles de sa propre initiative, selon un programme qu'il remet au Conseil d'Etat, à la commission de contrôle de gestion et à la commission des finances, avec la possibilité d'inclure d'autres contrôles à caractère prioritaire.

Il transmet par ailleurs son programme à la Cour des comptes afin de permettre une bonne coordination de la surveillance de l'Etat.

Le SAI effectue ses travaux dans le respect strict des normes de la profession d'auditeur comme l'atteste sa récente recertification aux normes d'audit interne (IIA) et son agrément à l'autorité de surveillance des réviseurs (ASR).

Il procède à des audits financiers, à des audits de gestion, à des audits informatiques et à des audits de fraude.

Le SAI exerce son activité auprès :

- des départements et leurs services, ainsi que les organismes qui leur sont rattachés ou placés sous leur surveillance;
- des institutions cantonales de droit public, lorsqu'elles ne disposent pas de leur propre entité d'audit interne ou lorsque le Conseil d'Etat le demande spécifiquement;
- des entités de droit public ou privé dans lesquelles l'Etat possède une participation majoritaire, à l'exception des entités cotées en bourse;

- du secrétariat général du Grand Conseil;
- de la gestion administrative et financière du Pouvoir judiciaire.

Le champ d'application de l'audit interne comprend également les entités de droit privé bénéficiant d'une subvention au sens des articles 44 et 45 de la LGAF, lorsque :

- la subvention est supérieure ou égale à 200 000 francs, ou
- lorsque le Conseil d'Etat le demande spécifiquement, alors même que la subvention est inférieure à 200 000 francs.

Chaque intervention du SAI donne lieu à un rapport. Ces rapports ne sont pas publics et ne peuvent pas être consultés par des tiers. Ils sont transmis, sous le sceau de la confidentialité, aux destinataires prévus à l'article 18 de la LSurv.

En 2017, le SAI a émis 31 rapports comprenant plus de 200 observations et recommandations qui ont permis un plus grand respect des lois et une meilleure gestion administrative et financière de l'Etat.

A travers ses recommandations, le SAI propose chaque année de nombreuses mesures d'économies. La mise en œuvre des recommandations 2017 du SAI va permettre des économies importantes pour l'Etat.

Protection de la personnalité des membres de la fonction publique

Répondant au président du Conseil d'Etat, le Groupe de confiance est chargé de la mise en œuvre du règlement relatif à la protection de la personnalité (RPPers - B 5 05.10). Sa mission consiste à traiter les demandes des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat qui vivent sur leur lieu de travail une situation de conflit pouvant constituer une atteinte à la personnalité ou relever d'un harcèlement psychologique ou sexuel. Il reçoit en toute confidentialité les personnes qui le sollicitent, peut proposer des médiations, orienter vers d'autres mesures de type individuel ou collectif ou, si nécessaire, mener des investigations.

L'année 2017 a vu aboutir un projet de modification du règlement relatif à la protection de la personnalité à l'Etat de Genève (RPPers) introduisant une nouvelle prestation, soit la possibilité de mettre sur pied une conciliation dans le cadre d'une demande d'ouverture d'investigation.

2017 s'est encore caractérisée par la participation du Groupe de confiance au projet piloté par le département présidentiel pour la mise en œuvre d'un dispositif de protection des lanceurs d'alertes prévu par l'article 26 al.3 de la constitution. Un avant-projet de loi a été soumis à consultation, proposant un rôle du Groupe de confiance dans ce dispositif. Suite aux retours de la consultation, un projet de loi cohérent en la matière a été déposé par le Conseil d'Etat en janvier 2018.

Le groupe de travail composé de représentants du Groupe de confiance et des ressources humaines s'est attelé en 2017 à un projet visant à promouvoir la civilité sur le lieu de travail. La démarche a pour objectif de participer à la promotion de la qualité de vie au travail en suscitant une réflexion à la fois individuelle et collective sur le respect et la civilité en milieu professionnel.

Les prestations menées par le Groupe de confiance ¹

	2015	2016	2017
Nombre de nouvelles situations	231	242	266
Nombre des nouvelles situations initiées par les autorités d'engagement ou les ressources humaines	4	5	4
Nombre d'entretiens	465	391	373
Nombre de médiations effectuées	10	20	12
Nombre de propositions de mesures individuelles	131	144	182
Nombre de recommandations d'intervention collective	5	4	2
Nombre de demandes d'ouverture d'investigation	5	10	3
Nombre d'ouvertures d'investigation	3	6	-
Nombre d'investigations closes	1	4	2
Nombre de demandes d'investigations classées	-	1	1
Nombre d'auditions	17	70	-
Nombre de recommandations d'enquête administrative	-	-	-
Prestations diverses (entretiens téléphoniques jusqu'à 30 min., conseils aux hiérarchies et RH, mails, téléphones d'orientation, formations dispensées, commissions, partenariats, etc.)	1'890	2'004	2'059

¹ En chiffres absolus

Ces chiffres montrent l'importance du travail effectué en entretiens individuels, qui permettent d'apaiser des situations avant qu'elles ne dégénèrent. Le volume de nouvelles situations et entretiens reste globalement stable. Le nombre de demandes d'ouverture d'investigation a baissé en 2017 par rapport à la moyenne des autres années, sans que l'on puisse encore y voir une tendance statistiquement significative. A noter que les prestations fournies par le Groupe de confiance pour les établissements publics ayant adhéré à son dispositif ne figurent

pas dans le présent tableau qui ne concerne que les situations au sein de l'administration cantonale (petit Etat).

O06 Droits politiques

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

L'année 2017 s'est révélée être une année d'innovation pour les droits politiques avec deux axes majeurs.

La préparation des élections cantonales de 2018

Les élections du Grand Conseil et du Conseil d'Etat prévues au printemps 2018 ainsi que de la Cour des comptes à l'automne ont été l'occasion de fructueuses réflexions sur la simplification des processus métier liés au dépouillement centralisé.

Il est d'abord apparu évident de reconduire le bulletin unique des élections majoritaires, déjà utilisé lors de l'élection du Conseil des Etats en 2015. Afin de préparer les partis, des échanges avec ces derniers ont eu lieu pour les informer et accompagner la pérennisation de ce changement. En particulier, un outil simple d'aide à l'analyse des résultats a été développé et proposé aux partis pour leur permettre, dès la publication des résultats du premier tour du Conseil d'Etat, de travailler sur l'élaboration de

leur stratégie «second» tour. Ce même outil sera également proposé pour les élections de la Cour des comptes et du Grand Conseil.

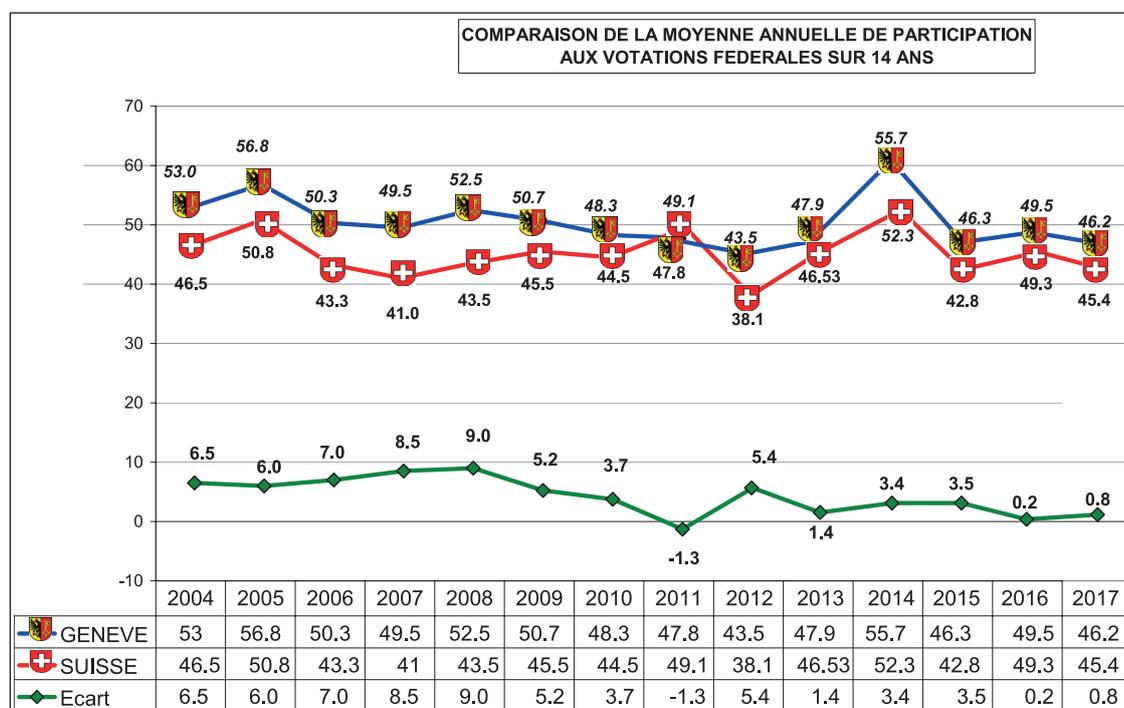
En outre, il a été imaginé de dématérialiser la saisie des bulletins du Grand Conseil lors du dépouillement centralisé du 15 avril 2018. Cette démarche de simplification conduit à gagner sur plusieurs tableaux :

- la diminution des coûts (moins de jurés et sur une période de travail plus courte);
- la diminution du risque de perte de bulletins (ils ne sont plus transportés dans le bâtiment);
- le gain de temps : résultats publiés sensiblement plus tôt.

Cette dématérialisation des bulletins est destinée à être pérennisée pour toutes les élections proportionnelles. Après 2018, l'objectif est de l'utiliser pour le Conseil national 2019 (une demande à la chancellerie fédérale est en cours) et pour les conseils municipaux en 2020. Tous les développements ont été pensés dans ce sens.

La réalisation du crédit d'investissement sur le vote électronique

Suite au vote de ce crédit d'investissement par le parlement, le 1^{er} septembre 2016, la DGS1 et la chancellerie ont démarré le développement



de la nouvelle plateforme de vote électronique répondant aux critères les plus exigeants, contenus dans l'ordonnance fédérale OVotE. Ces développements doivent conduire Genève à obtenir, fin 2018, une plateforme, avec la vérifiabilité complète et certifiable au niveau 100% de l'OVotE. La certification 100% et l'agrément fédéral seront quant à eux un objectif 2019. Ce projet constitue la dernière étape avant de faire du vote électronique un canal ordinaire. Il s'agit d'un projet à forte valeur d'innovation, car certains composants n'ont jamais été mis en œuvre dans le monde. Pour y arriver, Genève compte sur ses experts internes et sur des partenariats académiques avec des entités telles que l'EPFL, la BHF, l'INRIA et l'Université de Bristol, qui sont tous des références mondiales dans les domaines pour lesquels ils sont sollicités.

Elargissement des cantons utilisateurs de CHVote

Après une année 2016 faste, Genève a enregistré des échecs en 2017. En effet, l'appel d'offre pour Bâle-Ville déposé en 2016 s'est soldé par le choix de la Poste en février 2017. Thurgovie a par la suite effectué le même choix en juillet.

On peut noter le succès de l'intégration des cantons d'Argovie et de Saint-Gall, ainsi que le choix du canton de Vaud de recourir à CHVote pour son premier essai de vote électronique en 2019 et pour lequel Genève travaille déjà activement.

Une nouvelle ergonomie pour le vote électronique des élections

Suite au succès de la nouvelle ergonomie pour les votations, mise en place en 2016, Genève a poursuivi l'effort pour les élections 2018. Un important travail a été accompli pour rendre le processus de vote en ligne le plus clair et simple possible. CHVote propose désormais un design complètement repensé qui permettra aux électeurs de voter en ligne très facilement pour les élections du Grand Conseil, du Conseil d'Etat et de la Cour des comptes.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

La chancellerie d'Etat a assuré l'exercice des droits politiques lors des trois votations fédérales, cantonales et communales portant sur sept objets fédéraux, trois objets cantonaux et deux objets communaux (Onex et Carouge).

Par ailleurs, en raison d'irrégularités dans la brochure explicative élaborée par la Ville de Genève, la Chambre constitutionnelle de la

Cour de justice a annulé, trois jours avant le scrutin, la votation communale du 24 septembre 2017 portant sur quatre référendums.

La chancellerie d'Etat a également organisé les élections suivantes :

- l'élection des membres du Conseil supérieur de la magistrature;
- l'élection générale par le Grand Conseil des juges Prud'hommes, des juges conciliateurs et des juges conciliateurs-asseesseurs du tribunal des Prud'hommes pour la législature 2018-2024;
- l'élection complémentaire d'un-e maire dans la commune de Jussy;
- l'élection complémentaire d'un-e adjoint-e dans la commune de Jussy;
- l'élection complémentaire d'un-e maire dans la commune de Corsier;
- l'élection complémentaire d'un-e adjoint-e au maire dans la commune de Troinex;
- l'élection complémentaire d'un magistrat titulaire du Pouvoir judiciaire comme membre titulaire du Conseil supérieur de la magistrature.

La chancellerie a également contribué à l'organisation des élections générales de l'Université (assemblée de l'Université, commission du personnel et conseils participatifs des facultés).

La moyenne de participation du canton de Genève pour les votations fédérales a été de 46,2 %, alors que celle du reste de la Suisse s'est élevée à 45,4 %.

Le service des votations et élections (SVE) a traité 322'392 votes par correspondance durant l'année 2017, ce qui représente le 78% des votes exprimés (vote électronique 16% - vote dans les locaux de vote 6%).

S'agissant des initiatives et référendums cantonaux et communaux, le SVE a procédé au contrôle de 69'150 signatures pour :

- 4 initiatives cantonales;
- 1 initiative communale;
- 9 référendums communaux.

Pour les initiatives et référendums fédéraux, contrôlés pour le compte de 43 communes genevoises, le SVE a vérifié la validité de 58'432 signatures.

Le SVE a également géré le remplacement de 57 conseillers municipaux démissionnaires dans l'ensemble du canton durant l'exercice 2017.

Enfin, suite à sa mise en place en 2016, le SVE a procédé à l'enregistrement des électeurs résidant à Genève, qui souhaitent disposer du vote électronique. Ce sont quelque 43 000 électeurs qui ont fait ce choix.

CinéCivic

Le concours CinéCivic invite les jeunes de 10 à 25 ans à réaliser une vidéo ou une affiche qui encourage les autres jeunes à prendre part aux opérations de vote. Depuis 2013, date du lancement de la première édition du concours, CinéCivic a vu la participation de 530 jeunes. Le concours a pris de l'ampleur en 2016 puisque sa formule a été reprise dans quatre autres cantons romands : Vaud, Neuchâtel, Fribourg et Berne. Le canton du Valais a rejoint quant à lui le concours en 2017.

Semaine de la démocratie

La troisième édition de la semaine de la démocratie a eu lieu du 15 au 23 septembre 2017, autour de la thématique : «La démocratie : entre raison et émotion». Son objectif permanent est de valoriser l'importance de l'exercice des droits politiques aux yeux des citoyen-ne-s et de leur permettre de mieux connaître les institutions démocratiques et leur fonctionnement.

Soixante événements se sont déroulés tout au long de la semaine, organisés par 23 partenaires dans pas moins de 27 lieux différents du canton. 3664 personnes y ont participé, dont 713 élèves.

Institutions 3D

Institutions 3D est un programme de promotion de la citoyenneté auprès des jeunes et moins jeunes habitants du canton. Divers projets destinés aux établissements scolaires de l'école primaire, du cycle d'orientation et du secondaire II du canton proposent des activités pédagogiques permettant aux jeunes de découvrir les institutions politiques genevoises, de réfléchir au principe démocratique de la séparation des pouvoirs et au processus de création des lois.

O07 Affaires extérieures

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Genève internationale

Suite à l'approbation des crédits soutenant la rénovation du Palais des Nations et l'extension du siège de l'OMS par le Grand Conseil, le 3 juin 2016 (L 11864), le Conseil d'Etat a conclu des contrats visant à encadrer la mise à disposition de ces financements avec la Ville de Genève, la Confédération et la FIPOI entre mars et juin 2017.

La fusion par absorption de la FCIG par la FIPOI, adoptée par le Grand Conseil le 3 juin 2016 (L 11725), a été réalisée en juin 2017 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017.

Le transfert du domaine de la Pastorale à la FIPOI, adopté par le Grand Conseil le 4 novembre 2016 (L 11869), est, quant à lui, en cours de finalisation. Le transfert devrait être effectif début 2018.

Par ailleurs, le département présidentiel a poursuivi le pilotage et l'accompagnement des principaux projets immobiliers de la Genève internationale de concert avec la Confédération et la FIPOI. Ainsi, les travaux de rénovation du siège de l'OIT et ceux de construction du siège de la FICR, débutés respectivement en 2015 et en 2016, ont continué. La rénovation du bâtiment du CICR a démarré en 2017 et devrait aboutir en 2018. Le département présidentiel a, pendant l'année 2017, été représenté en tant que membre du jury de trois concours internationaux d'architecture : la «Cité de la Musique» regroupant sur la place des Nations une salle de concert philharmonique et la Haute Ecole de Musique; le nouveau bâtiment du siège de l'UIT; la «Cité internationale du Grand Morillon» comprenant des logements pour les internationaux de la fondation Terra et Casa, une résidence pour étudiants de l'IHEID et le nouveau siège de MSF. L'OIM a poursuivi ses études pour rénover et réaménager leur siège. Le département présidentiel représente enfin l'Etat de Genève au sein de la «structure de concertation permanente», instaurée pour accompagner les projets d'aménagement et les développements futurs du CERN, qui réunit les représentants et services compétents de l'Etat hôte et du CERN.

Solidarité internationale

Un bilan des projets d'aide au développement dans le domaine de l'environnement a mis en évidence la contribution cantonale entre 2010 et 2016 et a permis d'approfondir qualitativement la question de la viabilité des projets mis en œuvre avec le soutien du fonds cantonal. Le canton a subventionné cinquante projets environnementaux, principalement dans les domaines de la protection de la biodiversité, l'agriculture respectueuse de l'environnement/sécurité alimentaire et la gestion des ressources polluantes.

Les conclusions du bilan permettront à la commission consultative de se prononcer sur la continuité de l'engagement spécifique du fonds de solidarité dans les projets environnementaux.

La contribution aux missions diplomatiques des pays les moins avancés a permis de participer au paiement du loyer de quarante missions présentes à Genève, pour un montant de 1'415'663 francs.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Au moins 31 nouvelles ONG internationales se sont installées à Genève en 2017, soit deux de moins qu'en 2016 (25 créations, quatre ouvertures de bureaux de représentation et deux transferts de l'étranger). Par ailleurs, l'OCSTAT a recensé 2'724 emplois parmi les ONG de la Genève internationale (+ 5,3% par rapport à 2016). Au 31 décembre 2017, 8 ONG recevaient un soutien cantonal au paiement du loyer de leurs bureaux, soit deux de plus qu'en 2016.

Le site internet du canton consacré à la Genève internationale a vu sa fréquentation augmenter de plus de 22% par rapport à 2016. Il a ainsi atteint les chiffres de 390'000 visites et 283'000 utilisateurs. Le compte twitter comptait près de 7'000 abonnés à la fin de l'année. Un nouveau calendrier électronique complet de la Genève internationale a été lancé en décembre 2017. Le canton a soutenu plusieurs autres projets de promotion de la Genève internationale, dont notamment la publication d'un livre sur l'histoire de l'architecture de la Genève internationale. Par ailleurs, le canton a maintenu son soutien aux prestations du Centre d'accueil Genève internationale (CAGI) et du Club suisse de la presse dans le cadre des contrats conclus pour la période 2016-2019.

Le canton a poursuivi ses efforts dans le cadre des deux groupes de travail placés sous l'égide de la Mission suisse et réunissant les quinze principales organisations internationales sises

à Genève, l'un portant sur la thématique de la mobilité, l'autre concernant l'énergie. Plusieurs organisations ont mis en place des mesures pour favoriser les transports publics et la mobilité douce. Des outils de gestion ont été introduits pour suivre l'évolution de leurs pratiques de mobilité. Par ailleurs, la plateforme chantiers mobilité, réunissant les principaux opérateurs de l'espace public, s'est saisie de la problématique de la mobilité en lien avec les chantiers du secteur du Jardin des Nations afin d'anticiper les importants développements du quartier international. Un concept territorial énergétique pour le périmètre du Jardin des Nations a en outre été établi. Celui-ci définit des orientations et principes sur lesquels les organisations internationales peuvent s'appuyer dans la définition de leurs projets énergétiques.

La commission consultative de la solidarité internationale a accompli son mandat et a examiné 19 projets qui ont été soumis au Conseil d'Etat. Six de ces projets concernaient une aide aux victimes de crises humanitaires. La commission a également revu les critères d'attribution des projets selon les différents domaines d'intervention. Le département a financé 39 nouveaux petits projets de solidarité internationale. Le montant accordé en 2017 pour des subventions de solidarité internationale à l'étranger a été de 7'353'150 francs.

Une évaluation externe et un audit de projets sont en cours. Une visite de terrain au Cambodge a également permis de faire le suivi des projets financés par le fonds de la solidarité internationale ces dernières années.

Dans le cadre de la convention avec le CICR (4'500'000 francs) la contribution a été affectée aux actions aux Philippines, en Israël/Territoires occupés et en Birmanie. La Fédération genevoise de coopération a bénéficié de 2'500'000 francs pour poursuivre ses activités d'aide au développement à travers ses associations membres.

Dans le cadre du fonds de lutte contre la drogue et de prévention de la toxicomanie, 428'406 francs ont été attribués à des projets de prévention et prise en charge de jeunes consommateurs de drogues dans les pays en développement.

Relations avec la Berne fédérale

L'intergroupe parlementaire «Genève internationale», créé lors de la dernière législature fédérale pour défendre les intérêts de la Suisse

internationale et de la politique extérieure de la Suisse par le biais de la Genève internationale, a été réactivé en 2017. Le dernier événement organisé à Berne s'est déroulé sur le thème de la gouvernance digitale, à l'heure où la Suisse accueillait la grande rencontre internationale «Internet Gouvernance Forum» fin décembre à Genève.

Parmi les dossiers fédéraux prioritaires, l'inscription des projets genevois dans le programme de développement ferroviaire PRODES a fait l'objet d'actions de sensibilisation auprès de nombreux acteurs. Parmi ces derniers, l'ensemble des partis politiques genevois et des chefs d'entreprises de la Zymesa ont explicitement soutenu le projet de voie Genève-La Plaine, essentiel pour finaliser la mise en place du Léman Express et répondre aux développements économiques et démographiques au sein du canton.

Dans le cadre de la lutte contre la fraude liée au tourisme d'achat, M. Ueli Maurer, conseiller fédéral chargé du département fédéral de la défense, de la protection des populations et des sports, a été invité à constater l'intensité du passage des véhicules à la frontière franco-genevoise, et la nécessité de la présence renforcée de gardes-frontières. Il a rencontré tous les milieux du commerce concernés à l'occasion d'une table ronde organisée par le Conseil d'Etat.

Cette année, la commission de politique extérieure des Etats et celle du Conseil national ont siégé dans les locaux du CICR lors de leur visite à Genève. Cela a été l'occasion de leur faire visiter le Campus Biotech et de mettre en avant la gouvernance digitale avec la présence d'un conférencier du Genève Lab.

Conférence des gouvernements de Suisse occidentale

A la tête de cette organisation pour la deuxième année, le président du Conseil d'Etat a particulièrement défendu l'enseignement du français à l'école, la traduction des appels d'offre de la Confédération en français pour faciliter la participation d'entreprises romandes ainsi qu'une ferme position contre l'initiative «no billag».

Interreg

Le programme européen de coopération transfrontalière Interreg V France-Suisse, lancé en mai 2015, a adopté au cours de l'année écoulée 18 projets, dont neuf impactent directement le

canton de Genève. Portés par des partenariats franco-suisse, et se déployant sur le territoire transfrontalier, ces derniers concernent essentiellement les domaines de la recherche et de l'innovation, mais également l'environnement, la mobilité ou la culture. Le canton a accordé un peu plus de 500'000 francs de soutien. Les partenaires suisses de ces projets ont bénéficié de 716'000 francs de subventions fédérales, tandis que les partenaires français d'environ 2,7 millions d'euros de fonds européens.

Téléphérique du Salève

C'est au mois de septembre 2017 que le Téléphérique du Salève a célébré son deux millionième passage, qui symbolise l'attractivité de cette installation non seulement auprès des touristes mais également des habitants de la région.

Dans le cadre de cette rénovation des bâtiments, le GLCT Téléphérique du Salève souhaite également renforcer la qualité de l'accueil en développant l'offre de restauration et en créant de nouvelles activités sur le site. La démarche de rénovation s'appuie sur un concours d'architectes qui a été lancé à la fin du mois d'octobre et annoncé des deux côtés de la frontière, dont le lauréat sera connu en juin 2018.

O09 Intérieur

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Harmonisation des comptes (MCH2)

La mise en place d'un nouveau référentiel comptable pour les communes, le modèle de compte harmonisé 2 (MCH2), s'est poursuivie en 2017. Le Conseil d'Etat a adopté en juin 2017, les modifications du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes en lien avec ce nouveau référentiel comptable. Un manuel comptable a également été édicté par le service de surveillance des communes en collaboration avec l'Association des communes genevoises, Fiduciaires suisses et Expert Suisse. Des formations ont été données pour les exécutifs communaux et les membres des administrations communales dans le courant de l'année.

En outre, les travaux relatifs à la répartition des tâches entre les communes et le canton se sont poursuivis. Les détails figurent dans la partie consacrée au suivi des objectifs du programme

de législature du présent rapport de gestion, au chapitre 8 « Réformer la répartition des tâches entre les communes et le canton ».

Conservation du patrimoine archivistique de la République et construction d'un bâtiment pour les Archives d'Etat

Après le vote par le Grand Conseil fin 2016 du crédit d'étude de 3,7 millions de francs pour la construction du nouvel Hôtel des Archives sur le site de l'ancien Arsenal, 2017 a vu le lancement du concours d'architecture. Un jury international a été constitué; il a choisi onze équipes pluridisciplinaires qui participeront à ce concours et qui rendront leur projet au printemps 2018. Un comité scientifique s'est réuni pour accompagner le projet et la rédaction du cahier des charges du concours. Rappelons que le projet représentera un coût global de quelque 50 millions de francs, dont la moitié sera offerte par une généreuse fondation privée, sous la condition que les travaux démarrent avant décembre 2020.

Dématérialisation de l'information

Le programme de numérisation se poursuit, afin de diffuser les documents essentiels via internet et de préserver les originaux des manipulations qui peuvent les détériorer.

Concept cantonal du développement durable

Le concept cantonal du développement durable 2030 a été adopté par le Conseil d'Etat le 30 août 2017 en vue de son approbation par le Grand Conseil. Ce document stratégique définit les lignes directrices et les axes stratégiques d'intervention prioritaires en matière de développement durable à l'horizon 2030.

Il s'inscrit dans le cadre de l'art. 4 de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (A 2 60) (LDD) du 12 mai 2016 et répond à la volonté de développer une vision d'ensemble de l'intégration du développement durable au sein de l'Etat et de renforcer la convergence des politiques publiques vers un développement durable. Elaboré en cohérence avec les 17 objectifs de l'Agenda 2030 des Nations Unies et la stratégie de développement durable de la Confédération, ce concept contribue ainsi à l'atteinte des objectifs internationaux et nationaux dans ce domaine. Il sera suivi par l'établissement d'un plan d'action traduisant les objectifs stratégiques en actions opérationnelles en début de chaque législature.

Plan climat cantonal

Le volet 1 du plan climat cantonal a été adopté par le Conseil d'Etat en novembre 2015. Il fixe les objectifs stratégiques à l'horizon 2030 en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques sur le territoire cantonal.

Le plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques constitue le volet 2 du PCC. Il a été adopté par le Conseil d'Etat le 20 décembre 2017 et contient un premier train de 25 mesures à mettre en œuvre sur la période 2018-2022. Ces mesures visent à réduire la consommation d'énergie fossile dans le domaine des bâtiments, de la mobilité et des modes de production et de consommation.

Obligations vertes

Au mois de novembre, le canton a émis un emprunt sous forme d'obligations vertes (green bonds) permettant de lever 620 millions de francs afin de financer des bâtiments à haute performance énergétique dans le domaine de la santé et de la recherche médicale. L'évaluation préalable réalisée par un organisme externe à laquelle le service cantonal du développement durable a été associé a montré le fort engagement du canton en faveur du développement durable, condition exigée pour accéder aux marchés financiers. Un engagement qui s'appuie notamment sur le concept cantonal du développement durable et le plan climat cantonal.

Egalité femmes-hommes et prévention des violences domestiques et discriminations en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre

Le 13 septembre 2017, le Conseil d'Etat a adopté le règlement pour l'égalité et la prévention des discriminations en raison du sexe, de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre (REgal), applicable au sein de l'administration cantonale. Ce règlement est une des mesures du plan d'action de l'égalité 2013-2018 adopté par le Conseil d'Etat le 11 novembre 2015.

Le Conseil d'Etat a également rendu public, à la même date, le rapport sur l'état des lieux et les pistes de travail au sujet de la prévention des discriminations en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Mise à disposition d'informations statistiques publiques

En 2017, l'OCSTAT a diffusé une trentaine de communiqués de presse, un nombre identique de publications de la collection « Informations statistiques », éditées en format électronique uniquement et téléchargeables depuis le site internet Statistique Genève (<http://www.ge.ch/statistique>) et environ 80 « Actualités ». La plupart présentent des résultats de statistiques régulières, accompagnés de brefs commentaires. L'OCSTAT a aussi mis en valeur des résultats en publiant diverses analyses : « Population du canton de Genève selon l'origine et le statut migratoire – résultats 2012-2014 et évolution depuis 1960 » et, dans le cadre du partenariat avec le bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques, « La violence domestique en chiffres, année 2016 ». Enfin, l'Observatoire statistique transfrontalier a élaboré une fiche : « Les conditions de vie dans le bassin genevois » en plus de la traditionnelle « Synthèse annuelle ».

Contrôle de la conformité des décisions communales

Le secteur des actes communaux du service de surveillance des communes a examiné en 2017, comme le demandent ses missions ordinaires, la validité de toutes les délibérations des conseils municipaux et les a transmises aux différents services ou départements concernés, comme objet de leur compétence, pour information ou pour préavis (voir tableau ci-dessous). Il a préparé les décisions du département présidentiel et les arrêtés du Conseil d'Etat les approuvant, ainsi que, dans certains cas, des projets de loi devant être approuvés par le Grand Conseil ou des actes du Conseil d'Etat en sa qualité d'autorité de surveillance des communes.

Durant l'année, le secteur des finances communales du service de surveillance des communes a procédé à l'examen des budgets 2018 et des comptes 2016 des 45 communes du canton de Genève.

Vérification de la validité des délibérations communales

Type	2015	2016	2017
Nbre de résolutions	102	117	176
Nbre de communications	184	99	153
Nbre de délibérations	984	1'011	1'053
Total actes communaux traités	1'270	1'227	1'382
Nbre de pris acte	288	184	242
Nbre de transmis pour suite	68	108	174
Nbre d'exécutoires	268	292	277
Nbre de décisions	619	615	679
Nbre d'ACE	27	28	10
Nbre d'actes communaux annulés	7	3	14
Nbre de remarques	223	195	223

Publication des résultats 2017 du « Cercle Indicateurs »

Piloté par la Confédération depuis 2003, le « Cercle indicateurs » est une plateforme destinée au développement et à la diffusion d'indicateurs de développement durable pour les cantons et les villes suisses. La fonction principale des indicateurs centraux est d'évaluer l'état actuel du développement durable et son évolution au cours du temps. En novembre 2017, les résultats ont été publiés pour la septième fois (relevé bisannuel).

Soutien et encouragement des initiatives de la société civile

La bourse, le prix et la distinction cantonaux du développement durable ont été décernés pour la seizième année consécutive, le 9 juin 2017, lors d'une cérémonie officielle organisée à la Campagne Charnaux à Meyrin. L'édition 2017 du concours a été marquée par un fort taux de participation.

Sur un total de soixante-deux candidatures, le jury a retenu cette année un lauréat pour la bourse, deux lauréats pour le prix et quatre lauréats pour la distinction. Le jury a également décerné trois mentions.

Achats professionnels responsables

Dans le cadre de la promotion d'une politique d'achats et d'investissements durables, quatre journées de formations continues ont été organisées en mars et en avril auprès des entreprises et des communes genevoises. L'envoi régulier

d'une newsletter, permettant aux acheteurs d'effectuer une veille sur les achats responsables, s'est poursuivi.

Semaine européenne du développement durable

Dans le cadre de la semaine européenne du développement durable 2017, le SCDD a organisé huit visites guidées en partenariat avec le Réseau environnement de Genève de l'ONU-Environnement. Ces visites ont eu lieu du mardi 30 mai au jeudi 1^{er} juin avec comme objectif de permettre au grand public de découvrir quelques initiatives locales favorables à un développement durable.

Soutien aux communes

En collaboration avec l'Association des communes genevoises, trois « Rencontres communales pour un développement durable » ont été organisées les 26 septembre, 19 octobre et 5 décembre 2017. Ces rencontres, ouvertes aux élus et membres des administrations communales, ont pour objectif de favoriser l'échange d'informations et de bonnes pratiques en matière de développement durable.

Management durable

En collaboration avec la Haute école de gestion de Genève et la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève, quatre « Rencontres du management durable » ont été organisées. Ces rencontres ont pour objectifs de promouvoir le management durable auprès des entreprises et de favoriser l'échange d'expériences concrètes.

Promotion de l'égalité

L'année 2017 a marqué les 30 ans du bureau de promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV). Dans ce cadre, le BPEV a réalisé plusieurs actions dans le but de mieux faire connaître à la population ses missions : un cinéclub tout public (quatre projections sur quatre thématiques), une publication et une exposition d'affiches en collaboration avec la Haute école d'art et de design (HEAD), qui reprennent les sept thématiques phares du BPEV et qui ont été présentées lors d'un vernissage.

La mise en œuvre du plan d'action pour promouvoir l'égalité au sein de l'administration cantonale s'est poursuivie, avec l'adoption le 13 septembre 2017 par le Conseil d'Etat du

règlement pour l'égalité et la prévention des discriminations en raison du sexe, de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre (REgal). Le projet pilote mené avec l'OCIRT pour mettre en œuvre un système de contrôle de l'égalité salariale auprès des soumissionnaires des marchés publics a également été poursuivi. Des conférences ont été organisées, dont une en particulier traitant de l'impact du temps partiel sur les prestations à la retraite.

Dans le cadre du projet PME Action + présenté avec la FER fin 2016 aux entreprises, un accompagnement de onze PME, sur les 56 inscrites, a eu lieu cette année, pour prévenir le harcèlement au travail. Cet accompagnement complète une autre prestation à leur intention visant à améliorer la conciliation des vies, PME Check.

Pour les femmes qui souhaitent s'engager dans la vie publique, associative ou politique le BPEV a proposé ses traditionnels séminaires « C'est décidé, je me lance! ». Les trois formations à choix, gratuites, permettaient de réfléchir aux motivations, modalités et limites de l'engagement.

Pour promouvoir l'égalité dans la formation et l'orientation professionnelle, le BPEV a poursuivi ses actions de sensibilisation, en partenariat étroit avec le DIP, pour mettre à jour et diffuser du matériel pédagogique ou réaliser des ateliers. Pour la première fois, en collaboration avec l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue, le BPEV a remis le prix Pionniers-Pionnières à une apprentie lors de la remise des CFC et AFP dans le cadre de la Fête de l'apprentissage.

En matière de prévention des violences, le manuel à l'intention des milieux professionnels, « Projet de vie-Vie en projet. Mariage si je veux! », publié dans le cadre du programme national de lutte contre les mariages forcés, a été largement diffusé, notamment au sein du DIP.

Prévention des violences domestiques

Pour la sixième année consécutive, les institutions du réseau genevois des violences domestiques ont communiqué leurs données annuelles, aboutissant à la publication « La violence domestique en chiffres : année 2016 » réalisée en collaboration avec l'OCSTAT.

L'opération Bus « Stop violences à la maison » a été prolongée pour une année, de même que la diffusion de diapositives sur l'ensemble du réseau TPG, avec un ciblage particulier sur le thème du rôle clé des témoins et sur celui des violences sexuelles au sein du couple.

Deux forums violences domestiques ont apporté leur contribution annuelle à la formation des professionnel-le-s. Le premier, organisé en partenariat avec AVVEC (anciennement Solidarité Femmes), pour les quarante ans de l'association et les trente ans du BPEV, a été consacré à un bilan de quarante ans de prise en charge des violences conjugales à Genève. Le deuxième, organisé avec les HUG, traitait du rôle des personnes actives dans le domaine de la santé en matière de détection et prise en charge des situations de violence domestique.

Enfin, le BPEV a continué à assurer la gestion des subventions, contrats de prestations et évaluations annuelles des associations qui lui sont rattachées.

Archives d'Etat

Les Archives d'Etat ont délivré de manière régulière les prestations suivantes :

- la réalisation des calendriers de conservation, des bordereaux de versements et de destructions pour les entités soumises à la loi sur les archives publiques B 2 15;
- la poursuite du programme de surveillance des archives communales;
- le traitement et communication des fonds;
- les recherches demandées par le public et par l'administration;
- le développement d'une stratégie pour la gouvernance de l'information.

En outre, les Archives d'Etat de Genève ont répondu à 32 nouvelles demandes de renseignements concernant les mesures coercitives à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux émanant d'anciens enfants placés par les autorités genevoises dans des institutions ou des familles d'accueil. Ces personnes ont été accompagnées dans leurs démarches par les assistants sociaux du centre d'aide aux victimes d'infraction (LAVI). Au total, les Archives d'Etat ont traité quelque 180 demandes. Elles ont fourni des sources à la commission indépendante d'experts (UEK-CIE Internements administratifs)

dont la mission est de mener une recherche historique sur l'internement administratif jusqu'en 1981.

Enfin, en novembre 2016, l'archiviste d'Etat a été informé de la mise en vente publique, par Sotheby's New York, d'un reçu signé par Jean Calvin aux Syndics et Conseil de Genève. Datée de 1553, cette pièce atteste la réception par Jean Calvin de ses gages du trimestre d'hiver, en sa qualité de ministre du culte. Ce document a été soustrait au patrimoine public de Genève à une date indéterminée, au XIX^{ème} siècle. Grâce à la collaboration active de Sotheby's, des autorités fédérales suisses et américaines, ainsi que d'intervenants privés, un accord de restitution a été signé le 1^{er} septembre 2017 entre l'Etat de Genève et Sotheby's.

Cet accord contribue à l'évolution du droit en matière de protection des biens culturels. Au-delà de l'intérêt historique et de la valeur pécuniaire de l'objet en question, cette restitution affirme les principes d'inaliénabilité et d'imprescriptibilité des archives publiques. En outre, cette démarche confirme l'importance aujourd'hui accordée au patrimoine documentaire de la République. Une cérémonie solennelle de restitution à la République de ce document patrimonial a eu lieu le 12 octobre 2017.

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Les objectifs inscrits au budget de fonctionnement ont été globalement atteints pour la politique publique O.

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

P Etats-majors et prestations de moyens

P01 Etats-majors départementaux

Ce programme regroupe l'ensemble des états-majors des départements (secrétariats généraux), qui ont pour tâche de prendre toutes les dispositions en vue de la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels fixés par les conseillers d'Etat dans leur départements respectifs, ainsi que par le Conseil d'Etat dans son ensemble. Ces états-majors préparent les dossiers du Conseil d'Etat, assurent la bonne exécution des décisions prises et assistent les conseillers d'Etat dans les tâches et devoirs qu'implique le pilotage politique des différents départements. Les états-majors sont donc partie prenante à la réalisation des objectifs fixés pour les différentes politiques publiques, programmes et prestations présentés dans ce rapport de gestion.

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

La mise en œuvre du contrôle interne s'est poursuivie au cours de l'année. De plus en plus, l'accent est mis sur la pérennisation des procédures définies, mais également sur le fait de s'assurer que les efforts soient proportionnels à l'importance des prestations et à la gravité des risques qui les caractérisent. Les managers de l'Etat ont tous suivi une formation permettant d'augmenter la compréhension de leur responsabilité dans ce domaine. Des réflexions ont été menées visant une simplification et une augmentation de l'efficacité du contrôle interne et de la gestion des risques. Les spécialistes du contrôle interne sont de plus en plus impliqués dans le soutien opérationnel aux services et dans l'identification de pistes de simplification, dans le but de rendre l'administration plus agile.

Comme les départements de l'administration, les entités du périmètre de consolidation transmettent chaque année les informations sur leurs risques clés. En 2017, les Ports Francs & Entrepôts de Genève SA ont été intégrés dans ce processus pour la première fois. En 2016, des outils, une formation et une cellule d'accompagnement ont été introduits pour soutenir l'administration dans la réalisation de plans de continuité : l'année 2017 a vu les premières applications de ces instruments.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Présidé par la chancelière d'Etat, le collège des secrétaires généraux prépare chaque mardi matin les séances hebdomadaires du Conseil d'Etat qui se tiennent le lendemain. En 2017, il s'est par ailleurs réuni à dix reprises. Ces séances d'une demi-journée ou d'une journée complète ont permis de suivre les travaux menés par les différents collèges spécialisés, notamment juridique et responsable du contrôle interne. Dans le cadre d'auditions, le collège des secrétaires généraux a suivi l'avancement du dossier SCORE. La politique de gestion du personnel a également fait l'objet des travaux du collège, notamment en lien avec la fonction de manager ou la promotion de l'égalité femmes-homme au sein de l'Etat. En matière de logistique, le collège a eu à traiter des questions en lien avec la gestion des locaux ou du parc de véhicules de l'Etat. Un échange avec la Cour des comptes a également eu lieu.

Enfin, le collège des secrétaires généraux a poursuivi ses travaux sur la thématique de l'innovation et de sa promotion au sein de l'administration.

P02 Gestion transversale des ressources humaines

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Le projet SCORE (Système COmpétences, Rémunération, Evaluation) a franchi une étape majeure avec le dépôt le 11 octobre 2017 du projet de loi générale sur le traitement dans la fonction publique (LTrait). En transmettant ce projet au Grand Conseil, le Conseil d'Etat ouvre la voie à la modernisation du système d'évaluation des fonctions qui date de 1974. Le projet concerne non seulement le personnel de l'Etat, mais aussi celui des établissements appliquant la Ltrait, soit plus de 45'000 personnes au total. Le projet SCORE est un élément central de la réforme de la politique des ressources humaines de l'Etat qui concerne toutes les étapes du travail, du recrutement à la fin des rapports de service en passant par la formation, la qualité de vie au travail et la rémunération.

Dans le domaine des ressources humaines, les cas d'absentéisme complexes et de longue

durée sont désormais examinés par un groupe pluridisciplinaire d'experts, qui aide les ressources humaines à se déterminer sur le traitement de ces situations. Ce groupe contribue en outre à l'orientation des personnes en situation de déséquilibre professionnel vers des ateliers collectifs qui leur permettent de s'impliquer dans la recherche d'une solution. En parallèle, un module de e-learning sur la gestion des absences, complété par une formation sous forme d'un «théâtre forum», ont été mis à disposition des unités confrontées à des cas d'absentéisme de longue durée.

Le collège des secrétaires généraux a validé les propositions d'un groupe de travail réunissant l'Union des cadres de l'administration, le Groupement des cadres de l'administration, les directions des ressources humaines et l'office du personnel de l'Etat (OPE) afin de clarifier les attentes de l'administration vis-à-vis de ses cadres. Sur cette base, des travaux ont débuté pour repenser le formulaire d'évaluation des managers.

Un groupe de travail RH a d'autre part repris la réflexion sur les questions de mobilité et d'évolution professionnelle. Il a élaboré une approche globale intitulée : «mon développement professionnel». Validé dans ses principes par le collège des secrétaires généraux, ce concept doit être mis en œuvre durant le premier trimestre de 2018 avec, notamment, la création d'une plateforme qui offrira la possibilité d'effectuer des missions temporaires et/ou à temps partiel.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Santé

L'examen du système de santé et de sécurité au travail (SST) effectué par le service d'audit interne (SAI) a conclu à la pertinence des approches mises en place par le service de santé du personnel de l'Etat (SPE), limitant ses recommandations à des aspects de formalisation de procédure.

Ce travail de formalisation et d'harmonisation des pratiques est une priorité du service, d'autant plus que celui-ci restructure ses activités et accueille plusieurs nouveaux collaborateurs à la suite de départs. Le déploiement progressif de l'approche dite «Lien au travail» ne s'est pas encore traduit par une diminution du nombre de demandes d'évaluations soumises au SPE. Malgré les ressources ainsi mobilisées, le SPE s'attache à axer de plus en plus ses

actions vers les questions collectives telles que l'évaluation et la prévention des risques ou la détermination des prestations périodiques de médecine du travail pour certaines catégories de collaborateurs.

En parallèle, la commission santé et sécurité au travail a développé divers projets visant à renforcer l'action et la collaboration interdépartementales en matière de SST, tels que l'élaboration d'un processus d'autocontrôle, la mise à disposition d'un guide pour l'identification des dangers, la proposition d'un cahier des charges générique pour les répondants SST départementaux, la constitution d'une équipe de soutien par des pairs en cas d'événements potentiellement traumatisants (Care Team) ou les échanges de bonnes pratiques. A signaler enfin la reconnaissance officielle du SPE en tant qu'établissement de formation postgraduée en médecine du travail.

Ressources humaines

Dans le cadre du projet SCORE, le service des ressources humaines a repris et complété les collocations du petit Etat et des institutions subventionnées. D'importants travaux de mise en cohérence ont également été menés, notamment pour positionner les cadres dirigeants, les directions d'entités et les directions de support ainsi que la filière RH. A noter également l'engagement du service dans de nombreuses séances d'information et sa contribution à la rédaction du projet de loi et du règlement d'application.

Les travaux pour la construction de la plateforme SCORE se poursuivent afin de doter l'Etat et les institutions concernées d'un outil informatique adapté.

Le service a en outre été très sollicité, de manière formelle et informelle, pour mener des analyses selon le système d'évaluation des fonctions (SEF) encore en vigueur, par exemple dans le cadre de la Loi sur la police ou pour l'évaluation de dossiers de la direction générale des systèmes d'information suite à sa réorganisation. Il a par ailleurs procédé à l'analyse des dossiers soumis à la commission technique de pénibilité.

	2015	2016	2017
Nombre de cahiers des charges colloqués	N/A	41	1'625
Total des évaluations de fonctions	158	162	137
Evaluations en cours en fin d'année	23	72	19
Nouvelles demandes d'évaluation	127	139	64
Nombre de demandes des départements examinées, hors procédure d'évaluation	183	48	182

Formation et apprentissage

Une importance particulière est portée à la formation des managers. Une centaine de nouveaux cadres dirigeants ont ainsi terminé le parcours de formation qui leur est destiné. La volonté reste de pouvoir offrir à cette population des formations à forte valeur ajoutée avec par exemple la mise en place d'ateliers de pratiques, de e-learning ou de conférences.

Le service de formation continue de s'impliquer dans l'accompagnement et la formation des équipes en recherchant les meilleurs partenaires possibles, experts universitaires ou comédiens spécialisés, et en variant les durées et la périodicité des interventions. Le service mène par ailleurs une réflexion sur la prise en compte de l'évolution des compétences sur le marché du travail actuel et futur dans la construction de l'offre de formation. Une nouvelle mouture du catalogue de formation est prévue pour 2018.

Les apprenti.e.s de l'Etat qui ont terminé leur parcours en 2017 l'on fait avec un taux de réussite globale de 90%. Le service de l'apprentissage a par ailleurs atteint dès la rentrée 2017 l'objectif assigné par le Conseil d'Etat visant à atteindre de 4% d'apprenti-e-s au sein de l'administration.

Service de formation de l'Etat

	2015	2016	2017
Nombre de personnes formées	3'203	3'071 (*)	3'691
Nombre d'apprenti-e-s CFC dual	227	245	270
Nombre de stagiaires matu-pro (MP 3+1)	39	23	24
Nombre de stagiaires formation commerciale pour porteur de maturité (FCPM)	6	7	7

(*) Chiffre extrapolé à partir des données des dix premiers mois

Administration et finances

Dans le cadre de l'évolution du système d'information RH (SIRH), l'OPE participe activement en tant que maître d'ouvrage à la migration vers la version 9 du progiciel HR-acces. Le Grand Conseil a voté le 1er septembre 2016 le projet de loi nécessaire à cette migration. Indispensable pour la maintenance de l'application, celle-ci s'étale sur cinq semestres. Le projet est mené en collaboration avec la direction générale des systèmes d'information (DGSI) et la direction de l'organisation et de la sécurité de l'information du département des finances. L'année 2017 a permis de finaliser l'étude détaillée ainsi que de débiter les premiers développements informatiques.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le module de gestion du temps de travail et des absences permet de gérer tous les soldes d'heures (y compris pour le personnel non soumis au pointage). Ainsi, plus aucun élément de solde d'heures n'est en principe géré hors systèmes d'information, ce qui permet une gestion plus transparente, la mise en place de workflow de validation, une meilleure harmonisation des pratiques, une réduction des risques d'erreurs et une valorisation au plus près de ces éléments.

En termes d'élaboration budgétaire des masses salariales, les points suivants sont à relever :

- Concernant les établissements subventionnés suivant les règles de l'Etat en matière de traitements (nature 36), les mécanismes salariaux et les mesures transversales s'appliquant à toutes les entités subventionnées sont globalement gérés depuis mai 2017 par le biais de l'application d'élaboration budgétaire, ce qui apporte une plus grande lisibilité et une meilleure réactivité tout au long du processus.
- Concernant les départements du « petit Etat » (nature 30), il est prévu que le détail de l'initialisation du projet de budget (informations financières calculées nominativement selon le contenu du dossier SIRH de chaque employé) soit disponible et utilisable dans l'outil d'élaboration budgétaire. La mise en place de ce module permettra d'améliorer la fiabilité du processus de gestion de l'information, la réactivité, la précision en cas de modification des hypothèses budgétaires ainsi que le partage de l'information. Le développement et la mise en place de ce module sont planifiés pour 2018.

Pour la quatrième année consécutive, l'OPE a publié un Bilan social de l'Etat et des institutions autonomes. Ce document complète le bilan social de l'Etat au sens strict, qui est publié annuellement depuis 2011. Réunissant les principales données relatives aux ressources humaines de l'administration cantonale et des institutions autonomes au 31 décembre 2016, ce document apporte des informations essentielles sur les conditions de travail de plus de 46'000 personnes. L'édition 2016 a été enrichie avec les données de l'absentéisme et le nombre de chômeurs embauchés dans le grand Etat. La collecte de ces informations a été accompagnée d'une séance permettant aux responsables RH

des différentes entités de comparer leurs pratiques et d'échanger sur leurs stratégies. Dans ce domaine, l'OPE travaille à l'amélioration de ses indicateurs d'absence pour évaluer l'hétérogénéité des situations avec plus de finesse.

L'OPE analyse actuellement la possibilité d'effectuer un appel d'offre concernant les indemnités journalières pour perte de gain maladie et accident. La réflexion vise à la fois à optimiser les coûts d'assurance du personnel de l'Etat et à améliorer la couverture de certaines catégories de personnel.

Un projet de loi concernant le transfert de la caisse des conseillers d'Etat et du chancelier d'Etat auprès de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CEPG) a été déposé le 4 octobre 2017 auprès du Grand Conseil. Il vise la mise en place d'une gestion répondant aux exigences fédérales en matière de prévoyance.

Paies

	2015	2016	2017
Nombre de paiements effectués	341'578	341'678	346'892
Montant annuel du net versé (millions de francs)	1'955	1'967	2'003

Assurances du personnel

	2015	2016	2017
Nombre déclarations accidents	3'624	3'871	4'066
Montant des indemnités journalières LAA	9'697'192	10'732'975	9'739'631

P03 Gestion financière transversale et achats

Gestion financière

S'agissant du processus d'élaboration budgétaire, le Conseil d'Etat a présenté à l'automne 2017 un nouveau plan d'assainissement se composant d'une trentaine de mesures. Ce plan se fonde sur une recherche d'équilibre entre les mesures impactant les revenus et celles qui concernent les dépenses. Il s'appuie également sur une réflexion consistant à se demander où le canton de Genève effectue des tâches que les autres cantons ne fournissent pas, et à identifier des cas spécifiques dans lesquels le canton n'engrange pas des revenus. Les mesures qui ont pu être chiffrées à ce jour améliorent le résultat 2021 d'un montant d'environ 300 millions de francs. Cette amélioration est réalisée pour moitié par des améliorations de revenus et pour moitié par des diminutions de charges.

L'objectif d'une meilleure agilité de l'administration s'est traduit par différentes décisions qui ont permis de simplifier ou de fluidifier des processus comptables et financiers (gestion des engagements de dépenses, suivi des objectifs et indicateurs du budget par programme, simplification du registre des signatures notamment). L'optimisation de l'efficacité du système de contrôle interne transversal comptable et financier s'est poursuivie en 2017. Les principaux travaux visent désormais à simplifier le système de contrôle interne, tout en le pérennisant.

D'autre part, la direction générale des finances de l'Etat (DGFE) a élaboré et mis en consultation auprès des départements et des entités du Grand Etat plusieurs chapitres des parties B (gestion comptable de l'Etat) et C (système de contrôle interne des états financiers) du manuel comptable. Ce document constitue la dernière strate de la pyramide documentaire qui dû être entièrement revue suite à l'entrée en vigueur de la LGAF le 1^{er} janvier 2014.

S'agissant des prestations, les éléments suivants sont à mentionner :

- Après la mise en œuvre en 2016 de la mesure 48 du Conseil d'Etat (centralisation du contentieux) qui s'est traduite par le transfert de 31'000 créances au service du contentieux, soit 9,3 millions de francs, ce service a trouvé son rythme de croisière avec le transfert de 10'288 créances en 2017, représentant 4,5 millions de francs. Les revenus en lien avec cette activité sont présentés dans la politique publique M02.
- L'entrée en vigueur de la nouvelle LTVA au 1^{er} janvier 2018 a nécessité des travaux afin de déterminer le nouveau périmètre de notre collectivité publique TVA qui comprend désormais les fondations de droit public ou de droit privé, dès lors qu'elles ont été fondées par des collectivités publiques, et les sociétés de droit public ou de droit privé, dès lors qu'elles sont détenues uniquement par des collectivités publiques. Par ailleurs, il a fallu anticiper la modification des taux TVA au 1^{er} janvier 2018.
- Les coupes linéaires imposées sur la politique P et les réallocations internes rendues nécessaires par les projets en cours ont conduit la DGFE à poursuivre la recherche d'optimisations et d'économies. Enfin, en matière de formation aux finances

publiques, la DGFE a mis l'accent sur le développement de modules de formation en *e-learning*, ce qui permet de toucher un public assez large tout en consommant relativement peu de ressources internes.

Gestion des achats

En 2017, la centrale commune d'achats (CCA) a permis à l'Etat de réaliser une économie globale de 40 millions de francs. Ce montant est établi sur la base de la consommation totale des entités recourant aux prestations de la CCA ; il représente l'écart entre les prix publics ou les anciens prix ou le budget et les prix obtenus à l'issue des négociations et appels d'offres de la CCA. À titre de comparaison, le budget de fonctionnement de la CCA s'est élevé à 4,6 millions en 2017.

L'année 2017 a été marquée par une augmentation des économies qui sont dues à :

- des commandes supplémentaires pour des produits et des services à prix élevés (augmentation de la valeur moyenne de commande et du montant total d'achat de 10%) ;
- la valorisation des économies relatives aux baisses des primes d'assurances ;
- l'acquisition de certains articles en 2017 au lieu de 2018 afin d'éviter des augmentations de prix.

La CCA a mené durant l'année des projets de simplification de la gestion du processus d'achat visant à réduire les coûts internes :

- l'outil unique d'achat permet dorénavant d'accéder aux sites marchands des fournisseurs avec les prix obtenus par l'Etat puis de conclure la demande d'achat dans l'outil unique ;
- automatisation des envois des commandes par courrier électronique.

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Les principales actions réalisées par l'office des bâtiments (OBA) en 2017 ont été :

- le regroupement des centres de consultations de l'office médico-pédagogique à Carouge ;

- le relogement de la Cour de droit public à Saint Léger ainsi que la conclusion d'une location à l'Athénée 6-8 afin de pouvoir réaliser les travaux de rénovation/transformation du Palais de justice en Vieille-Ville ;
- le lancement du projet CPEG-Etat de Genève de la pointe nord de la Jonction en vue d'y réaliser des équipements publics et des logements, ainsi que l'élaboration des programmes des départements susceptibles d'y être relogés, soit près de 2'000 postes de travail ;
- la finalisation des conventions spécifiques «Epeisses», «Aire-la-Ville» et «Raclerets» avec la Confédération ainsi que le vote des deux crédits de construction permettant la libération du site des Vernets ;
- la poursuite des transferts d'actifs dans le cadre de la mesure 53 du plan de législation (clinique dentaire, maison de l'Ancre, maison Rousseau, SGIPA, La Pastorale) ;
- les négociations avec la commune du Grand-Saconnex, les propriétaires fonciers et les investisseurs, le FC Servette et la Fondation 1890, en vue de créer des terrains de football au Pré-du-Stand afin de libérer le site de Balexert pour y construire un nouveau cycle d'orientation ;
- le démarrage ou la poursuite de 500 études et réalisations de projets de rénovations ou transformation, dans le crédit de renouvellement de l'OBA. Les projets de rénovations ont été priorisés à l'aide de la nouvelle stratégie issue des expertises sur l'état de vétusté des bâtiments de l'Etat ;
- l'adaptation de l'organisation de l'OBA au 1^{er} janvier 2017, qui a amélioré la gestion anticipative des contrats et des achats ainsi que le traitement des dossiers stratégiques transversaux ;
- le lancement d'une enquête interne qui a permis d'identifier les forces et faiblesses ressenties par le personnel dans le domaine de la collaboration, et dont les résultats permettront de déployer des plans d'actions ciblés courant 2018.

Enfin, deux revues des risques ont été opérées durant l'année et huit observations du service d'audit interne ont été totalement mises en œuvre.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Planification des besoins en bâtiment et terrains pour l'Etat

Selon l'inventaire des biens immobiliers, en 2017 le patrimoine immobilier a représenté 1'852 bâtiments regroupés en 672 sites et 4'001 parcelles, dont 1'179 sur le domaine public cantonal. La surface brute de plancher atteint environ 2,2 millions de m².

Réalisation et mise à disposition de bâtiments et terrains pour l'Etat

Les principales études en cours (investissements) concernent la construction du bâtiment de la police internationale (3,2 millions de francs), du cycle d'orientation du Renard (5,5 millions), d'un bâtiment pour les Archives d'Etat (3,7 millions), de la Haute école de santé HEDS (3,6 millions) et du centre d'instruction d'aide en cas de catastrophe sur le site d'Epeisses (2,9 millions).

Une subvention d'étude et travaux a été attribuée aux établissements publics pour l'intégration (7,8 millions).

À relever encore l'inauguration, le 2 juin 2017, de l'école de commerce Raymond Uldry à Frontenex, ainsi que celle de la Maternité étape 3.3 le 1^{er} septembre 2017.

Les locations de l'Etat auprès des tiers sont restées stables. À noter que l'indice suisse des prix à la consommation a augmenté, en moyenne, de 0,8 % entre les années 2016 et 2017, augmentation qui a été répercutée sur les baux indexés.

	2015	2016	2017
Locations de l'Etat auprès de tiers (francs)	43'890'487	43'005'000	43'485'000
Loyer moyen (en francs/m ²)	325	325	328

Par ailleurs, l'OBA a conclu de nouvelles locations afin de répondre aux besoins des départements, notamment à la rue du Tunnel pour le DIP et à la rue St-Léger pour le PJ.

S'agissant des nouvelles acquisitions, dans le cadre de la loi 10775, l'Etat de Genève a finalisé avec la commune de Satigny l'achat d'une parcelle faisant partie du périmètre du camping du Val de l'Allondon.

Préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat

Les dépenses énergétiques 2017 sont légèrement inférieures au budget grâce à un climat printanier et automnal doux ainsi qu'à un prix du mazout stable. Le projet de loi 11975 voté en mars permet de poursuivre les actions d'efficacité énergétique sur les bâtiments de l'Etat sur la période 2017-2027.

Trois centrales photovoltaïques issues du plan solaire ont été réalisées avec la collaboration des Services industriels de Genève. Les travaux liés au chauffage à distance dans le quartier de la Jonction (CADéco Jonction) ont débuté et devraient se poursuivre durant les deux prochaines années.

En matière de rénovations et transformations de bâtiments, parmi les travaux terminés, on mentionnera les toitures des CO Golette, Marais et Sécheron ainsi que du collège Rousseau, le blindage des postes de police des Pâquis et de Chêne, la rénovation des secteurs sciences des collèges Calvin et Claparède, celle des salles de cours d'alimentation des CO ainsi que divers travaux de traitement de carbonatation.

Parmi les réalisations en cours, on mentionnera les rénovations de 250 ascenseurs de l'Etat, des fenêtres et toitures du Palais de justice en Vieille-Ville, des parkings de l'Etat, de la troisième étape de l'Institut universitaire médico-légal ainsi que des toitures de plusieurs bâtiments scolaires (collèges de Staël et de Saussure, CO Vuillonex, CFP Bertrand et HEG Battelle). On notera aussi la reconstruction des serres du centre horticole de Lullier ainsi qu'une contribution à la sécurité périphérique des organisations internationales.

En ce qui concerne la sécurité, des projets d'amélioration ont été réalisés sur cinq sites de l'Hospice Général (dont les Tattes et au Grand Saconnex), sur la crèche de la petite Maisonnée et sur le site de la Clairière, après deux départs d'incendie intentionnels. Les projets majeurs en sûreté ont concerné la direction de la voirie à Lancy, le CMU 1-6, le bâtiment Acacias 78-82 ainsi que des études pour le Pouvoir judiciaire en Vieille-Ville. Enfin, cinq chantiers majeurs d'assainissement de polluants ont été réalisés au collège Claparède (phase 2) et aux CO Sécheron, Marais, Foron et Budé.

En matière d'entretien courant, le budget disponible a permis de traiter quelque 14'100 demandes d'interventions au bénéfice des utilisateurs.

Le nombre de contrats sous gestion s'élève à 2'951, dont 175 ont été nouvellement créés en 2017. Les efforts d'optimisation et de remise en soumission de certains contrats se sont poursuivis et quatre nouveaux contrats-cadres ont abouti. Ils ont permis de générer des économies de plus de 0,5 million. Enfin, 124 appels d'offres en procédure de concours, ouverte et sur invitation, ont été réalisés pour un montant d'environ 71 millions. Les analyses technico-économiques ont en outre permis d'identifier une économie potentielle de 7,5 millions sur 245 millions d'investissements planifiés.

Valorisation des biens immobiliers du patrimoine de l'Etat

En collaboration avec Palexpo SA et la ville du Grand-Saconnex, l'Etat de Genève a poursuivi une opération visant à réduire l'assiette du droit de superficie dont bénéficie Palexpo SA sur le terrain de l'Etat, tout en maintenant l'actuelle rente de superficie et en transférant à la ville du Grand-Saconnex la propriété d'une part de terrain et des bâtiments de l'ancienne poste et de la villa Sarasin.

Vingt-quatre projets de modification de zones ont été préavisés, dont sept portant sur des parcelles appartenant à l'Etat, d'une surface totale d'environ dix hectares et d'une valeur totale d'environ 17 millions. Des préavis ont également été rendus pour quinze projets de plans localisés de quartier, trois projets de plans de site et deux projets de plans directeurs de zone industrielle. Quarante-trois parcelles appartenant à l'Etat étaient concernées, pour une surface totale d'environ 19 hectares et une valeur globale d'environ 160 millions. Des préavis ont également été rendus sur la révision en cours du plan directeur cantonal, sur plusieurs études directrices et plans directeurs sectoriels, ainsi que sur une dizaine de cahiers des charges en vue de l'élaboration de plans directeurs communaux.

Logistique départementale

La sécurité des occupants des bâtiments a été renforcée avec le déploiement des audits de sécurité incendie et la mise en œuvre des conventions de protection incendie, via notamment la coordination de travaux de rénovation des installations de sécurité. Parallèlement, les

ressources ont été optimisées par une priorisation concertée des projets de transformation et la recherche de synergies avec les travaux de rénovation.

P05 Systèmes d'information et de communication

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Les systèmes d'information et de communication (SIC) assurent un support direct aux politiques publiques menées par le Conseil d'Etat et, de manière sous-jacente et mutualisée, aux citoyens et aux entreprises qui utilisent les e-démarches ainsi qu'à l'ensemble de l'administration cantonale. Leur maîtrise et leur développement représentent un des défis qu'il convient de relever pour mener à bien le programme de législature et contribuer à la prospérité du canton.

Le 25 mai 2016, le Conseil d'Etat a approuvé la stratégie des SIC de l'administration cantonale. Il s'agit de la première véritable stratégie du Conseil d'Etat en matière de SIC. Ambitieuse, elle vise à l'émergence d'une politique du numérique — notamment en soutien de la stratégie économique cantonale 2030 — et à poursuivre les réformes entreprises par le Conseil d'Etat dès 2013, aussi bien à l'échelle de l'administration cantonale qu'au sein de la DGSi.

Consécutivement aux crédits d'investissement votés par le Grand Conseil, l'année 2017 a permis le lancement de projets stratégiques, en particulier dans les domaines de l'administration fiscale, de l'éducation et de la formation, des ressources humaines, de l'office cantonal de la population, de la police et du vote électronique. En outre, financée par le crédit de renouvellement, la procédure accélérée des autorisations de construire est en cours de dématérialisation, pour une mise en service prévue au 1^{er} semestre 2018.

L'année 2017 a également vu la révision complète du catalogue des fonctions informatiques de l'administration cantonale, ce qui n'avait plus été fait depuis les années 1970.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

En 2017, le programme P05 concerne notamment :

- 292 000 comptes utilisateurs, dont les deux tiers pour les e-démarches ;

- des actifs corporels et incorporels, composés de 86 SIC et 16 catégories d'actifs mutualisés, pour une valeur brute d'acquisition de 752 millions de francs, dont 74% sont amortis ;
- un réseau métropolitain constitué de 383 km de fibre optique ainsi que de 50 000 prises informatiques et téléphoniques, réparties sur 500 sites géographiques ;
- 28 600 lignes de télécommunication, fixes et mobiles ;
- 73 400 équipements numériques, à savoir : 33 400 ordinateurs, dont 18 000 pour le secteur pédagogique, 3 200 serveurs informatiques et 36 800 appareils divers (téléphones, télécopieurs, smartphones, routeurs, imprimantes, photocopieurs, etc.) ;
- 3,4 millions de giga-octets de stockage bruts, soit l'équivalent du contenu de 728 000 DVD ;
- 25 000 boîtes aux lettres électroniques desquelles s'échangent 110 millions de messages par an ;
- 31 millions de pages d'imprimés, pour 7 millions d'envois ;
- 646 applications ;
- plus de 300 projets ;
- la coordination informatique dans le cadre de près de 70 opérations menées par la police pour la sécurité d'événements (telles que les conférences internationales) ou d'autres manifestations organisées par l'État.

Conformément aux recommandations de la Cour des comptes, la DGSI a poursuivi l'internationalisation de ses collaborateurs sous contrat de location de services: 109 équivalents temps plein ont ainsi été internalisés entre 2014 et 2017, avec une économie cumulée qui s'élève à 11,5 millions de francs.

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Etats-majors départementaux

En termes d'objectifs liés à ce programme, les départements ont répondu en cours d'année à 234 interpellations parlementaires, sous forme de motions, résolutions, questions, voire, pour 181 d'entre elles, sous forme de questions urgentes écrites. Les réponses ont été livrées

dans les délais dans plus de 87% des cas. Pour les questions urgentes écrites, ce taux est de 98,9%.

Gestion transversale et départementale des ressources humaines

Les objectifs ont été globalement atteints. Des efforts supplémentaires devront toutefois encore être fournis afin que le taux de réalisation des entretiens d'évaluation et de développement professionnel atteigne la cible de 80%. Quant au taux global d'absence de l'administration cantonale genevoise, il est en légère hausse, mais cette moyenne recouvre des situations très variables selon les entités.

Gestion financière transversale et départementale et achats

Les objectifs ont été atteints, voire dépassés. Le nombre de commandes est identique à l'année dernière et le nombre des réclamations a baissé. Le nombre d'adjudications pour des marchés de service réalisés par la CCA a légèrement augmenté en regard du nombre réalisé par l'Etat de Genève.

Gestion du patrimoine de l'État

La grande majorité des cibles ont été atteintes, contribuant ainsi à poursuivre un cycle d'amélioration continue. Il s'agit notamment des revenus locatifs, du taux de vacance des parkings, de la réduction des consommations d'électricité, d'eau et d'énergie thermique, du taux de recours déposés sur les décisions d'adjudication des marchés publics, du degré de satisfaction des utilisateurs sur les travaux d'entretien réalisés, de la réduction des charges de personnel (-6% d'ici 2018) et du taux d'absentéisme qui a baissé significativement. Le système de suivi d'indicateurs mis en place permet de coordonner les efforts en vue d'atteindre les objectifs fixés.

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

Q Energie

Q 01 Energie

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Assainissement énergétique du parc bâti

Lors de l'année 2017, l'office cantonal de l'énergie (OCEN) a poursuivi la mise en œuvre des dispositions légales en faveur de la maîtrise de la demande : assainissement des simples vitrages, audits obligatoires et travaux d'amélioration énergétique des bâtiments les moins performants, engagement des grands consommateurs dans des programmes d'efficacité énergétique et campagnes de contrôles du respect des dispositions de la loi. Lors de l'exercice 2017, l'OCEN a simplifié l'accès, l'harmonisation et la visibilité des aides financières grâce à la mise en route de la plateforme GEnergie2050, en collaboration avec le programme Eco21 des SIG. L'enveloppe et le barème des subventions, nettement plus favorables qu'en 2016, ont constitué une réelle opportunité saisie par les acteurs de l'immobilier afin d'initier des démarches d'assainissement énergétique. L'entier des montants disponibles pour 2017, soit 25 millions de francs, a été engagé.

Afin d'atteindre les objectifs cantonaux tout en minimisant les contraintes administratives, l'OCEN a entrepris huit partenariats avec des grands consommateurs, des acteurs du secteur de l'hôtellerie et des propriétaires de parc immobilier. Ces partenariats faciliteront l'assainissement des bâtiments et des installations techniques des parties prenantes, notamment celles destinées au refroidissement.

Réseaux d'énergie et énergies renouvelables

Le canton finalise l'élaboration du plan directeur cantonal de l'énergie (PDE), comprenant un plan directeur des énergies de réseau (PDER). Le PDE définit les actions concrètes pour atteindre les objectifs de politique énergétique à court (horizon d'une législature) et à moyen terme définis par la Conception générale de l'énergie. Le PDER offrira une vision d'ensemble de la planification des infrastructures énergétiques sur le territoire, en particulier des réseaux thermiques.

Le DALE a développé en 2015 ? le projet Axe Stratégique Réseau (ASR), en coordination avec le DSE, les SIG, Genève Aéroport (GA) et des promoteurs privés. Ce projet a pour but d'enfouir simultanément, le long de la façade sud de l'aéroport, la ligne électrique à très haute tension et les conduites du réseau thermique GéniLac développé par les SIG. Ce projet permettra à la fois d'augmenter les droits à bâtir le long du front sud de l'aéroport et d'utiliser l'eau du lac pour le rafraîchissement et une partie du chauffage de la zone aéroportuaire ainsi que d'autres zones urbaines en développement. Un projet de loi d'investissement est en cours d'examen devant la Commission des travaux de Grand Conseil pour assurer le financement de ces travaux, dont un tiers devrait être pris en charge par le canton, un tiers par GA et un tiers par des promoteurs privés.

Le programme GEothermie 2020 s'est poursuivi, en collaboration avec les SIG. De nombreux projets sont en cours et visent des nappes d'eau souterraine à faible profondeur. A moyenne profondeur, les travaux de prospection menés ont permis de définir des cibles pour les premiers forages à moyenne profondeur (500-1500m). Un premier forage à 650m a démarré à Satigny. Cette campagne d'exploration livrera des informations clés sur le potentiel de ces cibles et pour la planification des opérations à plus grande profondeur. En parallèle, le périmètre du programme s'est élargi avec des activités qui visent non seulement à améliorer la connaissance du sous-sol et le cadre institutionnel, mais aussi à développer des compétences et créer de la valeur locale.

Un projet-pilote de planification solaire globale visant à mieux concilier la préservation du patrimoine et des installations solaires s'est poursuivi au cours de l'année 2017 sous l'égide de l'Office fédéral de la culture et la commune de Carouge en collaboration avec l'office du patrimoine et des sites (OPS) et les SIG. Un rapport de synthèse est en cours de rédaction et cette planification pourra par la suite être appliquée à d'autres communes comparables de Suisse.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

La direction de la planification énergétique de l'OCEN a validé les concepts énergétiques

territoriaux de 21 périmètres dans le cadre des procédures d'aménagement du territoire et de périmètres présentant des potentiels de valorisation d'énergies renouvelables locales.

La direction des opérations d'efficacité énergétique (DOEE) a produit 1364 préavis dans le cadre de requêtes en autorisation de construire et a délivré des autorisations pour 69 installations techniques. Dans le cadre du processus d'autorisation de construire, l'OCEN a pu réorienter de nombreux grands projets vers la très haute performance énergétique en promouvant en parallèle les soutiens financiers (par ex. les projets «Pont Rouge», «Les Vergers», «La Concorde», etc.). Des séances de coordination technique régulières entre l'OCEN et les SIG autour de l'infrastructure GéniLac, entre l'OCEN et l'office des bâtiments autour de l'exemplarité de l'Etat ainsi qu'entre l'OCEN et l'OPS autour des enjeux patrimoniaux, ont permis d'amener de nombreux projets à dépasser en les exigences légales minimales et de procéder aux nécessaires pesées d'intérêts.

La DOEE a traité 869 requêtes en subvention destinées à des mesures d'amélioration de l'enveloppe du bâtiment, au développement des énergies renouvelables ainsi qu'aux audits énergétiques (+ 100% par rapport à 2016). Elle a imparti un délai à 48 grands consommateurs d'énergie pour s'engager dans un programme d'efficacité énergétique et a également effectué 222 contrôles sur chantier.

Préavis délivrés	2015	2016	2017
Concepts énergétiques territoriaux validés	16	11	21
Grands consommateurs soumis à l'obligation d'efficacité	45	51	48
Requêtes en subvention traitées	336	426	869
Préavis énergétiques produits	1'238	1'250	1'364
Autorisations délivrées pour des installations techniques	107	97	69

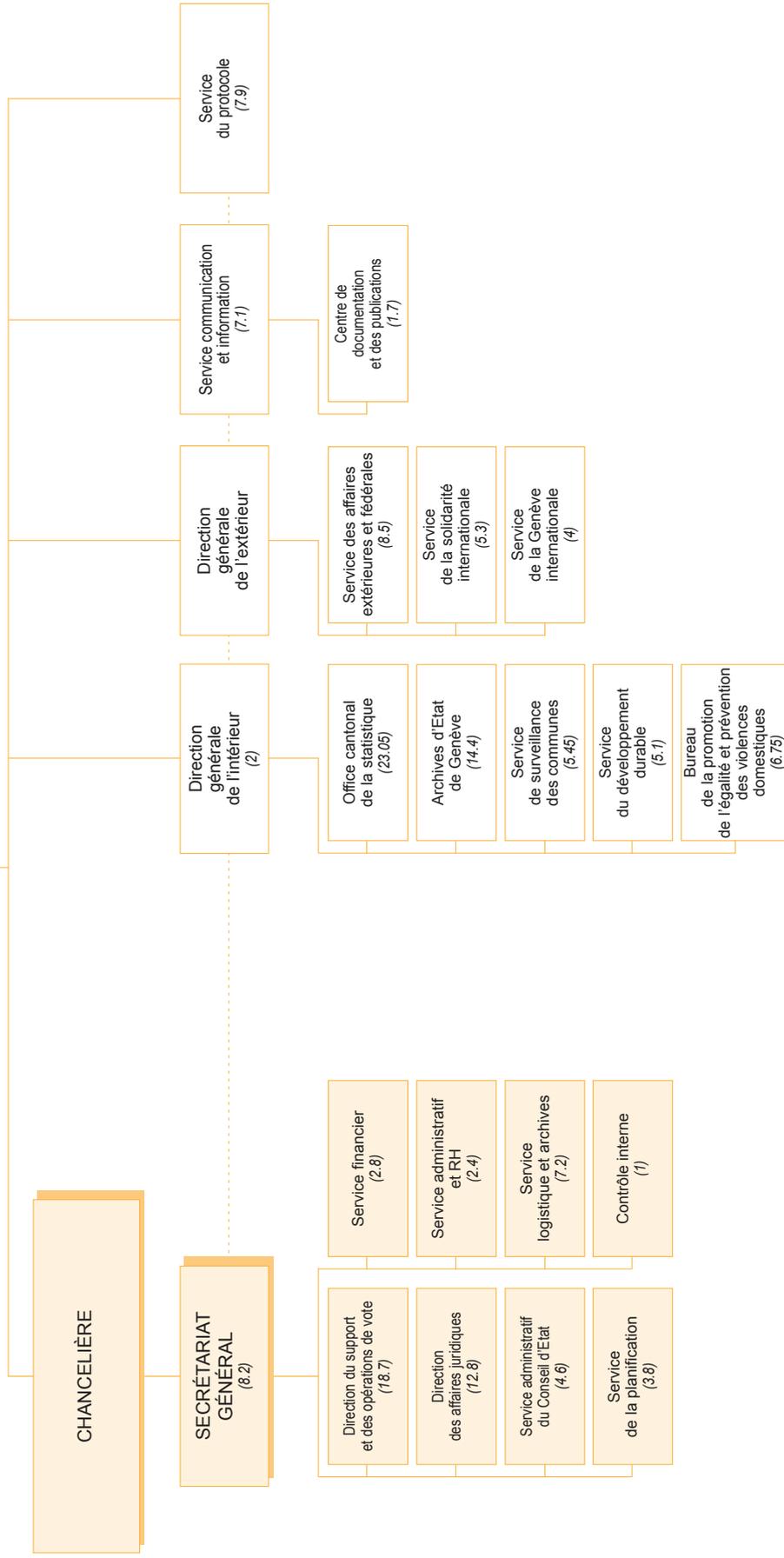
Atteinte des objectifs au budget de fonctionnement

Les objectifs de la politique publique Q ont été atteints.

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

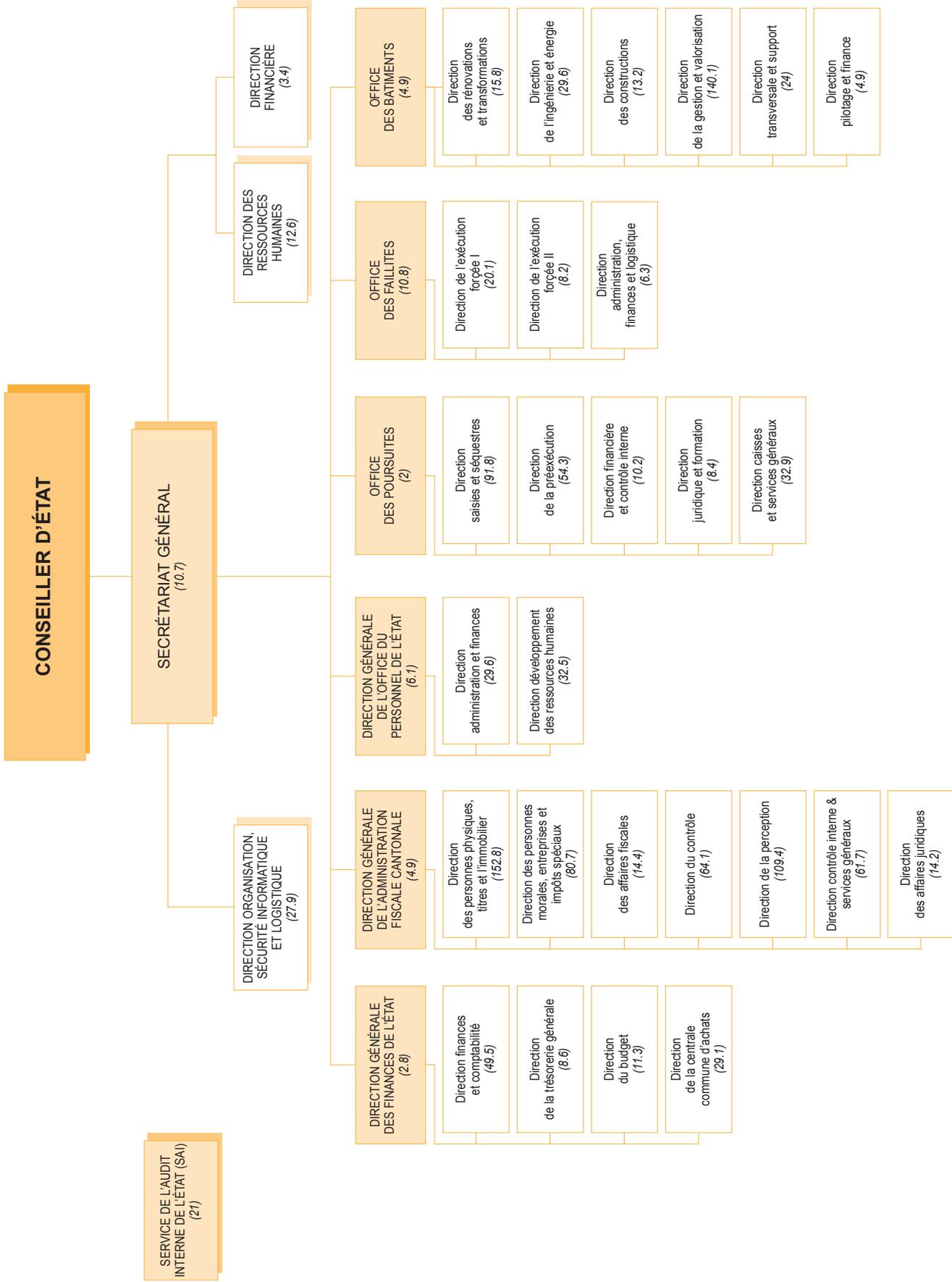
ORGANIGRAMMES

CONSEILLER D'ÉTAT

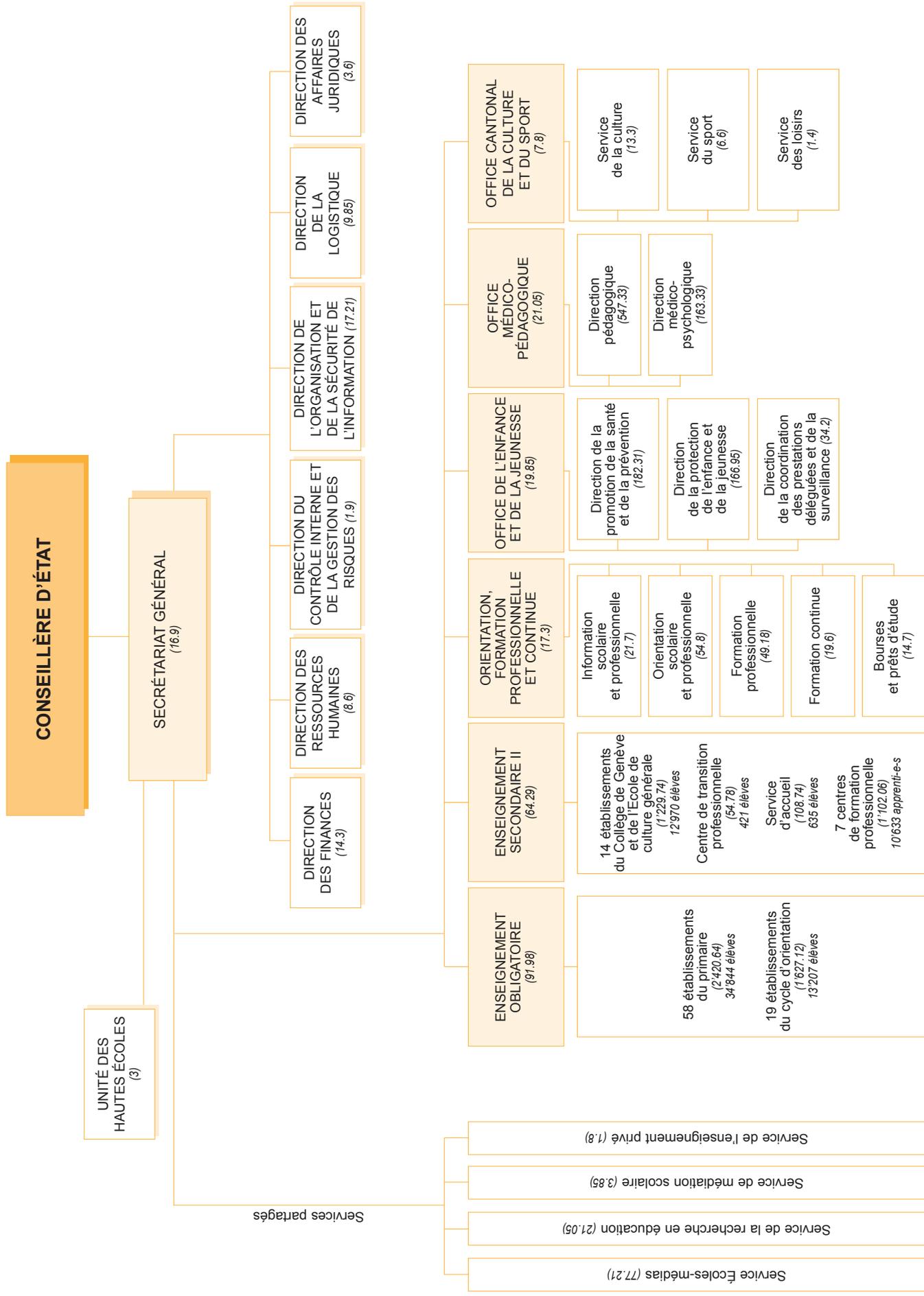


Rattachés administrativement au département présidentiel

- Groupe de confiance (5.4)
- Prép(sé)e à la protection des données et à la transparence (0.8)
- Gestionnaire risque Etat (1)
- Bureau de l'Amiable compositeur
- Organe de répartition de la Loterie romande (4.6)

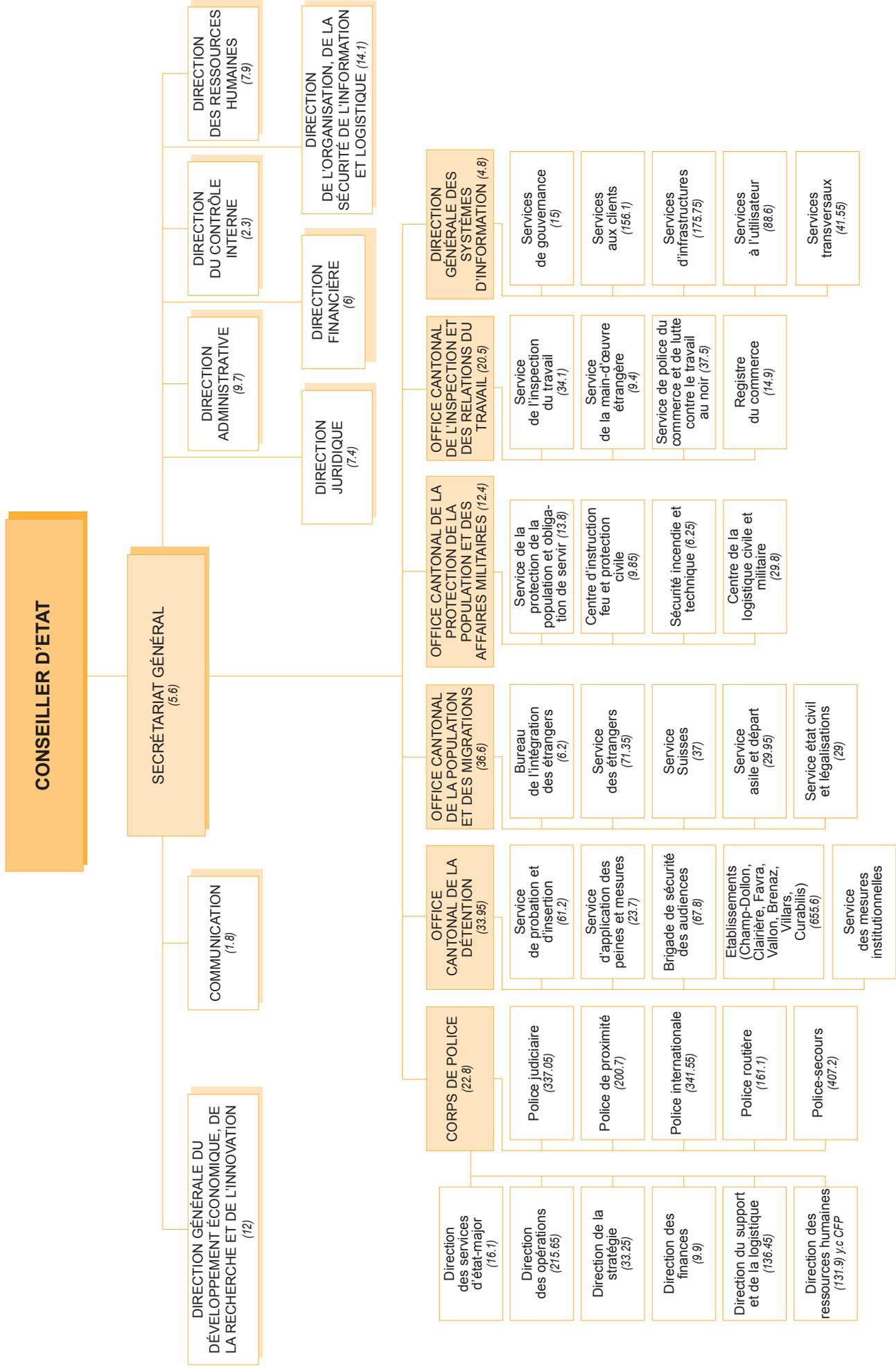


Organigramme général du département des finances
 (avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2017)



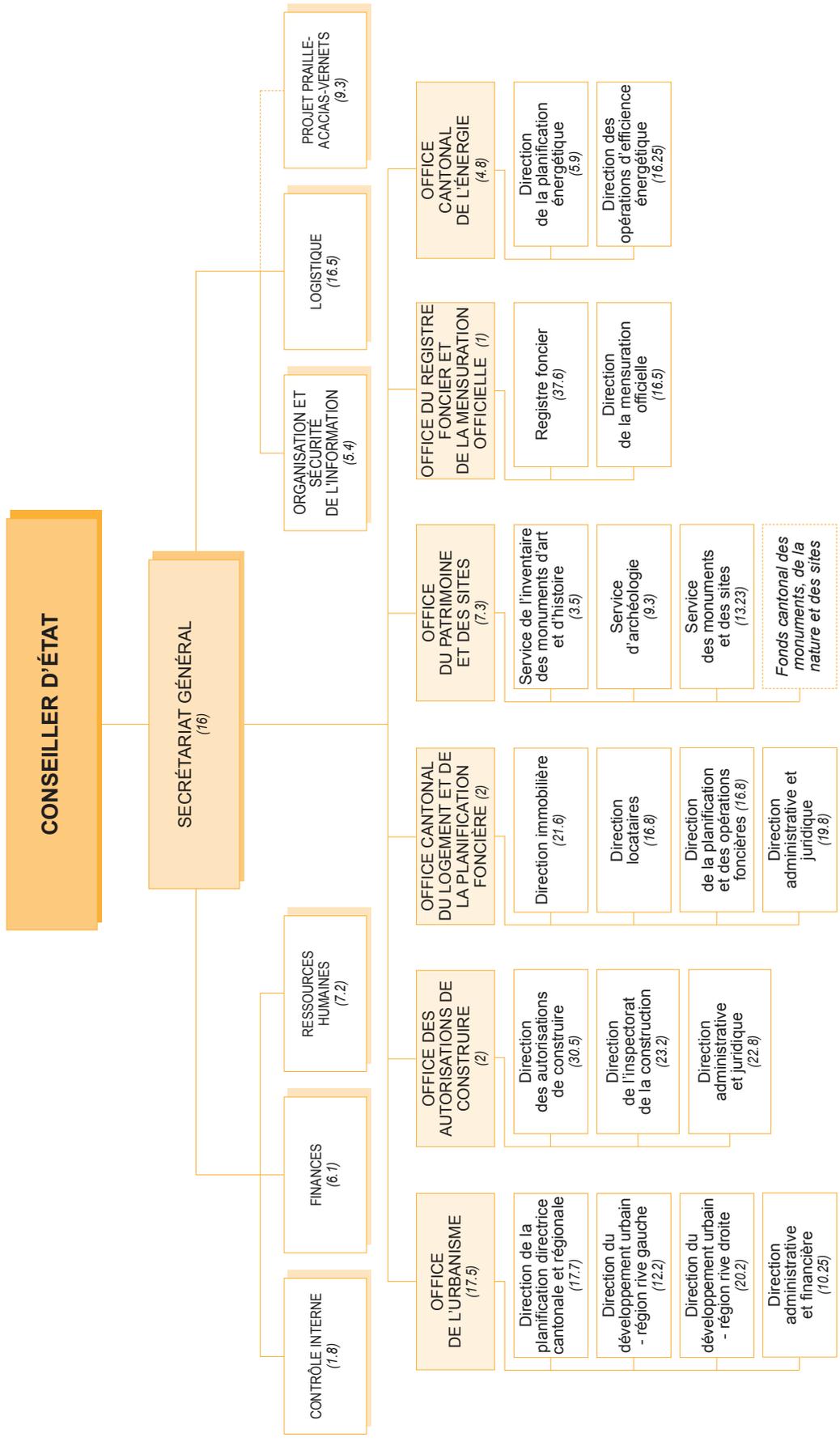
Organigramme général du département de l'instruction publique, de la culture et du sport

(avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2017)



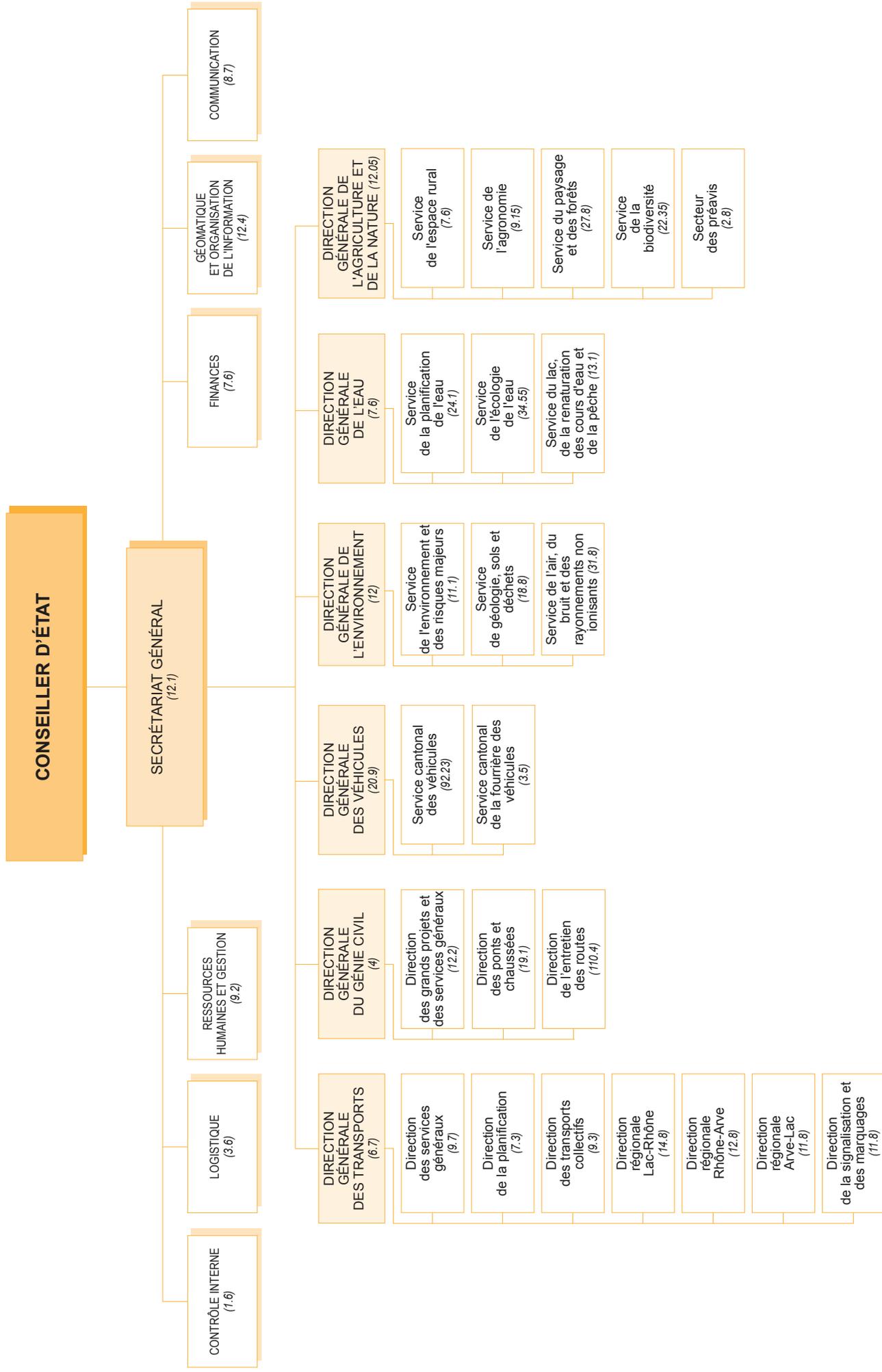
Organigramme général du département de la sécurité et de l'économie

(avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2017 - y.c. policiers/agents de détention en formation)

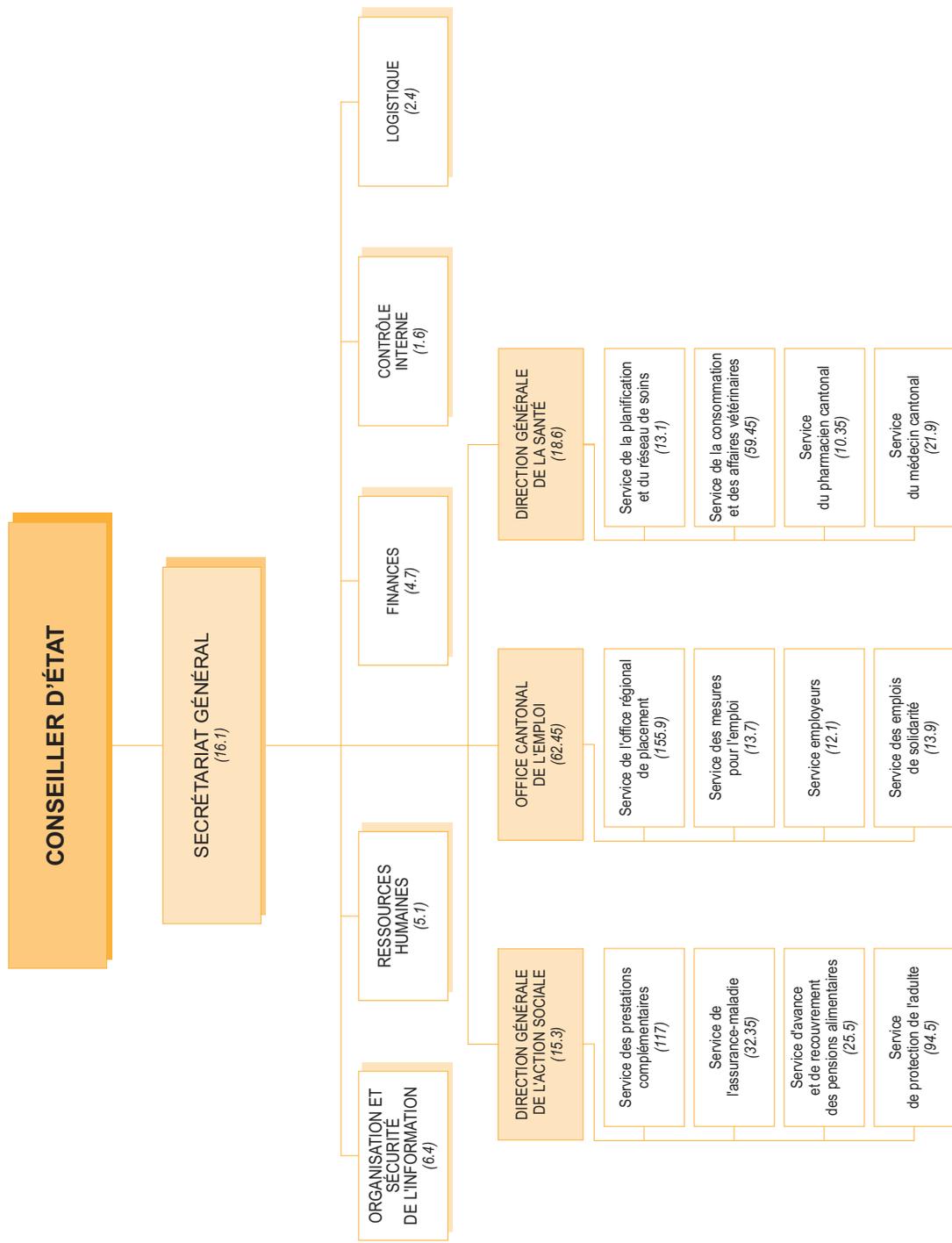


Organismes indépendants placés sous la surveillance du département
 - Fondations immobilières
 - Services industriels de Genève (SIG)
 - Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI)

Organigramme général du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie
 (avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2017)



Organigramme général du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture
 (avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2017)



Organigramme général du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé
 (avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2017)



